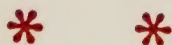
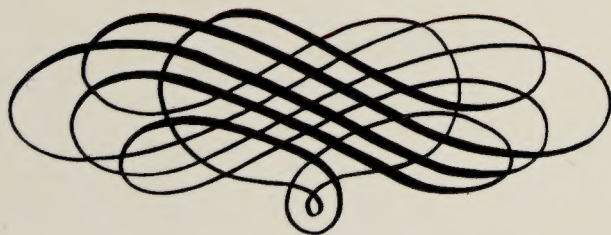


MARIE
de
L'INCAR
NATION

par
Dom G. Oury




LES PRESSES DE / ABBAYE
L'UNIVERSITÉ LAVAL / SAINT - PIERRE
QUÉBEC / SOLESMES

NUNC COGNOSCO EX PARTE



THOMAS J. BATA LIBRARY
TRENT UNIVERSITY



Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Kahle/Austin Foundation

MARIE DE L'INCARNATION

(1568-1672)

Trent University Library
PETERBOROUGH, ONT.

Dom Guy-Marie OURY

Prêtre de la Compagnie de Jésus

MARIE DE L'INCARNATION

(1599-1672)

TOME II

IMPRIMERIE DE FRANCE

Tous droits de reproduction et de traduction réservés

COMMISSION DE LA REPRODUCTION DES ŒUVRES DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

© ADAMANT DE SOUSSES SA

Paris 1961 (Dépôt légal)

MARIE DE L'INCARNATION
(1599-1675)

IMPRIMÉ EN FRANCE

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation
réservés pour tous les pays

© ABBAYE DE SOLESMES, 1973

Dépôt légal (Québec) 2^e trimestre 1973.

Dom Guy-Marie OURY

moine de Solesmes

MARIE DE L'INCARNATION

(1599-1672)

TOME II

LES PRESSES
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC (CANADA)

ABBAYE
SAINT-PIERRE DE SOLESMES
SABLÉ-SUR-SARTHE (FRANCE)

1973

BX 4105 . M3608 t.2

Dom Guy-Marie Oury
maître de Solesmes

MARIE DE L'INCARNATION

(1799-1875)

TOME II

Imprimi potest

Solesmes, die 23a septembris 1972

† fr. Joannes PROU,

Abbas S. Petri de Solesmis.

Imprimatur

Cenomani, die 24a septembris 1972

† Bernardus ALIX,

Episcopus Cenomanensis.

III^{ème} PARTIE

L'ÉTABLISSEMENT

(1639-1652)

I. — VERS LE NOUVEAU MONDE

(Mai-août 1639)

Durant tout le mois d'avril, les vents d'ouest ne cessèrent de souffler. Ce contretemps permit aux fondatrices de célébrer les fêtes pascales avec leurs sœurs de Dieppe. Les jours d'attente étaient en même temps des jours d'angoisse : quel contretemps nouveau allait faire échouer l'entreprise si près du but ? « Quoique tout soit prêt, j'ai encore peur de perdre mon bonheur, écrit Marie de l'Incarnation à Dom Raymond de Saint-Bernard... L'un des Pères qui étaient allés à la Rochelle pour s'embarquer est tombé malade et demeure, tandis que son compagnon passe seul... Ce qui m'apprend qu'il y a toujours lieu de craindre...¹ ».

Le dimanche de Quasimodo tombait le 1^{er} mai ; au début de la semaine le vent commença à tourner ; bientôt il prit une orientation telle qu'il fut possible d'envisager le départ. Le capitaine Bontemps fit prévenir la résidence des Jésuites, l'Hôpital et le couvent des Ursulines. La mer cependant restait agitée. « Le matin, 4^e de mai de l'an 1639, nous partîmes de chez nos Mères pour aller entendre la Messe à l'Hôpital et y prendre trois de leurs sœurs qui devaient s'embarquer avec nous². » Le moment tant désiré arrivait enfin : ce moment dit l'Ursuline « que je fusse en état de pouvoir effectivement risquer ma vie pour Dieu, pour lui pouvoir rendre ce petit témoignage de mon affection ». Sans doute, ajoute-t-elle avec une grande force d'expression, « je voyais que ce n'était rien que ma vie, mais le néant que j'étais ne pouvait pas davantage, joint mon cœur et mes amours³. »

Les trois Ursulines entrèrent dans la clôture de l'Hôtel-Dieu et assistèrent à la Messe, mêlées aux Hospitalières, dans le chœur des religieuses. Après un léger repas et

(1) O p. 80.

(2) J t. II, p. 353.

(3) *Ib.*

l'adieu aux Hospitalières, les six religieuses retournèrent au chœur se recommander à Dieu devant le Saint-Sacrement ; Marie de l'Incarnation reçut là une grande grâce : « J'expérimentai lors que le Saint-Esprit possédait mon âme, lui donnant des motions conformes à l'acte que j'allais faire, en témoignage de l'amour que je voulais rendre au suradorable Verbe incarné auquel je me donnais. O Dieu ! qui pourrait dire ce qui se passa en cette donation et à l'abandon de tout moi-même. »

Quelques instants plus tard, on faisait dire de la porterie aux partantes que la femme du gouverneur de Dieppe les attendait à la porte de l'Hôtel-Dieu avec son carrosse pour les mener au port⁴. Anne de Dangeul, épouse de Philippe de Montigny, était une jeune femme de vingt-et-un ans dont les deux enfants avaient respectivement quatre ans et demi et deux ans : « (Elle) nous fit l'honneur de nous venir prendre en son carrosse pour nous mener au bord de la mer. Nous étions de tous côtés entourées de monde, et cependant mon esprit était si fortement occupé qu'à grand-peine pouvait-il se divertir de son attention et entretien avec le suradorable Verbe incarné⁵. » Marie de l'Incarnation est encore sous le coup du ravissement qu'elle vient d'avoir en la chapelle de l'Hôtel-Dieu. M. de Bernières monta dans la chaloupe avec les partantes, bien décidé à ne les quitter qu'au moment où les navires mettraient à la voile. Il aurait voulu les accompagner lui-même jusqu'en Nouvelle-France pour reprendre ensuite la flotte d'automne : « Il ne les pouvait quitter et son dessein était de les conduire jusques en Canada, et de ne les point abandonner qu'il ne les eût mises au lieu où elles devaient consumer leur sacrifice : mais on lui conseilla de demeurer en France afin de recueillir les revenus de M^{me} de la Peltrie, pour satisfaire aux frais de la fondation⁶. »

(4) Anne de Dangeul, fille unique de Nicolas de Dangeul, seigneur de Sours, et de dame Anne de Boullainvilliers ; elle était née le 17 octobre 1618 et avait épousé en 1633 Philippe de Montigny, sieur du Verger, lieutenant du château et citadelle de Dieppe depuis 1636 ; le père de Philippe, Guillaume de Montigny, restait gouverneur en titre ; cette famille n'a aucun lien de parenté avec Mgr de Laval ; son titre lui venait du château de Montigny, sis à Perreux, non loin de Joigny (Yonne) : cf. GAUDEFFROY-PENELLE, MÉTAIS, du TEMPLE, *Armorial chartrain, Arch. du Dioc. de Chartres* 16-18, t. I, Chartres, 1909, p. 414, et t. III, p. 51-52 ; G. de TRÉMAULT, *Le Trésor des familles : Montigny* (ms. de la Soc. arch. du Vendômois) ; AD. Eure-et-Loir, Sours, Registres de catholicité GG 4, GG 5, GG 6, GG 7, GG 11, GG 13 ; R. BAZIN, *Le château de Dieppe, Essai historique*, Dieppe, 1906, p. 9-10.

(5) J t. II, p. 354.

(6) V p. 389.

Le couvent des Ursulines de Caen, en la personne de sa Supérieure qui était alors Jourdain de Bernières, avait été constitué par M^{me} de la Peltrie dépositaire des fonds des Ursulines de Québec et de leur fondation : « Je vous supplie d'agréer de garder mon argent et celui des bonnes Mères quand on vous le mettra entre les mains, écrivait de Dieppe M^{me} de la Peltrie juste avant d'embarquer, et en disposer suivant les intentions de mon ange gardien » (M. de Bernières)⁷.

Sur le pont du navire « amiral », M. Bontemps attendait ses hôtes⁸. Il leur avait laissé la grande chambre du commandant : « Cette chambre était si grande que nous y faisons l'office en chœur, les Hospitalières d'un côté et nous de l'autre. Nous y couchions et prenions nos repas. Elle fermait comme une salle ; il y avait de belles fenêtres qui nous donnaient de l'air. Nous étions onze personnes logées à l'aise⁹. » Les trois Ursulines, M^{me} de la Peltrie et Charlotte Barré, les trois Hospitalières et Catherine Chevalier, ainsi que deux femmes qui passaient avec les émigrants de l'année ; l'une d'elles était probablement Marie Marguerie qui allait rejoindre son frère François, explorateur et compagnon de Champlain, expert en langues indiennes¹⁰.

Huit années de vie religieuse n'avaient point fait oublier à Marie de l'Incarnation l'expérience qu'elle avait acquise auprès des mariniers et des rouliers de Touraine ; la rudesse de l'équipage ne la déconcerta pas ; aussi bien, les marins savaient-ils témoigner à leur manière le respect et bientôt l'affection qu'ils portaient aux six religieuses de Nouvelle-France. Marie admirait la sûreté des manœuvres : « Il ne se peut rien voir de plus réglé que tout l'équipage du vaisseau¹¹. » Elle avait vu dans le nom du bateau sur lequel elle s'était embarquée une attention spéciale de la Providence : elle voguait sur le « Saint-Joseph »¹².

Le gros temps saisit les trois navires quasi dès la sortie du port. La Manche était agitée et toutes les passagères eurent

(7) O p. 950.

(8) O p. 81, 86, 951.

(9) J t. II, p. 357.

(10) Sur les traversées, voir R. DOUVILLE et A.-D. CASANOVA, *La vie quotidienne en Nouvelle-France, Le Canada de Champlain à Montcalm*, Paris, 1964, p. 208 s.

(11) O p. 86.

(12) O p. 87.

le mal de mer¹³. Ce qui était plus grave, c'était la perspective de rencontrer des corsaires ennemis. Marie en avait été avertie à l'avance et elle en avait parlé à son frère dans la lettre du 15 avril : « Vous savez les périls que nous allons courir sur cette grande mer océane, la plus rude à passer de toutes les mers. Non qu'il se perde beaucoup de vaisseaux dans la traverse... mais... on craint la rencontre des Anglais, des Dunkerquois et des Turcs¹⁴. » Avec les Anglais, la France était, en principe, en état de non-belligérance, mais les Dunkerquois servaient efficacement le roi d'Espagne avec lequel on était en guerre depuis 1635, et les corsaires barbaresques se postaient parfois à la sortie de la Manche où le capitaine Bontemps les avait rencontrés en 1635¹⁵.

Les craintes du capitaine se trouvèrent justifiées. Écrivant à sa prieure par des pêcheurs rencontrés au moment de passer de la Manche à l'Atlantique, Marie de l'Incarnation disait : « Nous sortons de la Manche... non sans avoir été en danger d'être prises par les Espagnols et par les Dunkerquois. Il y a peu de jours que nous avons découvert une de leurs flottes d'environ vingt vaisseaux, mais notre capitaine a prudemment pris la route d'Angleterre pour éviter la rencontre. Nous en avons vu de loin plusieurs autres sans pouvoir distinguer les couleurs ni juger d'où ils sont¹⁶. » La lettre est du 20 mai. Il avait donc fallu une quinzaine de jours pour doubler le Cotentin puis la Cornouaille britannique.

Sur la traversée de l'Océan, outre le récit assez bref que l'Ursuline inséra dans sa Relation de 1654, l'on possède une longue lettre de la Mère Cécile de Sainte-Croix, adressée de Québec à la Supérieure des Ursulines de Dieppe¹⁷, le récit contenu dans les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec¹⁸, et une lettre du P. Chaumonot au général de la Compagnie de Jésus, le P. Mutius Vitelleschi¹⁹.

Le Père Pierre Chaumonot est une physionomie extrêmement attachante et haute en couleurs²⁰. Né d'une famille ru-

(13) O p. 86.

(14) O p. 82.

(15) RJ 1635 (Q p. 22, Th. 8, p. 60).

(16) O p. 86.

(17) *Recherches de Sc. relig.* 7, 1917, p. 100-110 ; *BRH* 32, 1926, p. 549-561 ; *J t.* III, p. 143-156 ; *LE BER, Départ pour le Canada en 1639*, Dieppe, 1939 ; O p. 951 s.

(18) *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, éd. JAMET, p. 14-18.

(19) A. CARAYON, *La première mission des Jésuites au Canada*, Paris, 1864, Lettre 12, p. 193-194.

(20) A. SURPRENANT, « Le Père Pierre-Joseph-Marie Chaumonot », dans *RHAF* 7, 1953, p. 64-87, 241-258, 392-412, 505-523.

rale de Bourgogne, près de Châtillon-sur-Seine, il avait appris l'a.b.c. chez son grand-père, un humble maître d'école, puis étudié les rudiments du latin chez un oncle prêtre à Châtillon. Mal conseillé par un camarade, il s'enfuit de chez son oncle après lui avoir volé cent sols, sous prétexte d'aller compléter ses études chez les Pères de l'Oratoire à Beaune. Les cent sols ne pouvaient le mener bien loin. Ayant adressé une demande d'argent à sa mère, il lui fut enjoint de revenir chez son oncle prêtre avec qui on le remettrait en paix. La réponse le détermina « à courir en vagabond par le monde, plutôt que » de rentrer chez son oncle et de « s'exposer à la confusion que méritait (sa) friponnerie. » Après mille aventures, pittoresques et dramatiques tant en France qu'en Italie, il fut admis au noviciat des Jésuites de Saint-André à Rome, le 18 mai 1632, à l'âge de vingt-et-un ans. Sept ans plus tard, il partait pour la Nouvelle-France en compagnie de Marie de l'Incarnation. L'autobiographie qu'il consentit à écrire en 1688, sur la demande du P. Dablon, présente malheureusement des lacunes. L'une des plus regrettables en ce qui concerne les Ursulines est celle de la traversée de 1639 : le cahier qui en contenait le récit a été perdu²¹.

Marie se montra d'autant plus touchée des attentions du P. Vimont durant la traversée qu'il avait manifesté plus de répugnance à prendre des Ursulines de la Congrégation de Bordeaux pour Québec : « Je n'ai point de paroles pour vous dire les charités et les soins du R.P. Vimont à notre égard, écrit-elle en mer à sa Supérieure de Tours ; il n'y a mère, tant soigneuse soit-elle, qui en ait davantage pour ses enfants, tant pour le spirituel que pour le temporel²². »

Au sortir de la Manche, le temps s'était remis au beau ; tout le monde était sur pied. « Nous sommes déjà aussi accoutumées à la mer que si nous y avons « été nourries », écrivait avec quelque présomption l'Ursuline²³. Les quelques jours de répit qui se produisirent aux alentours du 20 mai furent suivis presque aussitôt d'une quinzaine fort éprouvante, « avec fort peu d'intervalles, si bien que toute la semaine des Rogations, compris le jour de l'Ascension nous fûmes privées d'ouïr la sainte Messe et de la sainte Communion » (L'Ascension tombait le 2 juin, les Rogations les 30, 31 mai et le 1^{er} juin). A la

(21) *Le Père Pierre Chaumonot, Autobiographie et pièces inédites*, éd. A. CARAYON, Poitiers, 1869 (lettre sur la traversée, p. 115-117).

(22) O p. 86.

(23) O p. 87.

Pentecôte le 12 juin, la mer était encore si mauvaise que l'on n's put dire la Messe : « Il était impossible de se tenir debout, ni de faire le moindre pas sans être appuyée, ni même être assise sans se tenir à quelque chose, ou bien on se trouvait incontinent roulée à l'autre côté de la chambre. On était contraint de prendre les repas à plate terre et tenir un plat à trois ou quatre, et si, on avait bien de la peine de l'empêcher de verser²⁴. » Le mal de mer éprouva à nouveau les passagères, surtout M^{me} de la Peltrie qui « ne songeait plus au Canada qu'elle nomme pour l'ordinaire son cher pays, mais à avoir un peu de calme. » La Mère Cécile de Sainte-Croix en souffrit beaucoup pour son compte : « Pendant les grandes tempêtes, je ne me couchais point ; j'aimais mieux demeurer jour et nuit appuyée contre quelque chose. »

L'eau à bord était affreusement mauvaise : le nettoyage des tonneaux avait été mal fait au départ et l'eau commença à croupir dès la sortie de la rade. On servit du vin : Marie de l'Incarnation le supportait mal, elle en prit le moins possible et pensa « mourir de soif ». « Je ne dormis point presque toute la traversée. J'y pâtais un mal de tête si extrême que, sans mourir, il ne se pouvait davantage²⁵. » Nous la savons pourtant dure à la souffrance physique.

La longue tempête déporta le navire vers le Nord et le força à allonger sa route : « Pour près de treize cents lieues que nous avons à faire, nous (en avons fait) plus de deux mille²⁶. »

Le 19 juin, jour de la Sainte Trinité, le *Saint-Joseph* était perdu dans le brouillard plus au nord que de coutume. Les icebergs étaient nombreux dans ces parages et la brume telle que l'on ne voyait pas d'un bord du vaisseau à l'autre. Vers 10 heures, tandis que les religieuses psalmodiaient None dans la grande chambre après la célébration de la Messe, « l'un des marins en se promenant sur le pont aperçut, malgré l'épaisseur du brouillard, l'éclat de la glace qui n'était plus qu'à deux brasses, et s'écria : "Miséricorde, miséricorde ! nous sommes tous perdus !" »²⁷. Le P. Vimont, alerté, descendit du pont supérieur prévenir les passagères : « Nous sommes morts si Notre Seigneur ne nous fait miséricorde, il y a un glaçon qui va aborder le navire et n'en est plus qu'à dix pas, lequel

(24) O p. 952.

(25) J t. II, p. 358.

(26) O p. 88.

(27) Lettre du P. Chaumonot ; étant sur un autre navire, il n'a pas été témoin direct.

est grand comme une ville.» Puis il se mit à genoux avec M^{me} de la Peltrie, les Ursulines et les Hospitalières et fit la prière de saint François-Xavier : « Jésus, mon Rédempteur, faites-nous miséricorde²⁸ ».

Le navire allait de biais sur l'iceberg : celui-ci était énorme et on n'en voyait pas la cime. L'accident semblait inévitable. La Mère Marie de Saint-Joseph suggéra au P. Vimont de faire un vœu. Il réfléchit. Dix ans auparavant, la tempête l'avait jeté sur les côtes du Cap-Breton. Il avait fait alors un vœu dont il eut bien de la peine à s'acquitter par la suite²⁹. Il se décida pourtant à promettre deux messes, l'une en l'honneur de Notre Dame l'autre en l'honneur de saint Joseph, à la première terre que l'on toucherait. Toutes les passagères y communieraient³⁰. Puis il remonta sur le pont pour donner l'absolution générale à l'équipage. En connaisseur des choses de la mer, il avait dit aux religieuses : « Je m'en vais aux matelots et puis je reviendrai ici vous donner l'absolution. Nous avons encore pour une demi-heure. » Marie de Saint-Joseph commença les Litanies de Notre Dame : tout le monde reprenait les invocations après elle. Quelques instants plus tard le capitaine Bontemps entra à son tour dans la chambre pour dire : « Nous sommes garantis, mais c'est un miracle ! »

Selon le P. Chaumonot, il y aurait eu une brusque saute de vent ; selon Marie de l'Incarnation, le timonier se serait affolé, aurait donné un grand coup de barre exactement à l'inverse de ce qu'on lui commandait et la manœuvre aurait eu un excellent résultat³¹. Le navire fit un demi-tour ; quelques instants auparavant il piquait des trois-quarts sur l'iceberg : maintenant il virait, le frôlait à le toucher et se retrouvait l'ayant en poupe³².

« Durant tout l'effroi de l'équipage, confie Marie de l'Incarnation à son fils, j'avais au fond de moi-même un sentiment que nous arriverions à bon port à Québec³³. » Une fois de plus, un instinct intérieur l'avertit, lui fait entrevoir contre toutes apparences humaines la suite des événements. La bonne Mère Cécile de Sainte-Croix raconte avec une franchise désarmante et sympathique qu'il ne lui vint « une seule pensée

(28) O p. 953.

(29) RJ 1629 (Th. 4, p. 244).

(30) O p. 953.

(31) Marie de l'Incarnation et Cécile de Sainte-Croix ; même indication de la part des Hospitalières.

(32) Cécile de Sainte-Croix.

(33) J t. II, p. 356-357.

de (ses) péchés, ni crainte du jugement ni de l'enfer ; la seule crainte de mourir dans la mer me saisit, dit-elle, et me dura jusqu'à ce que le Père fut sorti, que je commençai à rentrer dans moi-même et m'interroger si j'avais envie de mourir dans cette disposition. »

Le lendemain la brume était moins épaisse, et il fut possible de manoeuvrer à temps pour éviter les icebergs : « Nous les vîmes assez proches, écrit Cécile de Sainte-Croix, entre autres une glace que l'on disait être aussi grande qu'une petite ville, laquelle, au contraire des autres qui semblent être toutes couvertes de neige, (quoiqu'en effet elles ne le soient point, car on voit bien le soleil qui donne dessus), celle-là était claire comme un cristal³⁴. »

A partir du 21 juin, la mer redevint tranquille. Chaque matin les fondatrices pouvaient assister à la Messe du Père Vimont et communier. Auparavant, les jours où la célébration n'était pas possible parce que le navire était trop secoué, le P. Vimont se contentait de donner la communion avec la Réserve, sauf à celles qui étaient trop malades³⁵. La brume était déjà dangereuse en pleine mer lorsque celle-ci n'était pas entièrement libre ; elle l'était bien davantage au voisinage des terres. Près de Terre-Neuve ou dans le golfe du Saint-Laurent, on courut encore de grands dangers et, semble-t-il, plusieurs jours de suite : « Les brumes ayant fait perdre la route, nous fûmes environ soixante lieues sur les rochers sans en pouvoir sortir³⁶. »

Selon la coutume, la flotte de Québec ne relâchait ni au Cap-Breton ni à Miscou ni à Gaspé. Mère Cécile de Sainte-Croix raconte que dans le bas du fleuve, quelques lieues avant Tadoussac, le *Saint-Joseph* fit la rencontre d'une flotille de sauvages de Miscou qui conduisait à Québec le P. Gondouin. A cette occasion les Ursulines virent leurs premiers Sauvages : « La première fois que nous vîmes des Sauvages, écrit Cécile de Sainte-Croix... ce fut un capitaine, nommé Jouënchou (Iouanchou)... lequel amena dans le navire le R.P. Gondouin, Jésuite³⁷. » Le P. Gondouin résidait à Miscou avec le P. de la Place depuis un an, ayant succédé au P. Turgis ; il était fort éprouvé dans sa santé et remontait à Québec pour se re-

(34) Cécile de Sainte-Croix.

(35) Le P. Poncet était sur un autre navire avec le P. Chaumonot.

(36) J t. II, p. 357-358.

(37) Sur Iouanchou-fils qui avait été conduit en France l'année précédente, voir RJ 1639 (Q p. 4, Th. 15, p. 222).

faire³⁸. Peut-être M. Bontemps avait-il reçu avis de sa présence par quelque bateau pêcheur rencontré dans le golfe du Saint-Laurent.

Le 15 juillet³⁹, après avoir longé la Gaspésie et remonté l'estuaire du Saint-Laurent, le *Saint-Joseph* touchait terre à Tadoussac, devant l'embouchure majestueuse du Saguenay. Le *Saint-Jacques* du capitaine Ançot le rejoignit à quelques jours d'intervalle : le 20 le rassemblement de la flotte était fait⁴⁰. « Je vous laisse à penser la joie » dit Cécile de Sainte-Croix. Le petit navire de M^{me} de la Peltrie avait en effet effectué la traversée beaucoup plus rapidement que ses deux grands compagnons. Il était déjà sur place et y avait porté la nouvelle de l'arrivée prochaine de la flotte⁴¹.

Tadoussac « est une anse fort petite, auprès de laquelle se trouve un fleuve nommé Sagné qui se jette dans la grande rivière du Saint-Laurent, lit-on dans la Relation des Jésuites de 1632. Ce fleuve est aussi beau que la Seine, quasi aussi rapide que le Rhône, et plus profond que plusieurs endroits de la mer⁴² ». « La nature a donné au port une assez belle entrée, et l'a abrité contre les vents de hauts rochers et de terres fort relevées qui l'environnent. Ce port est au-dessous de Québec éloigné d'environ quarante lieues⁴³. »

Seul des deux grands navires, le *Saint-Jacques* de tirant d'eau plus faible, devait remonter jusqu'à Québec ; le *Saint-Joseph* mettrait sa cargaison à terre dans l'entrepôt de Tadoussac où la chaloupe de Québec viendrait la prendre en plusieurs voyages ; c'est également à Tadoussac qu'il devait prendre son chargement de pelleteries. Tadoussac était en effet beaucoup plus souvent visité que Québec ; les pêcheurs de baleine venaient s'y réapprovisionner à l'occasion, car leur chasse les conduisait jusque dans ces parages : « Les Basques viennent tuer les baleines jusque dans Tadoussac et plus haut⁴⁴. »

Les religieuses ne furent pas invitées à descendre à terre ; lorsque les deux vaisseaux se furent rejoints, on transborda

(38) RJ 1647 (Q p. 76, Th. 32, p. 36).

(39) La date est donnée par les Annales de l'Hôtel-Dieu.

(40) J t. II, p. 367.

(41) Cf. RJ 1639 (Q p. 2, Th. 15, p. 218).

(42) RJ 1632 (Q p. 34, Th. 5, p. 20).

(43) RJ 1652 (Q p. 11, Th. 37, p. 182).

(44) RJ 1636 (Q p. 48, Th. 9, p. 168) ; C. CHAUSSÉ, « Les Jésuites et la Mission de Tadoussac », dans *Lettres du Bas-Canada* 17, 1963, p. 178-189 ; il n'y avait pas encore de poste fixe de mission. R. BÉLANGER, *Les Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent*, Montréal, 1971.

tous les passagers sur le *Saint-Jacques* que commandait le capitaine Ançot : « Nous (y) étions si étroitement logées, écrit Cécile de Sainte-Croix, que quand nous étions toutes assises autour du coffre qui servait à dire tous les jours quatre messes... et à prendre les repas... celles d'un bout ne pouvaient passer sans faire lever les autres, car on n'avait justement que sa place et encore bien étroite ; et pour coucher, il était besoin d'ajuster des planches sur le coffre et jeter nos matelats dessus⁴⁵. »

Le 26 juillet, jour de sainte Anne, peut-être à la hauteur de la Malbaie, le P. Vimont obtint la permission de descendre à terre avec les missionnaires pour s'acquitter de la première Messe promise. On se jeta littéralement dans la chaloupe qui faillit chavirer tant elle était chargée : « L'on se jeta à la foule, en sorte que nous fûmes à deux doigts de couler à fond sous le navire⁴⁶. »

Le 29 juillet, nouveau transbordement. Les vents d'ouest persistants ne permettaient pas au *Saint-Jacques* de remonter le fleuve avant plusieurs jours. Les passagers descendirent donc dans la barque qui montait à Québec ; elle était gouvernée par Jacques Vatel, contremaître du capitaine Bontemps. Là, il n'y avait plus rien pour se protéger contre le mauvais temps : c'était l'entassement dans l'étuve puante qui servait de cale pour les morues, ou bien la pluie et le vent sur le pont. Trois jours consécutifs à étouffer au milieu des morues, ou à recevoir, sans discontinuer, le déluge qui semblait ne devoir jamais prendre fin ! Vatel pensait arriver à Québec le soir du 31. Il était trop optimiste et comptait sans les trombes d'eau et le vent. « Le R.P. Vimont, nous voyant ainsi trempées, et sa Révérence aussi bien comme les autres, et qu'il n'y avait moyen de faire du feu dans la barque pour nous sécher, il pria le maître de la barque de nous mettre à terre dont nous étions assez proches⁴⁷. » C'était à l'extrémité occidentale de l'île d'Orléans, juste en vue de Québec : « On nous alluma du bon feu, écrit Cécile de Sainte-Croix, et nous séchâmes en partie. Nous soupâmes à terre avec de la morue sèche et sans beurre. On nous fit une cabane à la façon des sauvages ; et encore que notre lit fût d'une couverture simple sur la terre,

(45) O p. 954 ; selon les *Annales de l'Hôtel-Dieu* : « Le pain nous ayant manqué on fut obligé de ramasser les miettes de la soute où les rats n'avoient pas laissé moins de traces que le biscuit ; nous les épluchâmes pour avoir un pain que nous mangions avec de la morue sèche, n'ayant pas de quoi la faire cuire. »

(46) J t. II, p. 357 ; O p. 955.

(47) O p. 955.

je ne laissai pas de bien dormir. Le lendemain matin, nous retournâmes en la barque et arrivâmes à Québec sur les huit heures du matin, jour de Saint Pierre-ès-liens.» (1^{er} août 1639)⁴⁸.

Le mauvais temps persistant n'avait pas empêché le poste de Québec d'être averti de la proximité de la chaloupe. Le gouverneur, Montmagny, envoya d'abord un canot sauvage portant deux hommes qui rejoignit la chaloupe du contremaître Vatel au mouillage à la pointe de l'île d'Orléans⁴⁹. Le matin, au petit jour, Montmagny fit mettre à l'eau sa propre chaloupe « bien munie de rafraîchissements », précise Marie de l'Incarnation⁵⁰. Après les interminables repas de morue sèche avec ou sans beurre, quelques fruits et légumes frais n'étaient pas à dédaigner.

Lorsque la chaloupe du gouverneur toucha terre au port de Québec, M. de Montmagny était là pour l'accueillir, avec son lieutenant, le chevalier de Bréhaut de l'Isle, et les principaux habitants résidant à Québec, Pierre et Charles Le Gardeur, M. de Gand, Jean Bourdon, M. de Saint-Sauveur, Olivier Le Tardif, Guillaume Couillard de Lespinay, Noël et Jean Juchereau, Robert Giffard, M. de Puiseaux peut-être, et les Pères de la Résidence⁵¹. Le canon du fort tonna. Le 1^{er} août fut chômé à Québec en l'honneur des arrivants. « La première chose que nous fîmes fut de baiser cette terre en laquelle nous étions venues pour y consommer nos vies pour le service de Dieu et de nos pauvres Sauvages⁵². » Le P. Vimont fit une prière au nom de tous. Tous les assistants contemplaient la scène dans un silence recueilli⁵³. Ils avaient conscience que quelque chose de grand venait de se passer.

Le gouverneur se multiplia auprès des arrivants : « Il ne se peut dire les courtoisies que nous avons reçues de lui » note Cécile de Sainte-Croix ; et le P. Le Jeune ajoute : « M. le gouverneur les reçut avec tout l'accueil possible ». Montmagny était en effet un gentilhomme accompli et un grand chrétien.

(48) *Ib.* A la pointe de l'île d'Orléans, on dressa trois cabanes, l'une pour les Pères, la deuxième pour les religieuses, la troisième pour l'équipage ; cf. *Annales de l'Hôtel-Dieu*.

(49) O p. 955.

(50) J t. II, p. 368.

(51) Peut-être aussi M. Charles Sevestre.

(52) J t. II, p. 368 ; les *Annales de l'Hôtel-Dieu* donnent les mêmes détails.

(53) RJ 1639 (Q p. 8, Th. 16, p. 18). L'acte de réception des Ursulines par Charles Huault de Montmagny a été édité par L. CHAPOT, *Histoire de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation*, t. I, Paris, 1892, p. 441-443.

Il mettait dans l'accueil autant d'esprit surnaturel que de distinction et d'élégante gentillesse⁵⁴.

Ensemble, par la rude montée de la côte de la Montagne, on se rendit à la chapelle Notre-Dame de Recouvrance, érigée par Champlain en 1633 avec l'aide de la compagnie des Cent-Associés à proximité de l'esplanade du fort Saint-Louis, au lieu où s'élève maintenant le maître-autel de la basilique Notre-Dame de Québec. Les Jésuites l'avaient dédiée en 1636 à l'Immaculée-Conception⁵⁵. « Nous allâmes droit à l'église, écrit Cécile de Sainte-Croix ; on chanta le *Te Deum*, entendîmes la Sainte Messe et communiâmes. » « Ensuite de quoi, ajoute Marie de l'Incarnation, M. le Gouverneur nous mena tous au fort pour y prendre notre réfection⁵⁶. » Le fort dominait de son promontoire un vaste paysage. Marie de l'Incarnation le reconnut. C'est celui qu'elle avait vu en rêve à la Noël 1633.

La matinée avait été très fatigante après plusieurs journées de navigation incorfortable. Dès qu'il fut possible de prendre congé des Québécois, les Pères conduisirent chacun des deux groupes de religieuses à son couvent provisoire. « On mena les Hospitalières en une maison que M. le Gouverneur leur baille, laquelle est fort proche du fort, en attendant que leurs bâtiments soient achevés, où nous les accompagnâmes⁵⁷. » La maison appartenait à la compagnie des Cent-Associés⁵⁸ et se dressait à l'endroit où, plus tard, serait édifié le couvent de ville des Récollets et, plus tard encore, la cathédrale anglicane.

Pour les Ursulines, leur logis se trouvait en la basse ville, à deux pas du port. La maison appartenait à Noël Juchereau, sieur des Châtelets, et était surplombée par le magasin de la Compagnie. Il y avait deux chambres assez vastes, une cave et un grenier. M^{me} de la Peltrie avait loué la maison à l'intention des Ursulines avant son départ de France⁵⁹. Jusqu'à la construction du couvent, sur la hauteur, derrière le fort, la petite maison du port devait servir de monastère, en dépit de son exigüité qui fut vivement ressentie.

(54) Voir J.-E. Roy, « Etude sur le gouverneur de Montmagny », dans *La Nouvelle-France*, mars-novembre 1906.

(55) Sur Notre-Dame de Recouvrance et son emplacement : P.-G. Roy, *La ville de Québec sous le régime français*, t. I, Québec, 1930, p. 117-120 ; Abbé LAVERDIÈRE, *Notre-Dame de Recouvrance*, s.l.n.d.

(56) O p. 955.

(57) O p. 955-956.

(58) *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 19.

(59) Cécile de Sainte-Croix ; Acte de réception de Montmagny, cf. *supra* n. 53.

Québec avait encore l'allure d'un poste de traite : la bourgade ne contenait pas plus de 200 à 250 âmes : « Lorsque nous vîmes en Canada, écrivit plus tard l'Ursuline, il n'y avait pas six maisons en tout le pays, dont deux seulement étaient de pierres, les forts mêmes n'étant que de bois⁶⁰. » Par « maisons », elle entend les logements convenables comportant plusieurs pièces. Le reste n'était que cabanes de planches. Le Père Le Jeune se montrait plus méridional que champenois quand, rendant compte des transformations du poste, il écrivait dans sa *Relation* de 1636 : « Pour moi, je confesse ingénument que Québec me semble un autre pays, et qu'il n'est plus ce petit coin caché au bout du monde où on ne voyait que quelques mesures et quelque petit nombre d'Européens⁶¹. »

Pour qui arrivait d'une bonne ville du royaume, Québec devait sembler moins bien bâti que le moindre village, malgré les alignements tirés par M. de Montmagny dans ce qui serait la haute-ville, « afin que tout ce qu'on bâtira dorénavant soit en bon ordre⁶². » Le fort de fascines, gazons et bois, édifié par Champlain, était en pleine réfection. Le P. Le Jeune écrivait en 1636 : « M. de Montmagny... a tracé le plan... d'une forteresse qu'on doit bâtir régulièrement, les uns travaillent à la chaux, les autres à la brique, les autres tirent de la pierre, d'autres explanadent la place⁶³. » Mais en août 1639, les travaux étaient très peu avancés, car en 1648, on y travaillait encore. Québec avait donc l'allure d'un chantier, avec cependant « la plus belle vue du monde⁶⁴. »

La chaloupe n'avait amené que les missionnaires et les religieuses avec M^{me} de la Peltrie. Le petit vaisseau arrivé le premier à Tadoussac contenait une grande partie du matériel des Ursulines, et tout le bagage de première nécessité était resté en arrière sur le *Saint-Jacques* : « Il n'y avait pas moyen de faire cuisine sitôt ». M. de Montmagny y pourvut :

(60) O p. 870 ; P.-G. ROY, *La ville de Québec sous le régime français*, t. I, p. 145-146, 155 ; dans le tome I^{er} du *Dict. général des familles canadiennes* de C. TANGUAY (Québec, 1871), on trouve en hors-texte une carte des concessions de la côte de Beaupré, dressée par Jean Bourdon en 1641.

(61) RJ 1636 (Q p. 41-42, Th. 9, p. 138-142) ; sur le chiffre de la population, voir E. SALONE, *La colonisation de la Nouvelle-France*, Paris, 1906, p. 62-63 ; B. SULTE a dressé la liste des habitants connus du Canada en 1639-1640 : *Histoire des Canadiens-français, 1608-1880*, t. II, Montréal, 1882, p. 91-92.

(62) RJ 1636, *ib.*

(63) *Ib.*

(64) O p. 956.

« (Il) en faisait apprêter au fort, tant aux Hospitalières comme à nous, et continua jusques à ce qu'on lui eût dit que nos vivres étaient arrivées⁶⁵. »

Le soir du 1^{er} août, il y eut feu de joie pour célébrer la naissance de Louis XIV dont la nouvelle arrivait seulement avec les passagers, l'équipage du petit vaisseau de M^{me} de la Peltrie n'en ayant pas donné l'annonce officielle : « Nous avons appris l'an passé que la Reine était enceinte et nous attendions un enfant de bénédiction et de miracle, écrit le P. Le Jeune ; nous croyions tous que les dons de Dieu seraient parfaits et que nous aurions un prince... Le mot de Dauphin ne sortit pas sitôt de la bouche des messagers, que la joie entra dans nos cœurs et les actions de grâces dedans nos âmes. La nouvelle fut bientôt répandue partout... on prépare des feux de réjouissance avec tout l'artifice possible en ces contrées⁶⁶. » Et de décrire les « artifices » qui éblouirent les Sauvages : « On fait voler des feux au ciel, tomber des pluies d'or, briller des étoiles : les serpenteaux brûlants courent partout, les chandelles ardentes éclairent une belle nuit ; bref, le canon fait un grand tonnerre dans les échos de nos grands bois. » Peut-être les Ursulines auraient-elles préféré se coucher un peu plus tôt ce soir-là au lieu d'admirer les artifices dus à l'adresse des artilleurs du fort !

Le lendemain, les Pères conduisirent par voie d'eau les Mères à Sillery : « Ce lieu est environ distant de Québec d'une lieue et demie ; on y va par eau. M. le Gouverneur nous prêta encore sa chaloupe⁶⁷. »

L'une des idées maîtresses des Jésuites était que, pour assurer la persévérance chrétienne des Sauvages convertis, il fallait les fixer au sol et en faire des agriculteurs sédentaires. Les baptiser auparavant paraissait hasardeux. La ligne avait été très nettement définie dès le début de la mission, et le P. Le Jeune la maintenait avec détermination. Les tentatives faites pour créer une génération chrétienne à partir des seuls enfants élevés à la française n'avaient pas eu de bons résultats. D'une part, les Sauvages se montraient très attachés à leurs enfants et répugnaient à s'en séparer ; de l'autre les enfants, loin de leur famille et privés de leur liberté, dépérissaient ou reprenaient le large. De plus en plus l'idée d'un vil-

(65) Le navire qui les portait n'arriva en rade de Québec que le 15 août, *Annales de l'Hôtel-Dieu*, p. 22.

(66) RJ 1639 (Q p. 2, Th. 15, p. 220).

(67) O p. 956.

lage chrétien s'imposait et pour que ce village put avoir des racines, il fallait en fixer la population au sol⁶⁸.

On se souvient des offres du commandeur Brûlart de Sillery pour la fondation d'un séminaire de filles. Le P. Le Jeune lui avait fait comprendre que son initiative était prématurée et qu'il valait mieux créer d'abord un village chrétien. Brûlart offrit donc aux Jésuites les fonds nécessaires à un premier défrichement, pour la construction d'une église, de la résidence des Pères et de quelques pavillons⁶⁹. Dès que ce fut possible, le P. Le Jeune admit à la mission de Saint-Joseph, qui prit le nom de village de Sillery, deux familles algonquines : celle de Noël Negabamat et celle du chef Negaskoumat ; une vingtaine de personnes en tout (1637)⁷⁰. Pour créer leur « réduction », les Jésuites avaient fixé leur choix sur une terre déjà concédée à François de Ré de Gand, commissaire général de la Compagnie des Cent-Associés⁷¹ : c'était un grand ami des Sauvages, une sorte de saint laïque, plein de zèle missionnaire, « qui consacra volontiers (sa concession) à un si bon dessein ».

Ce premier contact avec une société indienne déjà christianisée marqua profondément les religieuses et M^{me} de la Peltrie : « Quand elles virent ces pauvres gens assemblés à la chapelle, faire leurs prières et chanter les articles de notre créance, les larmes leur coulaient des yeux ; elles avaient beau se cacher, leur joie se trouvant trop resserrée en leur cœur, se répandait par leurs yeux⁷². »

Les nouvelles arrivées avaient voulu se confesser dans l'église de la réduction : on les avait invitées à assister à un baptême, celui d'une petite fille de dix ans adoptée par Noël Negabamat : « Auparavant que de (le) commencer, les Sauvages étant rangés sur des bancs, le R.P. Le Jeune les fit prier Dieu en leur langue et puis chanter le *Credo* et quelques cantiques qu'il a composés en leur langue⁷³. »

(68) H.-A. SCOTT, *Notre-Dame de Sainte-Foy, Histoire civile et religieuse*, Québec, 1902 ; L. GUÉRIN, « La seigneurie de Sillery et les Hurons de Lorette », dans *MSRC* 1900, sect. I, p. 73-115 ; J.-B.-A. FERLAND, *Notes historiques sur Sillery*, Québec, 1850 ; A. POULIOT, « La plus vieille maison du Canada », dans *Canad. Hist. Ass. report* 1949, p. 22-31 ; « Documents et remarques sur la chapelle de Sillery », dans *BRH* 69, 1967, p. 41-45 ; G.F.G., « The first Indian 'Reserve' in Canada », dans *RHAF* 4, 1950, p. 178-210.

(69) Sur le Commandeur de Sillery, voir *supra*, 2^e partie, ch. 7, n. 53.

(70) RJ 1638 (Q p. 17, Th. 14, p. 204).

(71) P.-G. ROY, *La ville de Québec*, t. I, p. 153-154 ; *DBC* t. I, p. 270-271 ; *BRH* 9, 1903, p. 23-27.

(72) RJ 1639 (Q p. 8, Th. 16, p. 18).

(73) Cécile de Sainte-Croix ; sur le P. Le Jeune, voir J. CHAUSSÉ, « Le

Le baptême suivit : M^{me} de la Peltrie fut la marraine. « La plupart des assistants pleuraient de joie en cette cérémonie⁷⁴. » En sa Relation de 1654, Marie de l'Incarnation confie à son fils sa propre émotion : « Là nous reçûmes des consolations très grandes, les entendant chanter les louanges de Dieu. Oh ! combien nous étions ravies de nous voir parmi nos bons néophytes qui, de leur côté, étaient ravis de nous voir⁷⁵. »

En sortant de l'église, M^{me} de la Peltrie et ses compagnes firent quelques visites dans les cabanes d'alentour. Les Sauvages étaient stupéfaits de les voir caresser les petits enfants. Les Indiens, en effet, très attachés à leurs petits, étaient avars de manifestations extérieures. « M^{me} de la Peltrie qui conduisait la bande, ne rencontrait quelque petite fille sauvage qu'elle n'embrassât et ne baisât avec des signes d'amour si doux et si forts, que ces pauvres barbares en restaient d'autant plus étonnés et plus édifiés qu'ils sont froids en leurs rencontres⁷⁶. » La Mère Cécile de Sainte-Croix, elle, admira la douceur du chant des Sauvages, et la vigilance quasi-maternelle que le P. Le Jeune exerçait sur ses convertis : « C'est un apôtre de ce pays et le père des Sauvages. »

Le 3 août, la visite fut pour Notre-Dame des Anges, sur le bord de la rivière Saint-Charles⁷⁷. La première résidence de Notre-Dame des Anges avait été celle des Récollets qui y avaient bâti un petit monastère dès 1620. Lorsque les Jésuites arrivèrent à Québec, les Récollets mirent à leur disposition la moitié de leur logement, de leur jardin et de leur enclos. Mais, désireux de n'être pas à charge à leurs hôtes, les Jésuites choisirent peu après une « place » à sept ou huit cents pas de là, près de l'endroit où le petit ruisseau de Lairret se jette dans la rivière Saint-Charles, « un lieu que l'on appelle communément le fort de Jacques Cartier », écrit le P. Sagard. Cette seconde résidence reçut, elle aussi, le nom de Notre-Dame des Anges⁷⁸. Réparée tant bien que mal, lors du retour à Québec en 1632, la maison comprenait quatre chambres basses, dont

P. Paul Le Jeune, missionnaire et colonisateur », dans *RHAF* 12, 1958, p. 52-79, 217-246; ses *Lettres spirituelles* ont été éditées par F. FRESSENCOURT, à Paris en 1875.

(74) O p. 956 ; voir L. POULIOT, « Essai sur le nombre et la qualité des baptisés, dans les Relations des Jésuites de la Nouvelle-France, 1632-1678 », dans *Sciences ecclésiastiques* 10, 1958, p. 473-495.

(75) J t. II, p. 368.

(76) RJ 1639 (Q p. 8, Th. 16, p. 18).

(77) Sur la résidence de Notre-Dame des Anges, voir P.-G. ROY, *La ville de Québec*, t. I, p. 141-142 ; R. MALOUIN, « La seigneurie de Notre-Dame des Anges », dans *Soc. hist. de Québec*, 1955.

(78) P.-G. ROY, *La ville de Québec*, t. I, p. 75-76, 85-86, 141-142.



l'une occupée par la chapelle, la seconde servant de réfectoire-dortoir, la troisième de cuisine, et la quatrième de communs. C'était la plus grande résidence des Pères. En s'y rendant, les trois Ursulines visitèrent le chantier du futur Hôtel-Dieu, ouvert depuis l'année précédente.

Le 4 août enfin, Marie de l'Incarnation accompagnant le P. Le Jeune, le P. Vimont, M. de Montmagny et M^{me} de la Peltrie, allait, avec les deux autres Ursulines inspecter le terrain sur lequel on projetait de bâtir leur monastère. « C'est un lieu très agréable et assez proche du fort ; il y a déjà un peu commencé à défricher et M. le Gouverneur qui y assistait, dit qu'il l'avait fait faire pour y mettre des Ursulines dès il y a longtemps⁷⁹. »

L'aménagement des deux couvents provisoires alla bon train. Le dimanche 7 août, la petite chapelle des Ursulines était prête et l'on y dit la Messe : « Nous sortîmes encore le vendredi et le samedi pour aller à la Sainte Messe et nous n'avons point sorti depuis. Dès le dimanche on vint nous dire la Messe en notre petite maison. Nous l'avons tous les jours en même lieu qui est un petit coin de cheminée clos avec des planches, là où il n'y a que la place de l'autel et du prêtre... et nous avons la faveur d'avoir Notre Seigneur tout proche à qui conter nos besoins⁸⁰. » La loi de clôture telle qu'elle avait été promulguée par le Concile de Trente allait être observée à l'autre bout du monde, en pleine mission, au milieu des Indiens à convertir. Le plus remarquable est peut-être que nul ne s'en soit étonné ou irrité, ou n'ait seulement pensé à la remettre en question : « On nous a fait une clôture de pieux qui sont environ de la hauteur d'une petite muraille. Cela n'est pas si bien joint qu'on ne puisse discerner au travers si on y veut prendre garde de bien près. Cela nous sépare toujours des séculiers, écrit Cécile de Sainte-Croix⁸⁰. »

La proximité du Seigneur présent en son tabernacle et présidant de là aux plus intimes besognes du logis comblait de bonheur les trois Ursulines. Quant à Marie de l'Incarnation, elle voyait dans la clôture une sauvegarde de son intimité avec Celui dont elle venait « étendre le royaume ».

(79) O p. 957.

(80) *Ib.*

(81) O p. 956.

II. — LA FORMATION A L'APOSTOLAT INDIGENE

(1639-1640)

En dépit de son immensité la Nouvelle-France à l'évangélisation de laquelle Marie de l'Incarnation vient apporter son concours, est peu peuplée au début du XVII^e siècle. Deux races principales et deux groupes linguistiques s'en partagent l'étendue : au nord et à l'est la famille algonquine moins évoluée et plus instable ; et la famille huronne-iroquoise sur les bords des trois premiers grands Lacs : le lac Erié, le lac Ontario et le lac Huron. Les Algonquins en sont encore au pur nomadisme et vivent de la chasse et de la pêche. Les Hurons-Iroquois connaissent l'agriculture et leurs structures sociales sont plus complexes. En fait, le monde indien est fragmenté à l'extrême, tant sur le plan linguistique que social : le Nord-Est du continent où s'est effectuée la pénétration française forme une mosaïque de tribus instables et souvent rivales, qui diffèrent quant au degré de civilisation et au mode de vie¹.

Au Sud du Saint-Laurent, au voisinage de la mer et dans les territoires qui forment aujourd'hui la Gaspésie, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et le Maine, de nombreuses tribus algonquines s'étaient unies pour former la confédération des Abénaquis, les hommes habitant « la terre du matin ». Le Nord du Saint-Laurent, de Tadoussac aux Trois-Rivières, était occupé par les tribus que les Français appelaient les « Montagnais », car la chaîne des Laurentides — le pays des montagnes — borde le fleuve sur presque toute cette partie de son cours. Les tribus de ce groupe parlaient plusieurs dialectes distincts ; il était très difficile de les fixer au sol.

Les Algonquins proprement dits se rencontraient à l'Ouest du Saint-Maurice et dans le bassin de la rivière des Outaouais.

(1) J. WHITE, *Manuel des Indiens du Canada*, Ottawa, 1915 ; D. JENNESS, *The Indians of Canada*, Ottawa, 1932, J.-R. SWANTON, *The Indian Tribes of North America*, Washington, 1953 ; R. DOUVILLE et J.-D. CASANOVA, *La vie quotidienne des Indiens du Canada à l'époque de la colonisation française*, Paris, 1967 ; A.-C. BAILLEY, *Conflict of European and Eastern Algonkian Cultures, 1504-1700*, St-John, 1937 ; G. MALCHELOSSE, « Peuples sauvages de la Nouvelle-France », dans *CD* 28, 1963, p. 63-92.

Quelques tribus, plus évoluées s'adonnaient déjà à l'horticulture et pratiquaient la culture du maïs (blé d'Inde), auxquels ils joignaient celle des citrouilles ; ils savaient tirer parti du riz sauvage et du sirop d'érable. Mais leur nomadisme foncier ne leur permettait pas de constituer des agglomérations comme les Hurons et les Iroquois. Ils habitaient des camps provisoires, formés de huttes basses ou de wigwams que l'on pouvait démonter facilement et remonter ailleurs. Le wigwam était une hutte abritant une seule famille. Sur de longues perches qui se croisaient au sommet, les Algonquins déroulaient des bandes d'écorce de bouleau, des peaux, parfois des fourrures ; on y entrait par une porte formée d'une peau relevée par deux perches. La fumée du foyer s'échappait par la partie supérieure restée ouverte. Ce n'est pas la tribu qui constituait l'unité première du groupe social chez les Algonquins, mais la bande groupant plusieurs familles sous la direction d'un bon chasseur qui prenait la tête du groupe.

Avec les Hurons-Iroquois, à l'Ouest, la vie changeait nettement de caractère. La famille raciale se divisait « grosso modo » en trois groupes principaux : les tribus huronnes, dont les résidences principales se trouvaient au Sud et à l'Est de la Baie Géorgienne, prolongement septentrional du lac Huron, et autour du lac Simcoe ; la confédération iroquoise, installée sur la rive méridionale de l'Ontario ; et la Nation Neutre, installée au Nord du lac Erié et à proximité du lac Ontario.

Les Hurons avaient reçu leur nom des premiers compagnons de Jacques Cartier : traiter quelqu'un de « Huron » en France, c'était lui faire entendre qu'il était un mufle, un mal-lavé, un grossier personnage². Les quatre tribus huronnes étaient fortement organisées ; c'étaient le clan de la Corde, celui de l'Ours, ceux du Rocher et du Cerf. A la veille des guerres d'extermination iroquoises, l'ensemble pouvait représenter un groupe de 30 000 âmes.

Les Iroquois, ou confédération des Cinq Nations, s'étaient unis entre eux à la fin du xvi^e siècle (vers 1570 ?)³ : en progres-

(2) On explique aussi leur nom par la coupe de leurs cheveux : une frange médiane de cheveux au sommet du crâne, le reste de la tête étant rasé ; c'était presque une « hure » de sanglier. Sur les Hurons : A.-E. JONES, *Owendake Ehen or Old Huronia*, Toronto, 1909 ; A. BEAUGRAND-CHAMPAGNE, « Les Hurons », dans *CD* 11, 1946, p. 53-62 ; Br.-G. TRIGGER, « The French Presence in Huronia : The Structure of franco-huron Relations », dans *Canad. Hist. rev.* 49, 1968, p. 107-141.

(3) A. BEAUGRAND-CHAMPAGNE, « Les anciens Iroquois du Québec », dans *CD* 1, 1936, p. 171-199 ; it., « L'organisation sociale des anciens Iroquois », *ib.* 3, 1938, p. 271-290 ; it., « Le régime politique des anciens Iroquois », *ib.* 5, 1940, p. 217-230 ; it., « Croyances des anciens Iroquois », *ib.* 6, 1941,

sant d'Est en Ouest, au Sud de l'Ontario, on rencontrait successivement les Agniers (au Sud du lac Champlain et de la rivière de Richelieu, ancienne rivière des Iroquois), les Onneiouts, les Onontagués, les Goyogouins et les Tsonnon-touans. Les Eriés ou nation du Chat ne faisaient pas partie de la confédération. Ils habitaient au Sud et à l'Est des Tsonnon-touans. Au milieu du xv^e siècle, les Iroquois formaient un groupe de 15 à 20 000 âmes.

Quant à la « Nation Neutre » c'était une autre confédération de même souche qui devait son nom à la neutralité qu'elle garda dans les conflits qui opposèrent Iroquois et Hurons. Les Hurons les nommaient « Attiwandaronks » ou « ceux dont la langue est de travers ». En 1640, le Père Jean de Brébeuf estimait leur population à 12 000 personnes, groupées en une quarantaine de petites agglomérations.

Les Hurons-Iroquois étaient semi-sédentaires ; ils vivaient dans des villages permanents qui se déplaçaient tous les dix ou quinze ans dès que la terre commençait à s'épuiser, car ils pratiquaient l'agriculture. Le blé d'Inde formait la base de leur alimentation, avec les haricots, différentes espèces de courges, les melons, etc... Ils n'avaient pas de bétail et ne possédaient qu'un animal domestique, le chien.

Les villages, comptant parfois plusieurs centaines d'habitants, étaient entourés de palissades défensives de pieux. Ils se subdivisaient en « cabanes longues » ou maisonnées groupant plusieurs familles, huit ou dix, parfois vingt ou vingt-cinq, qui vivaient sous le même toit. Ces cabanes de bois, avaient une trentaine de mètres de longueur ; recouvertes d'écorces bien ajustées et cousues, elles étaient partagées en dedans par une allée centrale sur laquelle ouvraient un certain nombre de cellules. Il n'y avait généralement qu'un foyer par cabane. Presque tout dans la vie tribale passait par la « cabane », véritable unité sociale de base ; cette dernière était gouvernée par une femme d'âge et d'expérience, parente de toutes les femmes de la maisonnée, car l'homme au moment du mariage venait habiter la cabane de sa femme, l'hérédité étant matrilineaire. Plusieurs cabanes formaient un clan ; mais au plan politique, c'était la tribu qui prévalait.

p. 195-210 ; it., « Les maladies et la médecine des anciens Iroquois », *ib.* 9, 1944, p. 227-242 ; it., « La stratégie, la tactique et l'armement des anciens Iroquois », *ib.* 10, 1945, p. 21-40 ; L.-P. DESROSIERS, *Iroquoisie*, t. I, 1534-1646, Montréal, 1947.

Les circonstances de la pénétration française furent déterminantes pour l'évangélisation. Tout naturellement, les Montagnais de la région de Québec en bénéficièrent d'abord, avec les Algonquins que l'on rencontrait au-delà du Saint-Maurice. Champlain était entré en contact avec les Hurons dès 1609 ; en juillet 1615 il entreprit un grand voyage d'exploration dans leur pays pour renforcer les relations d'amitié qui les unissaient aux Français. Ce furent les Hurons qui l'invitèrent à participer aux hostilités qui les opposaient aux Iroquois.

Le premier missionnaire à hiverner chez eux fut en 1615-1616 le Récollet Le Caron. Lorsque les Jésuites se furent joints aux Récollets en 1625, ils s'initièrent à leur tour aux langues indiennes. Le fait que ces Indiens étaient déjà semi-sédentarisés devait inciter les Jésuites, après 1632, à faire porter leur effort principal de ce côté. Sans négliger les Montagnais et les Algonquins plus primitifs, ils virent dans les Hurons le grand espoir des missions de Nouvelle-France.

Brébeuf apprit par expérience que les tribus sédentaires n'étaient pas nécessairement plus faciles à évangéliser. Mal défendues contre les germes de maladie apportés à leur insu par les Européens, les tribus qui frayaient le plus avec les Français furent aussi les plus éprouvées par les épidémies, rougeole, variole, etc... Evidemment les Sauvages rendirent les Pères responsables de cet état de choses. Les voyant réciter leur Bréviaire, ils pensaient aussitôt à des formules magiques aux effets redoutables. De plus, dans les premiers temps, les missionnaires avaient baptisé surtout des enfants en danger de mort ; dans l'esprit des Indiens s'établit vite une relation de cause à effet entre le baptême et la mort ; les Jésuites n'étaient-ils pas de dangereux sorciers ? La crainte qu'ils inspiraient leur sauva plus d'une fois la vie ; mais la pénétration chrétienne ne faisait que des progrès très lents. En regard des résultats obtenus par les Pères de la Compagnie en d'autres pays de mission : les Indes, le Japon, l'Indochine, le Mexique ou le Paraguay, le Canada pouvait paraître un champ particulièrement ingrat. On ne s'en rendait pas encore bien compte en France, et, dans ses Relations, le P. Le Jeune affichait un optimisme mitigé. Les missionnaires étaient six en 1632, dix-neuf en 1635, vingt-neuf dont six frères en 1637.

La Colonie Française, elle, en était encore à ses débuts après plusieurs tentatives qui s'étaient soldées par un échec. Les Français étaient entrés en rapport avec les tribus du Saint-

Laurent dès le second voyage de Jacques Cartier en 1535, mais l'établissement d'une colonie permanente à Québec, tenté en 1541 par Roberval et Cartier, dut être abandonné dès 1543.

Champlain se mit à l'œuvre à son tour en 1608 ; jusqu'en 1615, la capitale de la Nouvelle-France ne fut qu'une simple « habitation » fortifiée, doublée d'un magasin de traite : c'était un comptoir ; les « hivernants » n'étaient pas de véritables colons. Le premier Français qui se décida à se fixer sur les bords du Saint-Laurent avec sa famille fut Louis Hébert en 1617. L'année suivante, Champlain présenta au Roi un programme visant à la création d'une colonie proprement dite dont toutes les ressources — et non plus seulement les pelletries — seraient exploitées par des ressortissants français.

Richelieu prit à son compte ce programme quand il décida en 1627 de créer une grande Compagnie de colonisation, la Compagnie des Cent-Associés, en lui donnant pour triple objectif le peuplement français du pays, l'exploitation des ressources de l'Amérique et la conversion des Sauvages.

Les Cent-Associés reçurent en seigneurie et propriété toute l'Amérique du Nord, de la Floride aux régions arctiques, avec le monopole de la traite des fourrures ; mais par suite du conflit franco-anglais l'œuvre ne put commencer de manière effective qu'à partir de 1632-1633.

L'administration de la Nouvelle-France est assurée par la Compagnie, agissant au nom du Roi et sous le contrôle du tout-puissant Premier ministre. Le gouverneur, choisi par ce dernier sur une liste dressée par la Compagnie, et présenté au Roi, détient l'ensemble des pouvoirs civils et militaires, et exerce la justice, assisté pour les causes difficiles par quelques notables ; la gestion financière est confiée au Commis général des Cent-Associés⁴.

Quant à la Mission, depuis 1632 elle est exclusivement confiée aux Jésuites qui détiennent leurs pouvoirs de juridiction directement de Rome pour tout ce qui concerne l'évangélisation des Sauvages. Vis-à-vis des Français résidant à Québec ou aux Trois-Rivières, leur situation est moins précise ; on contestera la validité des mariages contractés devant eux. Surtout, l'arrivée des religieuses pose un problème délicat qui reste pour le moment en attente. De Rome, les autorités supé-

(4) G. LANCTÔT, *L'Administration de la Nouvelle-France*, Paris, 1929 ; A. VACHON, *L'administration de la Nouvelle-France, 1627-1760*, Québec, 1970.

rieures de la Compagnie montrent beaucoup de réticence et tendent à écarter les missionnaires d'un ministère ordinaire auprès des religieuses. Les premières Hospitalières arrivent toutes de la maison de Dieppe ; au-delà des mers elles continuent à considérer l'archevêque de Rouen comme leur supérieur ecclésiastique. Les Ursulines, elles, comptent dans leur groupe deux tourangelles et une dieppoise ; avant un an elles accueilleront deux parisiennes ; elles restent soumises en principe à l'Ordinaire de leurs diocèses respectifs.

L'heure des hésitations sur les pouvoirs juridictionnels n'a pas encore sonné ; dans l'immédiat il est surtout urgent d'initier les nouvelles venues à l'apostolat missionnaire. Les religieuses qui ont répondu à l'appel lancé par les *Relations des Jésuites* sont venues pour s'occuper des malades, des femmes et des filles sauvages. Il leur faut d'abord apprendre les langues indiennes. Les Ursulines s'y mirent avec ardeur sous la direction du P. Le Jeune :

« Il nous fallut mettre à l'étude de la langue des Sauvages. Le grand désir que j'avais d'instruire (les Sauvages) m'y fit embarquer d'abord. Le Révérend Père Le Jeune, qui quittait la charge de Supérieur des Missions, eut commission du Révérend Père Vimont qui lui avait succédé, de nous assister spirituellement et en cette étude de la langue : ce qu'il fit avec une charité très grande⁵. »

Marie de l'Incarnation allait avoir quarante ans. Le travail intellectuel avait tenu fort peu de place dans sa vie depuis le temps de son mariage. Son cheminement spirituel s'opérait par d'autres voies et rendait à certaines époques la lecture elle-même très difficile : « Comme il y avait plus de vingt ans que je n'avais pu raisonner sur aucune chose qui tint de la science et spéculation, d'abord cette étude d'une langue si disproportionnée à la nôtre, me fit bien mal à la tête ». On se souvient que les trois mois de traversée avaient été trois mois de migraine et que l'Ursuline n'avait pas eu le temps de prendre de repos. « (Il) me semblait qu'apprenant des mots par cœur et les verbes — car nous étudions par préceptes — que des pierres me roulaient dans la tête, et puis des réflexions sur une langue barbare ! Tout cela me faisait croire qu'humainement je n'y pouvais réussir. J'en traitais amoureusement avec Notre Seigneur lequel m'aida en sorte qu'en peu de temps j'y eus une très grande facilité. »

(5) J t. II, p. 369 ; voir aussi O p. 140, 229.

Humainement pourtant, Marie pouvait compter sur sa grande intelligence et sa mémoire prodigieuse comme sur la rapidité de son travail. Mais elle n'avait qu'imparfaitement conscience de ses dons.

Après quelques mois de travail les résultats étaient déjà satisfaisants et Marie pouvait enseigner l'essentiel du catéchisme. Elle eut encore besoin de se perfectionner et continua à travailler avec courage durant plusieurs années. Un an ne suffisait pas pour apprendre à parler couramment, mais il y avait déjà de bons espoirs ; elle confie le 4 septembre 1640 à la Mère Gillette Roland : « L'un (des Sauvages m'a) dit : Tu sauras bientôt parler comme nous⁶. »

Deux ans après son arrivée elle éprouve encore de grandes difficultés. « Je vous avoue qu'il y a bien des épines à apprendre un langage si contraire au nôtre et pourtant on se rit de moi quand je dis qu'il y a de la peine, car on me représente que si la peine était si grande, je n'y aurais pas tant de facilité. Mais, croyez-moi, le désir de parler fait beaucoup : je voudrais faire sortir de mon cœur par ma langue pour dire à mes chers néophytes ce qu'il sent de l'amour de Dieu et de Jésus notre bon Maître⁷. »

Marie de l'Incarnation s'était spécialisée dans le montagnais et l'algonquin ; Marie de Saint-Joseph se lança hardiment dans l'étude du huron auquel elle joignit un peu plus tard l'algonquin⁸. En 1640, au témoignage des deux Ursulines de Paris qui arrivèrent alors, les trois premières Mères n'étaient pas encore « assez savantes pour entretenir un Sauvage⁹. » Cela s'entend des conversations prolongées, car elles parlaient bien « petit-sauvage », ce langage au sujet duquel le P. Le Jeune écrivait dans sa Relation de 1633 : « J'ai remarqué, dit-il, dans l'étude de la langue qu'il y a un certain baragouin entre les Français et les Sauvages qui n'est ni français ni sauvage ; et cependant quand les Français s'en servent, ils pensent parler sauvage, et les Sauvages, en l'usurpant, croient parler bon français¹⁰. »

Le couvent provisoire de la basse ville où allait se déployer l'activité de Marie de l'Incarnation et de ses compagnes était ridiculement exigü pour ce que l'on y entendait faire : « Notre logement était si petit, lit-on dans les Annales manuscrites du

(6) O p. 109.

(7) O p. 125.

(8) O p. 285, 451.

(9) O p. 969.

(10) RJ 1633 (Q p. 8, Th. 5, p. 112-114).

couvent de Québec, qu'en une chambre de seize pieds en carré était notre chœur, notre parloir, notre dortoir et notre réfectoire, et dans une autre la classe pour les Françaises et les Sauvages ; et pour la chapelle, la sacristie extérieure et la cuisine, nous fîmes faire une galerie en forme d'appentis¹¹. » A la fin de sa vie, Marie a avoué à son fils à quel point les débuts furent difficiles et éprouvants : « Nous avons tant souffert dans les commencements, surtout manque de logement, que l'on a tenu pour une chose extraordinaire que nous ne soyons pas toutes mortes, ou au moins que nous ne soyons pas devenues infirmes pour jamais¹². »

Les pièces principales se trouvaient directement sous un plafond à jour : « (La) petite maison (est) si pauvre que nous voyons par le plancher reluire les étoiles durant la nuit, et qu'à peine y peut-on tenir une chandelle allumée à cause du vent¹³. » C'était supportable durant les mois d'été, mais l'on imagine ce que dut être le premier hiver dans ce logis aux planches mal jointes¹⁴.

Les Ursulines avaient tiré le meilleur parti possible de l'exiguïté des lieux : « Je vous dirai de quelle manière nous pouvons tenir tant de personnes dans un si petit lieu. L'extrémité des chambres est divisée en cabanes faites d'ais de pin : un lit est proche la terre, et l'autre est comme sur le fond, en sorte qu'il y faut monter par une échelle¹⁵. » Ces aménagements, et surtout celui de l'appentis-chapelle, fort réussi au dire de Marie de l'Incarnation¹⁶, s'étaient néanmoins révélés coûteux : « On ne croirait pas les dépenses qu'il nous a fallu faire dans cette petite maison¹⁷. » La classe se faisait à l'extérieur, dans une hutte algonquine « d'écorces d'arbre de bouleau, (dressée) bien proprement avec des perches¹⁸. »

(11) *Annales ms. des Urs. de Québec*, p. 5, qui citent ici d'après l'éd. de Dom Claude (V p. 408) et non d'après une copie prise sur l'original de la Relation de 1654 (type ms. de Trois-Rivières). Cf. O p. 98. Les Hospitalières qui l'habitèrent en 1644 après deux ans d'abandon n'en feront pas une description réjouissante : « C'était une petite chaumine remplie de crapeaux, de vers, de cloportes et de toutes sortes d'insectes » (*Annales de l'Hôtel-Dieu*, p. 51).

(12) O p. 870.

(13) O p. 98.

(14) O p. 148. Au temps où la flotte de France séjournait dans le port, on avait aussi les inconvénients de la proximité du quai de débarquement, la maison se trouvant à quelques mètres de l'anse du Cul-de-sac, cf. *Annales de l'Hôtel-Dieu*, p. 52.

(15) O p. 98.

(16) Peut-être Marie de l'Incarnation a-t-elle travaillé elle-même à la menuiserie de l'autel ; elle était douée pour ce genre de travaux, V p. 505.

(17) O p. 98.

(18) O p. 219.

Telle qu'elle était, la petite maison du bord de l'eau fut rapidement pleine à craquer. Y logeaient en effet les trois Ursulines, M^{me} de la Peltrie, Charlotte Barré ; hors clôture, au tour, un jeune domestique engagé par M^{me} de la Peltrie, qui couchait dans la sacristie extérieure ; et au dedans les petites Sauvages que l'on confia tout aussitôt aux Ursulines¹⁹. Un mois après l'arrivée à Québec, le 2 septembre, Cécile de Sainte-Croix écrivait à la Prieure de Dieppe : « Nous avons déjà six pensionnaires sauvages arrêtées, et par intervalles bien d'autres ; et qui aurait le moyen de les nourrir et vêtir, on n'en manquerait pas²⁰. »

La toute première des pensionnaires fut la petite Marie Negabamat, baptisée à Sillery le 2 août en présence des Ursulines et qui avait pour marraine M^{me} de la Peltrie ; on connaît les noms de plusieurs autres ; il y avait Marie-Madeleine Abatenau, Agnès Chabdikouechich, Marie-Ursule Gamitiens, Marie Amiskouevan et Nicole Assepanse²¹. Outre les élèves indiennes, plusieurs petites françaises de Québec vinrent suivre les classes à titre d'externes : « Il y en a déjà bien sept ou huit²². Je crois qu'il n'y avait pas plus de huit jours que nous étions ici quand on nous les envoya²³. »

Les tâches furent réparties au sein de la petite communauté. Marie de Saint-Joseph fut maîtresse des pensionnaires²⁴ ; elle assumait en outre l'office de sacristine et de lingère ; Cécile de Sainte-Croix reçut la charge de cellérier : « Vous pouvez conjecturer qu'il n'y a pas toujours des gens pour faire la cuisine, dit-elle avec humour, aussi est-ce ordinairement mon exercice. Encore qu'elle ne soit pas bien grande, il y en a pourtant assez pour m'employer : je ne suis pas de grand effet²⁵. » Pour les classes des externes Marie de Saint-Joseph et Cécile de Sainte-Croix se partageaient la besogne. Quant à M^{me} de la Peltrie et à sa demoiselle, Charlotte

(19) O p. 98.

(20) O p. 957.

(21) Voir O p. 95 s.; RJ 1640 (Q p. 44 s., Th. 19, p. 38 s.). Avant les Ursulines, Madame Hébert s'était occupée des petites Indiennes : A. COUILLARD-DESPRÉES, *Louis Hébert et sa famille*, Lille-Paris-Bruges, 1913, p. 87-89, 107-108 ; à Sillery les Hospitalières ouvrirent un Séminaire pour les petites Sauvages trop éloignées de Québec ; elles auront également des pensionnaires, dont les deux petites filles de Robert Giffard, cf. RJ 1641 (Q p. 26, Th. 20, p. 238).

(22) Il est difficile d'en dresser une liste même hypothétique : les filles de M. Le Gardeur de Repentigny, de Le Neuf de la Potherie, de Couillard de l'Éspinay, et la petite Juchereau...

(23) O p. 958.

(24) O p. 451.

(25) O p. 958.

Barré, elles se rendaient utiles en assumant les tâches qui, en France, revenaient aux sœurs converses. Il arrivait que les Pères de Sillery confiaient aux Ursulines de toutes petites orphelines en attendant d'avoir trouvé une famille qui voulût bien les adopter. En prendre soin demandait que l'on eût le cœur bien accroché : « M^{me} de la Peltrie a pris le soin de lever et habiller les petites Sauvages ; nous en avons de deux à trois ans qui donnent le matin de l'exercice à celles qui ont bon cœur²⁶. »

D'ailleurs, toute fillette admise à titre temporaire ou définitif au « séminaire » faisait l'objet d'un « dégraissage » et d'un épouillage en règle dont M^{me} de la Peltrie avait fait sa spécialité²⁷. « Quand on nous les donne, elles sont nues comme un ver, écrit Marie de l'Incarnation à M^{me} Poncet, et il les faut laver depuis la tête jusqu'aux pieds à cause de la graisse dont leurs parents les oignent par tout le corps ; et quelque diligence qu'on fasse, et quoiqu'on les change souvent de linge et d'habits, on ne peut de longtemps les épuiser de la vermine causée par l'abondance de leur graisse. Une sœur emploie une partie du jour à cela. C'est un office que chacun ambitionne avec empressement : celle qui l'emporte s'estime riche d'un si heureux sort, celles qui en sont privées s'en estiment indignes et demeurent dans l'humilité. M^{me} notre fondatrice l'a exercé presque toute l'année ; aujourd'hui c'est la Mère de Saint-Joseph qui jouit de ce bonheur²⁸. » La vermine n'a point coutume de limiter ses activités et de rester sur une personne. Dans l'entassement de la maisonnette du port, malgré tous les efforts pour s'en débarrasser, chacune dut en recevoir son lot. Les habitudes d'hygiène du XVII^e siècle ont contribué à prolonger l'épreuve.

Même les Canadiennes, endurcies de longue date à vivre proches des Indiens, avaient de la peine à comprendre la patience des Ursulines et de leur fondatrice : « Les personnes qui nous visitaient... ne pouvaient comprendre... de nous voir embrasser et caresser et mettre sur les genoux de petites orphelines sauvages qu'on nous donnait, qui étaient graissées en un guenillon sur une petite partie de leur corps, empesé de graisse, qui rendait une fort mauvaise odeur... Lorsqu'elles

(26) O p. 958, 965.

(27) Les Sauvages se frictionnaient d'huile de loup marin, de phoque ou de graisse d'ours pour se protéger du soleil, du froid, des moustiques, et assouplir la peau : R. DOUVILLE et J.-D. CASANOVA, *La vie quotidienne des Indiens*, p. 21, 150, 191.

(28) O p. 97.

étaient un peu accoutumées, nous les dégraissons par plusieurs jours, car cette graisse tient avec sa saleté comme colle sur leur peau ; puis nous leur donnions du linge et une petite soutane pour les garantir de la vermine dont elles sont bien garnies lorsqu'on nous les donne²⁹. » Les habitudes de propreté française — toutes relatives — n'étaient pas facilement adoptées par les enfants : « La saleté des filles sauvages nous faisait quelquefois trouver un soulier en notre pot, et journellement des cheveux et des charbons³⁰. »

Au demeurant les fillettes sauvages étaient fort attachantes. La tristesse les assaillait parfois au souvenir de la vie libre des bois et tournait facilement à la neurasthénie, mais leur caractère était plus maniable que celui des Françaises. Marie de Saint-Joseph le déclare au P. Le Jeune : « Il n'y a rien de si docile que ces enfants, on les plie comme on veut, elles n'ont aucune réplique à ce qu'on désire d'elles : s'il faut prier Dieu, réciter leur catéchisme ou faire quelque petit travail ou quelque ouvrage, elles sont aussitôt prêtes sans murmure et sans excuses³¹. » Les Français ont exprimé plus d'une fois leur étonnement au sujet du comportement des enfants indiens. Les parents leur passaient tout et ne les contredisaient jamais ; avec les petits français, un tel système d'éducation aurait eu des résultats désastreux. Les pensionnaires du séminaire Saint-Joseph de Québec étaient cent fois plus sages que les filles de France : « Nous leur apprenons tout ce que nous voulons à quoi elles sont si souples que je n'ai jamais vu dans les filles françaises les dispositions que je remarque en elles-mêmes... elles se laissent conduire comme de petits agneaux³². »

Le tempérament indien, le dépaysement aussi, expliquent en partie l'attitude des petites Sauvages. Mais Marie de l'Incarnation et ses compagnes y voyaient aussi un effet de la grâce baptismale et s'en émerveillaient. Le goût des choses de Dieu, l'intuition surnaturelle, la générosité des pensionnaires, leur innocence étaient, pour leurs maîtresses, une sorte de manifestation visible de la présence divine qui les dédommageait de toutes leurs peines : « Elles sont si attentives à ce qu'on leur enseigne que... si je leur voulais faire répéter... ce

(29) J t. II, p. 372.

(30) *Ib.*

(31) O p. 962 ; R. DOUVILLE et J.-D. Casanova, *op. cit.*, p. 115-116, 131-133 ; par contre la liberté sexuelle était entière et l'enfant était vite initié expérimentalement.

(32) O p. 103, 104.

qui est couché au catéchisme depuis le matin jusques au soir, elles s'y assujettiraient volontiers. J'en suis ravie d'étonnement ; je n'ai point vu de filles en France ardentes à se faire instruire ni à prier Dieu, comme le sont nos séminaristes. Je crois que les bénédictions du ciel sont pleinement sur ces âmes innocentes, car elles le sont vraiment...³³ ».

Quant à M^{me} de la Peltrie qui avait été frustrée des joies de la maternité par la mort prématurée de son unique petite fille, elle se retrouvait mère au milieu des jeunes Indiennes³⁴. « L'un de ces jours, écrit-elle, ayant gardé le lit une matinée pour quelque indisposition, comme je vins à passer dans leur chambre l'après-dîner, ce furent des chères et des caresses qui ne sont pas croyables : elles s'écriaient : "Ninque, ninque ! ma mère, ma mère !" Elles se jetaient à mon col, si bien que j'eus de la peine de m'en défaire. Je vous confesse, mon cher Père, que cela me ravit le cœur de voir un si grand naturel en des enfants barbares ; aussi est-il vrai que s'ils étaient mes enfants propres, je ne les pourrais pas aimer davantage³⁵. »

Marie de Saint-Joseph mettait en tout sa note de gaieté : « Au temps de la récréation, écrira une Ursuline de Paris l'année suivante, elle nous fait souvent pleurer à force de rire : il serait bien difficile d'engendrer la mélancolie avec elle ; c'est une fille qui a beaucoup de belles parties³⁶. » Elle savait jouer de la viole et s'en servait pour s'attacher les Indiens : « Il y a du plaisir à voir les Sauvages et les Sauvagesses auprès de la viole quand on en joue : ils sont ravis³⁷ ».

A son arrivée à Québec en 1640, la Mère Anne Le Bugle de Sainte-Claire enverra à la prieure des Ursulines de Paris un charmant tableau de ces petites séances en clôture : « (Marie de Saint-Joseph) est maîtresse de nos petites séminaristes qu'elle aime comme une mère fait ses enfants. Après le catéchisme, elle leur apprend à chanter et toucher sur la viole des cantiques spirituels ; parfois elle les fait danser à la mode des Sauvages, et ces petites sont si innocentes que quand M^{me} de la Peltrie s'y rencontre, elles la prient de danser avec elles³⁸. » Danse et régime alimentaire : les deux seules conces-

(33) O p. 93.

(34) « Je n'ai point vu de mères si jalouses pour leurs enfants que Madame de la Pelleterie et les Ursulines le sont pour leurs petites séminaristes », RJ 1640 (Q p. 44, Th. 19, p. 36).

(35) O p. 965.

(36) O p. 968.

(37) O p. 957.

(38) O p. 968-969.

sions faites à la mentalité indienne. Pour le reste, les Ursulines en sont encore au stade de la francisation intégrale³⁹ : elles ne pensent pas autrement que les Jésuites dont l'expérience missionnaire n'est pas achevée. Plus tard, au temps où le bureau colonial de Colbert voudra donner au système un développement considérable, les réticences viendront précisément de la part des missionnaires, Jésuites et Ursulines. En 1639-1640, le plus bel éloge que l'on puisse faire d'une petite indienne est « qu'on ne la prendrait pas pour une Sauvage⁴⁰. »

Dès son ouverture, le séminaire Saint-Joseph fut éprouvé par une épidémie : « (Notre) petite maison fut bientôt réduite en un hôpital par l'accident de la petite vérole qui se mit parmi les Sauvages. Comme nous n'avions pas encore de meubles, tous les lits étaient sur le plancher, en si grande quantité qu'il nous fallait passer par-dessus les lits des malades. Trois ou quatre de nos filles sauvages moururent⁴¹. »

Les Indiens adultes ne manquaient pas au monastère. C'était d'abord pour eux un centre d'attraction. Ils venaient voir les « filles de capitaines, venues de France » pour s'occuper des enfants sauvages. Certaines questions revenaient, probablement toujours les mêmes : « Il en est arrivé plusieurs d'une nation fort éloignée qui, nous voyant, étaient en peine de notre façon de vie. Ils me demandèrent pourquoi nous avions la tête enveloppée et pourquoi on ne nous voyait que par des trous⁴². »

Marie de l'Incarnation essayait de leur répondre en trébuchant à chaque syllabe ; on se comprenait néanmoins. La visite au monastère était aussi l'occasion de recevoir un cadeau : le repas d'abord, les vêtements ensuite et de petits objets de dévotion dont les Sauvages se montraient avides⁴³.

Marie est heureuse de pouvoir faire un peu de bien ; ce qui la bouleverse, elle et ses compagnes, c'est la simplicité et souvent la générosité des nouveaux baptisés, leur ferveur sans détours et sans respect humain. Elle parle à plusieurs reprises de l'esprit de la primitive Eglise : « Il semble que la ferveur de la primitive Eglise soit passée dans la Nouvelle-France⁴⁴... »

(39) Cf. G.-F.-G. STANLEY, « The Police on 'Francisation' as applied to the Indians during the Ancien Regime », dans *RHAF* 3, 1949, p. 333-348.

(40) Voir par exemple O p. 91, 102 .

(41) J t. II, p. 369.

(42) O p. 108.

(43) O p. 958.

(44) O p. 94.

Ce n'était point autre chose qu'elle était venue chercher en Canada. Sa propre ferveur apostolique, née de la contemplation et de la vie mystique, avait besoin pour s'épanouir d'un milieu qui rappelât par sa ferveur l'esprit des premiers temps chrétiens. La Nouvelle-France ne la décevait point⁴⁵.

Quinze ans plus tard, quand les guerres iroquoises auront pratiquement exterminé la nation des Hurons et que l'apostolat en milieu français commencera à primer l'autre, Marie de l'Incarnation se tournera avec nostalgie vers les premières années : « Les Sauvages étaient en ce temps-là en grand nombre et ils affluaient en notre parloir, de l'un et l'autre sexe. Nous les instruisions et nous entretenions avec eux : ce qui, en mon particulier, m'était une consolation indicible⁴⁶. »

(45) A. RAYEZ, « Marie de l'Incarnation et le climat spirituel de la Nouvelle-France », dans *RHAF* 16, 1962, p. 3-36.

(46) *J t.* II, p. 370. Sur sa joie à enseigner les petites Sauvages, voir *O* p. 140 ; le Canada lui est un « paradis », *O* p. 110.

III. — L'ARRIVÉE DES PARISIENNES

(1640)

Après son échec de l'année précédente, le Père Vimont n'avait pas renoncé à obtenir des Ursulines de Paris¹. Avant de partir pour la Nouvelle-France, il avait obtenu l'accord de M^{me} de la Peltrie et des Ursulines de Tours : il était entendu que l'on ferait passer des Ursulines de la Congrégation de Paris, à l'exclusion de celles de Tours, à condition que leur nombre n'excède pas celui des Ursulines de l'autre Congrégation². En revanche, Marie de l'Incarnation ignorait qu'il eût écrit à Rome afin d'obtenir des bulles pour le nouveau monastère en laissant entendre au dicastère compétent que le monastère appartenait à la congrégation de Paris. Elle l'apprendra plus tard. Marie ignorait aussi que le P. Vimont avait fait savoir aux Ursulines de Paris que le monastère de Québec ne tarderait pas à embrasser leurs observances et leurs constitutions ; en conséquence les deux religieuses désignées pouvaient penser qu'elles n'auraient point à changer leur mode de vie en arrivant au Canada.

Les oppositions qui, l'année précédente, avaient empêché la Mère de Saint-Jérôme de recevoir son obédience, n'avaient pas été oubliées, la leçon porta. « La Mère Béron de Sainte-Madeleine, Supérieure du grand couvent (du faubourg Saint-Jacques) prit si bien ses mesures qu'elle en vint à bout l'année (1640), avec déclaration néanmoins de n'envoyer jamais si loin aucune fille qu'elle ne l'eût demandé instamment et fait consentir ses parents³. »

Deux religieuses furent pressenties : la Mère Anne Le Bugle de Sainte-Claire, âgée de trente-trois ans, et la Mère Marguerite de Flécelles de Saint-Athanase qui en avait vingt-six.

(1) Le premier hiver avait été très rude, mais aucune Ursuline ne fut malade, O p. 109.

(2) O p. 575.

(3) *Annales ms. du Couvent du Faubourg St-Jacques*, p. 200 s. (AUQ).

Le 17 février 1640, le chapitre fut assemblé au monastère du faubourg Saint-Jacques pour délibérer sur la demande des Pères Jésuites, de M^{me} de la Peltrie, et des premières Ursulines de Québec « de leur envoyer quelqu'une des Sœurs (de Paris) pour leur aider à l'établissement (du monastère canadien). A quoi la pluralité a consenti jugeant cela devoir réussir à la plus grande gloire de Dieu ; elles ont aussi jugé être nécessaire de défrayer le voyage et de fournir tous les ans trois cents livres de pension viagère pour subvenir à leurs nécessités à raison de la pauvreté de la maison où elles vont⁴. »

Anne de Sainte-Claire pensait au Canada depuis plusieurs années ; elle en parlait volontiers et espérait que son désir serait exaucé un jour. Quand la Mère prieure lui fit connaître son choix, ce fut une explosion de joie et d'enthousiasme. Sa compagne se montra plus réservée bien qu'elle se fût proposée d'elle-même ; en réalité, elle avait beaucoup de répugnance à quitter la France.

L'archevêque de Paris se montra plus traitable que l'année précédente : la Prieure mit toutes les formes pour présenter sa demande et sut le faire avec habileté : « La Supérieure ménagea le tout si prudemment et employa des personnes si puissantes auprès de Mgr l'Archevêque qu'il signa l'obédience et accorda ce qu'il avait refusé au précédent, y étant excité par les nouvelles qu'on reçut que les Ursulines de Tours étaient arrivées heureusement et avaient comme frayé le chemin⁵. »

Mais une fois encore les difficultés vinrent des parents, surtout ceux de la Mère Anne de Sainte-Claire qui firent révoquer l'obédience trois ou quatre jours avant le départ de Paris. La religieuse ne se laissa pas décourager et écrivit elle-même de sa plus belle encre au prélat « (le) sommaire des motifs qui la portaient à désirer le Canada, et qu'ayant toutes les marques que Dieu l'y appelait au jugement de ceux qui avaient pris la peine de l'examiner, elle en déchargeait sa conscience sur lui. » Elle écrivit dans le même sens à sa mère : sur les deux fronts elle remporta une victoire complète et elle put partir pour Dieppe avec sa compagne le 8 mars 1640⁶. Elles y retrouvèrent le P. Ménard et le P. Duperron. Les deux vaisseaux frêtés par les Cent-Associés allèrent en rade le 26 mars. Les Ursulines embarquèrent sur l'*Espérance* commandé

(4) Registre capitulaire des Ursulines du Faubourg Saint-Jacques.

(5) *Annales ms. des Urs. du Faubourg Saint-Jacques, ib.*

(6) Registre capitulaire ; les *Annales* parlent du 6.

par le capitaine de Courpon avec le P. Ménard et deux Hospitalières de Dieppe qui venaient en renfort de celles passées l'année précédente⁷.

En rade, le temps fut affreux durant cinq semaines : pluie, neige, vents, tempête, tout se liguaient pour empêcher les deux navires de partir. Ils ne mirent à la voile que le 28 avril, mais la traversée elle-même fut assez tranquille. Le 14 juin la flotte doublait le Cap-Breton, le 19, elle était en vue de la Gaspésie, le 30 à Tadoussac. Les religieuses arrivaient à Québec le 8 juillet, ayant transbordé sur le *Saint-Jacques* du capitaine Ançot à Tadoussac. Montmagny, le P. Vimont et M^{me} de la Peltrie étaient au port pour les accueillir : « M^{me} de la Peltrie, accompagnée de ses petites séminaristes gentiment vêtues, les conduisit premièrement en la chapelle des Ursulines comme étant la plus proche du quai, lit-on dans la Relation de 1640⁸. » On devine l'accueil que les arrivantes reçurent dans le minuscule couvent de la basse-ville.

Anne Le Bugle appartenait à une bonne famille parisienne, assez considérable pour être connue de l'archevêque. Elle était née en 1605 et avait fait ses études au pensionnat des Ursulines d'Eu. Son entrée au couvent de Paris ne se fit pas sans mal vers 1626 du fait de la réticence de sa mère. C'était une excellente religieuse, gaie, profondément mortifiée et entendue aux affaires temporelles⁹. La Mère Marguerite de Saint-Athanasie était fille de Jean de Flécelles, vicomte de Corbeil-en-Brie, seigneur de Brégy, d'Yverny et de la Malmaison, président de la Chambre des comptes de Paris, qui avait épousé Catherine d'Elbène. L'un des frères de la Mère Marguerite, Nicolas, remplira les plus hautes charges dans la diplomatie, puis prendra service dans les armées du roi comme lieutenant-général. Marguerite, née le 28 mai 1614, fut élevée par les Ursulines du grand couvent, puis admise au noviciat¹⁰. Les plus beaux éloges de son jugement, de sa pondération, de son savoir-faire reviennent sous la plume de Marie de l'Incarnation qui l'aima et vécut avec elle dans la plus grande union¹¹.

L'arrivée de nouvelles religieuses était une bénédiction pour le couvent de Québec, mais les assurances données à

(7) RJ 1640 (Q p. 2, Th. 18, p. 70 s.); la lettre du P. Ménard sur la traversée a été rééditée par Mère Marie-Emmanuel CHABOT, *Marie de l'Incarnation d'après ses lettres*, p. 296-300.

(8) RJ 1640 (Q p. 4; Th. 18, p. 74).

(9) *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 362 s.

(10) *Ib.*, p. 479 s.; J t. III, p. 259 n.

(11) Voir par exemple O p. 265, 269, 644.

Paris par le P. Vimont créèrent une équivoque pénible. Le Supérieur avait peut-être pris ses désirs pour des réalités et ne s'était pas rendu compte de la fermeté dont Marie de l'Incarnation était capable quand elle croyait être dans son droit : « Les deux bonnes Mères qui nous furent envoyées de Paris ignoraient tout ce qui s'était passé, raconte-t-elle, sinon qu'elles croyaient simplement que nous allions passer dans leur Congrégation et prendre leurs règlements et tout ce qui s'ensuit. Ce fut en cette occasion qu'il fallut développer toute l'affaire et se déclarer non publiquement, mais dans une consulte particulière... Elles croyaient donc, comme je viens de dire, que nous allions passer dans leur Congrégation. L'on m'en porta la parole à laquelle je repartis que c'était une union que nous voulions faire avec elles, et non pas un changement de notre Ordre dans le leur... Ce fut en cette rencontre qu'il me fallut soutenir un grand combat, et faire voir que je n'étais pas si flexible en un point si important, qu'on se l'était imaginé. Je me comportai avec tous les respects possibles, mais toujours avec vigueur et fermeté¹². »

Les Pères Jésuites, le P. Vimont, supérieur, et le P. Le Jeune, chargé du monastère au spirituel, étaient arbitres, mais parties tout à la fois. Lorsque Marie de l'Incarnation parle de fermeté, c'est surtout à leur endroit. Les deux groupes d'Ursulines vivaient en bonne intelligence : le conflit se déroulait au plan juridique. « (Les Mères de Paris) prenaient conseil et avis des Révérends Pères et nous aussi ; elles leur communiquaient leurs griefs, et nous les nôtres. » Mais dans la vie courante, hormis une certaine gêne mutuelle et un peu de froideur, on avait le bon goût de part et d'autre d'éviter un affrontement : « Grâce à Notre Seigneur, nous n'avons jamais eu de piques, ni de prises par ensemble dans notre petite communauté pour tous nos accommodements. » Le plus pénible pour Marie de l'Incarnation était la partialité mise en cette affaire par le P. Vimont. Il croyait agir pour la plus grande gloire de Dieu, mais ses habiletés entretenaient chez les Ursulines venues de Paris des espérances fallacieuses. Marie avait eu, en outre, l'imprudence de prononcer entre ses mains le vœu d'obéissance pour tout ce qui concernait la Mission. Elle y fut portée par une inspiration qu'elle pensait venir de Dieu : « (Je fis) un vœu particulier au Révérend Père Supérieur des Missions, par un mouvement et forte inspiration de Dieu, à cette fin d'être conduite dans tout ce qu'il lui plaisait exiger

(12) O p. 575-576.

de moi, dans ce qu'il faudrait faire et souffrir dans cette vocation qu'il avait plu à Dieu m'honorer¹³. » Le vœu avait une portée bien déterminée et concernait directement l'apostolat auprès des Indiens ; mais, à lire entre les lignes, on croit sentir que le P. Vimont prit prétexte de cet apostolat pour demander à sa pénitente de renoncer aux observances de Tours : « Je portais tous les coups, car notre chère compagne (la Mère Marie de Saint-Joseph) étant jeune, on croyait que quand je serais abattue on en viendrait facilement à bout¹⁴. »

Pour sa part, Marie de l'Incarnation ne l'accabla pas avec cette affaire ; elle crut cependant indispensable de la mettre en garde : « Elle en demeura vivement touchée et, avec une constance et fermeté digne de son esprit, elle déclara sa volonté quand il fut temps et à qui il appartenait. Je ris encore dans mon cœur, quand je pense aux réponses qu'elle fit, qui surpassaient en prudence et en sagesse une personne de son âge ; et toujours avec tant de modestie et de retenue, qu'elle fit voir qu'elle n'avait pas moins de vertu que de jugement¹⁵. »

Sous peine de rester dans l'impasse, les deux pères Jésuites durent céder sur le principe et admettre une sorte de concordat ou acte d'union provisoire, en attendant la rédaction des Constitutions particulières adaptées aux conditions de la vie canadienne. L'acte fut rédigé en collaboration et envoyé par la flotte d'automne aux deux monastères co-fondateurs, Tours et Paris, pour être accepté en réunion capitulaire par chacun d'eux, et l'approbation renvoyée ensuite à Québec. Les Archives des Ursulines de Québec conservent une copie « des points d'union¹⁶ » ; une autre copie a été insérée dans les *Annales des Ursulines de Québec*¹⁷, et les *Annales* du couvent de Paris en donnent un résumé¹⁸ et précisent à quelle date se fit l'accord entre les Québécoises : ce fut en septembre. Les Ursulines de Paris étant arrivées le 8 juillet, les négociations que décrit Marie de l'Incarnation durèrent deux mois, précisément les deux mois d'été où la besogne de la Supérieure était doublée du fait du chantier à surveiller, des Sauvages à recevoir, et de toute la correspondance de France à expédier ; bien des nuits se passaient sans sommeil, à écrire

(13) J t. II, p. 373.

(14) O p. 576.

(15) O p. 576-577.

(16) Copie faite probablement après l'incendie de 1682.

(17) *Annales ms. des Urs. de Québec*, p. 8.

(18) *Annales des Urs. du Faubourg Saint-Jacques*, p. 211 ; l'acte d'union a été édité par L. CHAPOT, *Vie de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 387-389 ; *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 60-63.

fébrilement pour résoudre à distance mille problèmes matériels, et combiner commandes et envois. On devine l'état d'extrême fatigue dans laquelle cette affaire vint surprendre l'Ursuline de Tours.

Le premier point de l'accord concernait l'habit, les trois suivants le quatrième vœu. C'est ici que l'on constate que le concordat fut d'abord un compromis avant d'être un accord destiné à poser les bases d'une nouvelle observance. L'habit est emprunté à la Congrégation de Tours, le vœu spécial d'instruire les petites filles à la congrégation de Paris. Le sacrifice de l'habit ne se fit pas tout seul. Marie souligne le mérite des deux Ursulines du faubourg Saint-Jacques : « Combien pensez-vous que ce fut un grand sacrifice à ces deux bonnes filles de quitter l'habit dans lequel elles avaient fait profession ! » Elles se demandèrent si elles avaient le droit de le faire avant d'en avoir référé à leur maison : « Cela leur fut assurément très difficile, surtout le faisant sans la participation ni le consentement de leurs Mères... Ces bonnes filles firent bien paraître leur vertu en cette rencontre, car... il n'y avait rien dans leur habit qui approchât du nôtre, étant entièrement dissemblable¹⁹. » De leur côté, les Ursulines de Tours acceptèrent de prononcer le quatrième vœu propre à la Congrégation de Paris, mais le P. Vimont, trop prompt à croire qu'il avait réussi à faire entrer les religieuses dans ses vues, avait annoncé aux Parisiennes que les Tourangelles feraient à nouveau solennellement profession, comme si leur engagement précédent, ne comportant pas le quatrième vœu, était considéré comme nul et insuffisant. Marie de l'Incarnation entendait prononcer ce quatrième vœu sans solennité extérieure, et avec une réserve, car au cas où le monastère de Québec n'aurait pu survivre, elle ne voulait pas retourner ailleurs que dans son monastère et sa Congrégation d'origine. Elle l'emporta. L'accord définitif est ainsi libellé : « que les professes de la Congrégation de Bordeaux qui viendraient en Canada feront le quatrième vœu d'instruire les petites filles pour le temps qu'elles y seront, conditionnel et non solennel si elles ne veulent. »

Un problème se posait pour les novices qui feraient directement profession pour la maison de Québec. On se souvient

(19) O p. 576 ; les Ursulines de Bordeaux n'avaient pas le vœu d'enseigner, mais seulement l'obligation de le faire après 25 ans révolus et après 10 ans de vie religieuse en vertu des bulles de leur Congrégation, cf. O p. 268. La description minutieuse de l'habit des Ursulines de Québec se trouve dans les *Constitutions et règlements*, f° 85 vss.

que Marie de l'Incarnation l'avait implicitement soulevé lors de la conclusion du contrat avec M^{me} de la Peltrie à Paris en mars 1639. Car, au cas où les religieuses du monastère de Québec devraient être rapatriées, que feraient ces novices qui n'appartiendraient à aucune des deux congrégations ? Dès 1639, Marie pensait que le monastère fondé par M^{me} de la Peltrie devrait conserver son existence autonome, même en cas de rapatriement. Le contrat de fondation ne comportait rien de tel. L'acte d'union, lui, ouvre la voie à cette solution : « En cas de retour en France, les professes des deux Congrégations de Paris et de Bordeaux auront la liberté de retourner en leur maison de profession... Et en cas aussi du dit retour, il leur sera libre, tant aux religieuses professes venues de France qu'à celles qui auront été professes sur le pays au dit monastère du Canada, de s'établir toutes ensemble en quelque ville de France sous le bon plaisir de Sa Majesté et de l'Evêque du lieu pour y vivre en la même observance régulière qu'elles faisaient en Canada, attendant l'occasion de retourner au dit pays de la Nouvelle-France pour y secourir derechef les Sauvages, s'il plaît à la divine Majesté leur en faire la grâce, et se serviront pour le dit établissement tant du revenu de la fondation que du fonds qu'elles pourraient avoir en France du dot des filles reçues à profession. »

Le nouvel article suppose l'accord au moins verbal de M^{me} de la Peltrie, refusé l'année précédente. Marie de l'Incarnation avait de la suite dans les idées et un grand talent de diplomate.

Le contrat d'union comportait d'autres clauses importantes : le nombre des religieuses des deux Congrégations fondatrices resterait égal de part et d'autre ; pour toute religieuse de Paris qui passerait, on en ferait venir une de la Congrégation de Bordeaux. C'est à la communauté de Québec et à son Supérieur ecclésiastique que reviendrait l'initiative de demander des religieuses en France, non aux prieures locales d'en envoyer comme bon leur semblerait. Il était décidé enfin que les Constitutions propres à Québec seraient rédigés à Québec « selon que l'on jugera plus à propos et même par l'avis des religieuses. » Une clause resta provisoirement lettre morte. C'est le sixième point d'union : « L'on enverra un supérieur prêtre et commissaire apostolique qui dépendra immédiatement du Pape, et pour tenir l'union stable et permanente l'on aura une bulle de Rome. » Le général de la Compagnie ne tenait pas à ce que les Jésuites du Canada s'occupent des reli-

gieuses ; il aurait désiré voir un membre du clergé séculier assumer les fonctions de Supérieur ecclésiastique²⁰.

Pour la bulle, elle sera effectivement demandée à maintes reprises et sans résultat. Pour le Supérieur ecclésiastique dépendant immédiatement de Rome et indépendant des Jésuites, le souhait de Marie de l'Incarnation ne se réalisera qu'à la venue de Monseigneur François de Montmorency-Laval en Nouvelle-France, et l'attitude de ce dernier sera pour elle une déconvenue²¹.

L'acte définitif ne fut signé que l'année suivante, lorsque les deux monastères de Tours et de Paris eurent envoyé leur accord²². Cela se fit en la fête de la Nativité de Notre-Dame, 8 septembre 1641. Mais les difficultés de Marie n'étaient pas terminées ; il lui fallut encore batailler sur le détail des observations : « Cette affaire étant vidée, il fallut passer à nos petits règlements qui changeaient toutes les coutumes et les façons d'agir de nos chères filles, ce qui leur fut encore une circoncision bien rude, quoique le tout fût dans une très grande justice et équité. Les personnes que (les) Mères (de Paris) avaient chargées de leurs affaires eussent bien désiré de les contenter, mais aussi ne voulaient-elles pas nous contraindre ouvertement dans les choses qui nous eussent fait tort. Mais par sous-main, j'en étais pressée par diverses persuasions qui m'étaient plus pénibles et crucifiantes qu'une violence manifeste, laquelle eut enfin tout d'un coup son éclat²³. » On voudrait pouvoir trouver un repère chronologique pour le point culminant de la crise. Marie de l'Incarnation ne le donne pas ; elle dit seulement : « Ce fut en cette rencontre qu'il me fallut faire à moi-même une violence des plus grandes que j'aie souffertes en ma vie. Car avoir des démêlés avec des saints pour qui l'on a toute la créance et toute l'affection possible ; ne pas acquiescer à leurs raisons, capables d'ébranler à cause de leur solidité ; en un mot se voir dans un état actuel et dans une obligation précise de leur résister, c'est une croix non

(20) Cf. Lettre du P. Vimont à la Supérieure de Dieppe, 1^{er} septembre 1640: « (L'abbé Le Sueur) a continué chez elles et continuera encore comme je crois, et même pourra entendre les confessions ordinaires ou moins souvent. Notre Révérend Père Général et notre Révérend Père Provincial le désirent » (ASQ, Polygr. 22, n° 57).

(21) Marie-Emmanuel CHABOT, « Constitutions et règlements des premières Ursulines de Québec », dans *Rev. de l'Univ. Laval* 19, 1964, p. 105-111.

(22) Sur l'accord de Tours, voir O p. 144.

(23) O p. 577 ; le règlement provisoire fut fait « par la conduite du R.P. Vimont, Supérieur des Missions, et conseils des RR.PP. de Brébeuf, Le Jeune, et De Quen qui tous s'étaient portés avec une grande charité à nous assister en cela », J t. II, p. 405-406.

pareille et d'un poids insupportable. Il en fallut néanmoins venir là, et faire de petits règlements dans une juste égalité, en attendant une personne qui nous pût aider à passer plus avant, n'en voyant pas ici de propres pour le faire²⁴. »

L'objectivité de cette page est toute à l'honneur de l'Ursuline. Elle reconnaît les intentions droites du P. Vimont, la solidité de son argumentation, la sainteté de sa vie.

Tant du côté de Tours que du côté de Paris, les règles et les usages dont on se réclamait, avaient tout au plus vingt ou trente années d'âge ; il s'agissait donc de traditions récentes ; pourquoi les religieuses y attachaient-elles une telle importance ? d'autant que les Constitutions des deux Congrégations ne différaient que sur des points secondaires.

Sans doute Marie de l'Incarnation et ses compagnes ont-elles grossi le problème ; de très rudes conditions de vie leur étaient imposées du fait qu'elles avaient à garder une clôture stricte dans un espace insuffisant : les moindres incidents étaient majorés et prenaient des proportions excessives. Les religieuses étaient desservies en outre par le formalisme et l'esprit chicanier de leur siècle ; l'esprit de corps n'a peut-être jamais connu un tel développement qu'au XVII^e siècle ; chacun est prêt à partir en guerre dès que les privilèges de son groupe social lui semblent menacés par autrui. Enfin, Marie était portée par nature à donner une grande importance aux détails, on le verra lorsqu'on examinera les Constitutions propres de Québec.

Toujours est-il qu'elle crut, en conscience, de son devoir de sauvegarder les « droits » de Tours dans l'intérêt même du couvent de Québec dont la situation resterait longtemps encore inassimilable aux couvents français²⁵.

Nul ne désirait plus ardemment qu'elle la création en France d'une Congrégation unique d'Ursulines ; elle suivit avec passion les efforts faits en ce sens aux Assemblées du Clergé de France. Si elle s'intéressa à l'union des deux Congrégations bénédictines de Saint-Maur et de Cluny, lorsque son fils fût entré dans la première, c'est à cause de l'analogie des situations²⁶. Mais, elle ne pensait pas que l'union puisse se réali-

(24) O p. 577, cf. O p. 291.

(25) La sauvegarde de ces droits était absolument indispensable étant donné l'état d'esprit des Ursulines de Tours, voir par ex. O p. 579 ; Marie de l'Incarnation insistait pourtant pour avoir des « filles dociles » et assez souples pour accepter un certain nombre d'adaptations, O p. 239.

(26) Voir O p. 269, 378. Sur l'union de Saint-Maur et de Cluny : O p. 272, n. 2.

ser sans sacrifices mutuels ; d'autre part, les nécessités de la mission en Nouvelle-France l'empêchaient d'admettre que l'uniformité absolue d'observances fût un bien absolu ou un idéal à poursuivre coûte que coûte.

Selon Dom Claude, l'accord conclu à Québec fut très favorablement accueilli en France par les monastères d'Ursulines, au point que l'on y vit une base possible pour l'union entre les Congrégations françaises d'Ursulines, dont Marie de l'Incarnation avait parlé en mars 1639 à la Supérieure et aux religieuses du grand couvent parisien²⁷. « Il fut trouvé si judicieux et si équitable, écrit-il dans la biographie de sa mère, que l'on parla de faire une union générale de toutes les congrégations d'Ursulines de France, et de prendre celle de Canada pour modèle. L'on en écrivit de plusieurs endroits à la Mère de l'Incarnation, qui fut ravie de voir que, non seulement ses petits travaux étaient approuvés, mais encore qu'ils donnaient jour à de plus grands desseins. Et quoiqu'elle y vît de grandes difficultés, parce que les Ursulines étant sujettes aux Evêques, qui ont le pouvoir de faire et de défaire les coutumiers selon qu'ils approuvent ou improuvent ce qui a été réglé par leurs prédécesseurs, il serait difficile de les faire tous tomber dans un même sentiment, elle écrivit néanmoins à toutes les personnes qu'elle croyait pouvoir avancer une si grande œuvre...²⁸ »

L'union lui paraissait donc comme le moyen idéal d'échapper à l'arbitraire épiscopal en fait de réglementation interne et d'obvier au relâchement de l'observance : « (On pourrait ainsi) rendre les pratiques (des Ursulines) fermes et permanentes par des règlements universels, lesquels étant approuvés par le Saint-Siège ne seraient plus sujets à ces changements fâcheux qui n'arrivent jamais... qu'au préjudice de l'observance... la chose alla si avant que les prélats de France, sans lesquels rien ne se pouvait faire... en devaient parler à l'Assemblée générale du clergé²⁹. » Il n'y eut malheureusement pas de suite : « Rien ne s'exécuta et... les choses sont demeurées au même état où elles étaient alors. Cela n'a pas empêché que la Mère de l'Incarnation n'ait conservé toute sa vie ce désir

(27) V p. 411.

(28) V p. 411-412.

(29) Cf. O p. 378. La Collection des *Procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé de France depuis l'année 1560 jusqu'en 1768* parle du projet d'union en 1635, t. II, Paris, 1756, p. 766. Déjà en 1632 lors d'une assemblée privée tenue le 19 novembre au couvent du Faubourg Saint-Jacques, l'affaire avait été évoquée et les raisons développées par Dom Claude mises en avant. (Extraits des conclusions des Assemblées du Conseil des Ursulines de Paris, 1626-1695, AUQ).

en son cœur, en sorte qu'en sa dernière maladie, elle donna charge à une religieuse de mander en France qu'elle voyait tant de bien dans cette union générale, qu'elle mourait dans l'espérance qu'elle se ferait un jour³⁰. »

Ses idées étaient larges. Dans la législation particulière de chaque congrégation, disait-elle, il y avait du bon et du moins bon ; si on consentait à laisser de côté les intérêts particuliers « et que prenant de toutes ce qu'il y a de fort et de solide, l'on en pourrait faire une qui serait accomplie et sans défaut³¹. » La question de l'union lui tenait fort à cœur. Elle en parle à son fils en 1645, à nouveau en 1649, et lui-même affirme « (qu') elle était si persuadée de la gloire que Dieu retirerait de cette union générale, qu'encore qu'elle fût attachée au Canada au point qu'on l'a pu remarquer... elle était (néanmoins) prête de le quitter pour un temps et de repasser en France pour y contribuer de ses soins et de son travail³². » A cet égard, elle était née deux siècles trop tôt³³.

(30) V p. 412.

(31) *Ib.*

(32) *Ib.*, cf. V p. 581-582 et O p. 569.

(33) L'Union romaine, préparée de longue date par le chanoine Richaudeau, fut conclue au Chapitre général de 1900, cf. Marie-Vianney BOSCHET, *Histoire de l'Union romaine de l'Ordre de Sainte-Ursule*, t. I, *Les Origines*, Rome, 1951, p. 491-530.

IV. — LA DESERTION DE MADAME DE LA PELTRIE

(1641-1643)

Apporté par la flotte de 1640 qui menait à Québec la Mère Anne de Sainte-Claire et la Mère Marguerite de Saint-Athanase, le premier matériel destiné à Villemarie fut déposé sur la grève de Québec : « Vingt tonneaux de vivres et d'autres choses nécessaires pour commencer en son temps une nouvelle habitation en l'île de Montréal¹. »

L'idée d'une colonie à fin strictement religieuse était depuis longtemps dans l'air. Elle se précisa entre 1630 et 1634 lorsqu'un gentilhomme angevin, receveur des tailles en la ville de La Flèche, eut pris conscience de sa vocation. Il pensa qu'il avait été choisi de Dieu pour créer un nouvel ordre de religieuses hospitalières sous le patronage de saint Joseph et pour fonder une colonie sur le Saint-Laurent, plus à l'intérieur des terres que ne l'était Québec, en vue de la conversion des Sauvages. L'Hôtel-Dieu de la colonie recevrait des religieuses de sa nouvelle congrégation².

Le plus étrange humainement est qu'en dépit des impossibilités matérielles et de tous les obstacles, les deux projets aient abouti et que le site de la colonie se trouva si parfait

(1) RJ 1642 (Q p. 36, Th. 22, p. 202).

(2) E.-L. COUANIER de LAUNAY, *Notions abrégées sur Jérôme Le Royer de la Dauversière, Marie de la Ferre, leur mission et les interventions surnaturelles qui s'y rattachent*, Laval, 1887; *Histoire des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph*, France et Canada, t. I, Paris, 1887; *Annales ou Histoire de l'Institut des religieuses hospitalières de Saint-Joseph*, Saumur, 1829; F. DOLLIER de CASSON, *Histoire du Montréal*, éd. FLENLEY, Toronto, 1928; Sœur MONDOUX, *L'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal, 1642-1942*, Montréal, 1942; G. GOYAU, *Les origines religieuses du Canada*, Paris, 1924; A. JAMET, « Jérôme Le Royer de la Dauversière et les commencements de Montréal », dans *Rev. de l'Univ. d'Ottawa* 6, 1936, p. 387-419; C. BERTRAND, *Monsieur de la Dauversière*, Montréal, 1947; Ch. MENNETRIER, « La Flèche et Montréal », dans *La Province du Maine* 27, 1947, p. 50-79; F. UZUREAU, « M. Jérôme Le Royer de la Dauversière, Lettre inédite sur sa mort », *ib.* 21 (1^{re} sér.), 1913, p. 208-217; B. CLERMONT, *Marie de la Ferre (1592-1652), les Hospitalières de Saint-Joseph*, Montréal, 1964; Y. ESTIENNE, *Faire face, Vie de Jérôme Le Royer de la Dauversière*, Toulouse, 1971.

tement choisi qu'il est devenu le berceau de la plus grande métropole commerciale du Canada. Un économiste de génie n'aurait pu mieux faire. Montréal est en effet au point de convergence des grandes voies de passage du Bas-Canada : celle de l'Ottawa, celle du haut Saint-Laurent, celles du Richelieu et du Saint-François. Or l'île de Montréal était alors déserte et le poste de traite principal se trouvait aux Trois-Rivières.

Le dessein de Jérôme Le Royer de la Dauversière était de faire de « sa » colonie le centre d'une civilisation franco-indienne, vivant intensément la foi catholique. Son directeur de conscience, le P. Chauveau, Jésuite du Collège de La Flèche, se montra sceptique lorsqu'il reçut ses confidences. La Dauversière lui apparut sous les traits d'un pieux rêveur, une sorte de Don Quichotte mystique et un peu dangereux ; d'autant que Québec n'était même plus alors aux mains des Français.

La Dauversière ne se laissa pas décourager néanmoins et poursuivit sa route avec foi. Il intéressa à son projet un riche et jeune gentilhomme, Pierre Chevrier, baron de Faucamp, fonda une confrérie de la sainte Famille pour diffuser la dévotion à saint Joseph, et réorganisa l'Hôtel-Dieu de La Flèche avec l'aide d'une sainte demoiselle, Marie de la Ferre. L'année même où Marie de l'Incarnation partait pour le Canada, Marie de la Ferre et quelques compagnes commençaient leur vie de communauté ; l'évêque d'Angers approuvera le nouvel institut en 1642. Le P. Chauveau, impressionné, autorisa Jérôme de la Dauversière à faire des démarches à Paris, en vue de la réalisation de son projet de Montréal, qui était autrement chimérique. Il y alla avec Faucamp dans le temps même où Marie de l'Incarnation songeait à la fondation de Québec.

On lui conseilla d'aller trouver le chancelier Séguier. Il s'y rendit, et rencontra dans l'antichambre M. Olier qui le seconda puissamment. La Compagnie du Saint-Sacrement fut alertée par l'entremise de ce dernier. Gaston de Renty, et le fils de la marquise de Guercheville — grande bienfaitrice des missions canadiennes — Roger du Plessis-Liancourt, proposèrent à La Dauversière et à Faucamp de les aider à constituer une société dont le but unique serait l'établissement d'un centre missionnaire au Canada, à l'exclusion de toute fin lucrative³. Après de nombreuses démarches infructueuses et avec

(3) *Les véritables motifs des Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-*

l'appui du P. Charles Lalemant, La Dauversière et son compagnon obtinrent que Jean de Lauson se dessaisît de la concession de l'île de Montréal qu'il s'était fait précédemment octroyer par la Compagnie des Cent-Associés. Il la céda pour 150 000 livres par contrat du 7 août 1640. La Société de Notre-Dame de Montréal ne comptait encore que six membres : La Dauversière multiplia les emprunts. Il découvrit aussi le chef qu'il lui fallait pour fonder outremer le nouveau poste. C'était un jeune officier de vingt-neuf ans, de bonne noblesse champenoise, Paul de Chomedey de Maisonneuve. Sa sœur, religieuse à Troyes, l'avait conquis à l'idée de servir le roi en Nouvelle-France. Il prit la tête des cinquante-six artisans, paysans ou soldats recrutés par la Société de Montréal et se prépara à l'embarquement⁴.

A La Rochelle, lui arriva en dernière heure une demoiselle d'environ trente-cinq ans, originaire de Langres, prise, comme M^{me} de la Peltrie et à son exemple, par le désir de se consacrer en personne aux missions de la Nouvelle-France, et mandatée secrètement par Angélique Faure, veuve de Claude de Bullion, pour préparer à Montréal la fondation d'un Hôtel-Dieu semblable à celui de Québec⁵. La bourgeoisie des provinces françaises sentait passer le souffle de l'aventure et les filles les plus dévotes n'étaient pas les moins pressées de se laisser emporter par lui. Jeanne Mance prit donc place au début de juin 1641 sur celui des deux vaisseaux qui transportait au Canada le Père Jacques de la Place et douze hommes de la recrue, tandis que Maisonneuve montait à bord de l'autre avec vingt-cinq compagnons. Les autres hommes avaient embarqué quelques semaines auparavant sur la flotte de Dieppe.

Jeanne Mance arriva la première. Son navire accosta à Québec, à quelques pas du couvent provisoire des Ursulines, le 8 août 1641. Elle avait fort souffert au cours de la traversée ; beaucoup plus tard arriva M. de Maisonneuve avec le gros des

France, rééd. par M.-Cl. DAVELUY, dans *La Société de Notre-Dame de Montréal, 1639-1663*, Montréal, 1965. Sur Montréal avant la fondation de la colonie, voir : A. BEAUGRAND, « Montréal, 1542-1642 », dans *CD 7*, 1942, p. 19-26 ; G. LANCTÔT, « Montréal avant Maisonneuve », dans *Rev. de l'Univ. Laval* 11, 1957, p. 576-583 ; C. BERTRAND, *Histoire de Montréal, 1535-1760*, Montréal-Paris, 1935 ; R. RUMILLY, *Histoire de Montréal*, t. I, Montréal, 1970.

(4) L.-P. DESROSIERS, *Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve*, Montréal, 1967, G. LANCTÔT, *Montréal sous Maisonneuve*, Montréal, 1964.

(5) M.-Cl. DAVELUY, *Jeanne Mance, 1602-1673*, Montréal-Paris, 1962 ; It., « Madame Claude de Bullion, 1593-1664 », dans *RHAF* 9, 1955, p. 141-149.

engagés⁶ ; il était accompagné d'un prêtre séculier, M. Fau, que les Ursulines de Québec faisaient venir de France pour leur tenir lieu d'aumônier et de confesseur ordinaire. Ce dernier avait accepté cette charge aux appointements de 90 livres par an, ayant table assurée ; mais il ne se fit pas au climat du Canada et repartit au bout de deux années : on ne le revit plus⁷.

Les historiens ne se sont pas mis d'accord sur la date à laquelle le second bâtiment de la flotte de Montréal vint se ranger le long du quai de la basse-ville, car les sources sont divergentes. Il semble que ce soit après la mi-septembre. La saison était trop avancée pour que l'on pût monter jusqu'à Montréal. Les navires de La Rochelle devaient repartir en France. Il n'était pas possible avant l'hiver de décharger au port le matériel de la colonie montréalaise puis de le remonter à près de cent lieues en amont par chaloupes, pour aller jeter les premières assises du poste avancé. Maisonneuve et ses hommes prirent leurs quartiers d'hiver à Québec, ou plus précisément dans les deux domaines mis à leur disposition par M. de Puiseaux, seigneur de Montrenault, Saint-Michel et Sainte-Foy. Le premier était situé entre Québec et Sillery et les Québécois s'accordaient pour y voir la plus belle maison de la Nouvelle-France. Sainte-Foy était situé plus amont à deux lieues de Québec.

La vocation de Jeanne Mance avait eu pour point de départ une conversation avec son cousin, Nicolas Dolebeau, chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris et précepteur du jeune duc de Richelieu, vers la mi-avril 1640. Nicolas lui avait parlé avec émotion du départ de son jeune frère jésuite, Jean, pour la Nouvelle-France ; il l'avait entretenu aussi de Québec et des deux fondations d'Ursulines et d'Hospitalières. La détermination de M^{me} de la Peltrie fit grande impression sur Jeanne Mance. Il était dès lors normal qu'à son arrivée à Québec en août 1641, elle ait cherché à entrer en relations intimes avec celle-ci⁸.

L'accueil réservé aux premiers montréalais débarqués à Québec avait été froid. Montmagny se montrait hostile au projet — une « folle entreprise » selon lui. Connaissant la situation exacte de la Nouvelle-France, il voyait mieux que La

(6) RJ 1641 (Q p. 55, Th. 21, p. 106).

(7) *Annales ms. des Urs. de Québec*, p. 10.

(8) « Jeanne Mance, Marie de l'Incarnation et Madame de la Peltrie », dans *Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres* 14, 1968, p. 322-337.

Dauversière, Faucamp et Renty, mieux que Maisonneuve aussi, les difficultés quasi-insurmontables que l'on allait rencontrer. Le nouveau poste serait malaisé à défendre ; sa création allait imposer au gouverneur de Québec l'établissement d'un nouveau fort à l'embouchure de la rivière des Iroquois (le Richelieu) pour assurer la sécurité très relative des communications entre Montréal et Trois-Rivières⁹. Les effectifs dont il disposait étant bien faibles, il ne voyait pas d'un bon œil la dispersion de ses hommes, au moment où les Iroquois venaient de déclarer la guerre aux Français. Les Sauvages les mieux organisés de la Nouvelle-France, les mieux armés aussi puisque les Hollandais leur fournissaient des fusils à bon compte, seraient à tout instant à même d'isoler Montréal de Québec car leur voie d'accès débouchait sur le Saint-Laurent en aval de la grande île de Montréal. Montmagny avait son idée. Dès que Maisonneuve et le second navire accosteraient à Québec, on proposerait au chef de la colonie de s'installer dans l'île d'Orléans, encore déserte à cette date, dans le voisinage immédiat de Québec : la défense de l'île ne poserait pas autant de problèmes que celle de Montréal.

La Compagnie des Cent-Associés avait le monopole du trafic des pelletries avec la France, mais les habitants pouvaient, pour leur propre compte, pratiquer le troc avec les indigènes, à condition de céder ensuite leurs pelleteries aux magasins de la Compagnie. Si une partie importante du trafic s'orientait vers Montréal, les habitants de Québec risquaient de se trouver lésés, d'où un certain climat de méfiance et d'hostilité à l'égard des nouveaux arrivants.

Avec son intuition féminine Jeanne Mance, débarquée la première, sentit tout de suite la sourde opposition qui se manifestait à Québec à l'égard du projet de Montréal. A ce manque de sympathie, voire de courtoisie dans l'accueil, se joignit bientôt l'angoisse de ne pas voir arriver Maisonneuve : on lui disait que l'arrivée de nouveaux navires de France devenait improbable et périlleuse à une date si avancée de la saison. Pour calmer ses inquiétudes, ou du moins l'aider à les porter, Jeanne Mance sentit le besoin d'un appui humain ; elle le trouva dans M^{me} de la Peltrie. Tout contribuait à rapprocher les deux femmes ; la similitude d'âge, M^{me} de la Peltrie avait 39 ans, Jeanne Mance 35 ; la situation sociale : l'une était veuve sans enfants, l'autre célibataire, et toutes deux de condition ; elles étaient venues en Nouvelle-France pour des motifs très

(9) O p. 167-168.

semblables : une communauté d'idéal les unissait, avec, du côté de Jeanne Mance, une nuance de respect admiratif en raison du rôle joué par M^{me} de la Peltrie dans sa propre vocation.

Dès les premiers jours, une vive sympathie se manifesta entre les deux femmes. M^{me} de la Peltrie de nature instable et fantasque prit feu pour l'affaire de Montréal, avec d'autant plus d'ardeur qu'elle la voyait décriée chez les Québécois : le besoin chevaleresque de venir au secours du plus faible ! Elle logeait alors à Saint-Michel chez M. de Puiseaux ; elle y passa l'hiver avec Maisonneuve et Jeanne Mance, puis, au printemps, elle partit avec eux pour Montréal. « Le 17 mai... M. le Gouverneur (Montmagny) mit le sieur de Maisonneuve en possession de l'île au nom de Messieurs de Montréal, pour y commencer les premiers bâtiments ; le R.P. Vimont fit chanter le « Veni Creator », dit la Sainte Messe, exposa le Saint Sacrement pour impétrer du ciel un heureux commencement à cet ouvrage¹⁰. »

Mais le départ de M^{me} de la Peltrie était un désastre pour la communauté de Québec. Ses 900 livres de rente auxquelles venaient s'ajouter maintenant les 600 livres de pension des deux religieuses de Paris, ne pouvaient mener les Ursulines bien loin. Le monastère était doté de façon notoirement insuffisante — on a vu plus haut pourquoi ; — il dépendait étroitement des aumônes reçues de France et des dons directs faits par la fondatrice pour compenser, dans la mesure du possible, la modicité du revenu consenti légalement ; celle-ci partie, c'était la misère.

Dans sa détresse, Marie de l'Incarnation chercha du secours en France. L'idée lui vint que M^{me} de Luynes, mise au courant, pourrait suppléer à la fondatrice défaillante. Elle lui fit confiance de l'état d'extrême dénuement du couvent de Québec : « Vous savez la grande affection qu'a eue pour nous notre bonne fondatrice qui nous a amenées en Canada avec une générosité, comme tout le monde sait, des plus héroïques. Elle a demeuré un an avec nous dans ce même sentiment et dans un cœur tout maternel tant à notre égard qu'envers nos séminaristes. Elle commença ensuite à vouloir visiter les Sauvages de temps en temps, ce qui est très louable. Peu de temps après, elle nous quitta tout à fait ne nous visitant que peu souvent. On jugeait de là qu'elle avait de l'aversion de la clô-

(10) RJ 1642 (Q p. 37, Th. 22, p. 210).

ture et que, n'étant pas religieuse, il était raisonnable de la laisser à sa liberté. De notre part, nous estimions que, pourvu qu'elle nous aidât de son bien, ainsi qu'elle s'était engagée de parole, à laquelle nos amis et nous, nous étions confiés, cette retraite ne ferait point de tort au séminaire¹¹. »

En effet, au cours de la séance du 28 mars 1639 chez les notaires Guillaume Duchesne et René Fiessé, lorsqu'elle avait appris qu'elle ne pouvait légalement consentir que 900 livres de rente, M^{me} de la Peltrie avait donné sa parole à M. de Bernières, et surtout au P. de la Haye et au P. Raymond de Saint-Bernard, procureurs de l'archevêque de Tours, qu'elle suppléerait en aumônes manuelles les 2 100 livres qui manqueraient chaque année au revenu de la fondation, et qu'elle ferait un nouveau contrat de 3 000 livres dès que les hommes de loi s'y prêteraient. « Cependant, poursuit Marie de l'Incarnation dans sa lettre à M^{lle} de Luynes, le temps se passait et son affection à nous établir diminuait de jour en jour. » Lorsque parurent Jeanne Mance et Maisonneuve, elle en vint à oublier totalement les Ursulines d'une manière qui témoigne d'une inconscience inquiétante : « Elle reprit... ses meubles et plusieurs autres choses qui servaient à l'église et au séminaire et qu'elle nous avait donnés. Nous laissâmes tout enlever sans aucune répugnance, mais plutôt, à vous dire mon cœur, en les rendant, je sentais une grande joie en moi-même, m'imaginant que notre bon Dieu me traitait comme saint François que son père abandonna et à qui il rendit jusqu'à ses propres habits¹². »

Marie de l'Incarnation parle surtout pour elle ; il n'est pas du tout sûr que la petite communauté ait subi les événements avec autant de détachement. Certains indices semblent témoigner du contraire : « Je me dépouillai donc de bon cœur de tout, laissant le séminaire dans une très grande pauvreté. Car comme cette bonne dame s'était jointe à nous, et que tout ce qu'elle avait servait en commun, nous nous passions¹³ de ce qu'elle avait avec les meubles que nos Mères de France nous avaient donnés pour notre usage, sa fondation étant si petite qu'elle n'eût pas suffi à nous meubler pour nous et pour nos séminaristes. Par cette retraite, elle ne nous a pas laissé pour coucher plus de trois séminaristes, et cependant nous en avons quelquefois plus de quatorze. Nous les faisons

(11) O p. 173.

(12) *Ib.*

(13) C'est-à-dire : Nous nous contentions de.

coucher sur des planches, mettant sous elles ce que nous pouvons pour en adoucir la dureté, et nous empruntons au magasin des peaux pour les couvrir, notre pauvreté ne nous permettant pas de faire autrement. »

Les petites Montagnaises et Algonquines n'avaient pas l'habitude du confort : coucher sur le bois ne leur faisait pas peur ; on comprend pourtant que Marie de l'Incarnation se soit alarmée à la venue de l'hiver. Les pelleteries empruntées devaient partir pour la France avec la flotte d'automne, et elles ne seraient pas remplacées tout de suite ; il faudrait affronter l'hiver dans le dénuement le plus total.

Marie se refuse néanmoins à condamner la conduite de M^{me} de la Peltrie : « De vous dire que notre bonne fondatrice a tort, je ne le puis selon Dieu, car d'un côté, je vois qu'elle n'a pas le moyen de nous assister, étant séparée de nous, et son bien n'étant pas suffisant pour l'entretenir dans les voyages qu'elle fait. D'ailleurs, comme elle retourne dans le siècle, il est juste qu'elle soit accommodée selon sa qualité... Enfin elle a tant de piété et de crainte de Dieu, que je ne puis douter que ses intentions ne soient bonnes et saintes. (Les) Révérends Pères et... M. le Gouverneur... ont fait tout leur possible pour la faire revenir. Ils font encore une tentative pour lui persuader son retour ; nous en attendons la réponse qu'on n'espère pas nous devoir contenter¹⁴. » L'appel de l'aventure était décidément plus fort et faisait oublier à M^{me} de la Peltrie ses obligations essentielles et ses premiers engagements. « Ce grand changement, poursuit l'Ursuline, a mis nos affaires dans un très mauvais état, car M. de Bernières, qui en a la conduite, me mande qu'il ne les peut faire avec le peu de fondation que nous avons, qui n'est que de 900 livres. Les Mères Hospitalières en ont 3 000 et M^{me} la Duchesse d'Aiguillon les aide puissamment ; avec tout cela elles ont de la peine à subsister. C'est pourquoi M. de Bernières me mande qu'il nous faut résoudre, si Dieu ne nous assiste d'ailleurs, de congédier nos séminaristes et nos ouvriers, ne pouvant suffire à leur entretien, puisque pour payer seulement le fret des choses qu'il nous envoie, il lui faut trouver 900 livres qui est tout le revenu de notre fondation. "Et de plus, dit-il, si Madame votre fondatrice vous quitte, comme j'y vois de grandes apparences, il vous faudra revenir en France, à moins que Dieu ne suscite une autre personne qui vous soutienne"¹⁵. »

(14) O p. 176.

(15) *Ib.*

La situation était donc catastrophique. Le couvent n'a pas encore le mobilier indispensable ; tout son revenu est englouti par le seul prix du transport des objets que les religieuses font venir de France. Elles s'endettent en France, en faisant acheter ce qu'il leur est urgent d'avoir ; elles s'endettent à Québec, n'ayant pas les moyens de payer leur nourriture et celle des hommes qu'elles emploient.

M^{lle} de Luynes se montra généreuse, mais ne comprit pas ce que Marie de l'Incarnation attendait réellement d'elle. En 1642, elle avait envoyé 600 livres, les deux années suivantes son offrande fut identique ; en 1645, elle porta sa générosité à 900 livres¹⁶, mais de complément à la fondation elle-même, point. Marie de l'Incarnation espérait en la constitution d'une rente passée devant notaires ; on lui envoyait des aumônes manuelles. Il fallait qu'elle dépendît uniquement de la Providence et que sa maison fût mendicante et non rentée. Or, loin d'abandonner la partie, de réduire les dépenses, elle va de l'avant, avec confiance, témérité presque.

Ce que Marie ne dit pas explicitement, mais que l'on devine est le contrecoup de la désertion de M^{me} de la Peltrie sur le moral de la communauté, et peut-être davantage encore sur l'attitude de la communauté à l'égard de sa Supérieure. Le P. Vimont s'était irrité de ses résistances. Il ne concevait pas que l'on pût mettre tant de douce obstination à maintenir les droits de la maison de Tours. Lui, le chef de la mission du Canada, se voyait contrarié dans ses plans de simplification par l'attitude de la Supérieure des Ursulines.

Cette fois, c'est la communauté elle-même qui rendait sa Supérieure responsable de l'état de détresse extrême où l'on se trouvait. Tout reposait auparavant sur l'amitié entre Marie de l'Incarnation et M^{me} de la Peltrie. Marie de l'Incarnation et Marie de Saint-Joseph avaient été les seules à recevoir les assurances verbales sur lesquelles s'était appuyée la maison de Québec. La Supérieure n'avait-elle pas une part de responsabilité dans le dénuement présent ? N'aurait-elle pas dû retenir la fondatrice et agir pour que la maison ne fût pas dépouillée ? Or, elle avait tout laissé reprendre sans protester.

« Je perdais la confiance en qui que ce fût, écrit Marie de l'Incarnation en sa Relation de 1654, et les personnes les plus saintes et celles avec lesquelles j'avais le plus d'entretien

(16) *Registre des bienfaiteurs* (AUQ) ; Mademoiselle de Luynes était elle-même en difficulté au milieu de procès et ne pouvait secourir les Ursulines.

étaient celles d'où je tirais les plus grands sujets de croix, Dieu permettant qu'elles eussent des tentations d'aversion continuelle contre moi, comme depuis, elles me l'ont déclaré¹⁷. » Pour sa part, Marie se sent portée à la mauvaise humeur; elle se voit devenir irritable. Elle dénonce une « aigreur habituelle qui (la) portait à l'aversion contre (son) prochain lors de certaines contradictions », et elle avoue s'être laissée « échapper et oublier en plusieurs rencontres¹⁸. »

Autant dire que l'atmosphère du petit couvent de la basse-ville devenait difficile à respirer. Entassées les unes sur les autres, victimes de privations de toutes sortes, les sœurs resentaient vivement toutes choses et les nerfs étaient à fleur de peau. A cet égard, l'installation dans le grand couvent de la haute-ville, quand celui-ci sera achevé, provoquera une détente bénéfique.

Mais, ce n'est qu'à la fin de 1643 ou au début de l'année suivante, que M^{me} de la Peltrie reviendra à Québec et s'occupera à nouveau de sa fondation qui avait un besoin criant de ses secours. L'épreuve aura duré de l'automne 1641 à l'hiver 1643-1644, deux grandes années qui auront compté parmi les plus difficiles et les plus épineuses de toute la vie de Marie de l'Incarnation, celles aussi où les dépenses de l'installation et de la construction du couvent requéraient le plus impérieusement la présence de la fondatrice.

Le 9 mars 1643, M^{me} de la Peltrie assiste à Montréal au baptême de Tessouehat, dit le Borgne de l'Île, grand chef des Algonquins de l'Île-aux-Allumettes sur l'Outaouais supérieur. Elle est marraine de sa femme, avec M. de Puiseaux pour compère¹⁹. Elle ne pense dès lors qu'à monter, dès la fonte des glaces, au pays des Hurons, première femme blanche dans la région des grands lacs. Elle pousse activement les préparatifs²⁰.

Il n'y avait pas eu moyen de la faire démordre de son projet où elle avait englouti une somme importante. C'est un des Pères de la Mission des Hurons qui, à sa descente du haut-pays, réussit enfin à la dissuader : « Un de nos pères, étant descendu de ce pays avec la flotte huronne, lui fit voir si clairement l'inutilité de ce voyage pour la fin qu'elle prétendait et le danger manifeste de tomber entre les mains des Iroquois qu'elle prit la résolution de n'y plus penser²¹. » Elle

(17) J t. II, p. 376.

(18) J t. II, p. 397-398.

(19) RJ 1643 (Q p. 54, Th. 24, p. 234).

(20) RJ 1672 (Q p. 66, Th. 56, p. 284 s.).

(21) *Ib.*; il ne semble pas possible d'identifier ce missionnaire.

demeura cependant à Montréal jusqu'à l'automne de 1643 : elle y était encore à l'heure où le P. Vimont rédigeait la Relation qui devait être envoyée par la flotte de septembre.

C'est la Relation de 1644 qui parle de son retour au bercail et de la joie qu'il provoqua au Séminaire des Ursulines, exubérante de la part des enfants, plus réservée mais non moins profonde chez les religieuses : « Quand ces petites plantes la virent de retour au Séminaire... elles ne pouvaient contenir leur joie : c'est bien pour lors qu'elles la regardaient pour leur vraie mère qui les a toujours bien chéries et bien aimées²². »

Durant son absence, la communauté des Ursulines s'était accrue d'une unité : la Mère Marie-Anne de Lézenet des Séraphins, du couvent de Ploërmel en Bretagne, de la Congrégation de Paris²³. Elle avait débarqué le 15 août avec le P. Quentin, le P. Garreau, le P. Druillettes, le P. Chabanel, deux Hospitalières de Dieppe, et le nouvel aumônier des Ursulines qui venait prendre la place de M. Fau, René Chartier, « venu se donner au service des Mères Ursulines, avec désir et dessein de servir Dieu en ces pays le reste de ses jours, et contribuer ce qu'il pourra de force et d'industrie pour le salut des Sauvages²⁴. » Chartier était un bon prêtre, mais de caractère difficile. Après quatre années de présence, il se découragea et décida de rentrer en France à l'automne 1647 ; il se retira alors en son prieuré de Monnais en Anjou, et y mourut tragiquement le 19 octobre 1655, assassiné par l'un de ses fermiers²⁵. Durant l'absence de M^{me} de la Peltrie, les Ursulines avaient emménagé dans le couvent de la haute-ville, à peine achevé. L'occasion d'en parler plus au long se présentera au prochain chapitre.

Au printemps de 1644, M^{me} de la Peltrie exprima le désir de descendre à Tadoussac, dont la mission avait été inaugurée en mai 1641 par le Père Le Jeune : elle y attendrait le P. Le Jeune, lui-même de retour de France, et les deux Ursulines de Tours que l'on avait annoncées pour cette année. Enfin, elle pourrait faire l'expérience de la vie au milieu des Sauvages dans un tout petit poste de mission où l'élément français était pratiquement inexistant. En somme, ce qu'elle rêvait de faire

(22) RJ 1644 (Q p. 29, Th. 25, p. 236).

(23) Sur le couvent de Ploërmel, voir POMMEREU, *Chroniques*, t. II, p. 259-280.

(24) RJ 1643 (Q p. 6, Th. 23, p. 286).

(25) Frère de Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, cf. *DBC* t. I, p. 207-208 ; voir sur lui : AD. Maine-et-Loire 14 H liasses 5 à 10 (surtout 7 et 8).

chez les Hurons!²⁶ Le missionnaire résident était le P. de Quen qui l'accueillit et la logea « dans une petite cabane d'écorce », une hutte algonquine. M^{me} de la Peltrie se sentait de la race des coureurs des bois. En juin les vaisseaux de la compagnie parurent dans l'estuaire ; avec le P. Le Jeune se trouvaient la Mère Anne Compain de Sainte-Cécile²⁷, et la Mère Anne Le Boutz de Notre-Dame, une jeune religieuse de 24 ans²⁸. A Tadoussac, ce fut une fête : « Dieu sait avec quelle joie et quel contentement (les Sauvages) reçurent le P. Le Jeune. Cela (le) consola fort qui, mettant pied à terre, augmenta sa joie voyant cinq sauvages que le P. de Quen lui présenta pour les faire enfants de Dieu. M^{me} de la Peltrie qui s'était transportée à Tadoussac pour voir la ferveur de ces néophytes, fut la marraine de plusieurs. Les deux Ursulines nouvellement arrivées... furent extrêmement consolées de voir de leurs yeux ce qu'elles avaient souhaité depuis longtemps avec tant d'ardeur²⁹. » Les Annales manuscrites du monastère de Québec relatent l'arrivée des deux Ursulines au port de Québec le 14 juillet. On peut penser que M^{me} de la Peltrie et Charlotte Barré remontèrent le fleuve avec elles.

A partir de ce moment, M^{me} de la Peltrie mit un terme à ses courses « apostoliques ». « Elle comprit (on avait eu de la peine à le lui faire comprendre) qu'elle satisferait pleinement à sa vocation, si elle se contentait de travailler à la conversion de ces âmes abandonnées par des prières continuelles, par ses abstinences et ses mortifications ordinaires, et par ses emplois de charité auprès des petites filles sauvages, demeurant en clôture et vivant dans la régularité religieuse avec ses filles!³⁰ ». Elle prit donc au sérieux ses obligations. Tellement qu'en 1646, elle demanda son entrée au noviciat, avec Charlotte Barré qui avait accepté de l'accompagner au Canada précisément pour cela³¹. La vocation de la « demoiselle » de M^{me} de la Peltrie était solide, déjà ancienne, et sans problèmes... Pour la fondatrice qui avait dépassé largement la quarantaine, « il

(26) Sur la fondation de la mission permanente de Tadoussac à l'été de 1640 par le P. De Quen (RJ 1641, Q p. 55 s., Th. 21, p. 101 s.); G. TREMBLAY, *Monographie de Tadoussac de 1535 à 1922*, s.l.n.d. (Chicoutimi, 1922); T. O'HAGAN, « The old Mission Church at Tadoussac », dans *Le Courrier du livre* 4, p. 153-161.

(27) O p. 574 s. (les déboires qu'elle procura à la fondatrice).

(28) Marie de l'Incarnation la dit « fille propre à tout », O p. 498. Sur la venue des Ursulines de Tours, voir J t. III, p. 398 n.; RJ 1644 (Q p. 26, Th. 25, p. 222 s.).

(29) RJ 1644 (Q p. 62-63, Th. 26, p. 138); voir aussi O p. 208.

(30) RJ 1672 (Q p. 66, Th. 56, p. 284).

(31) Actes relatifs à la profession de Charlotte Barré, dans J t. IV, p. 133.

fut jugé pour de bonnes raisons qu' (elle) ne se ferait (pas) religieuse. Elle se résolut pourtant de demeurer toute sa vie dans la maison en habit séculier, gardant les règles et vivant en religieuse³². »

En réalité, son régime de vie fut assez souple. Elle fit construire hors clôture, peu avant 1650, un solide pavillon qui, agrandi, subsiste encore aujourd'hui et qui lui permit de se reposer de temps à autre des observances claustrales, en reprenant la vie séculière³³. Le pavillon fut fort utile ainsi qu'on le verra³⁴, mais il faut auparavant parler de l'édification du couvent de la haute-ville.

(32) *Annales ms. des Urs. de Québec*, p. 11.

(33) Elle comprenait un rez-de-chaussée et un étage et mesurait 30 pieds × 21, soit 10 mètres × 7 ; il n'y avait qu'une pièce à chaque étage ; voir *Annales*, p. 15-16 et O p. 423.

(34) Avant l'incendie elle était louée et le prix de la location revenait aux Ursulines, cf. O p. 423 ; donation en fut faite aux Ursulines le 15 octobre 1650 (ASQ, Doc. Faribault n° 87) ; Madame de la Peltrie y habita donc fort peu.

V. — LE CHANTIER ET LA CORRESPONDANCE

« Nous avons demandé des ouvriers de France pour nous bâtir au lieu que nous avons désigné proche des Sauvages, écrivait le 3 septembre 1640 Marie de l'Incarnation à M^{me} Poncet : on ne nous en a pas envoyé un seul, nos affaires ne le permettant pas, et même on nous a mandé que nous ne pouvions vivre, entretenir des séminaristes et faire bâtir ; ainsi nous voilà pour longtemps dans nos petites cabanes, si la divine Bonté ne nous assiste par des voies qu'elle seule peut connaître¹. » Les conseils de modération et de prudence venaient de Bernières, procureur en France du couvent de Québec. C'est lui qui, malgré son grand esprit de foi, avait refusé d'engager des ouvriers spécialisés qu'il n'aurait su comment payer. Dans la finale de sa lettre, Marie de l'Incarnation suppliait sa correspondante d'intéresser les dames de qualité de la capitale au petit séminaire Saint-Joseph : « Comme vous êtes visitée de plusieurs personnes puissantes, je vous supplie de le leur vouloir recommander... Pour l'amour de Jésus-Christ que vous aimez, rendez-vous la médiatrice des pauvres filles sauvages. » L'appel ne rencontra qu'un bien faible écho si l'on s'en tient aux indications du Registre des bienfaiteurs. Elles sont peut-être trompeuses, car les lacunes semblent nombreuses. Pour l'année 1641 il contient seulement la mention de dons en nature. En dépit de ce silence, « cette même année, on commença les fondements du premier monastère qui n'était que de soixante pieds de long sur vingt-huit de large². »

Les premiers ouvriers arrivèrent par la flotte qui précédait de peu celle de Montréal. Les engagements se faisaient habituellement pour trois ans. A l'été de 1644, dix ouvriers travaillaient au service des Ursulines³. Il est douteux qu'ils aient

(1) O p. 99 ; les divers aspects, matériel et spirituel, de la pauvreté de Marie de l'Incarnation ont été étudiés par J. HENNEQUIN, « Marie de l'Incarnation et la pauvreté », dans *Le XVII^e siècle*, 1970, n^o 89, p. 3-22.

(2) *Annales ms. des Urs. de Québec*, p. 9.

(3) O. p. 219 ; G. DEBIEN, « Les engagés pour le Canada au XVII^e siècle, vus de La Rochelle », dans *RHAF* 6, 1952, p. 177-233, 374-406 ; voir en particulier les n^{os} 239 s., retenus par Madame de la Peltrie.

atteint ce nombre dès la première année. Les « engagés » coûtaient cher : 135 livres par an pour un maître maçon ou un maître charpentier, 60 livres pour un compagnon maçon, 110 livres pour un compagnon menuisier. Au bas mot, 1 200 livres par an pour le salaire de la dizaine d'ouvriers signalés en 1644. Pour un monastère dont le revenu régulier était de 1 500 livres, c'était un tour de force⁴.

Le 4 août 1639, trois jours après l'arrivée des Ursulines, on s'était rendu sur le plateau derrière le fort pour visiter l'enclos du couvent⁵. Le groupe se composait de Montmagny, du P. Vimont, du P. Le Jeune, de M^{me} de la Peltrie et des trois premières Ursulines.

Les visiteurs inspectèrent le terrain sans déterminer le lieu de la future bâtisse. Au début de 1641, en prévision de l'arrivée des ouvriers engagés en France, un débat s'ouvrit quant à l'emplacement du monastère. Le P. Vimont, les Jésuites de Québec, M^{me} de la Peltrie, plusieurs religieuses « étaient d'avis de le faire dans un... lieu que (Marie de l'Incarnation) croyait fort désavantageux : on la fit venir pour savoir son sentiment ; et quoiqu'il fût contraire à celui des Pères et de toute l'assemblée, elle ne laissa pas de le dire. » Elle parla simplement, disant ce qu'elle avait à dire comme Supérieure. L'avis ne fut pas écouté : « On rejeta bien loin sa pensée, écrit Dom Claude, même avec quelque sorte de mépris ». La décision n'engageait pas les principes ; Marie de l'Incarnation se rangea à l'avis de la majorité, et ne triompha pas quand, un peu plus tard, « il fallut revenir au lieu qu'elle avait marqué⁶. »

La signification de cet épisode semble éclairée par la lettre qu'elle écrivit le 16 septembre à la Mère Ursule de Sainte-Catherine, Supérieure de Tours. « Nous nous établissons à Québec comme au lieu le plus sûr pour nos personnes et le plus avantageux pour l'instruction⁷. » Ainsi, le lieu prôné par les Jésuites et M^{me} de la Peltrie n'aurait pas été la concession de la haute-ville à Québec, mais Sillery⁸ où les Hospitalières avaient commencé une nouvelle maison, délaissant le chantier de Québec, ouvert en 1638 sur l'ordre de la duchesse d'Aiguillon⁹.

(4) La fondation de 900 livres et les pensions des Ursulines de Paris.

(5) V p. 492-493.

(6) *Ib.*

(7) O p. 144.

(8) O p. 98 ; elle parle de s'établir « proche des Sauvages ».

(9) Le 9 juillet 1640, *Annales de l'Hôtel-Dieu*, p. 29.

Marie de l'Incarnation avait eu l'intuition que Sillery ne pourrait longtemps convenir et qu'un établissement en ce lieu deviendrait vite intenable en cas de guerre indienne. Les événements lui donnèrent raison puisque le 29 mai 1644, les Hospitalières se virent dans l'obligation de regagner Québec. « L'on jette les fondements de notre monastère proche le fort de Québec qui est le lieu le plus sûr », écrit Marie de l'Incarnation le 24 août à la Supérieure de la Visitation de Tours¹⁰.

On connaît la suite des événements : la désertion de M^{me} de la Peltrie, le désarroi financier des Ursulines. Fallait-il poursuivre les travaux ? Marie, au plus fort des difficultés de 1642, fait confiance à la Providence : « J'ai... retenu nos ouvriers pour bâtir le Séminaire, écrit-elle à M^{lle} de Luynes, espérant que (Dieu) ne nous a pas amenés ici pour nous détruire et nous faire revenir sur nos pas¹¹ ». Et elle ajoute : « Après ce que M. de Bernières m'a écrit, il sera sans doute épouvanté, voyant que je lui demande des vivres comme à l'ordinaire, et de plus, que je lui envoie des parties pour six mille livres qui ont été employées à payer les gages de nos ouvriers et à l'achat des matériaux de notre bâtiment, sans parler du fret du vaisseau : car, en tout cela, nous n'avons que la Providence de notre bon Dieu. On dit que tout est perdu, et cependant je me suis sentie portée intérieurement à poursuivre ce que Notre Seigneur nous a fait la grâce de commencer en sa nouvelle Eglise. »

Le miracle se produisit. Commencé en août 1641, le bâtiment était habitable au commencement de l'hiver 1643 : « (Les Mères Ursulines) allèrent en leur nouveau logis, quittant celui qu'elles tenaient à louage, le 21 novembre l'an passé (1643), jour auquel la très sainte Vierge se consacra à Dieu dans le Temple, lit-on dans la *Relation des Jésuites*. Leur bâtiment est grand et solide, fait à chaux et à sable. Elles ont trouvé une assez belle fontaine dans les fondements du logis, qui leur est extrêmement commode. Elles sont en lieu d'assurance autant qu'il est possible dans le Canada, étant placées à 80 ou 100 pas du fort de Québec¹². » A dire vrai, on emménageait dans un chantier. Les *Annales* des Ursulines de Québec le montrent¹³. Néanmoins la rapidité de la construction déconcerte, tout travail de maçonnerie étant interdit durant les longs mois d'hiver à cause du gel. De novembre à mai, les

(10) O p. 124.

(11) O p. 176-177.

(12) RJ 1643 (Q p. 6, Th. 23, p. 290).

(13) *Annales ms. des Urs. de Québec*, p. 10.

ouvriers devaient se contenter de préparer le chantier, charroyant et taillant les pierres, débitant les arbres, amenant à pied d'œuvre tout ce qui pouvait être utile pour faire repartir le travail à un rythme accéléré dès la fonte des neiges en mai.

A l'intention de son fils, Marie a brossé un tableau du nouveau monastère qui donne quelques détails précieux. « Notre (maison) est toute de pierres ; elle a 92 pieds de longueur et 28 de large : c'est la plus belle et grande qui soit en Canada pour la façon d'y bâtir. En cela est comprise l'église qui a sa longueur dans la largeur de la maison, et de largeur a 17 pieds. Vous penserez peut-être que cela est petit, mais le froid trop grand ne permet pas qu'on fasse un lieu vaste. Il y a des temps que les prêtres sont en danger d'avoir les mains et les oreilles gelées¹⁴. » Plus loin, elle précise : « Ne pensez pas que nos maisons soient de pierres de taille ; non, il n'y a que les encoignures. C'est une sorte de pierre comme espèce de marbre presque noir, qui se tire par coupeaux assez bien faits, mieux que le moellon de France. Ces encoignures sont très belles, mais cela coûte à tailler à cause de la dureté... Nous... avons dix (ouvriers) qui font toutes nos affaires, excepté que les habitants nous fournissent la chaux, sable et brique. Notre maison a trois étages. Nous avons nos cellules en celui du milieu, faites comme celles de France¹⁵. »

On aura remarqué que la description de Marie de l'Incarnation en 1644 donne 32 pieds de longueur de plus que les *Annales manuscrites* à l'année 1641. En effet, dès l'achèvement du corps de logis principal, le chantier se poursuivit. On lit dans la Relation des Jésuites de 1644 : « Les religieuses ont fait agrandir cette année leur corps de logis, pour avoir une chapelle et loger davantage de religieuses et séminaristes. Il est vrai que cette augmentation n'est bonnement que commencée, il y reste plus à faire qu'il n'y a de fait ; la patience gagnera tout. Cette vertu est le miracle du Canada¹⁶. » Le miracle semble plutôt, en l'occurrence, celui de la rapidité. Il fallut l'expier. Le bois sitôt coupé était débité en poutres ou en planches. N'ayant pas eu le loisir de sécher, il travailla. Fenêtres et portes fermaient mal ; les châssis des fenêtres

(14) O p. 219.

(15) O p. 219-220. Les ouvriers de France n'avaient pas encore une expérience suffisante du pays pour réaliser ce qui était le plus en harmonie avec le climat ; toutes les cloisons étaient de sapin ; les planchers étaient faits de deux rangées de planches de sapin entre lesquelles on avait mis de la terre, J t. II, p. 431.

(16) RJ 1643 (Q p. 8, Th. 23, p. 300).

étaient mal joints¹⁷ ; le vent entraît au couvent comme chez lui, et les ouvriers, imparfaitement initiés aux conditions du pays, s'étaient montrés trop avares de cheminées. L'hiver canadien pénétrait un peu moins dans le nouveau logis que dans le couvent provisoire de la basse-ville, mais il se montrait encore bien cruel : « Notre cheminée est au bout du dortoir pour échauffer le couloir et les celles (cellules) dont les séparations ne sont que de bois de pin... Ne croyez pas qu'on puisse être longtemps en sa celle l'hiver sans se chauffer. Ce serait un grand excès d'y demeurer une heure, encore faut-il avoir les mains cachées et être bien couvert. Hors les observations, la demeure ordinaire pour lire, écrire et étudier est de nécessité auprès du feu, ce qui est une incommodité et assujettissement extrême, particulièrement à moi qui ne me chauffais jamais en France... L'on met cinq ou six bûches à la fois — car on ne brûle que du gros bois — et avec cela, on se chauffe d'un côté, et de l'autre, on meurt de froid. A quatre cheminées, nous brûlons l'année cent soixante-quinze cordes de bois », soit près de trois cents stères¹⁸. Dans les cellules, on avait pris le parti de faire des lits-clos pour mieux résister aux basses températures : « Nos couches sont de bois, qui se ferment comme une armoire ; quoiqu'on les double de couvertes et de serges, à peine y peut-on échauffer¹⁹. »

Le nouveau monastère offrait l'immense avantage d'être assez vaste. Ce n'était plus l'entassement de la maisonnette du port. L'été, il devait y faire bon vivre ; mais l'hiver, on retrouvait par la force des choses l'entassement et le bruit dans les sept salles à feu que contenait la maison, la huitième servant de cuisine.

La Supérieure avait poussé les travaux contre vents et marées jusqu'à leur achèvement. La communauté était maintenant fortement endettée²⁰. Humainement, Marie de l'Incar-

(17) Les *Règlements* prescrivent à la Supérieure de faire régulièrement l'inspection des portes, fenêtres et volets des cellules pour voir s'ils joignent bien (f° 81 r).

(18) O p. 220. Le premier poêle aurait été introduit dans le dortoir à l'occasion de l'entrée au noviciat de Madeleine de Lauson en 1668 sur la demande formelle de la famille : CASGRAIN, *Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation*, dans *Œuvres complètes*, t. I, Québec, p. 90 ; voir aussi R.-L. SEGUIN, « Le poêle en Nouvelle-France », dans *CD* 33, 1968, p. 157-170.

(19) Description minutieuse dans les *Constitutions et Règlements*, f° 85 rv ; R.-L. SEGUIN, « La cabane, une pièce du mobilier canadien », dans *RHAF* 16, 1962, p. 348-349.

(20) O p. 410 ; O p. 21 : « Les dettes que nous avons contractées pour ce bâtiment surpassent notre fondation » ; la fondation venait enfin d'être relevée sur un fonds de 24.000 livres (Arch. Longiron, et ASQ, Doc.

nation s'était montrée imprudente, et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles, en 1646, on lui retira la charge de dépositaire qui lui avait été confiée aux élections de 1645 au terme de son second triennat de Supérieure, et qu'on lui donna d'autres emplois plus humbles dans la maison²¹. Dom Claude parle à mots couverts de cette affaire. On le voudrait plus explicite. « Elle ne fut pas un an dans les emplois (de dépositaire et de boulangère) qu'on les lui ôta pour lui en donner d'autres encore plus humiliants et d'une manière qui lui pouvait causer bien de la mortification. Car Notre Seigneur ayant permis que l'on entrât en soupçon de sa conduite, et qu'on la blâmât sans lui rien dire, de certains défauts dont elle était innocente, on la regardait comme si elle eût été effectivement coupable. Quoiqu'elle fût, et de quelque côté qu'elle se tournât, elle trouvait partout de la froideur... L'on ne se contenta pas de la charger d'un office humiliant, on lui en donna plusieurs qui tendaient tous à l'humiliation, et elle les accomplissait tous avec un grand courage. Entre ces offices était celui d'infirmière...²² »

Dom Claude n'en dit pas plus sur les deux années au cours desquelles Marie de l'Incarnation ne semble pas avoir occupé de charge importante dans le couvent où elle avait tout fait. Les offices matériels lui convenaient parfaitement : elle l'avait montré à l'évidence durant les premières années de service chez sa sœur et son beau-frère. La charge d'infirmière répondait à une pente secrète de son cœur²³. Mais il est possible que Dom Claude se soit mépris sur le sens de cette « retraite ». Ainsi qu'on le verra dans un chapitre suivant, elle coïncide avec la période où le P. Lalemant travaille à la rédaction des constitutions tout en corrigeant et complétant les règlements. Il avait besoin d'une aide, libérée de charge active, pour lui tenir lieu de secrétaire et de coopératrice. Il semblerait donc plutôt que Marie de l'Incarnation ait été délogée pour cela de ses autres obédiences. Toujours est-il qu'aux élections de 1648, à une heure où le travail des constitutions était pratiquement achevé, Marie de l'Incarnation fut à nouveau nommée dépositaire²⁴, tandis que Marguerite de Saint-Athanasie commençait un nouveau triennat.

Faribault n° 86); Marie de l'Incarnation estime le bâtiment à 50 ou 60.000 livres (O p. 416 et 421); les Jésuites l'ont estimé seulement à 40.000 francs (JJ p. 147).

(21) *Annales des Urs. de Québec*, p. 11; V p. 513.

(22) V p. 513.

(23) Dom Claude semble avoir mal interprété ce qu'elle raconte dans la Relation de 1654 (J t. II, p. 419) et se passa après le 15 août 1647 et non en 1646.

(24) « J'étais pour lors dépositaire et sur la fin de mon triennaire » (J t. II, p. 438).

Aux soucis que lui avait donnés le chantier venait chaque été se joindre l'écrasant fardeau de la correspondance.

Chaque été en effet l'arrivée de la flotte de Dieppe ou de La Rochelle apportait un peu d'animation dans le port de Québec, habituellement fort calme. Dès leur apparition dans le bas du fleuve, l'arrivée des vaisseaux était signalée par quelque chaloupe ou barque plus rapide qui en portait la nouvelle au Gouverneur et aux Pères. On les attendait parfois longtemps. Ils pouvaient atteindre la Nouvelle-France dès le début du mois de juillet, mais aussi beaucoup plus tard. Marie de l'Incarnation avait débarqué un 1^{er} août ; les Ursulines de Paris l'année suivante mirent le pied sur le quai de Québec le 8 juillet. En 1641 Jeanne Mance parut le 8 août, M. de Maisonneuve en septembre ; en 1643, les arrivées s'échelonnèrent entre le 15 et 19 août ; pour l'année 1644, le débarquement des deux nouvelles Ursulines de Tours est mentionné dans les *Annales manuscrites* du couvent de Québec à la date du 14 juillet.

Chaque communauté recevait en bloc les paquets de lettres qui lui venaient de France. Pour répondre, il était nécessaire de se hâter car les vaisseaux mettaient à la voile dans le courant de l'automne, dès que leur chargement de pelleteries était achevé et que les matelots avaient pu se refaire grâce à un régime alimentaire plus normal. En 1645, par exemple, ils remirent à la voile le 24 octobre²⁵. Deux mois, trois mois tout au plus, pour répondre aux centaines de lettres arrivées de France, et en la saison la plus chargée de l'année²⁶. On profitait en effet des beaux jours pour pousser le chantier du bâtiment à un rythme accéléré avec des journées de douze heures et plus. Les travaux agricoles, ramassés au Canada sur quatre mois, battaient leur plein. Les Indiens se présentaient toujours nombreux en cette saison et toujours disposés aux interminables palabres. Il fallait à la Supérieure penser à tout, veiller sur tout, se multiplier dans la maison, pourvoir aux mille tâches matérielles, car le monastère n'eut longtemps qu'une seule converse, la sœur Anne Bataille de Saint-Laurent, envoyée par la communauté de Dieppe en 1642²⁷. Pour la cor-

(25) JJ p. 7-8.

(26) Les lettres qui n'étaient pas proprement des réponses pouvaient être commencées avant l'arrivée des vaisseaux, cf. O p. 294. Sur les problèmes généraux relatifs à la *Correspondance*, voir l'*Introduction* au tome III de Dom Jamet, et celle de l'édition que j'ai préparée.

(27) *Annales des Urs. de Québec*, p. 9.

respondance ne restaient le plus souvent que les nuits²⁸, les courtes nuits d'été de la Nouvelle-France, chaudes et moites, souvent torrides, où le cou et les mains étaient exposés aux piqûres des innombrables maringouins, attirés par la lumière et plus acharnés que le jour : « Ce petit animal qui a plus fait jurer depuis que les Français sont (au Canada) que l'on avait juré jusqu'alors dans tout le reste du monde », pour reprendre les expressions d'un missionnaire du Mississipi, le P. Gabriel Marest²⁹.

La corvée de la correspondance était l'une des croix du Canada. Impossible de s'y soustraire. Les lettres étaient là qui demandaient réponse. Seules quelques grandes lettres sur la situation générale de la chrétienté en Nouvelle-France et quelques demandes aux fournisseurs avaient pu être rédigées en partie avant l'arrivée des vaisseaux. Le plus souvent, on devait attendre de connaître le contenu des lettres arrivées de France avant de risquer une réponse. Les expéditions se faisaient souvent en triple : on en gardait une à Québec pour mémoire ; les deux autres étaient mises sur deux navires différents afin qu'un exemplaire au moins arrive à bon port.

Marie de l'Incarnation avoue souvent sa grande fatigue : « Je suis extrêmement fatiguée de la quantité de lettres que j'ai écrites, confie-t-elle le 15 septembre 1644 à son fils. Je crois qu'il y en a la valeur de plus de deux cents ; il faut faire cela dans le temps que les vaisseaux sont ici³⁰. » A la fin d'octobre de l'année 1651, c'est un aveu d'impuissance ; le 23 elle écrit à son fils : « Dans le peu de temps que (les navires restent ici) il ne m'est pas possible d'écrire à tous ceux à qui je suis obligée de faire réponse, en sorte que je serai obligée d'en remettre, comme je crois, plus de six-vingt à l'année prochaine, à mon grand déplaisir³¹. »

Peu à peu les communications avec la France s'améliorèrent ; les navires prirent la mer plus tôt à Dieppe ou à La Rochelle. Certains ne quittèrent Québec qu'à la dernière limite, en novembre. On apprit aussi à utiliser d'autres voies : les pêcheurs de Terre-Neuve et du Cap-Breton prenaient le cour-

(28) O p. 372.

(29) Cité par R. DOUVILLE et J.-D. CASANOVA, *La vie quotidienne en Nouvelle-France*, p. 179-180 ; sur les maringouins, voir SAGARD, *Histoire du Canada*, p. 184, 185, 191 ; LESCARBOT, *Histoire de la Nouvelle-France*, livre V, chap. 5 ; P. BOUCHER, *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France*, Paris, 1664, p. 124, 153.

(30) O p. 240.

(31) O p. 430.

rier à Percé³² ; on pouvait également faire passer du courrier par la Nouvelle-Angleterre et Boston, à condition que les rapports diplomatiques avec le Royaume-Uni soient normaux, ce qui n'était pas toujours le cas.

En septembre 1651, elle écrit à son fils : « Voici la troisième voie par laquelle nous faisons savoir en France les nouvelles. la première a été par la Nouvelle-Angleterre, et la seconde par les pêcheurs. » Elle ajoute aussitôt : « J'estime ces deux voies incertaines parce qu'il faut se servir de quelques particuliers qui, venant ici avec des canots détachés de leurs grands navires, sont obligés de passer par des périls évidents, et avec eux les paquets dont ils sont porteurs³³. »

Pour incertaines qu'elles soient, ces nouvelles voies de communications étaient précieuses. Elles permettaient d'accélérer un peu les échanges, et il y en avait grand besoin. Lorsqu'une question partait de Québec à l'automne, la réponse se faisait attendre huit à neuf mois au plus court³⁴. Si en France on n'avait pas parfaitement saisi ce que les Québécoises voulaient dire, un nouveau délai d'une année était nécessaire pour obtenir une réponse plus pertinente. Par Gaspé ou l'Acadie, voire par Boston, on pouvait parfois envoyer des lettres au printemps³⁵, avec une toute petite chance d'obtenir une réponse par les navires d'arrière-saison. Cela permettait aussi de répartir la rédaction des lettres sur un plus grand nombre de mois. Néanmoins la corvée restait dure et éprouvante. « Mes lettres... sont en si grand nombre que vous en seriez effrayée, écrit-elle à une Ursuline de Tours trois ans avant sa mort, le 13 septembre 1668. Une main de papier est aussitôt expédiée, et j'en ai la main si lasse qu'à peine la puis-je porter. Et néanmoins, il faut qu'elle prenne courage jusqu'à la fin ; il ne m'en reste plus qu'environ quarante qui doivent être expédiées vers la fin de ce mois. Mon Dieu, que je serai

(32) Ils rentraient en France beaucoup plus tôt : O p. 389 ; à leur sujet on pourra lire R. BÉLANGER, *Les Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent*, Montréal, 1971.

(33) O p. 412 ; voir également O p. 408 ; même par la voie normale les lettres n'arrivaient pas nécessairement à destination : O p. 475.

(34) « Quelque pressées et importantes que soient les affaires, il faut attendre un an pour en avoir la résolution, et si on ne peut les faire dans le temps que les vaisseaux sont en France, il en faut attendre deux. Les navires sont-ils repartis, ceux à qui l'on commet les affaires pensent à celles qui leur sont propres ; ainsi on ne peut presque jamais avoir de résolution nette d'aucune affaire. De plus on ne conçoit pas la plupart de nos intentions, ce qui fait que souvent les choses réussissent tout autrement que nous ne voulons » (O p. 268 ; cf. V p. 567).

(35) JJ p. 151 mentionne un départ le 2 mai pour l'année 1651.

heureuse quand je me verrai déchargée de ce fardeau qui est attaché à la supériorité³⁶. »

Les mois d'été étaient littéralement harassants : « Trois mois durant ceux qui ont des expéditions à faire pour la France n'ont point de repos³⁷. » Les nuits entières y passaient. Jeune Supérieure encore, Marie de l'Incarnation avait bien de la peine à en supporter la fatigue : « Je vous écris la nuit pour la presse des lettres et des vaisseaux qui vont partir. J'ai la main si lasse qu'à peine la puis-je conduire », écrit-elle le dernier jour de septembre de 1643³⁸. En octobre 1652, elle avoue son épuisement : « Je n'ai jamais tant veillé que depuis quatre mois, parce que la nécessité de nos affaires et de notre rétablissement ne m'a laissé de libre que le temps de la nuit pour faire mes dépêches. Quand je n'écris pas à mes chères Mères (de Tours), elles peuvent bien croire que c'est par impuissance³⁹. » Une fois de plus on admire la santé de Marie de l'Incarnation, son équilibre, sa puissance de travail qui lui permettaient de venir à bout de la besogne sans y perdre la tête. Si elle essayait d'écrire le jour, les interruptions étaient continuelles ; elle s'y prêtait pourtant de très bonne grâce⁴⁰ : « Je ne puis vous dire combien j'ai d'interruptions, écrit-elle, cette lettre est courte et cependant il m'a fallu faire tantôt une ligne, tantôt une autre⁴¹. »

Il y avait de tout dans cette correspondance, les lettres d'affaire y étaient nombreuses ; les commandes transmises ensuite aux fournisseurs par M. de Bernières. C'étaient, en général, de brefs billets secs et précis, du type de ceux conservés aux Archives des Ursulines de Québec. Mais il importait surtout d'intéresser les couvents de France aux missions de la Nouvelle-France et à l'œuvre accomplie par le séminaire Saint-Joseph, d'entretenir la générosité des bienfaiteurs. Les lettres « du cœur » à sa famille ou aux religieuses de Tours et les relations d'oraison à M. de Bernières passaient après⁴².

(36) O p. 817.

(37) O p. 377 ; en fin de saison il faisait froid la nuit : « Je vous écris la nuit, enfermée dans notre chambre comme dans un coffre à cause du froid » (O p. 356).

(38) O p. 202.

(39) O p. 497.

(40) D'après le témoignage de V p. 633-634.

(41) O p. 392-393. De même : « J'ai déjà écrit cette lettre à diverses reprises et dans les intervalles il vient toujours quelques nouvelles », O p. 399 ; voir aussi O p. 598, 716.

(42) Elle demande que des copies de ses lettres soient faites pour les faire circuler, cf. O p. 172. Un exemple de lettre-type de demande d'aumône, à une Supérieure d'Ursulines : O p. 156-157.

Certaines des lettres imprimées dans le Recueil constitué par son fils en 1681 surprennent par leur longueur. Ce sont de véritables journaux de la colonie ou de petits traités spirituels bien constitués. Marie de l'Incarnation écrivait facilement, s'exprimait au courant de la plume avec une aisance parfaite. Un vocabulaire peu étendu, sans doute, avec des répétitions de mots à quelques lignes de distance, mais une manière précise et suggestive de faire connaître sa pensée. Même lorsque la rédaction a été interrompue, la phrase repart après quelque hésitation⁴³. A M. de Bernières, elle écrivait des lettres de « quinze et seize pages, en sorte que chacune eût été capable de faire un livre⁴⁴. » Les lettres à son fils ou à la communauté de Tours, surtout dans les premières années, ont une étendue analogue ; plusieurs ont une longueur démesurée et leur simple retranscription suffirait à occuper de longues heures.

Pour les besoins de la publication, Dom Claude Martin a été amené à distinguer les lettres spirituelles des lettres historiques⁴⁵. Distinction arbitraire qui l'a conduit à couper en deux des lettres qui donnaient des nouvelles du Canada en y ajoutant soit des conseils personnels, soit des réponses à des questions d'ordre ascétique ou mystique, soit des confidences. Certaines lettres étaient écrites de telle manière qu'elle puissent « être montrées » ; c'étaient en quelque sorte des écrits de propagande à la manière des *Relations des Jésuites* et, dont le but était de susciter l'aide à la Nouvelle-France par la prière, la générosité effective, et parfois d'éveiller de véritables vocations⁴⁶. Les religieuses désireuses de partir ne manquent pas dans les monastères de France ; les *Chroniques de l'Ordre des Ursulines* de la Mère de Pommereu en fournissent le témoignage. Aussi Marie de l'Incarnation tient-elle à ne rien cacher des difficultés de l'entreprise, des qualités nécessaires pour affronter la tâche missionnaire à l'autre bout du monde.

(43) M.-E. CHABOT, *Marie de l'Incarnation d'après ses lettres*, p. 243-282.

(44) *Lettres*, éd. de Claude MARTIN, Avertissement, p. (2-3).

(45) Sur la part personnelle qui revient à Dom Claude dans les textes édités au XVII^e s., voir E. GRISSELLE, *La Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, première Supérieure des Ursulines de Québec, Supplément à sa Correspondance*, Paris (1909) ; J t. III, p. 28-34 ; « Un nouveau manuscrit des Lettres de Marie de l'Incarnation », dans *RHAF* 21, 1967, p. 51-63 ; *Correspondance*, Introduction, p. XIX-XXVI.

(46) Sur le but missionnaire de la correspondance : S. LABELLE, *L'esprit apostolique d'après Marie de l'Incarnation*, p. 40-43.

Elle redoute les défections dans sa propre communauté⁴⁷ et se montre exigeante sur les qualités des aspirantes⁴⁸.

Dom Claude Martin a intitulé le recueil de la correspondance de sa mère : *Lettres spirituelles et historiques*. Les secondes lui sont donc apparues dès 1681 comme une source importante de l'histoire canadienne ; c'est pour cela qu'il les a éditées en une section spéciale et sous ce titre, qui, autrement, aurait paru prétentieux. En bon Mauriste qui avait fréquenté les sources de l'histoire de France, il avait discerné la valeur des lettres de sa mère. Elles constituent en effet une source narrative du plus haut intérêt pour l'histoire de la pénétration missionnaire au Canada et pour la connaissance des origines de la Nouvelle-France. Il convient de les placer à côté des *Relations des Jésuites* ou de l'*Histoire du Montréal* de Dollier de Casson. Sans doute, y trouve-t-on relativement peu de faits qui ne soient connus par ailleurs. Lorsqu'elle rédigeait ses lettres, Marie de l'Incarnation avait souvent sous les yeux le manuscrit de la *Relation des Jésuites* prêt à partir pour la France. Elle en extrayait ce qu'elle jugeait devoir intéresser ses amis, complétant au besoin par une note personnelle ce qu'elle lisait et dont elle avait eu connaissance par témoignage direct : « Les lettres, écrit Dom Claude, contiennent une histoire succincte, mais sincère de tout ce qui s'est passé de plus remarquable dans le Canada depuis 1640 jusqu'en 1672, c'est-à-dire durant l'espace de trente-deux ans qu'elle y a vécu. L'on peut ajouter foi à tout ce qu'elle dit, n'ayant rien écrit qu'elle n'ait vu ou appris de bouche ou par lettres des Révérends Pères Jésuites qui étaient dispersés dans les Missions. Souvent même le Révérend Père qui était chargé de travailler aux Relations, lui communiquait ses mémoires pour en tirer ce qu'elle jugerait à propos, afin d'en faire part en France à ses amis et aux bienfaiteurs de sa maison⁴⁹. » Ainsi les correspondants de Marie de l'Incarnation avaient-ils, dès le mois de décembre, la primeur d'événements dont le récit ne serait imprimé qu'en janvier et diffusé en février-mars.

Marie de l'Incarnation eut l'occasion d'écrire à toutes sortes de personnes. A la Reine en 1645, par exemple, pour la remercier d'une offrande de 2 000 livres pour le couvent de

(47) Il s'en produira deux : une de Ploërmel et une de Tours, cf. *infra*, 4^e partie, chapitre 3.

(48) « Pour bien goûter la vocation du Canada, il faut de nécessité mourir à tout », O p. 140.

(49) *Lettres*, éd. Claude MARTIN, Avertissement, p. (7).

Québec, à la duchesse d'Aiguillon qui procura en 1641 à Claude Martin un emploi de sous-secrétaire chez le secrétaire du Cardinal de Richelieu ; à Louise de Béon, comtesse de Brienne et dame de la Ville-aux-Clercs, dame d'honneur de la reine ; à Marie de Maupeou, mère du surintendant des finances ; à Marguerite de Gondi, duchesse de Cossé-Brissac ; à M^{me} de Suramond, dame de Lesseville, épouse d'un maître des comptes de Paris, et à bien d'autres. La lettre à M^{lle} de Luynes a été longuement citée dans un précédent chapitre : le ton en est plus familier que celui des lettres à l'abbesse de Port-Royal.

La correspondance avec les Supérieures de Communautés d'Ursulines était très active. Il en subsiste des éléments de valeur : les lettres à la Supérieure de Saint-Denys, à la prieure de Mons ou à celle de Dijon, sont tout à fait intéressantes. Ce sont les épaves d'un immense trésor que Dom Claude ne réussit pas à regrouper entièrement, car ils sont nombreux les monastères d'Ursulines dont le nom est porté au *Registre des bienfaiteurs* du couvent de Québec et qui ne sont pas représentés dans le recueil des lettres. Les communautés appartenant à d'autres Ordres y sont également inscrites : les deux Carmels parisiens, celui du faubourg Saint-Jacques et celui de la rue Chapon, les monastères de la Visitation établis à Paris, les Annonciades du Saint-Esprit du faubourg Saint-Antoine, dites religieuses de Popincourt, les dominicaines de Saint-Thomas, rue Neuve-Saint-Augustin, les Feuillantines du faubourg Saint-Jacques, les Filles de l'Assomption du faubourg Saint-Honoré, la Visitation de La Flèche, celle de Moulins, le Carmel de Chartres...

A Tours, Marie de l'Incarnation comptait de nombreux amis, tous plus ou moins bienfaiteurs de Québec. L'un des plus actifs et des plus généreux était M. Mathurin Marchand, commerçant en soiries de la paroisse Saint-Pierre. Il y avait Françoise Pallu, sœur de l'évêque d'Héliopolis et femme d'Alexandre Milon, seigneur de la Borde ; Perrine Gaultier, épouse de Claude de Launay-Razilly, chef d'escadre des vaisseaux du roi, bien connu de l'histoire acadienne ; M^{lle} Sain, M^{lle} de Vaux, M^{lle} Patrix, toutes dames de la bonne bourgeoisie qui avaient probablement compté au nombre des pensionnaires confiées à ses soins en 1636-1637⁵⁰.

(50) Sur l'enseignement spirituel dispensé par Marie de l'Incarnation à ses dirigées : F. JETTÉ, *La voie de la sainteté d'après Marie de l'Incarnation*, p. 163 s.

Avec ses sœurs du couvent des Ursulines de Tours, Marie de l'Incarnation avait fort à faire. Chacune aspirait à la joie de recevoir d'elle quelques lignes. Il n'était pas possible de les satisfaire toutes. Les lettres à la Supérieure doivent être considérées comme des lettres collectives destinées à être lues publiquement en récréation, moyennant quelques coupures. Marie de l'Incarnation avait aussi de bonnes amies et des parentes à la Visitation et au Carmel de Tours, ce qui nous vaut quelques charmantes lettres.

La famille reçut de nombreuses lettres durant les premières années de présence en Nouvelle-France, puis l'on observe un ralentissement, et tout se concentre sur Claude Martin, son fils, et Marie Buisson, la fille de Paul Buisson et de Claude Guyart, pour laquelle elle avait une affection de mère. Les lettres à son fils constituent la partie la plus belle et la plus riche de la correspondance de Marie de l'Incarnation⁵¹, car Claude Martin a bénéficié des lettres les plus intéressantes tant au point de vue historique qu'au point de vue spirituel. Nulle part autant que dans ses lettres on ne découvre la chaleur humaine de son cœur, la puissance de son affection pour son fils. Elle se plaint gentiment de ne pas recevoir assez de lettres : « J'ai reçu la vôtre unique par laquelle vous me dites que vous m'écrirez par une autre voie. Voilà cependant cinq navires arrivés à notre port, sans que j'en aie reçu d'autres de votre part. Il faut que je vous accuse d'un peu de paresse⁵². » Dans son désir d'être proche de son fils par la pensée, elle calcule le décalage des heures entre la Nouvelle et l'Ancienne France. Elle sait ainsi ce qu'il fait au moment où elle pense à lui⁵³. Puis, Claude Martin provoque et reçoit les confidences les plus secrètes sur la vie d'union à Dieu de l'Ursuline. Il peut tout demander. Les lettres des dernières années montrent Marie de l'Incarnation parvenue au plein développement de sa vie d'intimité avec le Seigneur, en possession parfaite de ses charismes. Claude Martin semble parfois indiscret. Il a eu raison de l'être, car son insistance fait que l'on possède aujourd'hui un portrait très fidèle de sa Mère, tracé par elle-même de main de maître.

(51) M.-E. CHABOT, *Marie de l'Incarnation d'après ses lettres, passim*.

(52) O p. 571 ; O p. 187-188.

(53) O p. 705.

VI. — FRERE CLAUDE MARTIN ET SŒUR MARIE BUISSON

Marie de l'Incarnation enveloppe dans une même affection maternelle son fils et la fille des Buisson. Chaque soir, elle a pour eux deux une prière spéciale au Père céleste par le Sacré-Cœur de Jésus : « Sur le Sacré-Cœur, comme sur un autel divin, je vous présente Claude, votre petit serviteur, et Marie, votre petite servante. Je vous demande, au nom de mon divin Epoux, que vous les remplissiez de son esprit, et qu'ils soient éternellement à vous sous les auspices de cet adorable Cœur... Il ne me souvient pas d'y avoir manqué, confie-t-elle à son fils, si ce n'est par impuissance de maladie ou pour n'avoir pas été libre dans mon action intérieure¹. »

S'ajoutant à celle de 1631, la séparation de 1639 avait été extrêmement douloureuse pour le cœur maternel de Marie. Elle laissait volontairement son fils sans aucun appui humain, pensant que Dieu demandait d'elle un abandon absolu à sa providence. Elle a écrit qu'il lui semblait alors que ses os se disjoignaient. La lutte entre les deux lumières, celle de la raison naturelle et celle des dons de l'Esprit, ne lui laissait pas de repos dans la partie inférieure de sa sensibilité. Elle savait qu'elle faisait souffrir et que cette souffrance était la conséquence des décisions prises sous l'inspiration de Dieu². « Pour vous parler franchement, écrit-elle à son fils le 25 septembre 1670, j'ai eu des sentiments de contrition de vous avoir tant fait de mal, depuis même que je suis en Canada. Avant que Dieu vous eût appelé en religion, je me suis trouvée en des détresses si extrêmes par la crainte que j'avais que mon éloignement n'aboutît à votre perte et que mes parents et amis ne vous abandonnassent, que j'avais peine de vivre. Une fois le diable me donna une forte tentation, que c'en était fait par de certains accidents dont il remplit mon imagination : je croyais que tout cela était véritable, en sorte que je fus con

(1) O p. 659-660 ; également O p. 184, 372.

(2) Voir *supra*, I^{re} partie, chap. 10.

trainte de sortir de la maison pour me retirer à l'écart. Je pensai alors mourir de douleur ; mon recours néanmoins fut à celui qui m'avait promis d'avoir soin de vous³. »

Partie au printemps de 1639, Marie de l'Incarnation ne pouvait compter sur des nouvelles de son fils avant l'été 1640. Les vaisseaux qui jetèrent l'ancre devant Québec le 8 juillet 1640 lui apportèrent une immense déception : il n'y avait pas de lettre de celui-ci. Certains correspondants de France lui en parlaient néanmoins, à mots couverts⁴ : lors de son séjour de 1639 à Paris, elle l'avait fait venir d'Orléans dans l'espoir de faciliter son entrée au noviciat des Jésuites ; rien n'avait été conclu à ce moment ; les démarches que Claude fit dans les mois qui suivirent n'aboutirent pas. Claude en fut très humilié⁵. Il aurait été certainement plus simple pour lui de tout confier à sa mère, ses espérances, ses démarches, les prétextes mis en avant pour l'écartier. Il prit peur et n'en fit rien, de telle sorte qu'il remplit sa mère d'inquiétude et s'attira une lettre sévère : « Hé quoi ! avez-vous eu le courage de laisser partir la flotte sans me donner un mot de consolation par une lettre de votre part ! D'autres l'ont fait sans lesquels je n'eusse point su de vos nouvelles. Je ne dis pas ce qu'on me mande à votre sujet. C'est assez que je sache vos besoins pour les offrir à notre bon Dieu : reste à vous supplier, puisque vous n'avez pas été assez heureux de faire profiter votre vocation, que pour le moins vous ne vous rendiez pas si infidèle de la quitter tout à fait, mais de recouvrer par vos diligences ce que vous avez perdu par négligence⁶. »

Dom Martère nous a-t-il trompés en présentant Claude Martin sous un jour trop favorable, et les Jésuites qu'il n'aime

(3) O p. 898.

(4) Elle souffrit beaucoup cette année-là à ce sujet : O p. 186 et 558.

(5) Selon Dom Martène, Dom Claude pria « ces RR.PP. de lui faire la grâce de l'admettre dans leur Compagnie ; il donna en même temps avis de ses dispositions à sa mère qui était encore à Paris. Je laisse à penser quelle fut sa joie... Elle employa tout ce qu'elle avait d'amis dans la Société pour seconder (ces) pieux desseins... Ils lui dirent que le P. Provincial étant arrivé à Paris, il y fallait faire venir son fils, afin qu'étant présent l'on conclut promptement cette affaire avant qu'elle passât en Canada ». Dom Claude tarda et le P. Provincial en prit prétexte pour lui dire « qu'on ne pouvait le recevoir pour le présent. Cela affligea étrangement sa mère... néanmoins... elle ne perdit pas courage ; elle exhorta son fils à ne se point laisser abattre par cette petite disgrâce et, afin qu'une autre fois il ne manquât pas son coup, elle le mit en pension avec un ecclésiastique fort vertueux (à Paris, probablement chez un ami de Bernières). Toutefois, avant qu'elle partît de Paris on lui conseilla de le renvoyer à Orléans pour continuer (ses études) », MARTÈNE, *Vie de Dom Claude Martin*, p. 14-15.

(6) O p. 115.

pas, dans un rôle peu sympathique. Ou bien Marie de l'Incarnation a-t-elle été incomplètement renseignée par ses correspondants de France ? La première hypothèse est plus vraisemblable. Il est toujours préférable de s'en rapporter à un document contemporain des événements, qu'à un panégyrique qui se veut édifiant. Selon Dom Martène, sur les conseils du P. de Saint-Jure qu'il avait eu pour régent à Orléans et avec lequel il avait contracté « une solide amitié qu'il conserva toute sa vie⁷ », Claude Martin sollicita son admission au noviciat de la Compagnie de Jésus. Le P. de la Haye l'appuya. Mais le P. Jacques Dinet, provincial depuis le printemps 1639, le fit attendre et, après une seconde démarche du postulant, lui fit répondre « qu'il était sourd... et qu'il n'avait pas assez d'esprit pour être Jésuite⁸. »

La timidité de Claude Martin l'empêche d'insister. Il se découragea et n'essaya pas de forcer la porte qui semblait se fermer devant lui. Pourtant, c'est une coutume aussi vieille que la vie religieuse d'éprouver la solidité d'une vocation en faisant connaître au candidat tous les obstacles qui s'opposent à son admission. La volonté de Claude n'était pas assez ferme ; il était trop porté à croire, au premier rebut, que tout était perdu. Le désarroi chez lui fut complet ; tel qu'il n'osa pas même écrire à sa mère. Le choc psychologique l'amena-t-il à commettre quelque bévue ? Ce n'est pas impossible⁹.

Marie de l'Incarnation ne s'était pas rendu compte en 1639 que son fils avait plus besoin d'être épaulé qu'elle ne le croyait. Il lui avait manqué l'éducation paternelle et, à douze ans, il s'était trouvé dans la situation d'un véritable orphelin. L'abandon de 1639 à la pure providence de Dieu avait quelque chose de cruel et excédait les forces du jeune homme. Aussi, sur le conseil du P. Vimont, Marie se départit-elle de sa première attitude qui était de laisser les choses suivre le cours que Dieu leur imprimerait sans aucunement intervenir. Cette fois, elle fit elle-même quelques démarches : « J'écris à

(7) MARTÈNE, *op. cit.*, p. 14.

(8) *Ib.*, p. 15.

(9) Dom Claude le suggère : « Sa Mère... apprit avec douleur qu'il ne se conduisait pas selon les maximes saintes qu'elle lui avait enseignées... Le danger où il était de se perdre à l'égard du salut la toucha profondément », V p. 446 ; on sait par ailleurs qu'il avait fait quelques dettes à Orléans. Dans le manuscrit de la Vie de sa mère, Dom Claude avait été explicite : « Il s'était dépeint avec les plus noires couleurs... disant de lui les choses les plus humiliantes qu'on pût s'imaginer » ; mais les censeurs firent supprimer le passage en question : MARTÈNE, *op. cit.*, p. 271. Marie de l'Incarnation déclare s'être attristée de le sentir assez fermé aux réalités surnaturelles au temps de sa jeunesse : O p. 183.

plusieurs de nos amis à votre considération pour tâcher de vous trouver une condition sortable au cas que vos desseins (son désir de vie religieuse) ne puissent s'accomplir. Il est temps que vous vous connaissiez ; vous êtes assez âgé pour cela. L'on vous a aidé puissamment durant votre cours ; maintenant c'est à vous de vous pousser vous-même. Cela serait trop honteux à un jeune homme bien fait de n'avoir point de cœur. Tirez-vous donc de la pusillanimité, mon cher fils, et estimez que vous n'aurez rien en ce monde sans peine¹⁰. »

Dans sa force d'âme, Marie s'étonne que son grand fils soit encore un enfant et le trouve trop peu viril : il a atteint ses vingt-et-un ans. Mais se doute-t-elle à quel point son psychisme a été marqué par les événements de son enfance ? S'il y a un retard chez lui, ce retard est normal. Lorsque les années auront passé, Marie de l'Incarnation pourra être fière de son fils et certaines lettres de l'âge mûr et de la vieillesse laissent percer une sorte d'orgueil maternel.

L'hiver 1640-1641 fut rempli d'angoisses pour l'avenir de Claude. Dans le silence total du côté de la France, imposé à tous les colons par l'éloignement, l'imagination de l'Ursuline travaillait ; ses appréhensions prenaient corps. Elle vient d'en faire la confidence : « Je pensais mourir de douleur¹¹. » Mais la flotte d'août 1641 lui apporta une grande joie ; par le courrier, elle apprenait que son enfant était entré au noviciat des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, à l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Cela la fit, dit-elle elle-même, « comme ressusciter de la mort à la vie. » « Mon très cher et bien-aimé fils, lui écrit-elle le 4 septembre, la vôtre m'a apporté une consolation si grande qu'il me serait difficile de vous l'exprimer. J'ai été toute cette année dans de grandes croix pour vous, mon esprit envisageant les écueils où vous pouviez tomber. Enfin notre bon Dieu lui donna le calme dans la créance que son amoureuse et paternelle bonté ne perdrait point ce qu'on avait abandonné pour son amour. La vôtre m'y confirma, mon très cher fils, et me fit voir ce que j'avais espéré pour vous, et bien par-dessus mes espérances...¹² »

(10) O p. 115. Selon Martène, « ses parents pour se défaire de lui voulurent l'envoyer en Canada, proche de sa mère ; mais cette prudente femme les en dissuada, leur mandant qu'il ne pourrait pas y vivre, outre qu'il y serait inutile. Lui-même ayant le cœur noble aspirait à quelque condition plus considérable », MARTÈNE, *loc. cit.*

(11) O p. 898.

(12) O p. 130.

Après son premier écho, Claude avait commencé par abandonner toute idée de vie religieuse : il se fit présenter par le P. Achille d'Attichy à la duchesse d'Aiguillon. Celle-ci avait manifesté beaucoup d'intérêt pour lui en 1639 lorsque sa mère avait quitté la France. Elle accueillit Claude Martin avec bienveillance, et lui fit de belles promesses qui furent longues à se traduire en une proposition concrète. Au moment où Claude allait obtenir une place de sous-secrétaire chez le secrétaire du Cardinal de Richelieu, il se décida brusquement à essayer à nouveau de la vie religieuse. Dom Raymond de Saint-Bernard l'y encourageait, et un avertissement qu'il crut d'origine céleste hâta sa décision. « On était à la fin de 1640. Claude Martin fut reçu à Saint-Germain-des-Prés par le Général de la Congrégation de Saint-Maur, Dom Grégoire Tарisse ; (ce dernier) ne l'eut pas vu deux ou trois fois, écrit Martène, qu'il remarqua en lui tant de belles qualités qu'il crut que c'était un trésor que Dieu lui envoyait¹³. » La phrase est du Martène pur ; il n'a pu recueillir les souvenirs de Dom Tарisse qu'il n'a pas connus ; il brode et se plaît à opposer l'accueil fait à Claude Martin par le P. Dinet et celui que lui réserva la Congrégation de Saint-Maur.

Le 15 janvier 1641, Claude Martin entra donc à l'abbaye de Vendôme pour y commencer son noviciat sous la conduite de Dom Paul Rivery ; il reçut l'habit le 31 janvier : « J'avais souhaité cette grâce pour vous, lors de la réforme de Saint-Julien (de Tours) et de Marmoutier, lui écrit sa mère ; mais enfin comme il faut que les vocations viennent du Ciel, je ne vous en dis mot, ne voulant pas mettre du mien en ce qui appartient à Dieu seul¹⁴. » Marie ne force pas la vérité en parlant ainsi : la vie monastique et la règle de saint Benoît ont longtemps exercé sur elle un attrait puissant. Avant que ses parents ne la marient, elle avait beaucoup pensé à entrer à l'abbaye de Beaumont-les-Tours. Les douze premières années de sa vie mystique se sont déroulées dans l'orbite du monas-

(13) MARTÈNE, *op. cit.*, p. 16 et 20.

(14) O p. 130. Sur le noviciat, voir Tours Bibl. munic. ms. 1442 f° 18 ; Dom Martène n'a pas publié intégralement son manuscrit ; les passages omis se trouveront en Appendice de la réédition que prépare M^{me} E. DUBOIS (à paraître chez Gregg Ed., Farnborough, 1972). Cependant Marie de l'Incarnation n'était pas au bout de ses peines, car un marchand d'Orléans voulut faire opposition à sa profession pour une dette qu'il avait autrefois contractée ; elle devait être relativement importante puisqu'il fit à cet effet le voyage de Vendôme ; le P. Maître des novices répondit de la dette et la famille accepta de l'éteindre ; Dom Claude en remercia son oncle : il est difficile de savoir lequel ; MARTÈNE, *op. cit.*, p. 29, V p. 449.

tère des Feuillants de Tours et elle avait désiré être agrégée elle-même à l'Ordre avant de se tourner vers les Ursulines.

En 1642, la déception fut pour le frère Claude ; il ne reçut rien des « amples lettres » que lui écrivit sa mère¹⁵. Il venait de faire profession à Vendôme le lendemain de la Purification de Notre-Dame, 3 février 1642. En mai il partit pour l'abbaye de Tiron, au diocèse de Chartres, où il devait faire ses deux années de probation novitiale complémentaire. Sa mère lui exprime sa joie de le savoir profès : « Vous pouvez croire qu'apprenant que vous êtes tout à Dieu par les saints vœux de la religion, mon cœur a reçu la plus grande consolation que d'aucune nouvelle que j'ai apprise en ma vie¹⁶. »

Les échanges spirituels de la mère et du fils seront désormais constants, et de plus en plus intimes à mesure que Dom Claude progressera dans les voies mystiques¹⁷.

Si Dom Claude a peu parlé de sa propre vie intérieure, il a laissé des écrits qui trahissent une expérience peu commune des voies de Dieu et une compréhension de l'oraison qui montre à quel degré il l'avait lui-même vécue¹⁸. Les analyses des écrits de sa mère, l'interprétation qu'il en propose le révèlent homme de Dieu. L'influence exercée sur lui par elle est incontestable, à partir surtout du moment où il eut entre les mains la Relation spirituelle 1654 qu'il demanda et réclama avec insistance. Mais, jeune profès, il ne soupçonnait pas encore quelle était la vie profonde de sa mère.

Une seconde grande joie vint en 1644 à Marie de l'Incarnation quand elle apprit l'entrée de sa nièce Marie Buisson

(15) O p. 183.

(16) *Ib.* ; sur son départ pour Tiron, voir MARTÈNE, *op. cit.*, p. 31.

(17) Elle n'a plus aucun scrupule à lui témoigner sa tendresse ; les témoignages en sont nombreux et très touchants : voir par exemple O p. 187-188, 207 ; elle compte les heures et calcule le décalage pour mieux suivre son fils par la pensée ; voir aussi O p. 384, 658, 659.

(18) *Conduite pour la retraite du mois à l'usage des Religieux de la Congrégation de Saint-Maur*, Paris, 1670 ; *Maximes spirituelles du Vénérable Père Dom Claude Martin tirées de ses ouvrages* (E. MARTÈNE), Rouen, 1698 ; *Pratique de la Règle de saint Benoît*, Paris, 1674 ; *Perfection du chef, Retraites aux Supérieurs*, éd. R.-J. HESBERT, Paris, 1952 ; *Conférences ascétiques*, éd. R.-J. HESBERT, Paris, 1956. Quelques lettres ont été éditées par Ph. SCHMITZ, dans *Revue bénédictine* 41, 1929, p. 262-267, 358-367 ; 43, 1931, p. 153-158 ; RAM 13, 1932, p. 146-163 ; son *Traité de la contemplation*, inachevé, a été édité par A. RAYEZ, dans RAM 29, 1953, p. 206-249. Sur sa spiritualité, voir : H. BREMOND, *Histoire du sentiment religieux*, t. VI, p. 629-678 ; L. COGNET, « Dom Claude Martin (1619-1696) et le mysticisme français », dans *RHEF* 43, 1957, p. 125-149 ; O. d'ALLERIT, « La théologie de la vie monastique chez Dom Claude Martin », dans *Studia monastica* 5, 1963, p. 165-192 ; *it.*, « Comment on travaillait à Saint-Germain-des-Prés sous la direction de Dom Claude Martin », dans *Rev. d'Hist. moderne et contemporaine* 4, 1957, p. 212-228.

chez les Ursulines de Tours¹⁹. Les circonstances de cette vocation sont tout à fait romanesques : Dom Jamet a eu la bonne fortune de les remettre au jour. On se souvient que Marie Buisson était née au foyer de Paul Buisson et de Claude Guyart au début de décembre 1626 et qu'elle avait été baptisée la veille de la fête de la Conception de Notre-Dame²⁰. La petite fut gâtée : sa mère lui passait tous ses caprices²¹. Elle n'avait que cinq ou six ans quand elle perdit son père. Sa mère se remaria le 18 avril 1634²². Le second mariage ne semble pas avoir été heureux²³. Toute l'affection de Claude Buisson se reporta sur son enfant. Elle n'épargna rien pour lui donner une éducation en rapport avec la fortune qu'avait laissée son père. A quinze ans, Marie Buisson était devenue une belle fille à l'intelligence éveillée : « Elle ne soupirait qu'après les compagnies où elle pouvait voir et être vue... Tout son cœur se portait aux divertissements²⁴. » Marie de l'Incarnation qui avait vécu au foyer des Buisson et la considérait comme sa propre fille, s'en inquiétait.

Le charme de la jeune Marie Buisson avait fait naître une furieuse passion chez un capitaine de carabiniers d'une trentaine d'années, du nom de François Musset. Ce dernier était parent par sa mère des Arnauld de Port-Royal. Son père ayant été tué en 1635 au siège de Philipsbourg, c'était lui le chef de la lignée et le seigneur du Pray-en-Vendômois, terre de la famille²⁵. Huguenot lui-même, il avait peu de chance d'être agréé par les La Guiole et les Guyart, aussi décida-t-il d'employer les grands moyens : « Il prit un jour l'occasion qu'elle allait à la messe accompagnée seulement d'une servante. Il embarrassa tellement le chemin qu'elle fut obligée de passer à côté d'un carrosse dans lequel elle fut plutôt jetée, qu'elle ne se fût aperçue que c'était un piège qu'on lui avait dressé²⁶. » L'enlèvement d'une demoiselle était un moyen honnête mais dangereux de forcer la main de la famille²⁷. Si la

(19) M.-E. CHABOT, *op. cit.*, p. 143-161.

(20) J t. III, p. 222 n.

(21) O p. 206.

(22) J t. I, p. 232 n. 7.

(23) Le renoncement à la communauté des biens est du 7 janvier 1642, CHAMBERT, « La famille de Marie de l'Incarnation », p. 99.

(24) V p. 483-484 ; J t. III, p. 360-364.

(25) R. de SAINT-VENANT, *Dictionnaire topographique du Vendômois*, t. III, Blois-Vendôme, 1914-1915, p. 117-121 ; de SAINT-ALLAIS, *Nobiliaire universel de France*, t. III, Paris, rééd. 1872-1873, p. 52-54 ; Marquis de BEAUCHESNE, « Les Musset au Maine », dans *Annales fléchoises* 13, 1912, p. 106-107.

(26) V p. 484.

(27) Les fiançailles par rapt, malgré les sévérités de la loi, avaient presque valeur d'institution si l'on en juge par le nombre des épisodes

filles se montraient heureuses du rapt, il y avait ensuite possibilité d'arriver à un accommodement et de célébrer un mariage dans les formes régulières. Sinon, le prétendant téméraire risquait une poursuite en justice.

François fit conduire « avec escorte » celle qu'il considérait comme sa fiancée « en un château de la campagne où elle fut mise entre les mains d'une demoiselle fort honnête pour sa personne ». La demoiselle avait nom Antoinette Péan de Malitourne et était veuve d'André Berger. Il n'est pas impossible que le château où fut détenue Marie Buisson soit le petit manoir de Malitourne, entre Fondettes et Pernay sur le plateau de Gâtines au nord de Tours, à la lisière des bois. Marie Buisson ne se laissa pas faire. On ne lui avait pas demandé son avis avant de l'enlever. Elle ne consentait pas à se donner dans ces conditions. Claude Guyart cependant et son second mari avaient mis des gens en campagne pour retrouver la trace de la fille ; ils y parvinrent. « Elle découvre enfin le lieu que sa compagnie presse de telle sorte que celui qui commandait fut obligé de capituler, écrit Dom Claude. La capitulation fut qu'il rendrait la fille à condition que celui qui l'avait enlevée aurait la liberté de se retirer²⁸. »

Mais, la fille recouvrée, Claude Guyart et son mari ne respectèrent pas les termes de la capitulation. Ayant enfermé Marie Buisson à l'abbaye de Beaumont-les-Tours pour garantir sa sécurité, ils intentèrent une poursuite contre François Musset, seigneur du Pray et deux de ses complices, Michel Moulin, sergent à cheval du Châtelet de Paris, et Honoré Berger, seigneur de la Gandillière. Les pièces du procès ont été retrouvées par Dom Jamet au Registre des Actes du Parlement de Paris pour l'année 1642. Condamnés au criminel, François Musset et ses amis furent dans l'obligation de se cacher quelque temps pour éviter d'être jetés en prison. Mais Claude Guyart ne tarda pas à mourir. Elle décéda entre le 7 janvier 1642 et le 7 mars 1643²⁹. Sa fille fut recueillie par l'un de ses parents, probablement noble homme Jean Michelet, conseiller du Roi et lieutenant-criminel en l'élection de Tours³⁰.

analogues ; on rappellera seulement ici le cas de Madeleine de Saint-Joseph (de Fontaine-Maran) et de Madame de Miramion ; Marie Guenet de Saint-Ignace, 1^{re} Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, avait connu une aventure semblable (cf. H.-R. CASGRAIN, *L'Hôtel-Dieu de Québec*, Québec, 1878, p. 107).

(28) V p. 484.

(29) CHAMBERT, *art. cit.*, p. 99.

(30) J t. III, p. 364 n.

François Musset obtint sa grâce mais ne renonça pas à la réalisation de son rêve ; il crut que la disparition de Claude Guyart supprimait le principal obstacle. La suite de l'aventure est ainsi racontée par Dom Claude : « Il fit entendre à M. le duc d'Orléans que cette fille était sa femme et que pour des raisons qu'il ne pouvait comprendre, un juge qui devait être le premier à lui faire justice, la retirait injustement dans sa maison, et qu'il suppliait Son Altesse de la lui faire rendre. Ce Prince... en écrivit au magistrat qui, n'osant s'opposer aux volontés de la seconde personne du royaume... conseilla à la fille de se retirer pour un temps en quelque maison religieuse pour se mettre à couvert... Elle suivit ce conseil et à cet effet choisit le monastère des Ursulines³¹. » Musset ne voulait pas démordre. « Voyant bien qu'il fallait faire jouer des ressorts extraordinaires pour la retirer du cloître, (il) employa l'autorité de la Reine auprès de Monseigneur l'Archevêque pour la faire sortir et la mettre entre ses mains. »

La Reine était régente depuis la mort de Louis XIII, survenue le 14 mai 1643. Il était difficile à l'archevêque de se soustraire à une invitation venue de si haut. Mgr Victor Le Bouthillier, successeur de Bertrand d'Eschaux, ménagea une entrevue entre le gentilhomme amoureux et la nièce de Marie de l'Incarnation. Il fit venir Marie Buisson au palais archiépiscopal, « et entrer en une chambre où son ennemi l'attendait, et après qu'il les eût mis ensemble, il se retira avec quelques personnes à l'autre bout de la chambre. Ce fut là que ce passionné mit en avant tout ce que l'amour le plus ingénieux peut inventer pour changer un esprit qui lui avait toujours été contraire, et de qui il n'avait jamais reçu que des mépris³². » Les réponses de Marie Buisson aux avances du cavalier montrèrent à l'évidence à Sa Grandeur que l'amour n'était point partagé. Mgr Le Bouthillier fit reconduire la jeune fille au couvent des Ursulines « où ayant appris que son ennemi ne se tenait pas encore vaincu et qu'il méditait de nouvelles industries pour vaincre sa fermeté, elle prit une résolution hardie et dangereuse tout ensemble qui fut de se faire religieuse non par un véritable désir de servir Dieu, mais pour faire dépit à son ennemi... Elle fit donc dire à la Reine que c'était là son dessein et elle lui en écrivit elle-même, témoignant à Sa Majesté que c'était là le sujet qui la retenait dans le monastère. » Anne d'Autriche n'aurait eu garde de contrarier une vocation religieuse. « (Elle) commanda qu'on la laissât en paix. »

(31) V p. 485.

(32) V p. 486.

Marie Buisson se vit prisonnière de son obstination. Elle aurait bien désiré ressortir, mais elle ne le pouvait maintenant sans se déjuger. Entrée sans vraie vocation, elle se résigna d'abord ; puis, après sa prise d'habit, elle sentit naître dans son cœur un véritable attrait pour cette vie qui était celle de sa tante. Le noviciat augmenta sa ferveur. A l'heure de la profession, elle était devenue une véritable Ursuline³³. Quant au soupirant, il se consola bientôt avec une demoiselle de son rang, Marie Hurault de l'Hôpital, et s'éteignit sans postérité en son manoir du Pray la veille ou l'avant veille du 26 juin 1653.

Marie de l'Incarnation, mise au courant des péripéties du drame, priaït ardemment pour sa nièce. Elle alla jusqu'à l'inclure dans le sacrifice qu'elle avait fait d'elle-même pour le salut de son fils. Elle parle en plusieurs endroits de cette offrande d'elle-même pour les deux êtres qu'elle aimait le plus au monde : « Outre ce que mérite le détail de mes iniquités, écrit-elle dans sa Relation de 1654, vous savez, mon divin Epoux que pour les deux âmes que je vous ai demandé n'être point pour le monde, que je me suis offerte à porter le châtiment des fautes qu'elles auraient pu commettre... et qui les auraient pu rendre indignes de votre vocation et de votre amitié³⁴. » A la lecture de ce passage, Dom Claude demanda des éclaircissements qu'il reçut par la lettre du 2 octobre 1655 : « Il est vrai, mon très cher fils, lui dit sa mère, que c'est de vous et de ma nièce que j'ai voulu parler en faisant le récit de mes tentations. Notre Seigneur m'a donné pour son salut et pour le vôtre un amour si particulier que je ne pouvais vivre vous voyant dans le monde où l'on court tous les jours des risques de se perdre. Il me semblait donc en ce temps-là que j'étais chargée de votre salut. Ainsi ne vous étonnez pas si je souffrais, vous voyant tous deux marcher dans des voies qui vous en éloignaient³⁵. »

La vocation de Marie Buisson se ressentit toujours un peu de ses origines. Elle inspirait assez souvent des inquiétudes à sa tante à la différence de Claude qui lui paraissait

(33) V p. 487.

(34) J t. II, p. 382.

(35) O p. 558, cf. V p. 446, 463, 482-483. Le 6 octobre 1671, elle lui écrivait : « Ah ! que j'ai le désir que vous deveniez sainte aux dépens de tout ce que je pourrais souffrir ! Quand je fais réflexion que j'ai été la première qui vous ai donnée à Dieu quand vous êtes venue au monde, je me condamne moi-même et j'estime que mes péchés sont la cause de toutes vos croix » O p. 927.

marcher à grands pas dans les voies de Dieu. Plus d'une fois, Marie de l'Incarnation recommanda sa nièce à son fils³⁶. Lorsque Marie Buisson manifesta le désir de rejoindre sa tante au Canada, l'Ursuline se montra d'abord peu enthousiaste³⁷. Elle savait trop bien quelles épreuves l'attendaient et doutait de sa force d'âme. L'affection en l'occurrence était le principal mobile de la démarche de Marie Buisson ; Marie de l'Incarnation s'en rendait compte. Elle voulait une vocation plus solide, plus éprouvée, plus surnaturelle.

Claude et Marie, les deux vrais enfants de Marie de l'Incarnation³⁸. L'un, timide jusqu'à l'excès, ami de la solitude, toujours désireux de disparaître tandis que ses Supérieurs l'appellent à des charges de plus en plus élevées ; l'autre, primesautière, trop sûre d'elle-même et de son charme personnel, trop portée à se répandre au dehors, mais intelligente, vive, affectueuse et, malgré tout, bonne religieuse³⁹, (pas assez au gré de sa tante). Marie de l'Incarnation les a tous deux demandés au Seigneur. Elle les a obtenus au prix des souffrances intérieures et des épreuves extérieures qui ont douloureusement jalonné ses premières années canadiennes. Après eux, ce sera la mission huronne et tout le Canada, pour lequel Marie de l'Incarnation prononcera les mêmes vœux et souffrira avec la même générosité⁴⁰.

(36) Voir O p. 586 et 920-921.

(37) O p. 230 ; voir O p. 301-302, 484-485.

(38) « Vous êtes les deux personnes pour lesquelles mon esprit fait le plus souvent des voyages en France », O p. 485 ; voir aussi O p. 830, J t. II, p. 493.

(39) « On vous a dit la vérité que vous avez en cela quelque chose de moi, car j'ai été la plus complaisante du monde en ma jeunesse... Pour le regard des créatures, n'ayez jamais de la complaisance que dans l'ordre de la charité », O p. 301.

(40) « Envoyez-moi plutôt tous les tourments possibles que la diminution de l'amour de ces chères âmes pour le salut desquelles je me suis donnée avec tout ce que je pourrai par votre assistance faire de bien toute ma vie », J t. II, p. 386 ; également O p. 319.

VII. — SOUFFRANCES ET JOIES INTIMES

L'impression sous laquelle Marie de l'Incarnation avait quitté la France était celle d'une grande solitude intérieure. Elle allait vers un inconnu qu'elle pressentait rempli de croix sans fin ; elle savait qu'elle allait maintenant servir Dieu « à ses dépens ». Les causes extérieures de peine ne lui ont pas manqué ; les chapitres précédents ont jeté un jour très vif sur ce qu'ont été les « croix du Canada ». Cependant il reste à écouter les confidences de Marie de l'Incarnation sur sa vie de relation avec Dieu et sur les souffrances qui l'ont jalonnée.

Car au printemps de 1639, l'Ursuline entre dans sa troisième grande nuit mystique, la plus longue de toutes. Une première phase aiguë s'étend sur les trois premières années canadiennes, de 1639 à 1642 ; ce fut la plus douloureuse. Vers l'été 1642, elle recouvre en partie la conscience de son commerce intime avec Dieu, mais la souffrance reste vive jusqu'au moment où le P. Lalemant fait son entrée dans sa vie (septembre 1645) ; deux années encore les difficultés et les peines intimes continueront pour se dissiper subitement en la fête de l'Assomption de 1647. L'épreuve aura duré huit années.

Quelques jours avant son départ de Tours, Marie de l'Incarnation s'était sentie attirée vers l'intérieur : tout ce qui l'entourait lui était devenu étranger. Elle se trouvait dans une terre inconnue, seule, comme un navire perdu sur l'Océan ; les amarres qui l'attachaient aux êtres et aux choses avaient été rompues. Son âme était à l'image du vaisseau sur lequel elle allait prendre place. Elle parle d'une « paix intense, profonde », expérimentée dans une région de l'âme éloignée de la conscience, de « ténèbres divines » où elle était perdue¹ : « Dans la traversée, je demeurai seule, n'ayant aucun pouvoir en moi de communiquer ce que j'expérimentais par la subtilité de l'occupation intérieure. Je ne pouvais parler que de ce que je devais tirer conduite pour l'extérieur². »

(1) J. t. II, p. 375.

(2) *Ib.*

Mais, arrivée en Nouvelle-France, les ténèbres s'épaissirent subitement. Elle se vit, à ce qu'il lui semblait, « dépouillée de tous les dons et grâces que Dieu avait mis en (elle), de tous les dons intérieurs et extérieurs qu'il (lui) avait donnés³. » C'est la nudité totale : l'âme se voit en face de Dieu, sans rien qui la proportionne à son divin Epoux, sans rien qui l'élève au-dessus de la condition terrestre, de soi radicalement incapable d'entrer en communication avec Dieu. L'infinie misère en face de l'infinie Majesté.

A cela s'ajoute une révolte des passions ; non plus la sensualité comme en 1631-1633, mais l'irritabilité et la souffrance d'éveiller chez autrui des sentiments d'aversion⁴.

Le P. Vimont fut un sujet de croix ; les développements sur l'acte d'union de 1640 l'ont montré ; mais plus près de Marie de l'Incarnation, dans le monastère même, des antipathies étaient nées : on pense à M^{me} de la Peltrie ; également au P. Le Jeune qui s'était chargé de la direction de son âme ; elle avouera plus tard à son fils qu'il l'avait bien exercée⁵.

De son côté Marie de l'Incarnation ne se reconnaît plus. Pour un rien, elle se sent au bord de la colère et il en paraît souvent quelque chose au dehors⁶. Les religieuses n'auraient pas tant ri en récréation à la lecture de la lettre du petit Brasseur, si elles n'avaient reconnu, dans les conseils de l'enfant, une charge involontaire de l'Ursuline⁷.

Celle-ci s'était intéressée à un jeune garçon de Québec qui décida de s'engager comme donné à la Mission des Hurons et partit probablement au printemps de 1645. De Trois-Rivières,

(3) *Ib.*, cf. O p. 242-243 : « Si vous saviez... l'état où j'ai été près de trois ans de suite depuis que je vous ai quitté, votre esprit en frémirait... Tout ce que je faisais m'était désagréable et insipide et me paraissait de la qualité de mon esprit... Il n'y a misère que je n'aie expérimentée. »

(4) *Ib.* Marie de Saint-Joseph s'en était aperçue au moment de quitter Tours : « En me regardant elle ne croyait pas qu'il y eût au monde une personne plus misérable que moi », O p. 447.

(5) « Le R.P. Le Jeune a bien raison de dire qu'il m'a exercée en la vertu ; ce n'a été que pour mon bien et je puis assurer que je lui ai de très grandes obligations... C'est un saint homme qui voudrait que tous ceux qu'il conduit fussent saints comme lui », O p. 533.

(6) J t. II, p. 385-386.

(7) Dom Jamet pense que le responsable serait un des missionnaires en partance pour les Hurons, qui aurait voulu infliger une leçon à l'Ursuline, J t. IV, p. 12-14 ; Bremond avait déjà avancé l'hypothèse, mais sans dramatiser l'événement (t. VI, p. 131-135) ; cette interprétation ne semble pas s'imposer ; il n'est pas impossible que l'enfant ait agi de son propre chef. Quant à ce dernier il s'agit probablement du petit Léger, âgé de 15 ans, marmiton au fort en 1646, qui se donna aux Jésuites et partit aux Hurons où il passa les années 1646 et 1647 (JJ p. 63, 111) ; sur les braseries de Québec avant Talon, voir P.-G. Roy, *La ville de Québec*, t. I, p. 90, 185.

il adressa à Marie de l'Incarnation une lettre curieuse : « Il y avait des lignes en carré, d'autres en longueur, les unes au milieu, les autres aux côtés et avec cela la façon dont elle avait été pliée semblait témoigner qu'elle n'avait été écrite que pour faire rire⁸. » On la remit à l'Ursuline à l'heure de la récréation ; son contenu n'était autre que le 10^e chapitre du « Directeur spirituel des âmes dévotes et religieuses, tiré des Ecrits du bienheureux François de Sales, Evêque et prince de Genève. » La lecture à haute voix déclencha au sein de la communauté un accès de gaieté peu charitable : « Ma Mère, l'amour-propre ne meurt jamais qu'avec nos corps : il faut toujours souffrir ses attaques sensibles et ses pratiques secrètes, tandis que nous sommes en cet exil... Soudain que vous sentirez d'avoir fourvoyé, réparez la faute par quelque action contraire de douceur, d'humilité et de charité envers les personnes auxquelles vous avez de la répugnance d'obéir et de vous soumettre... Il faut crucifier en vous toutes vos affections, et spécialement celles qui sont plus vives et mouvantes... Et surtout il faut avoir un cœur doux et amoureux envers le prochain, et particulièrement quand il vous est à charge et à dégoût... »

Marie avoue elle-même s'être souvent laissée entraîner par un premier mouvement, sans consentement de la volonté, sous l'effet de la surprise. Elle « s'est échappée... de paroles », plusieurs fois. Elle en a été malade de regret : « C'est la chose la plus affligeante du monde pour une âme qui a la crainte de Dieu et du péché et qui aime la pureté du cœur⁹. » Il n'est pas douteux que Marie Guyart ait eu le tempérament vif. Elle aimait que les choses aillent bon train quand elle avait décidé de les faire : il lui est arrivé de s'impatienter devant certaines lenteurs et de bousculer. Elle le dit à sa nièce en 1646 : « On vous a dit la vérité que vous avez (en vos défauts) quelque chose de moi... j'ai eu et j'ai encore cette vivacité naturelle en mes actions¹⁰. » En outre elle était parfois sévère¹¹. On aurait tort cependant de penser à un véritable travers. Elle déclare en toute franchise : « les personnes avec lesquelles j'avais à traiter m'estimaient prudente, candide et sincère et d'une grande patience¹². »

(8) V p. 467.

(9) J t. II, p. 403.

(10) O p. 301.

(11) « Sa douceur n'avait rien de lâche... Elle l'exerçait vigoureusement quand il y allait de (la) gloire (de Dieu) et de la sanctification des âmes. Elle avait son huile, mais elle y savait mêler le vin », V p. 614.

(12) J t. II, p. 405 ; cf. *ib.*, p. 398 et O p. 813.

Elle ajoute que, durant cette période difficile, le Seigneur lui fit la grâce de se comporter « avec le prochain et les affaires de la communauté sans qu'il parût rien à l'extérieur de ce qui se passait au dedans... Ce n'est pas, dit-elle, que je ne commis des fautes par égarement, mais il était facile à découvrir que c'étaient choses passagères et que le cœur n'avait rien de mauvais¹³. »

Le drame principal s'est donc déroulé hors de portée de l'entourage en une zone profonde de son être où Dieu seul avait accès et, dans une certaine mesure, son père spirituel. Ainsi qu'on l'a dit, celui-ci fut de 1639 à 1645 le P. Paul Le Jeune, un protestant converti, grand missionnaire et grand spirituel. Ancien novice du P. Louis Lallemant, il avait fait également son troisième an sous sa direction. Il avait huit ou neuf ans de plus que Marie de l'Incarnation¹⁴.

La Supérieure des Ursulines ne put s'adresser à lui régulièrement que de 1639 à l'automne 1641, puis après juillet 1644 jusqu'en septembre 1645, car, entre ces deux périodes, il fit deux séjours en France (hiver 1641-1642, hiver 1643-1644) et passa l'hiver de 1642-1643 aux Trois-Rivières¹⁵ ; il y a donc eu pratiquement presque trois années sans direction effective. D'ailleurs dans la première phase de son épreuve (1639-1642), elle « communiquait peu au P. Le Jeune, se trouvant impuissante de le faire ». Celui-ci la traitait sans ménagements. Sa personnalité très forte se faisait mal à la liberté de jugement et aux réactions spontanées de sa dirigée. Marie de l'Incarnation d'ailleurs perd la faculté de se faire comprendre, de parler clairement des opérations de Dieu en elle, opérations d'ailleurs qui paraissent être surtout abandon et délaissement.

Au milieu de la nuit, il y a cependant des éclairs de lumière, des moments d'intimité très douce : « Parfois un rayon de lumière illuminait mon âme et l'embrasait d'amour qui la mettait dans un transport extraordinaire. Il me semblait (alors) que j'étais dans le paradis et dans la jouissance

(13) J t. II, p. 404-405.

(14) Cf. *supra*, chapitre 1^{er}, n. 73, et la n. 5 de ce chapitre 7. Né à Vitry-le-François en 1591 de parents calvinistes, il se convertit à l'âge de 16 ans et entra en 1612 au noviciat des Jésuites de Paris ; supérieur de la résidence de Dieppe en 1631, il y reçut sa nomination pour le Canada sans l'avoir sollicitée ; il devait mourir à Paris le 7 août 1664.

(15) RJ 1643 (Q p. 46, Th. 24, p. 190). Durant l'hiver 1641-1642, il était passé à Tours et avait visité la famille de Marie de l'Incarnation, cf. O p. 149. Elle en parle en ces termes en 1644 : « J'y vois (au Canada) des âmes si épurées de tout qu'il semble qu'elles ne soient plus de la terre... Le bon Père Le Jeune que vous avez vu est de ceux-là », O p. 238.

très familière de Dieu qui me tenait dans ses embrassements¹⁶. » Puis à nouveau, c'était « l'abîme d'obscurité et de ténèbres douloureuses », une sorte d'enfer « qui portait en soi des tristesses et amertumes provenantes d'une tentation de désespoir qui était comme née dans ces ténèbres¹⁷. » Car la souffrance est telle qu'elle conduit Marie au bord du désespoir et les tentations d'aversion dont elle a parlé plus haut, portent même sur Dieu. A tel moment, il lui semble avoir en elle une disposition qui la portait à le haïr¹⁸.

Aussi envisage-t-elle l'enfer comme une peine qu'elle mérite réellement et elle en vient à l'accepter si la Justice divine doit y trouver satisfaction, à la condition, bien entendu, de pouvoir continuer à y aimer le Seigneur. Pour elle la véritable damnation est impensable, il lui faudrait pour cela être ennemie de Dieu ; mais elle consent à porter la peine des damnés en expiation de ses fautes et des fautes dont elle s'est chargée volontairement, celles de son fils et celles de sa nièce : « Je voyais que je méritais l'enfer et que la Justice de Dieu ne m'eût point fait de tort de me jeter dans l'abîme, et je le voulais bien, pourvu que je ne fusse point privée de l'amitié de Dieu¹⁹. »

L'épreuve présente, selon l'interprétation que lui donne Marie, a pour but d'expier toutes les fautes commises par elle depuis son appel à la vie mystique. Elle expérimente les exigences de pureté de Dieu : « Quelquefois je voyais les diverses raisons du changement d'état où je me trouvais... toutes les fautes, imperfections et impuretés que j'avais commises en la vie spirituelle, depuis que sa divine Majesté m'y avait appelée, m'étaient présentes²⁰. » Ce qui, sur le moment, lui avait paru sans grande importance pour un cœur qui aimait, prenait maintenant ses véritables proportions : elle le voyait avec le regard de Dieu : « Cela ne se peut dire... combien l'amour divin est terrible, pénétrant et inexorable en matière de... pureté, ennemi irréconciliable de l'esprit de nature ». La nature, en effet, cherche son bien partout : « Il n'y a que l'esprit de Dieu qui connaisse ses voies et qui les puisse détruire par son feu très intense et subtil et par son souverain pouvoir. Et quand il veut et qu'il lui plaît d'y travailler, c'est un purgatoire plus pénétrant que le foudre²¹ (sic). » La puri-

(16) J t. II, p. 377 ; cf. O p. 243.

(17) J t. II, p. 377-378.

(18) *Ib.*

(19) V p. 416, cf. J t. II, p. 380 et 382.

(20) J t. II, p. 378-379 ; cf. *ib.*, p. 401 et O p. 242.

(21) J t. II, p. 379.

fication est donc purement passive. Il n'y a pour Marie de l'Incarnation qu'à subir le feu divin et à vouloir ce que Dieu veut. Elle est seule, absolument seule, en face de la souveraine Pureté ; elle se sent condamnée par elle et acquiesce à cette condamnation.

Les créatures ne lui étaient d'aucun secours, elles « ne servaient qu'à m'appesantir (la croix) et (à la) rendre plus cuisante ». Au milieu de ses souffrances, même la consolation d'instruire les petites sauvages lui était retirée, car sa charge de Supérieure ne lui en laissait pas le loisir : « Parmi toutes les croix que je porte, c'était ce qui me restait de consolation de leur apprendre à vous connaître et aimer²². »

L'année 1642 apporta un peu de répit à ses peines intérieures. La phase aiguë de la souffrance purificatrice semble passée : « Quelque temps après (que je fus continuée en ma charge), ma disposition changea en quelque partie. Ce qui me resta fut la révolte des passions, mais au reste, j'avais l'esprit libre... je fus délivrée des agonies extrêmes que je pâtais²³. » Il faut dire que les difficultés de l'union sont à peu près résolues : on a trouvé un « modus vivendi » et le P. Vimont a cessé ses pressions pour faire passer les Ursulines de Tours dans la Congrégation de Paris. Mais l'on se trouve en période de grand dénûment du fait du départ de M^{me} de la Peltrie pour Montréal.

Marie de l'Incarnation doit donc veiller sur elle avec un soin extrême pour éviter que son irritabilité et sa susceptibilité ne la trahissent. Elle avoue que les « attaques des passions » furent « rudes ». Au moins, jouissait-elle à nouveau de la « sainte et intime familiarité » avec Dieu. « C'était, ajouta-t-elle, ce qui m'humiliait davantage, ne pouvant comprendre comment un si grand accès avec sa divine Majesté pouvait compatir avec cette révolte de mes passions. Ce sentiment m'était bien pénible²⁴. » Un jour, sous le coup de cette disproportion entre ce qu'elle éprouvait en sa sensibilité et la familiarité dont Dieu usait en son endroit, elle fit une confession générale au P. Le Jeune, sans préparation : « Je le conjurai tant qu'il me le permit, et sur l'heure, je lui fis une confession générale de toute ma vie, sans autre examen que celui que l'esprit intérieur me fournit lors, plus clairement et nettement que si, actuellement, j'eusse employé plusieurs jours à m'exa-

(22) *Ib.*, p. 386.

(23) *Ib.*, p. 397.

(24) *Ib.*, p. 398.

miner²⁵. » Cela se passa probablement à la fin de 1644 ou dans les premiers mois de 1645, peu de temps avant le choix de la Mère de Saint-Athanase comme Supérieure aux élections du printemps 1645.

Marie de l'Incarnation peut bien être descendue jusqu'au plus bas de l'estime d'elle-même, elle se rend compte cependant des dons qu'elle possède, mais cela ne lui cause plus d'orgueil : « Si j'avais des vues que Dieu m'avait donné des talents pour diverses choses, dans les états et conditions où il m'avait appelée, je voyais et il me semblait avoir l'esprit convaincu que, comme un autre enfant prodigue, j'avais tout perdu par ma faute, et que j'avais abusé des grâces et faveurs, et intérieures et extérieures, qu'il m'avait faites. Ainsi, tout servait à mon humiliation et anéantissement²⁶. » Dieu pouvait maintenant se servir d'elle pour tout ce qu'il voulait ; elle n'en pouvait plus concevoir d'orgueil. Tel est le premier bénéfice de la troisième nuit mystique dont elle vient de traverser la phase principale²⁷.

Le temps ordinaire des élections était à Québec le mercredi ou le jeudi de la Pentecôte²⁸. En 1645, Marie de l'Incarnation parvenait au terme de son second triennat consécutif et ne pouvait être réélue. Dans la communauté on pensait beaucoup à la Mère Marie de Saint-Joseph, et celle-ci en avait une vive appréhension. Marie de l'Incarnation connaissait cette répugnance et ne désirait pas, pour sa part, que la seconde supérieure de Québec soit encore une religieuse de Tours²⁹ : « L'union des deux Congrégations étant encore récente et craignant que si l'on choisissait une religieuse de la Congrégation de Tours pour lui succéder, celles de Paris n'eussent quelque sujet de croire que l'on voulait élever cette Congrégation au préjudice de la leur, elle crut qu'il fallait jeter les yeux sur une religieuse de la Congrégation de Paris ; et quoiqu'elle laissât à toutes les sœurs la liberté de leurs suffrages, elle

(25) *Ib.*, p. 399.

(26) *Ib.*, p. 405.

(27) Elle puisa dans l'épreuve une confiance en Dieu inébranlable : « Je suis beaucoup plus imparfaite que vous, mais pourquoi tant hésiter à nous perdre en Celui qui nous veut nettoyer et qui le fera si nous nous perdons en lui par une amoureuse et hardie confiance ? Les petits font de petits présents, mais un Dieu divinise ses enfants et leur donne des qualités conformes à cette haute dignité. C'est pour cela que je me plais plus à l'aimer et à le caresser qu'à tant m'arrêter à considérer mes bassesses et mes indignités », O p. 271.

(28) *Constitutions et Règlements*, f^o 93 v. Ce fut donc le 7 ou 8 juin 1654.

(29) RJ 1652 (Q p. 50-51, Th. 38, p. 136-138), cf. O p. 459, O p. 248, V p. 544-545.

les fit néanmoins pencher du côté (de la Mère de Saint-Athanas) avec laquelle elle partagea depuis la conduite du monastère, s'étant succédé l'une à l'autre de six en six ans³⁰. » Dom Claude ajoute que cette manœuvre adroite consolida merveilleusement la paix et l'union au sein de la communauté. Le « Supérieur des Missions », le P. Vimont, confirma aussitôt l'élection. Marie de l'Incarnation reçut la charge de dépositaire³¹.

En 1644, le P. Vimont fut remplacé à la tête des missions de Nouvelle-France par le P. Jérôme Lalemant³². Ce dernier descendait de la Huronie où il était supérieur de la Mission. Le courrier qui lui apportait la nouvelle de sa nomination et l'ordre de rejoindre Québec ayant été intercepté par les Iroquois, il ne descendit des pays d'en-haut qu'en septembre 1645 ; le 7 septembre il atteignait Montréal ; le 10 il était aux Trois-Rivières et prenait solennellement ses fonctions. Il arriva à Sillery le 1^{er} octobre et fit son entrée à Québec le 2.

Le P. Lalemant était un saint homme, austère et un peu raide, très ennemi de toute mondanité. Marie de l'Incarnation se sentit tout de suite très à l'aise avec lui : « Ce grand serviteur de Dieu, dit-elle, me fut un autre Dom Raymond à qui mon âme se sentit liée pour suivre les voies de Dieu³³. » Le 17 septembre 1650, dans une lettre à son fils, elle en fait le plus grand éloge, et précise : « C'est celui qui me connaît plus qu'aucun autre et qui sait tout ce qui s'est passé en moi depuis que je suis au monde, tant bien que mal³⁴. » Et ceci qui, dans sa bouche, prend une portée singulière, car elle s'y connaissait en fait de sainteté : « C'est le plus saint homme que j'ai connu depuis que je suis au monde³⁵ ! »

Avec le retour des grands froids, Marie de l'Incarnation, victime d'un surmenage intensif depuis six années, tombe très gravement malade : « une colique néphrétique accompagnée d'une grosse fièvre³⁶. » On craignit pour sa vie ; elle-même

(30) V p. 469.

(31) « Encore que je ne sois plus Supérieure, je n'en ai pas moins le soin de nos affaires. Il me semble que la voix de Dieu me poursuit et qu'elle me dit : 'Dieu veut que tu lui fasses une maison'. Cette voix est capable de me faire franchir tout obstacle et de me faire oublier moi-même et mon propre repos », O p. 265-266. En 1646, elle fut mise au pensionnat avec Anne Le Boutz de Notre-Dame, puis eut à s'occuper des novices, O p. 578.

(32) JJ p. 3 ; sur le P. Lalemant, voir le chapitre suivant, surtout n. 4.

(33) O p. 577.

(34) O p. 403.

(35) O p. 406.

(36) O p. 296 ; jusque-là elle n'avait guère souffert que « de bandements de tête », voir par ex. O p. 229.

« se disposait à mourir ». C'était sa première grande épreuve de santé ; jusqu'alors, ainsi qu'elle le dit, elle n'avait pas « grande expérience des maladies ». Selon Marie de Saint-Joseph, elle fut « malade à l'extrémité³⁷. »

Le P. Lalemant la visita plusieurs fois au cours de sa maladie ; il reçut alors sa confession générale et lui dit de ne pas avoir crainte : si le Seigneur l'appelait, il l'accueillerait certainement ; l'inquiétude serait marque de défiance à l'égard de son Epoux. Elle communiquait avec son directeur avec « une grande liberté d'esprit et ouverture de cœur ». Le P. Lalemant s'intéressa à elle avec le soin qui le caractérisait en toutes choses³⁸, il se montra compréhensif et attentif : « Il est vrai qu'il m'éprouva en diverses manières, à cause de l'état dont j'ai parlé, dont je n'étais pas délivrée » (l'irritabilité, les tentations d'aigreur contre les sœurs)³⁹. Convalescente pour les fêtes de Noël, il lui vint le désir de prononcer le vœu du plus parfait. Chaque année, à sa date anniversaire, elle revivait le songe prophétique du 26 ou du 27 décembre 1633⁴⁰. La réflexion sur la grâce de son appel à la vie apostolique lui inspira de se donner plus totalement au Seigneur : « L'octave de Noël (1645), j'eus un fort mouvement que, si je m'engageais par vœu de chercher la plus grande gloire de Dieu en tout ce qui serait de la plus grande sanctification, que sa divine Majesté m'assisterait. Je me sentis fort pressée de le dire au dit Révérend Père, lequel, après m'avoir entendue et recommandé l'affaire à Dieu, me permit de le faire de cette sorte : de faire, de souffrir, de penser et de parler tout ce que je connaissais être le plus parfait et qui me paraissait être pour la plus grande gloire de Dieu⁴¹, et aussi de laisser l'agir, le souffrir, le penser et le parler lorsque j'y verrais être la plus grande per-

(37) V p. 749, O p. 982.

(38) Il apparaît très nettement ainsi dans les notations qu'il a consignées dans le *Journal des Jésuites*.

(39) J t. II, p. 408.

(40) C'est alors qu'elle eut sa grande grâce de lumière sur la double beauté du Verbe incarné, sans doute provoquée par le verset du *Graduel* « Speciosus forma prae filiis hominum » de la Messe du dimanche dans l'Octave de Noël ; voir O p. 296, 318, 358, 661 ; *Ce que croyait Marie de l'Incarnation*, p. 117-127 ; Père de SAINT-JURE, *De la connaissance et amour de Dieu*, livre I, chapitre 6.

(41) En 1624, elle avait déjà prononcé un vœu qui allait en ce sens ; elle s'engageait à obéir à son confesseur « en tout ce qui serait de la plus grande perfection » (J t. I, p. 164). Voir O p. 318, 516. Le P. de Brébeuf, lui aussi, avait prononcé le 18 août 1645 le « vœu d'accomplir tout ce que je connaîtrais être pour la plus grande gloire de Dieu et pour son plus grand service », mais il ajoutait nombre de distinctions de caractère assez juridique (F. ROUSTANG, *Jésuites de la Nouvelle-France*, Paris, 1960, p. 103, 137-138).

fection et la plus grande gloire de Dieu ; le tout entendu dans mes actions libres... Dans ce vœu était compris celui d'obéissance à mon directeur pour y être dirigée par lui, le tout sous la protection de la Très Sainte Mère de Dieu⁴². »

Ce vœu du plus parfait, Marie de l'Incarnation n'y avait pas apporté de restriction. Le P. Lalemant voyant sa générosité l'avait laissée faire. Après quelques années, il se ravisa. Sainte Thérèse d'Avila avait fait autrefois un vœu analogue dont, à l'usage, l'observation lui fut trop pesante, car elle la jetait en des scrupules continuels. Lorsque le P. Lalemant eut entre les mains l' « Histoire générale des Carmes déchaussés et des Carmélites déchaussées » parue à Paris en 1655 chez Sébastien Huré, adaptation française par le P. Gabriel de la Croix de l'ouvrage espagnol de Diego Dioz de la Carrera (1^{er} vol. Madrid, 1644), il exprima le désir que Marie de l'Incarnation restreignît son vœu dans le sens indiqué par le P. Garcia de Toledo, confesseur de sainte Thérèse : « Promettre à Dieu d'accomplir tout ce que votre confesseur, après l'avoir interrogé en confession, vous répondra et vous déterminera que c'est le plus parfait » ; mais à une triple condition : que le confesseur ait connaissance de l'existence du vœu ; que la consultation ait été provoquée par la pénitente, et que la chose proposée se trouve bien être pour elle « de la plus grande perfection⁴³. »

Pour être agréable au P. Lalemant, Marie de l'Incarnation renouvela son vœu dans le sens indiqué par les Chroniques du Mont Carmel, mais elle déclare sur la fin de sa vie : « Il eut envie que je le fisse comme il est porté dans ce papier, mais je tâche de me tenir à ce que j'ai fait, et par la miséricorde de Dieu, cela ne me cause point de scrupule : si je fais des fautes ou des imperfections sans y penser, j'espère que Dieu, tout bon et tout miséricordieux, ne me les imputera pas à faute contre mon vœu : il m'assiste pour n'en pas faire sciemment⁴⁴. » Cette absence totale de scrupule en matière si délicate, est à mettre au compte de l'équilibre remarquable de Marie de l'Incarnation. Il faut de plus faire le plus grand cas de cet aveu, formulé quelques mois avant de mourir : que Dieu l'a préservée de toute faute consciente contre son vœu du plus parfait. Bien loin d'y trouver une gêne, une entrave à sa liberté d'action, une source de difficultés dans sa vie de relation avec le Sei-

(42) J t. II, p. 408.

(43) O p. 898.

(44) O p. 932.

gneur, ce vœu apporta à Marie de l'Incarnation un surcroît de forces : « Par ce vœu, je me sentis grandement fortifiée et Notre Seigneur me fit de grandes grâces par ce moyen... quoique je portasse encore ma croix⁴⁵. »

Le P. Lalemant ne ménageait pas sa pénitente il « (l') éprouvait » et lui « disait » (ses) vérités ». Mais il était impossible à Marie de traiter avec le Seigneur avec moins de privauté qu'elle ne le faisait, aussi, après quelque temps, le P. Lalemant la laissa libre d'obéir à l'Esprit de Dieu⁴⁶. » Au point où elle était parvenue, il lui fallait de toute nécessité se laisser conduire et mouvoir par l'Esprit de Dieu, se contentant de consentir et de coopérer à l'action divine. Par avance elle a répondu à ceux qui auraient pu la taxer de quiétisme : « On dit et il est vrai en une façon que la contemplation est oisive, mais cependant elle a de grands travaux à faire qui ne lui donnent, ni jour ni nuit, de repos dans ces chemins et dans ces voies que l'Esprit de grâce lui fait tenir, et la pauvre nature le sent plus que je ne puis le dire, quelque soumis que soit l'esprit⁴⁷. »

Les deux années qui s'écoulèrent entre sa remise entre les mains du P. Lalemant (octobre 1645) et la fin de son épreuve (15 août 1647) furent marquées, comme celles qui les avaient précédées, par « la révolte des passions et (les) tentations d'aversion » contre le prochain. Les chutes de fragilité la faisaient intensément souffrir, sans lui donner de véritable inquiétude : « Au fond, dit-elle, ce n'était pas que mes imperfections me donnassent de l'inquiétude, mais c'était de voir l'incompatibilité de l'imperfection avec la grande perfection que Dieu demande d'une âme qui lui appartient⁴⁸. » Elle a dit ailleurs : « Le diable me voulait mettre en scrupule de ce que je n'avais pas de scrupules, eu égard à mes imperfections, et par là me jeter dans de nouveaux troubles d'esprit⁴⁹. »

La délivrance définitive de l'épreuve arriva subitement en la fête de l'Assomption de l'année 1647. Ce jour-là le P. Lalemant avait organisé la procession du vœu de Louis XIII très solennellement selon sa coutume ; l'on y avait porté « la Notre-Dame des Ursulines⁵⁰. » Il y eut deux stations, l'une à l'Hôtel-Dieu, l'autre à la chapelle des Ursulines : « (Ce jour-là) j'eus

(45) J t. II, p. 409.

(46) *Ib.*, p. 410-411.

(47) *Ib.*, p. 409-410.

(48) *Ib.*, p. 421.

(49) *Ib.*, p. 405.

(50) JJ p. 93-94.

une forte inspiration de recourir à cette divine Mère pour qu'il lui plût m'obtenir la délivrance, si c'était pour la gloire de son bien-aimé Fils... J'étais pour lors devant le Très Saint-Sacrement. En un instant, je me sentis exaucée et ôter de moi comme un vêtement sensible, et une suite et écoulement de de paix en toute la partie sensitive de l'âme. Cette aversion fut changée en amour cordial⁵¹. »

La joie de la paix recouvrée dans la partie sensible elle-même apporta un grand soulagement à Marie de l'Incarnation. Elle fit le bilan des longues années d'épreuve qu'elle venait de traverser : « Il ne se peut dire la paix et grande tranquillité que l'âme possède se voyant entièrement libre de ses liens et rétablie en tout ce qu'elle croyait avoir perdu ; et non seulement elle le connaît, et expérimente qu'elle n'a fait aucune perte, mais des amas de trésors indicibles. Je ne me pouvais lasser, ajoute-t-elle, de bénir Dieu de m'avoir fait passer par tant de détroits et tant d'épines... Pour tous les trésors de la terre, je ne voudrais pas n'avoir passé par cet état d'humiliation que je vois infiniment précieux, plus que je ne le puis dire⁵². »

Les années 1649-1650 s'écoulèrent dans la paix intérieure, au milieu des affaires sans nombre et des difficultés de toute sorte. La cause des souffrances était à nouveau extérieure et ne pénétrait plus jusqu'à la région intime qui venait d'être si profondément atteinte durant la troisième des nuits mystiques de l'Ursuline⁵³.

(51) J t. II, p. 418. C'est vers cette époque que se situe l'humiliation dont a parlé Dom Claude Martin et qu'il a très probablement majorée. On formulera plus loin l'hypothèse selon laquelle Marie de l'Incarnation aurait été relevée de sa charge de dépositaire en 1646, afin de pouvoir seconder plus efficacement le P. Lalemant dans le travail absorbant de rédaction et de mise au point des Constitutions et Règlements (cf. chapitre suivant). L'événement auquel Marie de l'Incarnation fait discrètement allusion est probablement extérieur à la communauté. Il s'agirait plutôt de calomnies répandues au dehors par « des personnes de vertu », et qui entravèrent pour un temps la réalisation d'un de ses projets. Il est difficile d'en savoir davantage (J t. II, p. 419). P. Renaudin croit y deviner « des critiques très vives, des soupçons même sur sa gestion du monastère » (*Marie de l'Incarnation, Essai de psychologie religieuse*, p. 223). Il s'agit plutôt ici d'un événement unique : une décision prise par Marie de l'Incarnation seule, et qui lui fut très sévèrement reprochée. Il ne semble pas que l'affaire se rattache à la question de la validité des pouvoirs du Supérieur des Jésuites pour recevoir des religieuses à l'habit et à la profession, JJ p. 93, 186.

(52) J t. II, p. 496.

(53) Sur le conseil de son fils, elle ne veut point s'engager dans l'affaire d'Arnauld sur la *Fréquente communion*, O p. 344.

VIII. — LE P. JEROME LALEMANT ET LES CONSTITUTIONS

(1645-1648)

« Durant les six années de ma première supériorité j'ai eu des peines qui ne sont pas imaginables pour soutenir notre droit, quoique chacun crût chercher Dieu et lui rendre un grand service », écrit en 1656 Marie de l'Incarnation à la Supérieure de Tours¹. L'acte d'union de 1640 approuvé respectivement par les deux Communautés fondatrices de Tours et de Paris était une base d'entente. Il prévoyait la rédaction de Constitutions propres à Québec : « Pour le regard des Constitutions, elles se feront dans le pays, selon qu'on le jugera plus à propos et même par l'avis des religieuses². »

On se mit aussitôt au travail. Les Ursulines de Québec se trouvaient en présence de deux traditions, semblables dans les grandes lignes, mais présentant des divergences dans le détail ; il leur fallait les adapter à la situation canadienne dont elles avaient encore peu d'expérience. Le Père Vimont, Supérieur des Missions de Nouvelle-France, favorisait autant qu'il le pouvait les Ursulines parisiennes dont il préférait les coutumes. Marie de l'Incarnation défendait avec douceur, mais fermeté, les principales observances d'origine bordelaise en usage à Tours. Elle le faisait avec d'autant plus d'énergie qu'elle savait la communauté de Tours fort chatouilleuse sur le plan de ses droits. A force de patience, de diplomatie, de concessions mutuelles, on parvint à mettre sur pied une observance commune provisoire³. Marie de l'Incarnation tenait fermement aux points essentiels ; dans le détail, elle cédait volontiers ; trop vite au gré des religieuses de Tours.

Le P. Vimont était un homme simple ; il n'aimait pas les complications inutiles. Les affaires des Ursulines l'agaçaient. Aucun des autres Pères présents à Québec n'était assez au courant des problèmes propres aux communautés féminines

(1) O p. 574.

(2) *Supra*, chapitre 3, nn. 16, 17, 18 ; c'est l'article 5 de l'acte d'union. Cf. O p. 229.

(3) O p. 576.

pour entreprendre le long travail de rédaction des Constitutions et Règlements. Il allait en être autrement avec le P. Lalemant qui avait une grande expérience du gouvernement et possédait des dons peu communs d'organisateur⁴. Marie de l'Incarnation assure qu'il connaissait la psychologie des religieuses et avait eu déjà l'occasion de prouver son savoir-faire : « ayant manié d'autres (affaires) en France qui avaient bien du rapport (avec la nôtre) et qui étaient même plus épineuses⁵. »

Au moment où il arrive à Québec, Marie de l'Incarnation a terminé ses deux premiers triennats consécutifs de Supérieure, et la Mère de Saint-Athanase gouverne la communauté. Mais Marie, devenue dépositaire, continue, semble-t-il, à s'occuper de la rédaction des Règlements qu'elle avait commencée comme Supérieure. On lit, en effet, dans la Relation de 1654 : « Notre-Seigneur me donna des mouvements extraordinaires que c'était lui auquel je me devais adresser et par lequel il me voulait aider pour ma conduite particulière dans ses voies, et pour le général de notre communauté, et pour ce qui était de nos accommodements, perfection de notre union, constitutions... etc. que nous expérimentâmes dès cette première année⁶. »

Le P. Lalemant était à peine arrivé à Québec (septembre 1645) que la Mère Marguerite de Saint-Athanase et la Mère Marie de l'Incarnation sollicitaient par lettres, de leurs Ordinaires et de leurs Communautés d'origine respectives, l'autorisation d'entreprendre à Québec la rédaction de « Constitutions telles qu'il nous en fallait pour ce pays et selon les expériences que nous avons de ce qui se pouvait faire⁷. » L'accord de principe avait été donné en 1641, du fait de l'approbation

(4) Né à Paris le 27 avril 1593, décédé à Québec le 26 janvier 1673 ; il entra au noviciat des Jésuites à Paris le 20 octobre 1610, fit sa philosophie à Pont-à-Mousson et sa théologie au Collège de Clermont ; il fut envoyé au Canada en 1638 et se rendit en Huronie ; son nom reste attaché à la réalisation de Sainte-Marie-des-Hurons ; voir L. POULIOT, dans *DRC*, t. I, p. 425-426 et bibliogr. ; y ajouter *Arch. Soc. Jesu* 33, 1964, p. 309-310, 317. On trouvera les appréciations de Marie de l'Incarnation dans O p. 291, 403, 571, 653. Le Père Charles Garnier, martyr, disait de lui : « Notre Supérieur est un homme remarquable de vertu, prudent et très attaché aux siens. Ce qui lui manque un peu, c'est qu'il n'entre pas assez dans leur cœur » (F. ROUSTANG, *Jésuites de la Nouvelle-France*, p. 283). Dans le *Journal des Jésuites* il apparaît comme un cérémoniaire manqué, un homme d'une gravité continuelle et imperturbable avec lequel il ne faut pas trop essayer de plaisanter ; il est très strict dans ses règlements, minutieux et semble vouloir se rendre compte de tout par lui-même ; cela ne l'empêche pas d'avoir des conceptions grandioses et hardies.

(5) O p. 577.

(6) J t. II, p. 406.

(7) *Ib.*

de l'acte d'union qui comprenait une clause relative aux futures Constitutions; le nouveau consentement sollicité avait surtout pour but, semble-t-il, de prévenir les difficultés qui pourraient naître par la suite de la part des deux communautés fondatrices ou des Evêques: «(Le) consentement avec l'approbation de tout ce qui serait fait de par deçà nous fut envoyé par la flotte de l'année suivante.» Les Ursulines de Québec le reçurent à l'arrivée du vaisseau du capitaine Poulet le 8 août 1646⁸.

« Ensuite de quoi nous mêmes tous nos papiers et mémoires aux mains dudit Révérend Père — lequel nous tenait aussi lieu de Supérieur, comme étant le principal ecclésiastique du pays — le suppliant de vouloir prendre la peine de nous faire la charité de nous dresser des Constitutions et Règlements conformes à notre union et accommodantes au pays, selon les expériences que nous y avons déjà faites⁹. » Le P. Lalemant lui-même a consigné dans le *Journal des Jésuites* la date aux environs de laquelle il commença à travailler. Ce fut au début de février 1647¹⁰; en la fête de saint Ignace, le 31 juillet, il mettait le point final à la première partie. La première section, intitulée « Constitutions » s'achève en effet dans le manuscrit conservé aux Archives des Ursulines par une conclusion ainsi libellée: « Louange à Dieu, à Jésus-Christ et à sa sainte Mère, et à leur serviteur saint Ignace au jour de la fête duquel, l'an 1647, ont été finies ces présentes Constitutions par le R.P. Jérôme Lalemant, Supérieur des Missions de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France. »

La rédaction des Constitutions a donc demandé exactement six mois. Elle ne souleva pas de difficultés. Tout se passa « avec beaucoup de douceur¹¹. » Dans sa Relation de 1654, Marie de l'Incarnation indique la manière dont le P. Lalemant procéda: « (Il eut) une si grande déférence à nos sentiments qu'il n'y eut aucun chapitre que chaque sœur n'ait lu trois fois et conféré avec lui des pensées et sentiments sur ce qu'elle avait lu, et après il était présenté à la communauté pour être reçu par suffrages secrets, et il n'y en a pas eu un que toutes les sœurs n'aient reçu, quoique par consulte du chapitre nous avions ensemble conclu que nous recevions de la main du

(8) JJ p. 61.

(9) J t. II, p. 407; M.-E. CHABOT, « Constitutions et règlements des premières Ursulines de Québec », dans *Rev. de l'Univ. Laval* 19, 1964, p. 111-117; quelques passages des *Constitutions* ont été édités par la même dans *Marie de l'Incarnation d'après ses lettres*, p. 301-308.

(10) JJ p. 77.

(11) O p. 577.

Révérénd Père tout ce qu'il ferait sans toutes ces formalités ; mais il voulut que, pour plus grande liberté, que le tout fût reçu par suffrages¹². »

Les dates fournies par le manuscrit des Ursulines de Québec ne portent que sur une partie de l'ensemble. Il semble difficile que les quelque 316 pages qu'il comprend, aient pu faire l'objet du triple examen et donc de la triple rédaction dont parle Marie de l'Incarnation, entre le 1^{er} février et le 31 juillet 1647. Lorsqu'on sait quelles occupations absorbaient les Ursulines et le Supérieur de la Mission, une telle hypothèse est irrecevable. C'est donc la seule première partie, celle des « Constitutions » proprement dites, qui fut terminée le jour de saint Ignace. Elle couvre à elle seule près de 140 pages, et c'est déjà un petit tour de force de l'avoir achevée si rapidement. Quant aux Règlements qui s'étendent dans le manuscrit du folio 70 au folio 158, leur composition, préparée depuis l'année 1641, se poursuivit sans doute au-delà du 31 juillet 1647.

Une double question se pose : celle de la secrétaire du Père Lalemant pour la rédaction des Constitutions, et celle de l'auteur principal des Règlements qui suivent et forment la deuxième section. Car, on l'a noté, les deux parties se présentent différemment. Seule la première est revêtue de la signature du Supérieur des Missions. Quant à la seconde, la simple lecture montre qu'il n'en peut être l'auteur. S'il a tout contrôlé, comme il était de son devoir de Supérieur ecclésiastique, il ne peut avoir conçu lui-même cet ensemble coutumier qui requérait une grande connaissance et une expérience pratique des moindres circonstances de la vie religieuse en clôture : seul quelqu'un qui avait vécu lui-même, de l'intérieur, l'existence des Ursulines était à même d'écrire ces chapitres. Pour les Constitutions elles-mêmes, le P. Lalemant ne s'est certainement pas chargé lui-même de la triple transcription du texte. Ses occupations ne le lui permettaient pas. Il lui fallait une aide. Précisément, Dom Claude Martin a révélé que Marie de l'Incarnation fut relevée entre 1646 et 1648 de l'obédience de depositaire et qu'on lui confia des tâches plus humbles. Il interprète le fait comme une punition pour une faute qu'on lui imputait. On croira plutôt que Marie de l'Incarnation fut libérée de ses obédiences absorbantes durant deux années afin de pouvoir travailler plus librement avec le P. Lalemant à la rédaction des Constitutions et des Règlements.

(12) J t. II, p. 406.

S'il n'y a pas de preuve absolue que Marie ait eu un rôle de premier plan dans ce travail, de nombreux indices convergents le montrent avec une clarté suffisante. Lisons, par exemple, la lettre du 13 septembre 1661 où elle fait part à la Supérieure de Tours des intentions de Monseigneur de Laval (arrivé à Québec en 1659), de remettre sur le chantier les premières Constitutions : « Non, mon intime Mère, nous n'avons nulle inclination qui tende à cela. Mais je vous dirai que c'est Monseigneur notre Prélat qui en a envie, ou du moins de les bien altérer¹³. »

Ainsi quelques-unes des Ursulines de Québec se montraient peu satisfaites de l'œuvre réalisée avec le P. Lalemant. Elles trouvaient leurs règles trop diffuses, trop minutieuses : « Il en a fait faire un (abrégé) selon *son idée*, poursuit Marie de l'Incarnation, dans lequel, laissant ce qu'il y a de *substantiel*, il retranche ce qui donne *l'explication* et ce qui en peut faciliter la *pratique*. »

Il n'est pas possible de connaître exactement l'ampleur des amputations que Mgr de Laval fit subir au texte, car devant l'opposition très ferme de l'Ursuline il dut rentrer son projet et approuver le texte de 1647-1648, à la réserve de cinq articles qu'il développa en appendice. Marie de l'Incarnation avait défini sa ligne de conduite dans la lettre à la Supérieure de Tours : « Il nous a donné huit mois ou un an pour y penser. Mais, ma chère Mère, l'affaire est déjà toute pensée et la résolution toute prise : nous ne l'accepterons pas, si ce n'est à l'extrémité de l'obéissance...¹⁴ ». Ces lignes sont d'une fermeté remarquable ; on y devine une résolution à toute épreuve. Ce que l'on en peut conclure, c'est que les Règlements de Québec reflètent bien la pensée profonde de Marie de l'Incarnation ; ils sont le fruit de son expérience ; selon sa propre manière de voir, ils répondent parfaitement aux besoins du pays et, pour rien au monde, elle n'aurait consenti à les changer contre d'autres, sinon « à l'extrémité de l'obéissance ».

Monseigneur de Laval cédait difficilement : dans le cas présent, il avait affaire à plus forte partie que lui, et il se contenta de réserver l'avenir (Marie de l'Incarnation avait alors 63 ans ; il donna son approbation, « Nous réservant toujours le pouvoir de changer ci-après, dit-il, d'ajouter ou retrancher dans les dites Constitutions et Règlements ce qu'une plus longue *expérience* et changement des temps nous pourrait faire ».

(13) O p. 652.

(14) O p. 653.

voir être à propos pour la gloire de Dieu et le plus grand bien de votre Communauté¹⁵. » Or, neuf ans après la mort de Marie de l'Incarnation, réalisant le rêve du P. Vimont, il obtiendra sans aucune difficulté de la communauté de Québec l'affiliation à la Congrégation de Paris et l'adoption sans changements des Constitutions parisiennes. La Mère Marguerite de Saint-Athanase, qui avait partagé avec Marie de l'Incarnation la responsabilité du gouvernement entre 1644 et 1672, laissera faire¹⁶.

Tout cela montre bien que les Constitutions et Règlements de Québec de 1647 et la personne de Marie de l'Incarnation sont intimement liés. Elle disparue, rien ne s'oppose à des modifications profondes au travail réalisé en commun avec le P. Lalemant. N'est-ce pas que l'œuvre répondait parfaitement à sa pensée, qu'elle en était l'inspiratrice principale ? qu'elle croyait que les Constitutions et ces règlements étaient la manifestation concrète de la volonté de Dieu sur elle-même et sur ses religieuses ? Si l'on veut trouver la pensée de Marie de l'Incarnation, on peut être assuré de la rencontrer là¹⁷.

Une brève analyse du manuscrit de Québec est nécessaire pour avoir une idée de l'œuvre réalisée en 1647-1648. Les Constitutions s'ouvrent par une préface qui définit la fin que se proposent les Ursulines : « Vaquer soigneusement avec la grâce de Dieu à leur propre salut et perfection ; et de plus, avec la même grâce... s'employer de tout leur pouvoir au salut de leur prochain... et surtout par l'instruction des filles et autres de leur sexe, et particulièrement des Sauvages. »

Les Constitutions proprement dites se divisent en deux parties. La 1^{re} est relative à la fin première de l'Institut « qui est le propre salut et perfection des sœurs » ; c'est à la fois une règle et un traité de la perfection religieuse : le P. Lalemant passe en revue l'objet des vœux de religion, puis parle de la charité envers Dieu et le prochain, de l'oraison, de la Parole de Dieu à laquelle les sœurs ont accès par la lecture et la prédication, du silence, de la prière chorale, de l'assistance à la messe et de la participation aux sacrements ; il termine par trois développements sur les vertus essentielles de la religieuse : l'humilité, la force et la discrétion (au sens traditionnel du terme, celui de *diacrisis* ou discernement).

(15) *Constitutions et Règlements*, f° 159 v.

(16) Cf. *infra* 4^e partie, chapitre 6 ; à ce moment la dernière tourangelle était morte.

(17) Ceci est bien souligné par P. RENAUDIN *Marie de l'Incarnation, Essai de psychologie religieuse*, p. 204.

Le P. Lalemant s'est réservé de traiter dans la seconde partie des Constitutions des œuvres de zèle à l'égard du prochain. Il parle du vœu spécial « d'instruire » emprunté par Québec aux Ursulines de Paris, des moyens à employer pour remplir cet engagement, et des vertus spéciales nécessaires à cette fin. Deux chapitres annexes terminent les Constitutions : « Des autres instructions que les sœurs peuvent donner qui ne sont pas dans l'obligation de leur vœu » ; « des autres moyens que les sœurs ont de contribuer au salut des âmes ». La tournure d'esprit précise, minutieuse, du P. Lalemant se retrouve au long de ces pages un peu diffuses où il entre dans tous les détails nécessaires pour se bien faire entendre. Pour le P. Lalemant les vertus majeures de l'éducatrice sont la modération, l'union continuelle avec le Saint-Esprit, l'humilité, un grand courage et la constance pour remplir son devoir quoi qu'il en coûte.

Ces Constitutions ne se présentent pas sous la forme d'un code juridique de règles : elles intègrent dans leur texte une sorte de directoire spirituel sur la nature et la pratique des obligations de la vie religieuse, leur portée spirituelle, l'esprit qui doit les animer. Le P. Lalemant note également avec une précision un peu trop poussée et qui sent son casuiste l'étendue matérielle des obligations : ce qui est matière grave, matière légère ou simple imperfection.

La part de Marie de l'Incarnation dans la rédaction des Règlements est certainement beaucoup plus large, même si elle a utilisé certains « mémoires » de ses sœurs, quelques textes législatifs antérieurs en usage dans les deux Congrégations fondatrices, et les innombrables remarques qu'on a pu lui faire en cours de rédaction. La première partie des Règlements concerne la vie de communauté ; on y passe en revue les observances, la formation religieuse, les usages concernant le vêtement, le silence, la nourriture, les suffrages pour les défunts, etc... ; la seconde partie traite des officières et des offices de la maison : depuis la Supérieure jusqu'aux sœurs converses, en passant par la secrétaire, la sacristine et la robrière.

Il est assez piquant de lire dans la lettre de 1656 à la Supérieure de Tours, ce jugement sur les Ursulines de Paris : « Dans leur Congrégation, outre leurs Constitutions, elles ont un très grand nombre de Règlements jusque sur les moindres choses, de sorte que dans les grandes et dans les petites, elles sont aussi réglées dès leur noviciat que les anciennes. Des

jeunes filles ainsi élevées et ayant pris un pli d'observance sur toutes choses, sont bien empêchées quand il leur faut quitter leurs coutumes. » Il se trouve que la grande précision des Règlements de Paris agréait fort à Marie de l'Incarnation et répondait à une pente de son esprit. Les Règlements de Québec sont encore plus précis que ceux adoptés par les Ursulines parisiennes. L'esprit éminemment pratique et organisateur de Marie s'est donné libre champ ; elle est attentive à tout, avec le souci pourtant de respecter la hiérarchie des valeurs et d'aller toujours à l'essentiel. La composition des chapitres est souvent lâche et se ressent du « tracassé » au milieu duquel les Règlements ont vu le jour, mais la lecture en est très vivante, savoureuse même, en plus d'un endroit. Car l'Ursuline s'attache aux détails de l'observance, aux situations concrètes ; elle ne laisse rien dans le vague, l'imprécision ; elle prévoit tout et connaît admirablement la psychologie des religieuses.

Les Règlements tiennent souvent, comme les Constitutions, du directoire spirituel. Marie a le souci de la motivation surnaturelle des actes ; elle est attentive au regard de foi qui doit inspirer toutes les démarches de la vie religieuse ; elle entend que ses filles prouvent à Dieu de manière effective leur amour en toute occasion. Aussi bien à Tours qu'à Paris, le style des Règlements est plus sec, il a un caractère plus juridique et moins humain.

Un exemple suggestif est offert par le chapitre sur la Supérieure. C'est une sorte d'auto-portrait ou au moins la représentation idéale de ce que se propose Marie de l'Incarnation dans ses fonctions de Prieure et de ce à quoi elle tend. La beauté du texte fera certainement pardonner la longueur des citations. Tout d'abord, Marie de l'Incarnation nous fait assister à l'élection de la Supérieure, événement qui se reproduit tous les trois ans : « Si lors que la Supérieure élue par la Communauté vient à être déclarée, toutes les Sœurs ont sujet de se représenter Notre Seigneur leur disant de la Croix : "Ecce mater vestra, Voilà votre mère" ; la Supérieure réciproquement peut penser qu'en même temps ce même Seigneur lui dit : "Ecce filia tua, Voilà vos filles" ; mais ce qu'elle doit répondre en son temps à cette adorable Majesté est : "Non, mon Seigneur, ce ne sont point vraiment mes filles, mais bien les vôtres que je m'offre donc de servir puisque vous le voulez ainsi absolument, en qualité de leur principale et très humble servante"¹⁸. »

(18) *Constitutions et Règlements*, f° 118 v.

La Supérieure doit regarder ses religieuses comme « Filles du très haut, très puissant, très adorable, très aimant et très aimable Seigneur Jésus-Christ » ; son office à elle est d'être en quelque sorte la « gouvernante de petites reines et princesses, ne se réputant mère que pour en avoir les tendresses et charités. » La sécurité dans une charge si haute lui viendra de sa foi car la grâce d'état lui est départie par le Seigneur pour s'acquitter de ses fonctions : « Elle est assistée d'une faveur et providence particulière de Dieu pour la conduite de la maison. » Les seuls « vrais supérieurs de la Communauté » sont en réalité le Seigneur et sa Mère ; la Supérieure n'est que leur instrument. Aussi les qualités que l'on recherche dans un bon instrument seront-elles celles qu'elle se proposera de posséder, la parfaite maniabilité entre les mains de l'ouvrier :

« Comme l'instrument ne fait rien de son invention, mais seulement selon l'idée de celui qui l'applique, aussi ne doit la Supérieure gouverner la maison selon ses pensées et intentions, mais bien selon les idées de Notre Seigneur déclarées dans les Constitutions et Règlements dont elle doit avoir une parfaite connaissance et intelligence, comme de l'unique moyen établi de Dieu pour la sainteté de la maison¹⁹. »

L'humilité qui naît de la conscience de son impuissance, n'empêche nullement la confiance, et la certitude que Dieu qui lui a imposé le joug de la supériorité, le lui fera porter facilement. Douceur, efficacité, telles sont les deux qualités fondamentales que devra posséder son gouvernement. Marie de l'Incarnation s'explique sur ce qu'elle entend par un « gouvernement efficace » : « Sa façon ordinaire de commander sera de signifier simplement, nettement, mais modestement ce qu'il y a à faire après avoir songé autant que le temps et le cas le requerra ; si elle trouve des excuses ou résistances, elle en écouterait les raisons, et si elles ne sont bien considérables elle tiendra ferme, le fruit de l'obéissance étant ordinairement meilleur que l'acquiescement à tout plein de petites raisonnettes et difficultés qui ne viennent souvent que de la misère et faiblesse de la nature corrompue. Elle pourra quelquefois selon la qualité et la disposition des personnes apporter ses raisons contraires auxquelles, si la personne ne se rend, elle apportera, s'il faut passer outre, pour dernière raison qu'après tout elle pense que Dieu l'a pour agréable de la sorte : c'est de ce côté-là qu'en cette extrémité la Supérieure doit stimuler et

(19) *Ib.*, f^o 119 r.

intimider ses filles, plutôt que d'aucune menace de pénitences qui doivent plutôt être données en son temps que fulminées : le tout parlant ordinairement²⁰. »

Contrairement à de nombreux maîtres spirituels de son époque, et en désaccord sur ce point avec son cher Dom Raymond de Saint-Bernard et son « intime » Mère Françoise de Saint-Bernard, Marie de l'Incarnation n'aime pas les humiliations par fiction : « Le moins qu'elle pourra donner de répression au public hors du chapitre, ce sera le meilleur » écrit-elle. Cependant toute faute de caractère public doit être corrigée publiquement sous peine de voir l'observance se relâcher. Mais il vaut mieux différer la correction jusqu'au temps du chapitre, afin que la Supérieure ait tout le loisir de réfléchir sur ce qui convient le mieux et n'ait pas la tentation de se laisser emporter par son tempérament²¹. Douceur n'est pas facilité, ni faiblesse. « La vraie douceur, écrit-elle, consiste en la façon et manière d'avertir (les sœurs) de leurs fautes en y observant les circonstances de temps et de lieu. »

La Supérieure est la confidente née de toutes les peines, de toutes les inquiétudes de ses filles. Il faut qu'on puisse aller à elle avec une pleine confiance. Elle est aussi l'arbitre dans les différends qui peuvent naître ; en conséquence elle se gardera bien d'épouser aucun parti « antécédemment ». Pas de favoritisme non plus : « (son) cœur... appartient par indivis à toute la communauté. »

Elle laissera aussi suffisamment d'initiative aux sœurs dans leurs obédiences : « Qu'elle laisse aux officières le détail de leurs charges, quant à la disposition et exécution, et qu'elle ne s'embrouille et ne les embrouille et embarrasse par des ordres trop fréquents, précis et pressés : qu'elle examine les plaintes qu'on fait d'elles pour les défendre plutôt que pour les condamner et si enfin la chose est vraie et considérable, qu'elle sache de l'officière ce qui en est, et accommode le tout paisiblement avec elles²². »

Son rôle n'est pas facile. Elle est, de par sa fonction, en butte à la mauvaise humeur et aux petites rancunes. « Les

(20) *Ib.*, f° 119 v.

(21) Voir cependant ce qu'elle dit à propos de sa nièce : « Elle serait bien trompée (si elle venait à Québec) car je la mortifierais plus qu'aucune autre », mais elle a soin d'ajouter : « encore que je n'aie pas l'esprit de mortification », ce qui veut dire, semble-t-il : « je n'ai pas le charisme me permettant de mortifier les autres, à la manière de Dom Raymond et de la Mère Françoise de Saint-Bernard », O p. 230.

(22) *Constitutions et Règlements*, f° 122 r.

disgrâces ordinaires de sa condition » sont principalement « les interprétations sinistres de ses desseins et intentions, les soupçons et jugements téméraires. » Son regard plonge dans le cœur des sœurs, pour y découvrir, derrière les fautes, les écarts et les défaillances, la tendance à la perfection et le vrai désir de Dieu : « Qu'elle ne mesure pas leur profit à ce qu'elles ne font plus de fautes, mais aux bons désirs et volontés qu'elles ont de n'en plus faire ; aux regrets, humiliations promptes et non affectées, quand elles en ont faites, à la violence qu'elles font de temps en temps à leur humeur²³. » Il lui faut savoir écouter avec patience, sans prêter facilement foi à tout ce qu'on lui raconte, surtout lorsqu'autrui y est intéressé, respecter les secrets des consciences, pourvoir à tout, veiller à ce que chaque sœur fasse bien son devoir, et « entretenir tout le monde en joie et contentement au service de Dieu. »

Il est recommandé à la Supérieure d'éviter la singularité en fait d'œuvres de pénitence, de recevoir sans difficulté « les soulagements ordinaires raisonnables qu'on lui présentera », quand elle sera « vraiment indisposée », même si elle peut s'en passer, « pour ne pas hontoyer celles qui en auraient besoin. » Elle-même doit obéissance au Supérieur ecclésiastique et a le devoir de recourir à lui pour les choses d'importance. Marie de l'Incarnation expose ensuite comment la Supérieure doit se comporter lors des conseils, et dans quelle mesure elle doit tenir compte des avis qui y ont été émis. Elle suppléera aux défaillances de sa mémoire en inscrivant tout ce qu'elle doit faire, ou tout ce qu'elle a promis de faire, « une pauvre sœur étant honteuse de demander souvent la même chose à sa Supérieure. » La Supérieure veille sur la bibliothèque de la maison, et apporte un soin particulier à choisir les lectures publiques. Vis-à-vis des officières, on lui recommande une grande compréhension ; a priori, elles ont droit à un préjugé favorable : « Elle doit toujours les soutenir autant que la raison le peut permettre, ou au moins les délivrer de confusion et mauvais traitement, n'y ayant rien qui débauche tant les esprits des sœurs et les aliène de l'union et affection qu'elles doivent avoir avec une Supérieure, ni qui les dégoûte tant de leurs offices, que quand dans les mauvais succès on leur donne toujours le tort quoique souvent elles se soient étudiées de suivre en tout et par tout les intentions de la Supé-

(23) *Ib.*, f° 123 v.

rieure ; ce que la Supérieure en ces rencontres de mauvais succès doit faire est de jeter plutôt le tout sur le bon Dieu qui l'a permis et s'encourager avec l'officière à y apporter dorénavant le meilleur ordre qui se pourra²⁴. »

Parmi tous ces paragraphes se trouve une perle qui témoigne à la fois du bon sens de Marie de l'Incarnation, de sa tendance foncière à ne pas prendre les choses au tragique, et de son absence totale d'illusion sur les petits côtés de l'existence : « Elle doit bien attendre de voir de temps en temps la maison en trouble et les esprits en révolte, ce qui arrive ordinairement environ le temps des bonnes fêtes et des actions importantes ; ceci n'est qu'une opération des malins esprits qui, ne pouvant empêcher la substance de l'honneur de Dieu et de son service, tâchent au moins d'en altérer la perfection et diminuer le mérite. La Supérieure en ces cas et occasions aura recours aux bons anges et à leur chef le glorieux saint Michel pour qu'il lui plaise rompre les efforts et desseins de ces malheureuses créatures ; de quoi la Supérieure ne s'alarmera ni ne s'empressera mais attendra en patience le retour du repos et de la paix, prenant seulement garde en attendant de son côté de ne point aigrir le mal²⁵. »

La source principale de ce beau chapitre, démesuré et charmant, semble être la règle de saint Benoît. De part et d'autre on retrouve les mêmes thèmes : la signification spirituelle du nom de mère, le « magis prodesse quam praeesse », l'insistance sur l'absence de tout favoritisme, la nécessité d'écouter patiemment, de prendre conseil, de guérir les âmes et de les conduire à Dieu plutôt que de les gouverner comme si elles étaient déjà parfaites. Sans doute, la plupart des idées de saint Benoît sur le gouvernement abbatial étaient devenues le bien commun des familles religieuses tant anciennes que modernes, cependant Marie de l'Incarnation a eu un contact direct et prolongé avec l'œuvre du Patriarche des moines. Le 30 août 1644, elle écrivait à son fils : « Je fais à présent ma lecture spirituelle dans vos règles et exercices spirituels. Je vois bien que ceux qui ont fait nos Constitutions et Règlements en ont beaucoup tiré... moi je vous dis que tout le précis de la perfection... est enclos (en votre Ordre) et qu'il n'y a aucun Ordre en l'Eglise qu'il n'ait emprunté ce qu'il y a de plus saint de saint Benoît et de ses saints enfants²⁶. »

(24) *Ib.*, f° 126 r.

(25) *Ib.*, f° 127 r.

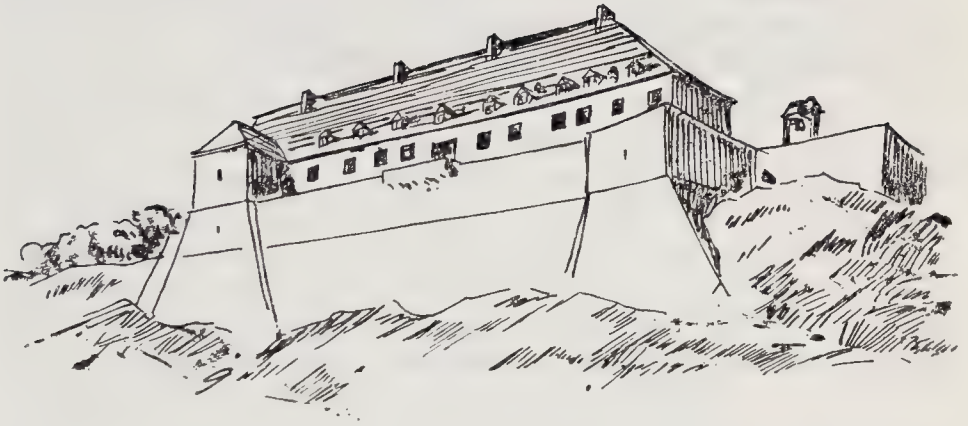
(26) O p. 228-229.



Ursuline Jésuite Hôtel Dieu
Paroisse

Château
St. Louis

+ Québec



Le Fort St. Louis
1647

+ Québec

Le chapitre de la Supérieure est rempli d'expressions spontanées directes, pleines de bon sens en même temps que de saveur surnaturelle. Le réalisme s'y étale à pleines pages, non pour assombrir les perspectives qui restent lumineuses, mais pour guider la Supérieure et lui éviter de faire souffrir inutilement ou de se rendre à elle-même la vie impossible.

On peut être sûr qu'après avoir contribué plus que personne à la rédaction de ce chapitre, Marie de l'Incarnation l'a lu et relu et médité sans cesse au cours de ses longues années de « supérieurat ». Elle en faisait un devoir à la Supérieure : « La Supérieure aura en singulière recommandation de relire une fois tous les mois ce sien règlement et d'employer toutes les fêtes et dimanches, si elle n'en est empêchée par quelque occupation extraordinaire, environ demi-heure de temps à la revue du général ou du particulier de la maison, soit par voie de considération ou entretien avec Notre Seigneur sur ce sujet, soit par voie de lecture des Constitutions ou Règlements de la maison, soit par voie de réflexion sur les défauts de zèle et de charité, de douceur, de discrétion, que peut commettre une Supérieure, et qu'elle mette en cet article le secret de toute la bonne conduite de la maison et du service qu'elle y peut rendre à Notre Seigneur²⁷ ». Le chapitre premier de la deuxième partie des Règlements des Ursulines de Québec est l'un des textes où l'on rencontre le plus sûrement l'âme, le cœur et le visage de Marie de l'Incarnation.

(27) *Constitutions et Règlements*, f° 127 r.

IX. — FAUDRA-T-IL QUITTER LE CANADA ?

(1650-1652)

L'effort principal des Jésuites de la Nouvelle-France portait sur l'évangélisation des tribus huronnes¹. Plus évolués que les Montagnais et les Algonquins, les Hurons étaient semi-sédentarisés et formaient une population d'environ trente mille âmes groupée en une vingtaine de villages sur un territoire relativement peu étendu entre le lac Huron et le lac Simcoe.

L'évangélisation rencontra d'abord un obstacle imprévu dans les terribles épidémies qui s'abattirent sur les populations indiennes en relation avec les Français. La présence des Européens en milieu indigène fut un désastre au point de vue médical. Sans le savoir, ils apportaient les germes de maladies contre lesquelles les Sauvages n'avaient aucune protection. Entre 1634, date du premier recensement approximatif de la nation huronne par le P. de Brébeuf, et 1639, date à laquelle le P. Lalemant refit l'opération sur des bases plus précises, la moitié de la population semble avoir disparu ; de 30 000 elle était passée à 12 000. Le mode d'habitat des Sauvages — les grandes cabanes communes à plusieurs familles — décuplait la puissance des épidémies². Les Indiens rendaient les missionnaires responsables de cet état de chose. Néanmoins l'évangélisation progressait lentement et les Pères purent obtenir quelques conversions de qualité.

Devenu supérieur de la mission en 1639, le P. Lalemant se mit en devoir de créer un poste central : ce fut la rési-

(1) C. de ROCHEMONTEIX, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e s.*, Paris, 1896 ; F. ROUSTANG, *Jésuites de la Nouvelle-France*, Paris, 1960 ; A. RÉTIF, *Les Jésuites du Canada*, Paris, 1964.

(2) Cf. *supra*, chapitre 2, n. 3 ; E. TOOKER, *An Ethnography of the Huron Indians, 1615-1649*, Washington, 1964 ; P.-G. LE BLANC, « Indian-Missionary contact in Huronia, 1615-1649 », dans *Ontario Hist. Rev.* 40, 1968, p. 133-146.

dence Sainte-Marie³. Richelieu accorda 30 000 livres pour l'édification d'un fort et de tous les bâtiments qu'il devait contenir : chapelle, habitation des Pères, des domestiques et de quelques soldats, ateliers, grandes cabanes pour les Hurons chrétiens en retraite et les païens attirés par la mission, ferme, hôpital pour les femmes et les enfants⁴.

Du territoire des Hurons, il était possible aux missionnaires de rayonner vers les nations de l'Ouest qui leur étaient apparentées par la race et la langue : notamment les Neutres et la Nation du Petun. En 1640 quinze Pères sont attachés à la résidence Sainte-Marie et rayonnent autour de ce centre ; ils sont dix-neuf en 1648. L'influence de Sainte-Marie des Hurons grandit d'année en année : en 1648, la résidence reçoit 6 000 hôtes. Dès 1644, les adultes baptisés commençant à devenir suffisamment nombreux, les Pères décident de créer dans les villages hurons six missions fixes. Le mouvement des conversions se précise et s'amplifie. Il y a 500 baptêmes en 1647 ; 1 300 l'année suivante, et le nombre des missions stables passe à dix. Les plus grands espoirs semblent donc permis.

Mais la menace iroquoise pesait sur les missions de Huronie, comme sur les postes français du Saint-Laurent. L'hostilité entre Hurons et Iroquois remontait à une époque antérieure à l'arrivée des Français. Au cours du xvi^e siècle les Algonquins nomades, à la recherche de terrains de chasse avaient refoulé jusque dans la région des grands Lacs les populations d'origine huronne-iroquoise établies d'abord le long du Saint-Laurent. A la suite d'un pacte avec les envahisseurs, certaines tribus obtinrent la permission de s'installer sur des territoires algonquins aux abords du lac Huron, mais les tribus iroquoises ne leur pardonnèrent jamais cette trahison. De tous leurs ennemis, c'étaient les Hurons que les Iroquois poursuivaient avec le plus d'acharnement pour se venger de leur trahison. A cela s'ajoutaient des motifs d'ordre économique. Les Hurons, amis des Français, étaient les grands intermédiaires du commerce des fourrures entre les tribus de l'Ouest et les postes de traite français du Saint-Laurent. Les Iroquois n'ayant point de fourrures sur leur territoire rêvaient de supplanter leurs voisins⁵.

(3) E.-J. DEVINE, *Le Fort-Sainte-Marie, résidence des missionnaires et des martyrs jésuites au Canada, 1639-1649*, trad. P. PRUD'HOMME, Fort-Sainte-Marie, 1926 ; P. DESJARDINS, *La résidence de Sainte-Marie-des-Hurons*, Sudbury, 1966 ; W. JURY et El. McLEOD, *Sainte-Marie among the Hurons*, Toronto, 1954.

(4) ROCHEMONTEIX, t. I, p. 479-481 ; Arch. du Collège Sainte-Marie, 149-7, 749-26.

(5) L.-P. DESROSIERS, *Iroquoisie*, t. I, 1534-1646, Montréal, 1947.

L'affaiblissement des tribus huronnes, consécutif aux épidémies de 1634-1640 n'échappa pas à leurs adversaires. Au moment où se développe la chrétienté huronne, la population iroquoise est devenue presque deux fois plus nombreuse. La supériorité des Iroquois est encore augmentée du fait de leur armement ; les marchands hollandais de Manhattan et de Fort-Orange les ont pourvus d'armes à feu⁶ ; les Français sont plus circonspects à l'égard des Hurons ; prudence qui aura des conséquences tragiques pour leurs alliés ! Le but des Iroquois n'était pas de pure extermination. Si la vengeance avait sa part, il y avait aussi le souci de combler les vides de leurs propres rangs par l'adoption de prisonniers de guerre. En effet, les femmes responsables des cabanes multifamiliales avaient le droit de choisir parmi les prisonniers des « remplaçants » qui porteraient le nom de leurs fils et de leurs maris tués au combat ou morts de maladies. Toute guerre avait plus ou moins pour but de faire le plein de prisonniers afin de « refaire les cabanes ». L'adoption accomplie, les nouveaux venus jouissaient des mêmes droits que les disparus : ils étaient considérés comme membres de la tribu au même titre.

A l'égard des Hurons, la politique iroquoise consiste à ruiner leur pays pour les inciter à venir fusionner avec la Confédération des Cinq-Nations dans la région qu'ils occupent au sud du lac Ontario. Le Frère René Goupil, captif des Iroquois et bientôt martyr, avait bien saisi les mobiles de cette politique dès 1642 et en avait avisé par lettre le gouverneur Montmagny. « Les Iroquois, disait-il, avaient dessein de prendre tous les Hurons, s'il leur était possible ; faire périr les chefs avec une grande partie de la nation, et former avec les autres un seul peuple et un seul pays⁷. » En 1643, les Iroquois réussirent presque à isoler la Huronie, du moins à entraver la traite avec les Français, car leur but semble bien avoir été, en définitive, d'éliminer la nation huronne pour drainer à leur profit la traite des fourrures des pays d'en-haut et de l'orienter vers les comptoirs hollandais à l'égard desquels ils étaient les intermédiaires obligés.

En 1644 ils commencent à harceler les villages hurons ; on les voit aussi dans la région de Québec. L'année 1645 marqua une trêve : les Iroquois vinrent en ambassade aux Trois-Rivières faire la paix avec les Français. Mais ces derniers s'aperçurent vite que l'intention des Iroquois était de mainte-

(6) O p. 168.

(7) ROCHEMONTEIX, t. II, p. 29-30.

nir l'état de guerre, tant avec les Hurons, qu'avec les autres tribus indiennes alliées. D'ailleurs, seule des Cinq-Nations celle des Agniers avait envoyé des ambassadeurs. Le martyr du P. Jogues⁸ et du Frère de La Lande donna le signal de la reprise des hostilités⁹. Le 4 juillet 1648, les Iroquois anéantissaient le village et la mission Saint-Joseph, massacrant le P. Antoine Daniel¹⁰ et sept cents Hurons. Au printemps de 1649, c'est le tour de la mission Saint-Ignace et de la mission Saint-Louis; leur anéantissement est complété par le martyr des Pères de Brébeuf et Gabriel Lalemant¹¹, pour qui les Sauvages usent de raffinements de cruauté réservés aux prisonniers d'élite.

Démoralisés par ces massacres successifs, les Hurons se regroupent autour du Fort Sainte-Marie. On les voit arriver chaque jour, démunis de tout, affamés, privés de leurs chefs. Mais Sainte-Marie était encore trop exposé et les Jésuites se résignèrent à l'abandonner. Les restes de la nation huronne se transportèrent dans l'île Saint-Joseph, au large de la baie Géorgienne, où se trouvait une autre mission. L'exode se fit le 14 juin 1649. Au début de l'hiver, une nouvelle incursion iroquoise ruinait la mission Saint-Jean établie dans la Nation de Petun, alliée et voisine des Hurons. Le P. Garnier y laissa la vie, tandis que le P. Chabanel était massacré non loin de Saint-Joseph¹².

L'hiver fut très dur pour les réfugiés de l'île Saint-Joseph; les provisions avaient été détruites; les cabanes, édifiées à la hâte, étaient insuffisantes: ce fut bientôt la famine et la maladie. Un jour du printemps 1650, deux chefs hurons vinrent trouver le Supérieur de la mission, le P. Paul Ragueneau,

(8) Fr.-X. TALBOT, *Saint among Savages, The Life of Isaac Jogues*, New York, 1935 (trad. franç., Paris, 1937); L. CAMPEAU, « Portrait de saint Isaac Jogues », dans *Lettres du Bas-Canada*, sept. 1952, p. 134 s.; it., « Un site historique retrouvé », dans *RHAF* 6, 1952, p. 31-41.

(9) L.-P. DESROSIERS, « La rupture de la paix de 1645 », dans *CD* 17, 1952, p. 169-182; it., « L'année 1647 en Huronie », dans *RHAF* 2, 1948, p. 238-249.

(10) F. POTVIN, « Saint Antoine Daniel, martyr canadien », dans *RHAF* 8, 1954, p. 395-414, 556-564; 9, 1955, p. 236-249, 392-409, 562-570; 10, 1956, 77-92, 250-256, 391-415.

(11) R. LATOURELLE, *Etude sur les écrits de saint Jean de Brébeuf*, Montréal, 1953; it., « Saint Jean de Brébeuf, routier de la Huronie », dans *RHAF* 4, 1950, p. 322-344; J. ROBINNE, *L'Apôtre au cœur mangé*, Paris, 1949. Fl. LARIVIÈRE, *La vie ardente de saint Charles Garnier*, Montréal, 1957; it., « La spiritualité de saint Charles Garnier », dans *Sc. eccl.* 6, 1953, p. 125-142; Charles Garnier fut tué au village de Saint-Jean le 7 décembre 1649.

(12) F. SAINTONGE, *Martyre dans l'ombre, saint Noël Chabanel*, Montréal, 1958.

pour l'aviser qu'en un conseil, tenu la nuit précédente, les Hurons avaient décidé de quitter la mission des Jésuites : certains se montraient partisans de la fusion que leur proposaient les Iroquois, leurs frères ennemis ; d'autres auraient voulu émigrer vers le Nord ; quelques-uns étaient d'avis d'aller se réfugier chez les Andastes en Nouvelle-Angleterre : « Mon frère, prends courage, ajoutèrent les capitaines. Toi seul nous peux donner la vie ; si tu veux faire un coup hardi, choisis un lieu où tu puisses nous rassembler et empêche cette dissipation ; jette les yeux du côté de Québec pour y transporter les restes de ce pays perdu... Si tu écoutes nos désirs, nous ferons une église à l'abri du fort de Québec. Notre foi n'y sera pas éteinte. »

Les Jésuites se résignèrent à grand peine à abandonner les missions de Huronie. Leurs plans d'évangélisation de la Nouvelle-France s'écroulaient. Au lieu d'une nation chrétienne forte et puissante dans la région des Grands Lacs, d'où l'Évangile pourrait rayonner vers l'intérieur, on leur proposait soit la dispersion de leurs chrétiens en des nations où ils risquaient à bref délai d'apostasier, soit le repli sur Québec et la région orientale du Canada. La seconde solution parut un moindre mal pour sauver quelque chose des résultats acquis par les efforts de plus de quinze années. A la tête de 300 Indiens, « trois cents âmes, tristes reliques d'une nation autrefois si peuplée, que les misères ont accueillie au temps qu'elle a été la plus fidèle à Dieu¹³ », le P. Ragueneau commença un long exode de deux mois de marche qui, par la rive nord de la baie Georgienne, la Rivière française, le lac Nipissing, la rivière des Outaouais et le Saint-Laurent, les conduisit à Québec où ils arrivèrent le 28 juillet. D'autres débris aussi importants des tribus huronnes devaient rejoindre Québec avant l'hiver. Quant au reste de la nation, certains trouvèrent refuge chez les Eriés, quelques groupes chez les Andastes, tandis qu'une partie des Hurons fusionnait avec l'une des nations de la Confédération iroquoise : les Tsonnontouans.

Le récit du désastre des missions huronnes se termine dans la Relation des Jésuites par une plainte du P. Ragueneau, où s'exprime la peine causée par tant d'espairs déçus : « Jusques à quand Dieu permettra-t-il qu'on fasse une terre d'horreur d'un pays, qui, sans ces barbares, ne serait que bénédiction ? Car n'eût été leur cruauté, le nom de Dieu aurait péné-

(13) RJ 1650 (Q p. 25-26, Th. 35, p. 192-198).

tré bien avant dans un grand nombre de peuples infidèles qui restent encore à convertir ; la croix de Jésus-Christ se ferait jour au milieu des ténèbres du paganisme qui y règne et le paradis s'ouvrirait à un million de pauvres âmes qui n'ont que l'enfer pour partage¹⁴. »

Marie de l'Incarnation a suivi, de son couvent, les douloureuses péripéties de ceux avec qui elle vivait en pensée depuis 1634. La Relation de 1650 relate quel accueil les réfugiés hurons reçurent à Québec : « Les Religieuses Hospitalières ouvrirent incontinent et leurs cœurs et leurs mains, et le sein de leur charité... Les Ursulines pareillement avec leur bonne fondatrice, M^{me} de la Peltrie, ont entrepris en cette rencontre au-dessus de leurs forces, mais non pas au-dessus de leur confiance qu'elles ont en Dieu. Elles se chargèrent incontinent d'une famille très nombreuse, la première qui dans le pays des Hurons ait embrassé la foi. Leur séminaire fut ouvert à de petites filles qui accrurent leur nombre, et le zèle de ces bonnes Mères ne trouvant point quasi de bornes, leurs classes s'ouvrirent aussi à quantité d'externes, qu'elles instruisent du catéchisme en langue huronne, et auxquelles elles donnent à manger¹⁵. »

Le désastre de la nation huronne était différemment ressenti à Québec. Les agents de la Compagnie des Cent-Associés voyaient se fermer une des sources d'approvisionnement en fourrures, difficile à remplacer malgré la concurrence suscitée chez les Indiens par la présence des traitants français ; les colons craignaient une aggravation de la situation : les Iroquois ayant les mains libres dans les pays d'en-haut allaient retourner toutes leurs forces vers les tribus du Saint-Laurent et les positions françaises ; pour les missionnaires, c'était pratiquement le cœur du continent qui se fermait à l'évangélisation et la conquête spirituelle du Nouveau Monde ajournée « sine die ». Marie de l'Incarnation appartenait au groupe des Missionnaires ; elle était venue en Nouvelle-France pour les Indiens d'abord. Elle était suffisamment initiée aux plans apostoliques des Jésuites pour comprendre l'importance du désas-

(14) En fait la dispersion des Hurons chrétiens favorisa l'expansion de l'Évangile, tant chez les Iroquois de l'Ouest, les Sinèkes, que chez les autres nations des Grands Lacs.

(15) RJ 1650 (Q p. 28, Th. 35, p. 208). « Dans l'affliction que je portais... la seule consolation qui me restait voyant ces pauvres fugitifs, était d'être proche d'eux et que nous aurions de leurs filles » (J t. II, p. 429) ; sur la charité des Ursulines, voir V p. 541, 626.

tre qui retentit profondément en elle¹⁶. Elle connaissait tous les détails de la mission : aucun Père n'arrivait à Québec ou ne repartait pour les pays d'en-haut sans avoir vu les Ursulines ; les Indiens de passage apportaient leur lot de nouvelles. Marie de l'Incarnation était mieux renseignée que quiconque : « Les plus affligeantes (des croix) que j'ai souffertes depuis quinze ans que j'ai l'honneur d'habiter cette nouvelle Eglise, mais depuis que j'ai été mise au monde, écrit-elle en 1654, ont été au sujet de nos néophytes Algonquins, Montagnais et Hurons qui depuis dix ans ont été la proie de leurs ennemis. Je ne pourrais jamais exprimer les angoisses et les agonies intérieures que j'ai souffertes en chaque occasion¹⁷ »

Les chapitres précédents ont montré à l'évidence que les occasions de souffrance n'ont pas fait défaut à l'Ursuline. La mesure était déjà bonne avec les difficultés de l'union, la désertion de M^{me} de la Peltrie, les soucis d'argent, les humiliations de toutes sortes. Néanmoins, Marie place au-dessus de tout la souffrance que lui ont causée les ravages des Iroquois parmi les Indiens convertis, et tout particulièrement les Hurons.

Les lettres de 1645 montrent quelles avaient été ses espérances lors de la conclusion de la paix : « L'on peut maintenant porter sans crainte la lumière de l'Évangile dans toutes les nations de notre Amérique qui est un bien infini, tant pour le spirituel que pour le temporel¹⁸. » Même optimisme dans celles de 1646 : « La paix qui fut faite l'an passé a ouvert la porte aux nations éloignées qui, sans crainte, viennent en ces quartiers, ravies d'avoir la liberté du commerce et de se faire instruire¹⁹. » Mais il fallut déchanter l'année suivante : « (Dieu) nous a fait ressentir cette année la pesanteur de sa main²⁰. » Marie de l'Incarnation s'exalte néanmoins à la pensée des martyrs ; sa foi y voit la réalisation de son idéal de don total ; elle fait envoyer à son fils, à l'insu des Jésuites, quelques reliques des Pères qui ont trouvé la mort dans les missions huronnes : « Madame notre fondatrice vous envoie des reliques de nos saints martyrs, mais elle le fait en cachette, les Révérends Pères ne nous en ayant pas voulu donner de crainte que nous n'en envoyassions en France ; mais comme elle est libre, et

(16) V p. 579-580 ; J t. II, p. 429.

(17) J t. II, p. 373.

(18) O p. 248.

(19) O p. 279.

(20) O p. 323.

que les personnes même qui furent recueillir le reste de leurs corps lui en ont donné en secret, je l'ai priée de vous en envoyer²¹. »

On croirait que Marie a eu le pressentiment de l'exode de la nation huronne. Avant même de savoir comment les Hurons ont passé l'hiver dans leur île de refuge, là-bas dans la baie Georgienne, elle se met à l'étude de leur langue. Un premier groupe de réfugiés seulement était arrivé à l'automne 1649 avec le P. Bressani dans le dessein de se fixer à Québec : « Ces nouveaux habitants nous obligent d'étudier la langue huronne à laquelle je ne m'étais point encore appliquée, m'étant contentée de savoir seulement celle des Algonquins et Montagnais qui sont toujours avec nous. Vous rirez peut-être de ce qu'à l'âge de cinquante ans je commence à étudier une nouvelle langue, mais il faut tout entreprendre pour le service de Dieu et le salut du prochain. J'ai commencé cette étude huit jours après l'octave de la Toussaint, en laquelle le R.P. Bressani a été mon maître²². »

Les lettres de l'été 1650 ont une note très pessimiste : « Le secours ne nous peut venir que de la France parce qu'il n'y a pas assez de forces en tout le pays pour leur résister. Si... la France nous manque il faudra en bref ou quitter ou mourir²³. Si (l'ennemi) poursuit ses conquêtes et ses victoires, il n'y a plus rien à faire ici pour les Français²⁴. » Mais la confiance de Marie de l'Incarnation reste indéfectible ; elle espère contre toute espérance : « J'espère que les croix que l'Eglise souffre maintenant seront son exaltation. Tout ce que j'entends dire, ne m'abat point le cœur, et pour vous en donner une preuve c'est qu'à l'âge que j'ai, j'ai étudié la langue huronne, et en toutes sortes d'affaires nous agissons comme si rien ne devait arriver²⁵. » Elle écrivait ces lignes le 17 septembre 1650. Trois mois et demi plus tard, l'incendie de son couvent et le dénuement total dans lequel elle se trouva du jour au lendemain, n'entameront pas davantage sa résolution.

Marie venait de célébrer son douzième Noël canadien et sa première compagne, Marie de Saint-Joseph, se ressentait de plus en plus de la maladie pulmonaire qui allait bientôt l'emporter. Les réfugiés hurons campaient à proximité du fort

(21) O p. 379. C'est le frère Malherbe qui avait recueilli ces reliques : CASGRAIN, *L'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 203-205.

(22) O p. 390 ; cf. J t. II, p. 430.

(23) O p. 394.

(24) O p. 398.

(25) O p. 404.

de Québec, à deux pas du couvent des Ursulines qui s'endettaient à les secourir : « Nous avons une assez grosse famille que nous assistions tous en les nourrissant... Comme dépositaire, c'était moi qui distribuais chaque semaine la dépense à ceux dont nous étions chargés, ce qui me donnait beaucoup de consolation...²⁶ ». Le P. Lalemant est passé en France sur le dernier navire de la saison, « Le Chasseur », qui leva l'ancre le 2 novembre : en son absence, le P. Paul Ragueneau remplit les fonctions de vice-supérieur²⁷.

Les fêtes de Noël ont été marquées pour tous par une grande joie : l'église paroissiale de Notre-Dame de Recouvrance, élevée par Champlain en 1633 en reconnaissance du « recouvrement » de Québec sur les Anglais, avait été entièrement consumée par un incendie qui avait détruit du même coup la résidence des Jésuites à la haute-ville, le 15 juin 1640²⁸. Pendant quelques années, la Compagnie des Cent-Associés mit à la disposition des Pères pour le service du culte un de leurs magasins, puis les marguilliers de Québec se décidèrent à relever leur église. La résolution fut votée le 8 octobre 1645 : le sanctuaire serait dédié à la Conception de Notre-Dame et porterait le titre de Notre-Dame de la Paix, pour commémorer la paix, bien précaire, conclue avec les Iroquois en juillet. La première pierre fut posée le 24 septembre 1647 « avec les cérémonies du Pontifical ajustées comme il se put »²⁹. A la Noël 1650, la bâtisse n'était pas achevée, mais était suffisamment avancée pour qu'on pût l'inaugurer solennellement. Le jour de la vigile, 24 décembre, le P. Poncet dit la première Messe en la nouvelle église et procéda à la bénédiction. Le lendemain, il y célébra la Messe de minuit³⁰.

Lors du sinistre qui atteignit les Jésuites en 1640, Marie de l'Incarnation s'était apitoyée sur leur sort : « Comme c'est le propre de la conduite amoureuse de notre bon Dieu d'éprouver ses enfants et ses meilleurs amis, il a permis que leur maison et leur église de Québec aient été entièrement brûlés avec tous leurs meubles... en sorte qu'il ne leur est resté que ce

(26) J t. II, p. 430.

(27) JJ p. 144. Né à Paris le 18 mars 1608, le P. Ragueneau sollicita son admission chez les Jésuites le 21 août 1626 ; parmi ses élèves au Collège de Bourges il eut le grand Condé ; le 28 juin 1636 il arrivait à Québec et était envoyé en Huronie au printemps suivant ; il devint Supérieur de la Mission des Hurons en 1645 et assista à la ruine de la Chrétienté durant les cinq années de son supérieurat, cf. L. POULIOT, dans *DBC* t. I, p. 575-576.

(28) P.-G. ROY, *Les vieilles églises de la Province de Québec*, p. 1 s.

(29) JJ p. 95.

(30) JJ p. 146.

qu'ils avaient sur eux, c'est-à-dire des habits d'été fort simples et usés. Ils regardaient ce désastre sans s'émouvoir, disant qu'ils en ressemblaient mieux à Jésus-Christ d'être ainsi dépourvus de tout. Ne sont-ce pas là, en effet, de vrais imitateurs de ce divin Maître³¹. » Une épreuve semblable attendait les Ursulines³². Dans la nuit du 30 au 31 décembre sur les onze heures du soir³³, la Mère Anne de Lézenet des Séraphins qui couchait avec les pensionnaires au-dessus de la boulangerie et de l'escalier, fut réveillée par un crépitement insolite et un ronflement intense du côté de la cheminée. Elle se dressa brusquement sur son séant ; le dortoir était comme illuminé par les flammes de l'incendie qui faisait rage au-dessous ; des flammèches commençaient à s'insinuer par les interstices du plancher³⁴.

La veille au soir, une novice converse qui ne devait pas persévérer dans la vie religieuse et s'occupait pour lors de la boulangerie, avait eu l'idée de déposer quelques braises dans le pétrin afin de dégeler la pâte qu'elle devait boulangier le lendemain. Son intention était de passer par la boulangerie avant de se coucher pour retirer les braises et calfeutrer le pétrin afin que la pâte y demeurât au chaud. Mais elle eut une distraction après l'Office du soir et remonta tout droit à sa cellule, laissant les choses en l'état. La « maie » était si bien close que rien ne paraissait à l'extérieur et la sœur qui fit la ronde avant le coucher ne remarqua rien d'anormal³⁵.

Meubles, cloisons, planchers, escaliers avaient été menuisés en résineux : le pétrin lui-même était de bois de pin. On devine le résultat. Les braises après avoir chauffé la pâte, con-

(31) O p. 106.

(32) Les sources sur la journée de l'incendie sont la Relation de 1654 (J t. II, p. 430 s.), trois lettres éditées par Dom Claude (O CXXXIII, p. 412 s., O CXXXV, p. 421 s., O CXXXVI, p. 425 s.), une lettre éditée par la Mère de Pommereu dans les *Chroniques* (O CXXXII, p. 408 s.), la Relation des Jésuites de 1651, le Journal des Jésuites, les Annales ms. des Ursulines de Québec, et quelques lettres que nous ne possédons plus, mais que Dom Claude a utilisées et citées dans V en les intégrant à d'autres documents (la lettre citée en V p. 556 s. est composite).

(33) JJ : « sur les une ou deux heures du matin » ; Pommereu : « onze heures » ; le sinistre dura deux heures (RJ 1651, Q p. 3, Th. 36, p. 168). Noël tombait un dimanche en 1650 ; le vendredi dans l'Octave de Noël, date du sinistre selon Marie de l'Incarnation, était le 30 décembre au soir ; JJ mentionne l'incendie au 31 décembre.

(34) O p. 412.

(35) C'était Françoise Capelle, baptisée en 1626 en France ; elle quitta la communauté le 3 mai 1651 et entra au service de Mademoiselle de Grandmaison (JJ p. 152) ; elle devait se marier cette année-même avec Jean Turcot ; elle se remaria en septembre 1653 avec Jacques Lucas, puis en 1660 avec le sieur Lemarchand, de Trois-Rivières : C. TANGUAY, *Dict. généalog. des familles canadiennes*, t. I, Québec, 1871, p. 102, 399, 408, 576.

sumèrent le fond du pétrin. Un courant d'air transforma la boulangerie en brasier ; le feu gagna les cloisons, l'escalier, et monta rapidement à l'étage³⁶. Il eut la bonne fortune de réveiller la Mère des Séraphins alors qu'il était temps de sauver les personnes. Sautant de son lit, la Mère Anne cria aux enfants : « Sauvez-vous, sauvez-vous ! », puis elle monta quatre à quatre jusqu'à l'étage supérieur où reposaient les Religieuses. L'une des Ursulines s'accrocha à la cloche pour réveiller la communauté et appeler les secours du dehors ; quelques Religieuses, sitôt hors du lit, tentèrent d'arrêter le progrès de l'incendie, mais il n'y avait rien à faire qu'à opérer le sauvetage de ce qui pouvait échapper au feu³⁷.

La Relation des Jésuites de 1651, rédigée par le P. Ragueneau, montre les Ursulines procédant à l'évacuation du pensionnat : « La charité de quelques-unes de ces Mères, vraiment toute d'amour, fut plus active que le feu. C'était un plaisir digne des anges de les voir traverser les flammes, portant dedans leur sein ces petites innocentes pour les mettre en lieu de sûreté et retourner incontinent dans le péril, sans crainte d'y demeurer elle-même et d'y brûler dans ces devoirs de charité³⁸. » Il fallut faire vite car le fort du sinistre dura moins d'une heure et la situation devint très vite intenable. Marie de l'Incarnation avait d'abord pensé se rendre à la réserve afin de jeter par la fenêtre les étoffes et diverses provisions qui s'y trouvaient. Mais elle se ravisa et pensa qu'il était plus important de sauver les papiers d'affaires de la communauté. Elle se rendit en toute hâte à la cellérierie, fit un tri rapide et expédia par la fenêtre le plus important. Elle se demanda un instant si elle allait jeter aussi ses papiers personnels, les Relations d'oraison qu'elle destinait à son fils. Elle y renonça : au moment du ramassage dans la neige, ils pourraient tomber entre des mains indiscrètes, mieux valait laisser tout sur le bureau³⁹. Les papiers de la communauté sauvés, Marie de

(36) La boulangerie était en sous-sol avec tous les autres offices (J t. II, p. 431) ; le dortoir des enfants semble s'être trouvé immédiatement au-dessus, les religieuses dormaient à l'étage (O p. 412) ; il y avait encore un étage au-dessus (mansardé ?) où se trouvait le « lieu de l'office » de Marie de l'Incarnation.

(37) Il y a des contradictions mineures entre la lettre conservée par les *Chroniques* de la Mère de Pommereu et les lettres éditées par Dom Claude, par exemple sur la personne qui tira la cloche.

(38) RJ 1651 (Q p. 3, Th. 36, p. 170).

(39) Le bureau de la dépositaire se trouvait juste sous la cloche destinée à sonner les offices réguliers ; des gouttes de métal fondu tombèrent au moment où Marie de l'Incarnation quitta le local, O p. 413.

l'Incarnation essaya de gagner le magasin. Il était trop tard : « Je trouvais que le feu était déjà au dortoir, et non seulement au lieu où je voulais aller et où je fusse demeurée, mais encore au long du toit de la maison et dans les offices d'en bas. Enfin, j'étais entre deux feux et un troisième me suivait comme un torrent. »

Pendant ce temps la Mère Cécile de Sainte-Croix et la Mère Charlotte de Saint-Ignace avaient rompu la grille de clôture qui était en bois, pour permettre aux pensionnaires de redescendre par l'escalier hors-clôture qui se trouvait au bout du bâtiment du côté de la sacristie. Mais les grandes, seules, se tirèrent d'affaire ; pour les petites, il fallut aller les chercher une à une⁴⁰ ; à peine la dernière était-elle hors de danger que le plancher du dortoir des enfants s'effondra dans un tourbillon d'étincelles. Marie de l'Incarnation était à l'étage supérieur ; quand elle vit qu'il était inutile de poursuivre les opérations de sauvetage et que tout le monde semblait avoir quitté les lieux du sinistre, elle se sauva à son tour « par le parloir qui était au bout du dortoir. En descendant, raconte-t-elle, je rencontrai le secours que le R. P. Supérieur avait amené ; mais apprenant qu'il n'y avait rien à faire plus haut, ils descendirent dans la chapelle où l'on sauva avec peine le Très Saint-Sacrement ». Le mobilier de la sacristie put être retiré à temps, mais un Frère faillit y rester.

Dès que l'alarme avait été donnée, la Mère de Saint-Athanasie avait pris les devants avec les clés des portes de clôture qu'elle gardait chez elle de par sa charge, afin d'ouvrir les issues à ses filles et aux secours qui pourraient venir des Jésuites ou du fort. A mesure que les rescapés parvenaient hors du bâtiment, elle commençait à respirer⁴¹, mais le temps passait et elle ne voyait pas sortir ses Religieuses ; elle les appelait de toutes ses forces : « Ne nous voyant et ne nous entendant point, elle se jeta aux pieds de la sainte Vierge et fit un vœu en l'honneur de son Immaculée Conception⁴². » Peu à peu ses craintes se calmèrent, l'une après l'autre les Ursulines arrivaient auprès d'elle. Marie de l'Incarnation manquait encore ; enfin, elle parut : « Nos pensionnaires et nos sémina-

(40) Une partie des enfants étaient montées à l'étage du dortoir des religieuses, car leur propre local était devenu intenable, O p. 413.

(41) Une des petites, Geneviève Bourdon, ne fut pas retrouvée tout d'abord ; on la découvrit peu après que ses parents furent accourus ; elle devait se faire Hospitalière, *Vie de Marie de l'Incarnation* par une Ursuline de Nantes, p. 303.

(42) O p. 413.

ristes se rangèrent... proche d'elle, où elles pensèrent mourir de froid, car elles n'avaient que leurs chemises, toutes leurs robes et leur petit équipage ayant été brûlé.» Durant le sauvetage Marie de l'Incarnation avait eu le temps de jeter son matelas par la fenêtre; il servit de couche pour Marie de Saint-Joseph, la malade. Quant à ses habits qui avaient suivi le même chemin, ils étaient demeurés accrochés aux grilles qui garnissaient extérieurement les fenêtres du réfectoire.

C'était donc le dénuement complet. Les petites pensionnaires étaient en chemise, les Ursulines en tunique de nuit⁴³ et beaucoup nu-pieds; quelques-unes avaient cependant gardé au lit leurs chausses; et d'autres avaient eu le temps d'enfiler leurs pantoufles⁴⁴.

Il n'y eut pas à déplorer d'accidents de personnes: cependant une Huronne adulte, Cécile Arenhatsi, qui vivait au monastère avec le projet de devenir un jour converse, ne s'était pas réveillée à temps. Elle sauta par une fenêtre, mais au-dessous se trouvait le chemin dont la neige était durcie et tassée. Le choc lui fit perdre connaissance. On la crut morte, mais elle revint à elle⁴⁵. « La nuit était fort sereine, le ciel était bien étoilé, le froid très grand, mais sans vent. Au fort de l'incendie, il s'en éleva un petit qui jeta les flammes du côté du jardin et des champs », vers le nord⁴⁶.

Plusieurs des petites prirent froid; quelques-unes en furent malades assez sérieusement les jours qui suivirent. Dès que tout le monde fût regroupé et eût répondu à l'appel, le P. Ragueneau fit transporter les enfants « partie dans la cabane de nos domestiques, et partie dans la maison d'un de nos voisins⁴⁷. » Pour les religieuses, il les conduisit à la résidence des Jésuites de la haute-ville où il les installa provisoirement dans le parloir. En chemin, des voisins compatissants avaient déjà donné deux ou trois paires de chaussures. M^{me} de la Peltrie en prit une. Le Père Ragueneau puisa dans la réserve aux aumônes de la résidence pour chausser les autres: « De nous toutes, il n'y en avait que trois qui en avaient, parce qu'elles s'étaient ainsi couchées le soir pour mieux résister au froid⁴⁸. »

(43) O p. 409.

(44) J t. II, p. 433.

(45) Voir *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 166-168; RJ 1651 (Q p. 3, Th. 36, p. 170.

(46) O p. 409.

(47) O p. 414.

(48) Les draps étaient autorisés; ils semblent pourtant incompatibles avec les chaussures: *Constitutions et Règlements*, f^o 86 r et O p. 414.

Le spectacle des religieuses en tenue de nuit⁴⁹, drapées dans les couvertures que les Jésuites leur avaient données, et chaussées de souliers d'hommes, ne devait pas manquer de pittoresque. M^{me} d'Ailleboust avait aussitôt fait savoir qu'elle recevrait volontiers les Ursulines au château Saint-Louis, le logis du fort; les Hospitalières de leur côté proposèrent d'accueillir les sinistrées: « Le R. P. Supérieur, jugeant que cette retraite serait plus convenable aux personnes de notre condition, nous y mena lui-même⁵⁰. »

Marie de l'Incarnation a parlé de ses sentiments intimes au cours du sinistre en une lettre à son fils de l'année 1651 et dans sa grande Relation de 1654. Sa tranquillité d'âme et sa liberté d'esprit étaient entières: « Dans toutes les courses que je fis, j'avais une si grande liberté d'esprit et une vue aussi présente à tout ce que je faisais que s'il ne nous fût rien arrivé⁵¹. »

Pas le moindre affolement. Un grand sang-froid. Elle voit ce qu'il y a à faire et l'accomplit sans hésitation: « Il me semblait que j'avais une voix en moi-même qui me disait ce que je devais jeter par notre fenêtre et ce qui devait périr par le feu. » Ses sentiments sont ceux de Job à la première annonce de ses malheurs: « Dominus dedit, Dominus abstulit, sicut Domino placuit ita factum est. Sit nomen Domini benedictum ». Elle est tellement entrée dans l'esprit de pauvreté de Bethléem qu'elle n'essaie pas de mesurer l'étendue de la perte que fait en quelques minutes la petite communauté de Québec. Dix années d'effort, de peines, d'angoisses qui, en cinq ou six quarts d'heure, sont anéantis: « Dieu me donna une grâce de dénûment si grande que je n'en puis exprimer l'effet ni de parole, ni par écrit. »

Dans la Relation de 1654, Marie de l'Incarnation est encore plus précise: « Dès lors que je vis que le mal était sans remède, je crus que mes péchés en étaient la seule cause... En ce moment mon âme avec une si (très) grande tranquillité accepta ce châtement⁵². » Pensée de la Justice divine, mais aussi, certitude que Dieu veut la rendre conforme à la pauvreté totale de l'Enfant-Dieu: « En nous visitant de la sorte,

(49) La tenue de nuit des religieuses n'est pas indiquée clairement dans les Règlements; ceux-ci ne parlent que de la guimpe, du bandeau et du voile de nuit (f° 85 v); on devait garder la tunique de serge blanche que l'on portait en tout temps sous l'habit de dessus (f° 84 v).

(50) O p. 415.

(51) O p. 425.

(52) J t. II, p. 434.

(il) nous voulait mettre dans un entier dépouillement en l'octave de la sainte Nativité, conforme en quelque façon à celui de la crèche.» L'âme de Marie de l'Incarnation trouve sa paix dans le total acquiescement à la volonté de Dieu. « Mon esprit et mon cœur disaient sans cesse : Vous avez fait cela, mon chaste Epoux. Vous en soyez béni ! Vous avez bien fait. Ah ! que tout ce que vous avez fait est bien fait ! C'est mon contentement que vous soyez content en ce que vous avez fait.» Et elle ajoute : « Tout le fond de mon âme était na-geant par un amour de complaisance dans cette sainte volonté de Dieu⁵³. »

Dans sa Relation de 1654, Marie de l'Incarnation confie à son fils que deux personnes avaient eu par avance connaissance du sinistre, l'une par un simple pressentiment, l'autre par révélation. La première, dit Marie de l'Incarnation, se trouvait à deux lieues du monastère : c'est probablement Eléonore de Grandmaison, venue en Nouvelle-France en 1640 avec son mari, François de Chavigny⁵⁴. Ils avaient acquis en mars 1649 à la pointe ouest de l'île d'Orléans une seigneurie qui prit plus tard le nom de Beaulieu. Chavigny avait plusieurs fois servi de remplaçant à Montmagny durant ses absences, et depuis 1648, il siégeait au Conseil de Québec. Avertie par un pressentiment, sa femme « disposait en elle-même où elle nous pourrait loger et en trouva tous les expédients pour nous soulager en tout ce qui lui serait possible⁵⁵. »

La seconde personne « était assez proche de notre monastère » ; Marie de l'Incarnation l'appelle une « sainte âme ». La vision qu'elle eut s'apparente beaucoup à celles que le P. Ragueneau décrit dans la vie de Catherine de Saint-Augustin, religieuse hospitalière de l'Hôtel-Dieu, arrivée à Québec le 19 août 1648. En 1650, elle n'avait encore que dix-huit ans⁵⁶. Marie de l'Incarnation allait bientôt faire sa connaissance puisque les

(53) *Ib.*, p. 435.

(54) Voir J.-J. LEFEBVRE, dans *DBC* t. I, p. 354-355 ; P.-G. ROY, *La ville de Québec*, t. I, p. 193 ; *it.*, *L'île d'Orléans*, Québec, 1928, p. 30, 93-94, 95-97 ; *it.*, *La famille de Chavigny de la Chevrotière*, Lévis, 1916 ; *Concessions en fief*, t. I, p. 85, 86, 93, 95, 175, 176, 177 ; t. III, p. 68.

(55) *J* t. II, p. 436.

(56) P. RAGUENEAU, *La vie de la Mère Catherine de Saint-Augustin, religieuse hospitalière de la Miséricorde, de Québec en Nouvelle-France*, Paris, 1671 ; L. HUDON, *Vie de la Mère Catherine de Saint-Augustin, 1632-1663*, Paris, 1925 ; J. DANNEMARIE, *Catherine de Saint-Augustin, Au Canada avec une héroïque missionnaire de seize ans*, Paris, 1956. C'est d'elle qu'il s'agit sans doute dans la Relation de 1654 : « La sainte Vierge dans une vision intellectuelle lui révéla et assura que c'était elle qui réparerait les ruines de notre maison » (*J* t. II, p. 442).

Ursulines furent accueillies par les Hospitalières au lendemain de leur incendie. Cependant ce n'est pas la jeune Hospitalière qui lui raconta elle-même ce qui lui était arrivé : c'est le P. Ragueneau, son directeur, qui, semble-t-il, commit l'indiscrétion d'en avertir Marie de l'Incarnation, très probablement sans lui donner le nom de la Religieuse.

Il ne faut pas croire que la paix intérieure de Marie l'aveuglait sur les conséquences du sinistre. Ainsi qu'à la veille de son départ pour le Canada, elle entrevit un avenir de croix sans nombre : « Je voyais que tous les tracas et les suites de cet accident allaient tomber sur mes épaules et qu'il me fallait disposer au travail plus que jamais. Tout moi-même était dans l'agrément de tous les travaux qui me pourraient arriver⁵⁷. »

Dans l'immédiat, on mit en vacances les élèves qui pouvaient être rendues à leurs familles, et les deux communautés religieuses de Québec n'en formèrent qu'une pour trois semaines. Les Ursulines se muèrent en Hospitalières : « (les) bonnes Mères (de l'Hôtel-Dieu)... nous revêtirent de leurs habits gris⁵⁸, et nous fournirent de linge et de toutes autres nécessités, à quinze que nous étions » (en comptant M^{me} de la Peltrie et la huronne Cécile Arenhatsi)... « Comme nous vivions comme elles et mangions à la même table, nous gardions les mêmes exercices et, en un mot, nous étions dans leur maison comme si nous eussions été leurs sœurs⁵⁹. »

Le séjour à l'Hôtel-Dieu dura juste le temps de reconstituer un mobilier sommaire, permettant de reprendre une vie conventuelle indépendante : lits, tables, chaises, couvertures, batterie de cuisine. Tout Québec s'empressa : « Ce nous fut une consolation sensible... de voir l'amour et l'affection des habitants en notre endroit ». Pour leur part, Jésuites et Hospitalières dévalisèrent littéralement leurs petites réserves : « Nos chères hôtes, outre la dépense que nous avons faite chez elles nous ont encore prêté pour plus de cinq cents livres de toutes sortes de commodités... Je ne dis rien de nos Révérends Pères qui nous ont secourues de toute l'étendue de leur pouvoir, jusqu'à nous envoyer les étoffes qu'ils avaient en réserve

(57) O p. 426.

(58) Les Hospitalières avaient adopté le gris en 1642 à Sillery parce qu'il était moins salissant ; elles ne reprirent le blanc habituellement qu'un peu plus tard, mais dès 1646 pour les jours de fête ; CASGRAIN, *L'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 117, 143.

(59) O p. 415.

pour se faire des habits, afin de nous vêtir. Ils nous ont encore donné des vivres, du linge, des couvertures, des journées de leurs frères et de leurs domestiques⁶⁰. »

Le *Journal des Jésuites* donne le même son de cloche : « Nous tâchames de les assister de tout notre pouvoir. Le mémoire en sera fait et inséré ci-après. Ce fut de l'avis universel de tous nos Pères que la charité nous obligeait de donner ce secours à ces bonnes Mères. » Et ce détail savoureux : « Le deuxième jour de janvier, la conclusion fut prise "unanimi omnium patrum consensu, imo et fratrum", de nous priver de nos desserts afin d'en secourir ces bonnes Mères, qui ont plus de nécessité de ces douceurs que nous⁶¹. »

Le gouverneur et sa femme, M. et M^{me} d'Ailleboust, aidèrent beaucoup les Ursulines. « La compassion est passée même jusqu'aux pauvres ; l'un nous offrait une serviette, l'autre une chemise, l'autre un manteau. Un autre nous donnait une poule, un autre quelques œufs, et un autre d'autres choses. Parmi tant de témoignages de compassion, nos cœurs étaient attendris au dernier point⁶². » Les réfugiés hurons eux-mêmes se mirent de la partie. Pour monnaie d'échange les tribus indiennes usaient de magnifiques colliers de wampum, formés de petites perles enfilées et artistement disposées en bandes parallèles. Les Hurons offrirent aux Ursulines deux colliers comptant chacun douze cents grains⁶³.

Marie de l'Incarnation n'oublia jamais la générosité des petits et le souvenir de l'incendie de 1650 la rendit très prompte à secourir les habitants qui « passèrent au feu » selon l'expression canadienne.

La maison construite par M^{me} de la Peltrie dans les dépendances du couvent n'avait pas souffert du sinistre. Elle n'était pas bien vaste, se composant seulement d'une grande pièce au rez-de-chaussée et d'une autre à l'étage, communiquant par un escalier intérieur. La maison ne mesurait que 10 mètres sur 9 : elle avait en outre une cave et un grenier. Les Ursulines retrouvèrent l'atmosphère des premières années dans la maison de la basse-ville, avec cette différence que la communauté était maintenant plus nombreuse⁶⁴ : « Elles sont logées

(60) *Ib.*

(61) JJ p. 147.

(62) O p. 415.

(63) RJ 1651 (Q p. 12-13, Th. 36, p. 214 s.) et V p. 628 ; voir une photographie de wampuns dans le *Catalogue illustré de l'Exposition rétrospective des Colonies françaises de l'Amérique du Nord*, Paris, 1929, p. 6, h.t.

(64) *Annales ms. des Ursulines*, p. 16.

dans une petite maison où il n'y a que deux chambres qui servent de dortoir, de réfectoire, de cuisine, de salle, d'infirmierie et de tout à toute leur communauté de treize personnes et de quelques pensionnaires dont leur charité n'a pu se dispenser, écrit le P. Ragueneau⁶⁵. » Ce dernier parle des « incommodités presque intolérables qu'il leur a fallu souffrir » ; de son côté Marie de l'Incarnation avoue : « les incommodités que nous souffrons en ce petit lieu et dans nos disettes sont très grandes⁶⁶. »

Toujours fertile en ressources, Marie de l'Incarnation pense agrandir tout de suite le minuscule couvent par des « appentifs ». Au printemps, on rouvrit les classes dans une « cabane d'écorce »⁶⁷. Le couvent de Québec reprenait ainsi une nouvelle naissance dans le dénuement et l'humilité, comme douze ans plus tôt à la basse-ville. Il se relevait petitement sous la vigilance de la Mère de Dieu à laquelle peu de temps avant l'incendie Marguerite de Saint-Athanase avait confié la direction de la maison pour en être la « première et principale Supérieure »⁶⁸. Québec était entré ainsi dans ce grand mouvement de dévotion mariale des monastères de femmes au XVII^e siècle, dont la Vierge Marie avait été proclamée l'Abbesse ou la Prieure.

On reviendra plus loin sur le « rétablissement » des Ursulines et la reconstruction de leur monastère qui occupa l'année 1651 et les premiers mois de 1652. Il faut maintenant parler d'une autre épreuve qui marque le terme de cette période : la mort de Marie de Saint-Joseph, survenue le 4 avril 1652. Avec leur première tombe, les Ursulines de Québec franchirent vraiment une nouvelle étape de leur vie en Nouvelle-France.

Marie de l'Incarnation fait pour la première fois allusion à la maladie de sa compagne dans une lettre du 8 octobre 1648, adressée à la sœur aînée de Marie de Saint-Joseph, Gabrielle de l'Annonciation, Bénédictine du Calvaire au couvent de la Purification, fondé à Angers en 1619 par la Reine Marie de Médicis : « Ma chère Mère Marie de Saint-Joseph notre Assistante et votre bonne sœur est encore en état de vous mander des nouvelles (de la nouvelle Eglise du Fils de Dieu)... Quant à (sa) maladie... elle a été plus longue cette année que les

(65) RJ 1651 (Q p. 3, Th. 36, p. 172).

(66) O p. 410.

(67) J t. II, p. 437 ; O p. 416.

(68) J t. II, p. 440.

années dernières, ayant été quatre mois entiers à l'infirmerie, ce qui l'a entièrement abattue⁶⁹. »

Les premiers symptômes de sa tuberculose remontaient donc au moins à l'hiver 1645-1646. Il est déjà trop tard à l'automne de 1648 pour la rapatrier en France selon le désir exprimé par ses parents : « Je mande à Madame sa mère ce que l'on pense ici de son mal ; et sur le désir qu'elle a de la faire retourner en France, je l'assure que cela ne se pourrait pas faire, à cause de la mer. » Marie de l'Incarnation ajoute d'ailleurs : « Quand cela se pourrait, ni elle ni notre communauté n'y consentiraient jamais⁷⁰. »

La santé de Marie de Saint-Joseph avait brusquement décliné à l'automne de 1647 « quatre ans et demi devant son trépas » écrit le P. Ragueneau dans la Relation des Jésuites de 1652⁷¹ : Depuis ce temps, dit-il, « elle ne fit que languir ; elle fut attaquée d'un asthme et d'une maladie de poumon et d'une oppression de poitrine qui la faisait tousser incessamment : elle crachait le sang et ne se pouvait quasi mouvoir sans douleur... la fièvre ne la quittait quasi jamais⁷². » Elle continua néanmoins de suivre ce qu'elle pouvait des observances régulières, et même un peu plus. Elle était la seule à posséder suffisamment le huron pour s'occuper des Indiens de la nation. Elle remplissait également les fonctions de maîtresse de chœur, car elle avait une très jolie voix, connaissait bien son solfège et était, d'instinct, musicienne.

Dans sa lettre de 1648 à la Mère Gabrielle, Marie de l'Incarnation insiste beaucoup sur les services qu'elle rend à la communauté : « Elle a de bons intervalles de santé, durant lesquels elle garde la règle et s'acquitte louablement de ses fonctions⁷³. » Mais cette lettre était destinée à la famille et Marie de l'Incarnation ne pouvait dévoiler trop ouvertement ses inquiétudes ; avec la Mère Ursule de Sainte-Catherine, elle parle en toute franchise : « La Mère Marie de Saint-Joseph est plus infirme que jamais. Si Dieu ne fait un miracle en sa personne, elle ne peut vivre longtemps et il lui faut garder l'infirmerie qu'elle abhorre comme une chose affreuse et comme un lieu contraire à la mortification de son état... Si elle meurt, nous ferons une perte irréparable... Mon sentiment est que c'est un fruit mûr et que Dieu la dispose à la mort car elle fait

(69) O p. 350.

(70) *Ib.*

(71) RJ 1652 (Q p. 47, Th. 38, p. 114).

(72) *Ib.* (Q p. 53-54, Th. 38, p. 148-150).

(73) O p. 350.

des progrès en la perfection qui ne sont pas ordinaires. La volonté de Dieu soit éternellement faite sur elle et sur moi⁷⁴. » L'année 1649 fut meilleure et redonna espoir : « Nous n'osions espérer de la voir jamais dans un si bon état⁷⁵. » Durant tout l'été, elle put s'occuper activement de ses chers Hurons. Cependant si Marie de l'Incarnation se mit activement à l'étude du huron à l'automne, c'est en partie parce qu'elle pensait que Marie de Saint-Joseph ne serait plus très longtemps en état d'assurer leur instruction⁷⁶.

L'incendie du 30 décembre 1650 et le retour aux conditions du premier monastère de la basse-ville furent pour la malade extrêmement pénibles. Dans le grand couvent qui venait de brûler, il y avait place pour des zones de silence : elle pouvait s'isoler dans l'infirmierie et s'y reposer au calme. Dans la maison de M^{me} de la Peltrie, malgré la bonne volonté de toutes, il n'y avait plus la moindre protection contre le bruit, les odeurs, la fumée. Le P. Le Jeune a décrit en termes saisissants ce que le petit couvent avait de terrible pour une grande malade : « Son monastère ayant été brûlé... Les pauvres Ursulines étaient logées dans un trou, pour ainsi dire ; leurs lits ou leurs cabanes étaient les unes sur les autres, comme on voit ces rayons dans les boutiques des marchands où ils rangent leurs marchandises ; elle était couchée dans l'un de ces rayons, le bruit des petites écolières, le chant et la psalmodie du chœur dans une maison toute ramassée (on s'y levait dès 4 heures du matin !)⁷⁷, le tintamarre qui se faisait sur un plancher d'ais par des sandales de bois dont se servaient les religieuses, le feu leur ayant dérobé leurs autres chaussures ; la fumée qui se glissait partout et qui n'était pas bien propre pour arrêter sa toux et guérir son poumon...⁷⁸ » Il fallait plus que de la vertu pour porter une tuberculose au dernier degré en de telles conditions sans perdre le sourire qui était comme sa grâce propre.

La gentillesse, les attentions, le dévouement des sœurs ne pouvaient compenser la précarité des conditions matérielles et toutes leurs pénibles conséquences. Si l'on ajoute à cela la brutalité des traitements au siècle des Diafoirus, on trouvera que la mesure était bonne.

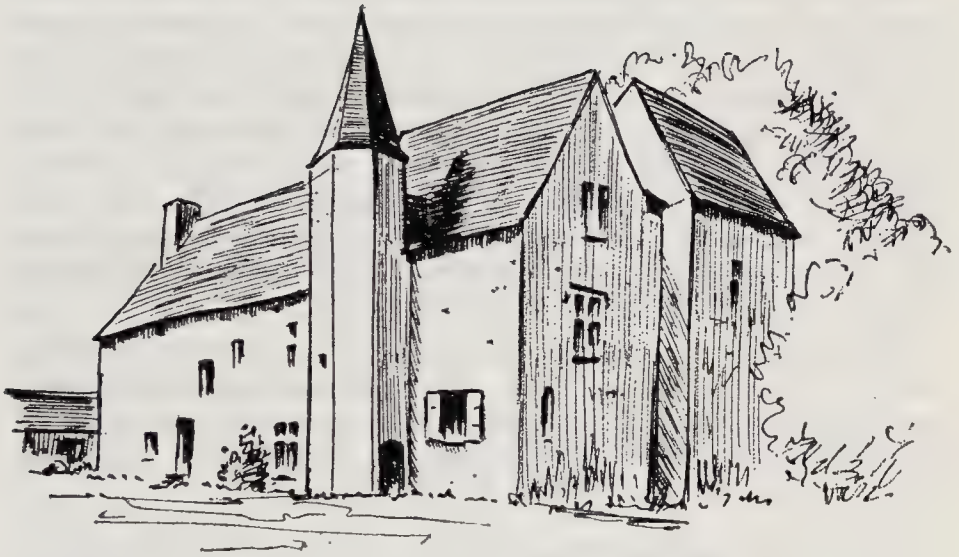
(74) O p. 355.

(75) O p. 387.

(76) Cf. *supra*.

(77) *Constitutions et Règlements*, f° 99 v.

(78) RJ 1652 (Q p. 54, Th. 38, p. 152).



+ G.O.

Les Hayes

Marie de l'Incarnation a beau vanter le savoir-faire de M. Menouil, « chirurgien du roi, qui par dévotion est venu au Canada depuis quelques années et qui s'est rendu recommandable par les belles cures qu'il a faites tant en France qu'au Canada », on la croira d'autant moins volontiers qu'elle décrit par le menu les supplices qu'il infligea à la malade ; elle-même déclare : « Nous crûmes que Notre Seigneur ne la laissait vivre que pour lui faire faire son purgatoire⁷⁹. » Le supplice prit fin le 4 avril 1652 « à huit heures du soir, le jeudi de l'octave de Pâques⁸⁰. »

La lettre mortuaire écrite par Marie de l'Incarnation à l'intention des Communautés d'Ursulines de France contient beaucoup de détails biographiques, que le P. Le Jeune a repris à son compte dans la Relation des Jésuites de l'année 1652⁸¹. Mais il y a ajouté une multitude de petits traits pris sur le vif, infiniment plus précieux, pour faire connaître Marie de Saint-Joseph, que les longs développements où Marie de l'Incarnation a été visiblement gênée par le genre littéraire. Ils nous révèlent une figure extraordinairement originale et attachante : l'on devine du même coup l'étendue de la perte et la profondeur du chagrin de Marie de l'Incarnation.

Le P. Le Jeune ne craint pas d'appeler les choses par leur nom ; il ne se croit pas tenu d'user de périphrases qui laissent le lecteur dans l'incertitude. C'est pourquoi son récit est si concret, alors même qu'il utilise les matériaux — volontairement incolores — de Marie de l'Incarnation⁸².

(79) O p. 463 ; sur François Menouel, voir P.-G. Roy, *La ville de Québec sous le régime français*, t. I, p. 120, 194 ; JJ p. 146, 147, 155 ; il est mentionné à partir de 1650 parmi les plus notables ; en 1651 il est membre du premier Conseil de Québec ; il dût repasser en France assez tôt après 1652 ; le frère jésuite Florent Bonnemer soigna également Marie de Saint-Joseph pour l'hydropisie ; cf. *DBC* t. I, p. 111-112.

(80) O p. 465. En 1652, Marie de l'Incarnation écrit : « Notre chère Mère de Saint-Joseph, étant au lit de mort, me prédit que j'aurais bien des croix à supporter. Je les attends, mon très cher fils, et les embrasse à mesure qu'elles se présentent », O p. 486.

(81) Marie de l'Incarnation lui en attribue explicitement la paternité dans la lettre du 26 octobre 1653, O p. 521.

(82) Marie de l'Incarnation raconte un souvenir de l'enfance de Marie de Saint-Joseph, du temps où elle avait quatre ans ; un domestique avait été envoyé pour la prendre dans ses bras et la porter à sa mère dans les allées du bois : « Cet homme qui la portait entre ses bras, l'ayant touchée à nu, soit par hasard, ou autrement, elle en demeura inconsolable et elle cria et pleura tant qu'on ne la put apaiser », O p. 437. L'affaire est racontée de façon beaucoup plus explicite et intelligible par le P. Le Jeune : « Le valet de chambre ou le laquais qui la portait entre ses bras lui fit en chemin quelques caresses messéantes ; la pauvre enfant se mit à pleurer et à se débattre d'une façon si étrange que cet homme étonné eut bien de la peine de forger un mensonge pour cacher le sujet de ses pleurs. Or je dirais volontiers que c'est là le plus grand péché qu'elle ait jamais commis contre la pureté », RJ 1652 (Q p. 37, Th. 38, p. 70).

Marie de Saint-Joseph apportait beaucoup de bonne grâce en toutes choses, on l'accusait de « rendre trop de complaisance à quelques personnes ». Nul mieux qu'elle ne savait se faire aimer de ses Supérieurs. On ne résistait pas à son charme : « Son industrie à gagner les cœurs de ceux qui tenaient le timon, était ravissante⁸³. » Elle avait en effet une grande puissance d'affection et, si elle ne s'était surveillée, elle aurait pu s'en servir pour mener tout le monde par le bout du nez, en vraie femme. Mais elle n'avait « rien de la fille »⁸⁴. Son caractère était viril et indépendant. Petite, elle détestait les « affiquets » et les « petits menus fatras »⁸⁵, et son comportement n'était rien moins que courtisan ; elle n'en était que plus attachante, car on la voyait agir en toute loyauté et droiture : « Il lui était comme impossible de rechercher l'amitié ou l'appui d'aucune créature par une soumission basse⁸⁶. » Au plan purement humain, l'obéissance lui aurait été insupportable. Son esprit était « vif et net, et beaucoup éclairé⁸⁷ ». Cela ne l'empêcha pas, étant jeune religieuse, de laisser son cœur se prendre d'une affection trop vive et dangereuse pour un religieux de sa connaissance qui finit par tourner mal : « Sa jeunesse... avait encore du feu dedans les veines⁸⁸. » Mais le sacrifice fait généreusement fut le prélude de celui qui la conduisit en Nouvelle-France⁸⁹.

Au Canada, elle fut élevée, semble-t-il, à de hauts états mystiques. A telle enseigne que le P. Lalemant lui demanda une Relation sur sa vie intérieure depuis sa petite enfance⁹⁰. Comme elle avait peine à se livrer oralement, il espérait ainsi la mieux connaître. Mais l'incendie de la Noël 1650 détruisit le cahier. La vie canadienne lui plaisait par attrait pour la pauvreté ; elle fut servie au-delà de toute espérance⁹¹.

Le P. Le Jeune ajoute : « Sa conversation n'était point mélancolique, on ne lui voyait jamais un visage renfrogné, une humeur saturnienne (taciturne), ou bizarre... Ce n'était point

(83) RJ 1652 (Q p. 51 et 42, Th. 38, p. 136 et 92).

(84) *Ib.* (Q p. 40, Th. 38, p. 80).

(85) *Ib.* (Q p. 38, Th. 38, p. 72).

(86) *Ib.* (Q p. 51, Th. 38, p. 138).

(87) *Ib.* (Q p. 42, Th. 38, p. 92).

(88) *Ib.* (Q p. 42, Th. 38, p. 94-96).

(89) Marie de l'Incarnation estime que la privation des parloirs, du fait de son éloignement à l'autre bout du monde, lui a fait le plus grand bien au point de vue spirituel ; ils constituaient pour elle un danger permanent à cause de son charme même ; elle se laissait prendre à son propre jeu, O p. 586.

(90) RJ 1652 (Q p. 50, Th. 38, p. 132).

(91) *Ib.* (Q p. 51, Th. 38, p. 138).

un esprit pointilleux ni ombrageux, mais un esprit franc, rond, droit et si ferme que je puis dire que dans toutes les affaires qu'elle m'a communiquées, qui n'étaient pas quelquefois de petite importance, soit pour la paix, soit pour le repos et pour l'avancement de leur maison, que j'ai toujours trouvé en elle un jugement non de fille, mais d'un homme de bon sens⁹². »

On devine la peine de Marie de l'Incarnation lorsqu'il lui fallut porter ce deuil. L'affection qu'elle avait pour sa première compagne se traduit par la longueur démesurée de la lettre mortuaire⁹³. Celle-ci a pris les dimensions d'une véritable biographie que l'Ursuline trouva le temps d'écrire entre le mois d'avril et l'arrivée des vaisseaux à la fin de juin⁹⁴.

« Notre Seigneur nous avait unies ensemble d'un lien de charité que la mort n'a pu dissoudre, écrit-elle le 18 septembre à une sœur de la Religieuse. Car je vous puis assurer que votre chère sœur ne m'est point absente et que je suis plus avec elle en esprit, maintenant qu'elle est avec Dieu que je n'y étais de corps durant sa vie. Et certes je le dois... puisqu'elle me rend des assistances encore plus efficaces que n'étaient les conseils et les secours qu'elle me donnait quoiqu'ils fussent grands et solides⁹⁵ ». « Il n'y a que la pensée du bonheur qu'elle possède qui me puisse consoler, dit-elle à une Ursuline de Tours ; vous l'appeliez votre ange ; je la puis bien appeler le mien⁹⁶. » Et cette exclamation à son ancienne Supérieure de Tours : « Ah ! mon intime Mère, qu'il se trouve peu de sujets semblables à cette chère fille !⁹⁷ ».

La lettre mortuaire fit rapidement le tour des communautés de France qui s'intéressaient au Canada. Elle éveilla partout un grand intérêt et fit naître un commencement de culte pour la jeune Ursuline de 34 ans qui venait de consommer son sacrifice⁹⁸. Marie de Saint-Joseph eut bientôt une réputation de « sainte à miracles. » Mais ce deuil plongeait Marie de l'Incarnation plus avant dans la solitude morale. Les deux nouvelles

(92) *Ib.* (O p. 52, Th. 38, p. 138-140).

(93) Elle l'avait soignée avec tout son cœur : « Il ne faut point dire que j'ai eu de la peine à cela à cause de l'embarras de nos affaires. Sachez, ma très bonne Mère, que ni les veilles ni le temps ni le travail ne m'ont jamais rien coûté à son égard », O p. 505.

(94) Le 23 juin, JJ p. 171.

(95) O p. 491-492.

(96) O p. 497 ; cf. O p. 486 : « Je me console de ce que Dieu la possède, car sans cela la perte d'un si digne sujet me serait extrêmement sensible ».

(97) O p. 506.

(98) O p. 505. Cf. O p. 818 : « Monsieur de Bernières me manda avant sa mort que Dieu lui avait fait de grandes grâces par l'invocation de cette heureuse Mère. »

Ursulines de Tours arrivées en 1644 s'intégraient mal à la communauté et ne voyaient dans les Constitutions de Québec qu'un abandon de leurs propres coutumes au profit des Ursulines de Paris. Les lettres écrites en France, puis les rapports que fit la Mère Anne Compain quand elle retourna à Tours en 1656, furent à l'origine de ce climat de suspicion, de défiance et de mauvaise humeur chronique qui régna à Tours à l'égard du couvent de Québec⁹⁹. Blessure douloureuse que, seule, Marie de Saint-Joseph aurait peut-être pu fermer à force de patience et d'aimables prévenances. Dieu en disposa autrement¹⁰⁰.

(99) Cf. 4^e partie, chapitre 3.

(100) En 1662 les restes de Marie de Saint-Joseph furent transférés du jardin dans une cave ou crypte située sous le chœur des religieuses. Marie de l'Incarnation raconte la translation en deux lettres adressées aux sœurs de Marie de Saint-Joseph : la Mère Gabrielle de l'Annonciation (O p. 721-722), et la Mère Renée de Saint-François (O p. 737-738). Sur la translation, voir aussi *Annales ms. des Ursulines de Québec*, p. 23.

IV^{ème} PARTIE

**LA MÈRE DE LA COMMUNAUTÉ
CANADIENNE
(1651-1672)**

I. — LE RETABLISSEMENT

(1651-1653)

Quelques années de lutte intense ont permis aux Iroquois d'avoir raison de la nation huronne. Celle-ci n'a pratiquement plus d'existence autonome, mis à part le petit groupe réfugié à Québec. Les autres éléments ont été assimilés par les tribus voisines de même race ou par les vainqueurs, formant pour les futures chrétientés indiennes comme autant de pierres d'attente. En 1650, les Iroquois n'ont plus en face d'eux que leurs ennemis héréditaires, les Algonquins, et la petite colonie française qui s'est installée au milieu d'eux et vit en amitié avec les tribus du Saint-Laurent.

La menace iroquoise pèse désormais, et de manière continue durant les mois d'été, sur les trois postes de Ville-Marie, des Trois-Rivières et de Québec. Ville-Marie est le plus exposé : à proximité du Richelieu, la rivière des Iroquois, qui est la voie normale d'invasion. Trois-Rivières ne l'est guère moins. A Québec on se trouve en troisième position, mais ce qui rend la colonie particulièrement vulnérable, ce sont les nombreuses exploitations agricoles disséminées dans un rayon de trois ou quatre lieues et même davantage autour de Québec : le Cap-Rouge, Sainte-Foy, Sillery, Saint-Michel, la côte de Beauport et celle de Beaupré jusqu'au Cap-Tourmente, l'Ile d'Orléans et la côte de Lauzon¹.

Les établissements du Saint-Laurent ne peuvent guère espérer de secours de France ; ils doivent vivre sur leurs propres ressources en hommes et en soldats. Richelieu est mort en 1642, il considérait le Canada comme son œuvre ; l'attention de Mazarin se porte sur d'autres objectifs et entre les années 1650-1653, il est paralysé par les deux Frondes. La guerre étrangère qui se prolonge avec l'Espagne jusqu'en 1659, l'empêche

(1) C'est pour les défendre que l'on avait créé en 1649 un camp volant ou piquet, toujours prêt à marcher, composé de soldats engagés et d'habitants ; cf. B. SULTE, « Le camp volant de 1649 », dans *Revue canadienne*, 1881, p. 163-167.

par ailleurs d'agir efficacement outre-mer. Au cours des années 1650-1653, les Iroquois s'acharnent sur Montréal ; la présence des Français au confluent du Saint-Laurent et de l'Ottawa les exaspère. N'est-ce pas d'ailleurs une terre dont ils revendiquent la possession ? Au temps de Cartier ils en occupaient le site. Trois-Rivières a également beaucoup à souffrir. Durant ces années tragiques, les Iroquois y tuent ou capturent trente-huit personnes, soit le tiers de la population française².

La situation est difficile, Marie de l'Incarnation ne le cache pas à ses correspondants de France, mais elle leur parle aussi de l'optimisme foncier des colons, de leur vitalité qui, après un moment de terreur, leur permet de reprendre avec la même ardeur l'œuvre d'implantation déjà commencée : « Lorsqu'on entend dire que quelque malheur est arrivé de la part des Iroquois..., écrit-elle en 1652, chacun s'en veut aller en France ; et au même temps on se marie, on bâtit, le pays se multiplie, les terres se défrichent et tout le monde pense à s'établir³. »

Chacun aussi se fortifie : « Les Iroquois craignent extrêmement les canons, ce qui fait qu'ils n'osent s'approcher des forts. Les habitants, afin de leur donner la chasse et de la terreur, ont des redoutes en leurs maisons pour se défendre avec de petites pièces. Pour nous, nos armes sont la protection de la sainte Vierge et de nos bons anges⁴. » Si besoin était, les Ursulines pourraient également se mettre en état de subir un siège : « Nos gens ont... quelques armes à feu dont ils ne se sont point encore servis contre les Iroquois, mais seulement à giboyer aux tourtes et aux canards, l'été et l'automne, quand nous avons des malades... Ils sont dix en nombre et s'il y avait sujet de craindre les Iroquois nous les mettrions en lieu de nous défendre. » La force des colons venait surtout de ce que les Iroquois ignoraient leur faiblesse réelle : « Si Dieu ouvrait les yeux à cet ennemi, qui est assez fort pour tout perdre, tout le pays serait en grand hasard⁵. » Marie de l'Incarnation écri-

(2) Les Jésuites avaient grande confiance en l'intercession des Religieuses ; le P. Lalemant écrivait au Provincial de France à l'automne 1650 : « C'est une des espérances que j'ai de la conservation du pays, ne pouvant penser que Dieu abandonne des âmes de cette nature, si saintes et si charitables. Il me semble que tous les anges du Paradis viendraient plutôt à leur secours si tant est que les hommes de la terre manquaient de procurer leur conservation en ce nouveau monde », L. CHAPOT, *Histoire de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation*, t. II, Paris, 1892, p. 97.

(3) O p. 477.

(4) O p. 478 ; en 1653 les Jésuites demandèrent au gouverneur de Lauson la permission de fortifier leur maison de Québec ; le fac-similé de la demande se trouve dans le *Catalogue de l'exposition des Colonies d'Amérique du Nord*, h.t. n° 25, p. 54.

(5) O p. 478.

vait ces lignes en 1652. L'année suivante, la situation avait considérablement empiré.

Une question angoissante se posait au lendemain de l'incendie de Noël 1650. Faudrait-il abandonner l'expérience canadienne, rapatrier les religieuses, quitter une colonie dont la survie semblait précaire, ou bien s'endetter un peu plus et recommencer l'œuvre par la base ? Marie de l'Incarnation envisageait pour son compte une solution moyenne. Retourner en France, elle n'y songeait pas⁶. Mais le premier bâtiment lui avait donné suffisamment de mal pour qu'elle ne fut pas saisie d'une sorte de terreur à l'idée d'avoir à conduire un second chantier. Les nombreuses dettes déjà contractées par le couvent de Québec lui semblaient suffisantes : « Pour mon particulier, je ne pensais point à notre rétablissement, mais bien de nous tenir en humilité dans le petit logis de Madame notre fondatrice qu'elle nous avait donné pour notre séminaire... là où je pensais que par le moyen de petits 'apentifs' nous tâcherions de faire nos fonctions⁷. »

Aménager au mieux le logis qui restait intact, l'agrandir au moyen d'annexes peu coûteuses que l'on construirait en bois comme la plupart des maisons de Québec, telle était la solution à laquelle elle se serait arrêtée si elle avait été seule en cause⁸.

La décision fut prise indépendamment d'elle. Elle la sentait venir et tendait les épaules : « J'avais un instinct intérieur lequel me disait que cette affaire m'allait tomber sur le dos et qu'il me fallait recommencer. Et j'en avais tout à fait une appréhension naturelle, laquelle je n'osais produire de crainte de contrevenir à la volonté de Dieu⁹. »

Le 31 décembre 1650 lorsque le jour se fut levé sur les ruines fumantes, les Ursulines, en compagnie de M. d'Ailleboust, gouverneur, et du Père Ragueneau, Supérieur intérimaire des Missions de Nouvelle-France en l'absence du P. Lalemant, vinrent visiter leur couvent : « Le lendemain de cet incendie, M. le Gouverneur et le R.P. Supérieur nous menèrent voir cette pitoyable mesure, ou plutôt cette grande fournaise de laquelle on n'osait encore approcher. Toutes les cheminées étaient tombées, les murs de refend abattus, les murailles crevassées.

(6) O p. 476 et 482-483. Témoignage analogue du P. Lalemant: CASGRAIN, *Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation*, p. 92.

(7) J t. II, p. 437.

(8) Les Hospitalières renonçaient également à achever leur bâtiment « à cause de l'incertitude où nous sommes si nous demeurerons longtemps ici », Lettre de Catherine de Saint-Augustin, 9 novembre 1651, citée dans CASGRAIN, *L'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 185.

(9) J t. II, p. 438.

De rebâtir sur ces ruines, il n'y avait point d'apparence, tout était brûlé jusqu'aux fondements¹⁰. » On remit à plus tard une expertise sérieuse, attendant qu'il fût possible de pénétrer sans danger dans l'amoncellement des poutres et planches calcinées : « On trouva du feu dans les ruines plus de six semaines après cet embrasement¹¹. »

Les Ursulines demeurèrent trois semaines à l'Hôtel-Dieu¹² ; dans la dernière semaine de janvier, quelques Religieuses vinrent s'installer dans la maison de Madame de la Peltrie, le reste demeurant à l'Hôtel-Dieu. A la date du 21, le *Journal des Jésuites* porte la mention suivante : « 21. Les Mères Ursulines vont loger dans leur maison après avoir visité notre maison, l'église et le fort¹³. » Quinze jours à trois semaines de travaux de toute sorte, et l'on fut à même de rétablir le 13 février une clôture régulière. C'est durant les semaines précédant l'établissement de la clôture que la décision de reconstruire fut prise : « Nous étions donc toutes dans notre petite maison, souffrant les incommodités de la disette et de la petitesse du lieu. Et cependant rien n'avancait. M. le Gouverneur avec le R.P. Supérieur et quelques-uns de nos amis consultèrent ensemble ce que nous aurions à faire. La résolution fut que sans différer davantage, il nous fallait rebâtir sur les premiers fondements puisque... les filles du pays tant Françaises que Sauvages avaient besoin de notre secours¹⁴. » Cette réunion eut lieu le 25 ou 26 janvier 1651. Le 27, les Ursulines contractaient un emprunt de 8.000 livres sur les fonds de la communauté des habitants de Québec, remboursable à la saint Michel de l'année 1656¹⁵. L'acte fut passé chez elles devant le notaire Audouart de Saint-Germain, en présence du Gouverneur et du P. Ragueneau, de M. Bougeonnière, secrétaire du Gouverneur, et de Nicolas Colson, huissier du conseil.

(10) O p. 409-410, cf. p. 415.

(11) O p. 409 ; cf. J t. II, p. 439 : « Le feu se garda bien plus de trois semaines dans les ruines. »

(12) Le 8 février 1651, en souvenir de la charité montrée par les Hospitalières et en témoignage de l'union des deux communautés, fut passé un acte d'union de prières et mérite, AUQ ; l'acte est cité par CASGRAIN, *L'Hôtel-Dieu*, p. 194-196 ; l'union fut renouvelée en mai 1858 avec réduction des suffrages pour les défuntés des deux communautés.

(13) JJ p. 148.

(14) O p. 416.

(15) AUQ ; sur la Communauté des Habitants, voir M. DELAFOSSE, « La Communauté des Habitants de la Nouvelle-France », dans *RHAF* 5, 1951, p. 120 s. Les conseillers de 1648 étaient François de Chavigny, Robert Giffard et Jean-Paul Godefroy ; Chavigny étant retourné en France en 1651 pour se soigner, il fut remplacé par le chirurgien François Menouel ; en cas de non-remboursement, la rente courrait seulement à partir de 1656, O p. 476.

En fait la communauté des habitants n'était que pour moitié dans cette somme ; le reste était un transfert de créance : 4.000 livres étant dues par la communauté des habitants aux Jésuites qui cédaient aux Ursulines tous leurs droits.

Monsieur d'Ailleboust se chargea lui-même des fonctions d'architecte et d'entrepreneur : « M. le Gouverneur voulut lui-même faire le dessin et, comme père temporel de notre communauté, avoir la vue sur le gros de cette entreprise¹⁶. » Louis d'Ailleboust de Coulonge était un homme d'une quarantaine d'années à peine¹⁷. Né aux environs de 1612 à Ancy-le-Franc en Champagne, il était apparenté à un évêque d'Autun¹⁸ et, par alliance, à la sainte religieuse de Hautes-Bruyères qui illustra au XVII^e s. l'ordre de Fontevault, Jeanne Absolu¹⁹. A vingt-six ans, lorsqu'il se maria à Saint-Etienne-du-Mont de Paris à Marie-Barbe de Boullongne, une champenoise comme lui, il avait déjà la réputation d'un habile « ingénieur versé dans le métier des armes ». Il se passionna pour l'entreprise de Montréal et, ayant prié pour obtenir que sa femme fût guérie d'une maladie jugée incurable, il put s'embarquer avec elle à La Rochelle au printemps de 1643 à la tête d'une recrue de quarante hommes. Durant quatre ans, il fut à Montréal le lieutenant de Maisonneuve, le suppléant même entièrement durant son absence de 1645 à 1647. A l'été de 1647, il est convoqué en France à la fois par la Société Notre-Dame de Montréal et par la Compagnie des Cent-Associés, car le Conseil du Roi a songé à lui comme gouverneur de la Nouvelle-France en remplacement de Montmagny. Il revint par la flotte de 1648 avec un camp volant de 40 soldats destinés à garnir un peu mieux les forts de la colonie. C'était un très grand chrétien. Les Annales des Ursulines de Québec portent qu'en 1653 « au mois de janvier (sa femme) pressée du désir de « se faire Religieuse désira de se séparer d'avec son mari, et obtint de lui, quoiqu'il y eût

(16) J t. II, p. 439 ; le fr. Liégeois qui travailla beaucoup aux divers chantiers des Jésuites ne put probablement pas aider les Ursulines : il séjourna en France en effet de 1650 à 1652 ; A. VACHON, dans *DBC*, t. I, p. 486-487.

(17) Sur les d'Ailleboust, voir E. GAGNON, *Louis d'Ailleboust*, Montréal, 1930 ; Æ. FAUTEUX, *La famille d'Ailleboust*, Montréal, 1917 ; R. ROY, *La famille d'Ailleboust*, Montréal, s.d. ; E. MYRAND, « Madame d'Ailleboust et le Dictionnaire généalogique », dans *BRH* 5, 1899, p. 43-51 ; M.-Cl. DAVELUY, *La Société de Notre-Dame de Montréal*, p. 280-295. Sur la famille de son neveu, Charles d'Ailleboust des Musseaux, *ib.*, p. 313-317 ; A. GODBOUT, dans *RAPQ* 32-33, 1951-1953, p. 468-473.

(18) Charles d'Ailleboust, 1572-1585, dans *Gallia christiana*, t. IV, c. 425.

(19) Par les Hotman, cf. J. AUGEREAU, *Jeanne Absolu, Une mystique du grand siècle*, Paris, 1960, p. 14-15 ; sur le célèbre François Hotman, grand-père de Louis d'Ailleboust, voir R. DARESTE, « François Hotman d'après sa correspondance inédite », dans *Revue historique* 2, 1876, p. 1-59, 366-435.

de grandes difficultés, d'entrer dans notre monastère pour essayer la vie religieuse, et qu'au cas qu'elle y put réussir, il se ferait d'Eglise et elle Religieuse²⁰ ». Philippine de Boullongne, sœur de sa femme, était entrée au noviciat des Ursulines le 2 décembre 1649 et avait fait profession le 9 décembre 1650, quelques semaines seulement avant le sinistre. Ingénieur militaire, Louis d'Ailleboust s'entendait en matière de construction. Vers la fin de 1650, il avait dessiné les fortifications des Trois-Rivières et laissé des instructions fort précises à leur sujet au commandant du fort, Pierre Boucher. Il offrit donc de mettre ses talents au service des Ursulines. Marie de l'Incarnation en fut déchargée d'autant.

« Il fallut abattre les mesures jusqu'au rez-de-chaussée lorsqu'il y eut moyen d'en aborder, car le feu se garda bien plus de trois semaines dans les ruines²¹ ». Marie parle surtout d'un déblaiement car le gros de l'œuvre semble avoir bien résisté au feu et, moyennant quelques travaux de consolidation, pouvait à nouveau servir. Ce qui explique la rapidité avec laquelle la maison fut relevée, car le 13 septembre 1651, quatre mois après la pose de la première pierre, elle pouvait écrire à son fils : « Notre bâtiment est déjà au carré de la muraille ; l'on monte les cheminées et dans huit jours on lèvera la charpente²². » Entre mai et septembre, soit en quatre mois, le chantier était parvenu à ce point. Le bâtiment fut couvert avant l'hiver. Mais à quel prix !

Dans un chapitre précédent, on a vu que le monastère engageait en France des ouvriers en bâtiment et des charpentiers par contrat de trois années. Après l'incendie survenu en décembre 1650 il n'était pas possible d'en faire venir de cette sorte avant le début de l'été 1652. Pour comble de malheur, les vaisseaux de 1651 tardèrent : celui du capitaine Pointel s'échoua à l'Ile-aux-Coudres dans le bas du fleuve un peu avant le 23 juin, celui du capitaine Poulet parut seulement le 31 août²³.

On attendit jusqu'au 13 octobre la flotte des trois navires qui apportaient provisions et secours²⁴. Aucun ouvrier engagé par les Québécois pour l'année 1651 n'avait encore paru : « Si

(20) *Annales ms. des Ursulines de Québec*, p. 17 ; elle fit un second essai de l'automne 1663 à l'été 1664 ; *Annales*, p. 24-25, O p. 730 ; voir aussi les *Annales de l'Hôtel-Dieu*, *passim*. Sur sa sœur Philippine, cf. *infra*, chapitre 3.

(21) J t. II, p. 439.

(22) O p. 422.

(23) JJ p. 171, 173.

(24) JJ p. 162, O p. 422.

les vaisseaux étaient arrivés de France, écrit Marie de l'Incarnation le 13 septembre, nous pourrions faire un effort, empruntant des ouvriers de nos amis qui en amènent de France... C'est une chose étonnante combien les artisans et manœuvres sont chers ici, nous en avons à 45 et à 55 sols par jour. Les manœuvres ont 30 sols par jour avec leur nourriture. Notre accident étant arrivé inopinément, nous étions dépourvues de tous ces gens-là, c'est ce qui fait qu'ils nous coûtent si cher ; car, dans la nécessité, nous en faisons venir de France à un prix plus raisonnable. On les loue pour trois ans, et de la sorte, ils trouvent leur compte et nous aussi. Maintenant il y a des jours auxquels nous avons pour 30 livres de journées d'hommes, sans parler de ceux qui travaillent à la toise ou à la tâche. Quatre bœufs qui font notre labour, traînent les matériaux de bois et de sable²⁵. » A ce rythme l'emprunt de 8.000 livres contracté en janvier fondait comme neige au soleil. « A l'heure où j'écris (le 13 septembre) nous en devons bien quinze, et avant que notre bâtiment soit achevé nous en devons plus de vingt sans parler des accommodements du dedans et des meubles²⁶ ».

Un problème se pose en effet ; où Marie de l'Incarnation trouvait-elle l'argent pour solder toutes ses dettes ? Elle avouait à son fils avec une certaine angoisse : « Les dettes que nous avons contractées pour ce bâtiment surpassent notre fondation²⁷. » Or le premier couvent qui avait brûlé n'était pas encore soldé.

Dans sa lettre du 1^{er} septembre à un père Jésuite, c'est un véritable appel au secours qu'elle lance : « N'aurez-vous point compassion, mon Révérend Père, de vos pauvres filles ? Ne priez-vous pas (Notre-Seigneur) qu'il nous suscite quelque restaurateur ou quelque restauratrice pour nous relever d'une si profonde chute ? Je dis quelque sainte âme qui s'acquerra des couronnes éternelles en nous faisant la charité²⁸. » L'appel resta sans réponse. La lecture du Registre des bienfaiteurs des Ursulines de Québec est désespérante : 1.064 livres en 1651 ; 2.434 en 1652 ; 2.734 en 1653 ; 2.196 en 1654 ; puis l'effort de France s'arrête et pendant plusieurs années revient osciller autour de 1.000 livres pour descendre à 394 en 1661. Ce n'est pas par cette voie que les dettes ont été amorties.

M. d'Ailleboust ne fut pas seul à aider les Ursulines au plan des réalisations concrètes. Marie de l'Incarnation béné-

(25) O p. 422.

(26) O p. 416.

(27) O p. 422.

(28) O p. 421.

ficia encore du concours du P. Le Mercier : « J'eus un mouvement très particulier de demander au R.P. Supérieur de nous faire la charité de nous donner le R.P. François Le Mercier pour m'assister pendant toute cette entreprise tant épineuse en ce pays, eu égard à notre pauvreté... et aussi pour toutes nos affaires²⁹. » Le Père Le Mercier était un pionnier des Missions huronnes où il était monté dès son arrivée à Québec en 1635. Bien doué pour les langues, il s'était vu confier en 1637, par le P. Jean de Brébeuf, le poste d'Ossossané. A l'arrivée du P. Lalemant, toute l'administration temporelle du Fort-Sainte-Marie lui fut laissée : il avait soin des néophytes de passage, dirigeait les « donnés » et les ouvriers français, veillait à l'extension des cultures. C'était un administrateur hors pair, un esprit clair, précis et zélé. Revenu de Huronie avec les autres Pères en 1650, lors du grand exode, au lieu de retourner en France, il était resté à Québec. En août 1653, il devait être nommé recteur du collège de Québec et Supérieur des Missions de la Nouvelle-France. Marie de l'Incarnation put se reposer sur lui pour une multitude d'affaires. Il travaillait de concert avec M. d'Ailleboust, aussi le second bâtiment exigea-t-il sans doute de la part de Marie de l'Incarnation moins de soin que le premier dont elle avait été l'architecte. Mais il s'en faut de beaucoup qu'elle s'en soit désintéressée. Elle allait parmi les ouvriers, montant aux échaffaudages, inspectant le chantier, priant en son cœur Notre Dame de protéger les travailleurs. On profita de la réouverture du chantier pour construire plus grand. Au lieu de 92 pieds de long (31 mètres), le logis en eut 108, soit 8 mètres de plus dans le gros œuvre³⁰. Mais l'édification de la chapelle fut différée. Lorsque Marie de Saint-Joseph mourut le 4 avril 1652, on l'inhuma « dans le jardin faute de lieu convenable pour la mettre³¹ ». C'est seulement au printemps de 1662, dix ans plus tard, que l'on transféra son corps dans la crypte aménagée sous le chœur des religieuses.

Madame de la Peltrie, elle, se réservait pour la chapelle à venir. Elle se désintéressait du bâtiment lui-même. On retrouve là un trait de son caractère : généreuse³², elle n'a pas le sens

(29) J t. II, p. 439.

(30) La première pierre fut posée le 19 mai par Madame de la Peltrie, *Annales des Ursulines*, p. 16. Il existe un ancien tableau conservé à Québec qui montre que le bâtiment avait onze fenêtres de façade [reproduction dans *Marie de l'Incarnation par une Religieuse Ursuline de Québec*, Québec, 1935, p. 234 (h.t.)].

(31) Cf. 3^e partie, chapitre 9.

(32) On trouve les mentions suivantes au Registre des bienfaiteurs de l'église paroissiale (ASQ, Paroisse n° 27) : janvier 1653, don d'un grand

des urgences et passe à côté de détresses qu'elle ignore en poursuivant ses objectifs propres. Les Jésuites firent ce qu'ils purent pour lui ouvrir les yeux, sans y réussir : « Elle n'a point eu d'inspiration de nous aider dans nos bâtiments, tout son cœur se porte à son église qu'elle fera faire peu à peu de son revenu qui est assez modique, écrit Marie de l'Incarnation le 9 septembre 1652³³. » « On la persuade fortement de n'y pas penser, mais elle dit que son plus grand désir est de faire une maison au bon Dieu ».

De fait, l'église sera construite. On y travaillait à l'été de 1656 : « Je (m') emploie, après le soin de la communauté, à faire bâtir une petite église que Madame notre fondatrice nous donne, et dont elle a voulu que je prisse la conduite. Ce travail m'occupe assez, parce qu'il faut tout faire par ses mains, nourrir tous les ouvriers et enfin faire de grands frais, quoique nos édifices soient pauvres et petits³⁴. »

Marie laisse entendre que les rentes de Madame de la Peltrie ne suffirent pas à ce moment à couvrir les frais : nouvelle hémorragie dans la caisse conventuelle, si malaisée à remplir. Cependant les Annales signalent que Madame de la Peltrie y dépensa 10.000 livres³⁵. A propos de cette église, Dom Claude rapporte une anecdote qui montre bien la docilité de Marie de l'Incarnation chaque fois que les principes n'étaient pas en jeu : « Elle donna une excellente preuve de sa soumission lorsqu'elle était Supérieure et qu'elle faisait rebâtir l'église du monastère. Le marché en était fait avec l'architecte, le charpentier et les autres ouvriers. Mais le Révérend Père qui faisait alors l'office de Supérieur (le P. Ragueneau), trouvant que le monastère était très pauvre, lui témoigna qu'il n'agréait pas une chapelle de douze pieds en carré qui était comprise dans le dessin. Elle se contenta seulement de lui représenter en présence des autres Religieuses que tout était disposé et les marchés faits, et qu'il n'en coûterait pas quatre cents livres davantage. Il n'importe, dit le Supérieur, ce sont toujours qua-

tableau de saint Joseph ; 1654 (?) 10 écus pour la chape et la dalmatique des ornements noirs ; 40 livres au cours du 2^e semestre de 1652 pour l'entretien des officiers de l'église, 21 livres pour l'achat d'une tapisserie et 10 livres pour un encensoir d'argent et or à brunir. En 1647 elle avait donné 150 livres aux Hospitalières pour l'achat d'un tabernacle, *Annales de l'Hôtel-Dieu*, p. 65.

(33) O p. 483.

(34) O p. 572 ; la première pierre de l'église fut posée le jour de l'Ascension 1656 (28 mai) par le gouverneur de Lauson, *Annales des Ursulines*, p. 18 ; sur le rôle de Marie de l'Incarnation dans la décoration du grand autel, cf. *infra*, chapitre 9.

(35) *Annales des Ursulines*, p. 31.

tre cents livres et cette somme est grande à celles qui n'ont rien du tout. A ces paroles, elle se tut et fit cesser l'ouvrage ; et afin même qu'on n'y pensât plus à l'avenir, elle fit murer l'ouverture qui devait communiquer de l'église à la chapelle³⁶. » La petite chapelle fut construite plus tard, en 1667, aux frais de M. de Tracy qui, visitant le monastère, aperçut les pierres d'attente et demanda quelle était leur destination. Il fit les choses en grand seigneur : la première pierre fut bénie par Mgr de Laval le 29 avril 1667 ; lui-même la posa, et il dépensa 2.000 livres pour la chapelle qui fut dédiée à sainte Anne³⁷. Elle était achevée pour la dédicace de l'église que Mgr de Laval célébra le 17 août sur les instances de M. de Tracy à qui il lui était difficile de rien refuser.

L'affaire de l'église a entraîné le récit un peu loin. Il faut revenir à l'année 1651. Elue Supérieure le 12 juin 1651, Marie de l'Incarnation garda pour assistante la Mère de Saint-Joseph presque mourante, dont le courage ne faiblissait pas dans sa douloureuse maladie ; la Mère Anne Le Bugle de Sainte-Claire prenait les fonctions de dépositaire³⁸. Un an après, Marie de l'Incarnation avait la joie d'installer ses filles dans le couvent restauré : « Nous sommes en notre nouveau bâtiment de la veille de la Pentecôte (29 mai) ; la paroisse avec tout le clergé et un grand concours de peuple y vint transporter le Très Saint-Sacrement du lieu où nous étions logées. L'on y commença l'oraison de quarante heures qui dura jusques au mardi de la Pentecôte. Tout le monde était dans la joie de nous voir logées où nous l'étions auparavant³⁹. »

Ce furent trois jours de grande fête avec des cérémonies comme savait les organiser le P. Lalemant, toujours soucieux d'exactitude et apportant à les préparer un grand sens religieux : « Pendant ces trois jours, la paroisse y vint processionnellement avec le peuple chanter la musique : car elle (se) fait ici comme dans une cathédrale, tant pour le chant que pour les cérémonies que les mieux entendus disent s'y observer avec autant de majesté que dans les chœurs de France les mieux réglés. »

Les Ursulines n'avaient pas attendu que l'aménagement intérieur soit achevé. Les étages supérieurs retentissaient encore des bruits de rabots, de scies et des marteaux : « Nos bâtiments sont avancés, et nous commençons à les habiter »,

(36) V p. 493.

(37) *Annales des Ursulines*, p. 27.

(38) JJ p. 155.

(39) O p. 476-477, cf. O p. 495 ; le 5 septembre 1654, elle constate : « Nous sommes aussi bien logées qu'auparavant », O p. 540.

dit Marie de l'Incarnation dans sa lettre du 26 septembre⁴⁰. L'année suivante, en 1653, tout était en place pour permettre aux Ursulines de faire face aux obligations de leur état : le bâtiment était à peu près identique à celui qu'on peut voir aujourd'hui au nord du cloître dans le couvent de la haute-ville. Il fut incendié à nouveau le dimanche 20 octobre 1686, et les scènes de 1650 se renouvelèrent à trente-six ans de distance⁴¹ ; la communauté se partagea entre l'Hôtel-Dieu et la petite maison de Madame de la Peltrie où mourut la Mère Cécile de Sainte-Croix (15 septembre 1687). Mais la reconstruction put se faire sur les fondements du bâtiment agrandi de 1652, « les murs en ayant été trouvés bons ».

L'œuvre de restauration de 1651-1652 fut une période de grâces continuelles. La protection de Notre Dame se fit sensible tant dans les assistances reçues du dehors de la part de M. d'Ailleboust et du Père Le Mercier, que par la grâce de présence qu'expérimenta Marie de l'Incarnation au cours des travaux : « Toute l'aversion que j'avais eu contre (le) dessein (de notre rétablissement) se passa de mon esprit que je ressentis fort et rempli de courage pour vaquer jour et nuit à cet ouvrage que je regardais appartenir à la très sainte Vierge, notre très digne Mère et Supérieure... Je n'eus pas plus tôt commencé que je ressentis son assistance d'une façon et manière fort extraordinaire, qui était que je l'avais continuellement présente... Je la sentais sans la voir, auprès de moi, m'accompagnant partout dans les allées et venues qu'il me convenait faire dans le bâtiment depuis qu'on eut commencé d'abattre les masures (= ruines) jusqu'à la fin de l'œuvre. En chemin faisant, je m'entretenais avec elle, lui disant : ' Allons, ma divine Mère, allons voir nos ouvriers.' Selon les occurrences, j'allais en haut, en bas, sur les échafaudages, sans crainte, en l'entretenant de la sorte. Quelquefois je me sentais inspirée de l'honorer par quelques-unes des hymnes et antiennes de l'Eglise. Je suivais tous ces mouvements. Je lui disais souvent : ' Ma divine Mère, gardez s'il vous plaît, nos ouvriers.' Il est vrai qu'elle les a si bien gardés que dans la bâtisse et construction, pas un n'a été blessé. Ma faiblesse avait besoin de ce secours dans toutes les fatigues qu'il me fallut supporter en toutes les dispositions qu'il a fallu faire, même avant que de commencer la maçonnerie. Trois bâtiments ne m'en auraient pas tant donné⁴². »

(40) O p. 477.

(41) *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 396-410.

(42) J t. II, p. 440 ; en 1652 elle écrivait à son fils : « Je vous assure qu'il me faut un courage plus que d'homme pour porter les croix qui naissent à monceaux », O p. 485.

Dom Claude se douta que sa mère ne lui avait point tout dit : il fit une instance qui força celle-ci à soulever à son intention le voile sous lequel elle avait laissé volontairement certains détails : elle s'en expliqua en 1656 dans le Supplément à la Relation de 1654 : « Vous êtes en peine de ce que je vous ai dit qu'il y a eu du miracle dans notre rétablissement. Il y en a eu en effet. Nous avons tout perdu, et notre incendie nous avait mis à nu de toutes choses. Nous avons fait rebâtir notre monastère, nous sommes vêtues, nous sommes remeublées, et pour tout cela, il nous a fallu faire plus de 30.000 livres de dépenses⁴³. L'on nous a seulement prêté 8.000 livres sur le pays, lesquelles n'en valent pas 6 en France⁴⁴. Nous n'avons eu que très peu d'aumônes, dont une partie a servi à nous vêtir et l'autre à acheter un peu de grain. De tout cela, il ne nous reste que 4.000 livres à payer, encore la personne à qui nous les devons, nous donne le fonds après sa mort, s'en réservant l'usufruit durant sa vie. Enfin il y a plus de 24.000 livres de la pure Providence, car j'aurais de la peine à dire d'où cela est venu⁴⁵. »

Marie de l'Incarnation parle en connaissance de cause ; elle sait tenir une comptabilité. Si elle parle de miracle, on peut l'en croire, surtout quand elle en apporte la preuve, chiffres en mains. Le rétablissement des Ursulines était vraiment l'œuvre de la Providence.

Mais la situation de la colonie, elle, avait considérablement empiré tandis que les Ursulines relevaient leur monastère. Le nouveau couvent n'allait-il pas connaître le sort de Sainte-Marie-des-Hurons ? Les Jésuites avaient dû eux-mêmes mettre le feu à leur fort, la mort dans l'âme, avant d'évacuer la mission de Huronie.

En 1652 la position des colons français est des plus critiques. « (Les croix) ont bien grossi depuis un an que j'ai vu

(43) En 1651 elle parlait de plus de 15.000 livres de dettes et pensait qu'il y en aurait au moins pour 20.000 (O p. 416). Le 1^{er} septembre 1652 elle écrit : « Il nous a fallu trouver plus de 25.000 livres tant pour notre bâtiment que pour nos autres nécessités, car ayant tout perdu nous étions dépourvues de tout. De cette somme nous en devons 16.000 que nous acquitterons quand la Providence nous en donnera le moyen » (O p. 476). Le 5 septembre 1654 elle peut dire : « Pour nous, nous nous relevons peu à peu de notre incendie... Nous devons à la vérité, mais nos dettes vont en diminuant et nous avons affaire à des personnes qui ne nous pressent pas » (O p. 540).

(44) En 1664 le Conseil souverain de la Nouvelle-France autorisait une majoration de 65 pour cent par rapport aux prix de vente de France ; le prix de transport par mer était fixé à 80 livres la tonne.

(45) J t. II, p. 493-494.

les affaires de ce pays dans un état si déplorable qu'on les croyait à leur dernière période. L'on projetait déjà de tout quitter et de faire venir des vaisseaux de France pour sauver ceux qui ne seraient pas tombés en la puissance de nos ennemis. » Au plus fort des angoisses de la colonie, Marie de l'Incarnation pense surtout à la ruine des missions, au recul de l'œuvre d'évangélisation : « Si vous me demandez où était le point de ma croix, je vous dirai que c'était dans la perte générale de l'Eglise, et de tant d'âmes que je voyais qui allaient demeurer dans leur aveuglement. J'ai souffert à ce sujet un martyre intérieur : car je me suis donnée à Dieu pour victime afin de porter, seule, les peines et les tourments qu'il plairait à sa justice d'exiger de moi et sur moi pour apaiser sa colère⁴⁶. »

La lettre du 26 octobre 1653 permet de dater avec précision le moment auquel Marie de l'Incarnation fit l'offrande d'elle-même ; ce fut au cours de ses Exercices spirituels entre l'Ascension et la Pentecôte (22 mai au 1^{er} juin), ceux-là même où elle eut une vision d'une précision surprenante sur la conduite de Dieu à son égard depuis sa naissance et traça d'un seul jet le plan de la grande Relation spirituelle de 1653-1654, comme on le verra plus loin : « Le Révérend Père Lalemant m'avait dit que je demandasse à Notre Seigneur... s'il voulait quelque chose de moi avant ma mort qui pût contribuer à sa gloire... (J'eus la vue) de m'offrir en holocauste à la divine Majesté pour être consommée en la façon qu'il le voudrait ordonner pour tout ce désolé pays⁴⁷. »

Par cette nouvelle offrande d'elle-même, analogue à celle qu'elle fit autrefois pour Claude Martin et Marie Buisson, Marie de l'Incarnation lie son existence à la destinée de l'Eglise en Nouvelle-France⁴⁸. Elle ne fait pas de distinction. Le « malheureux pays » est aussi bien la colonie française dont elle partage les angoisses, que les missions indiennes.

Il n'est guère douteux qu'elle vit une réponse du Seigneur dans la paix conclue en septembre par le gouverneur de Lauson à la faveur d'un commencement de scission dans la Confédération iroquoise. Les tribus de l'Ouest esquissent en effet un

(46) O p. 506.

(47) O p. 515 ; en 1634 elle écrivait déjà que l'état d'épouse était un état de victime (J t. II, p. 59) ; et durant la traversée de 1639 elle fit l'offrande d'elle-même « en holocauste à mon divin et céleste Epoux » (J t. II, p. 355) ; dans la lettre de 1653 elle parle d'une offrande semblable faite par le P. Poncet (O p. 506). Même attitude chez Catherine de Saint-Augustin : voir sa lettre de 1666 citée par CASGRAIN, *Histoire de l'Hôtel-Dieu*, p. 260.

(48) O p. 506.

rapprochement avec les Français : les tribus de l'Est prélevaient des taxes élevées sur toutes les transactions faites avec les Hollandais. Exploités, les « Sinèkes » ou Iroquois de l'ouest, se montrent désireux de créer un autre courant commercial passant par Montréal et aboutissant aux colonies françaises⁴⁹. Il était temps : la guerre iroquoise avait arrêté tout le commerce des pelleteries, qui seul intéressait la Compagnie des Cent-Associés à l'entreprise canadienne. La paix rendit espoir aux colons et aux traitants.

(49) L.-P. DESROSIERS, « La paix-miracle, 1653-1660 », dans *CD* 24, 1959, p. 85-112.

II. — LA RELATION SPIRITUELLE DE 1654

L'expérience de ses premières années de vie monastique, la découverte des grands classiques de la spiritualité firent soupçonner au frère Claude Martin l'existence en sa mère de richesses dont il n'avait pas encore pris une conscience bien nette. Il la savait toute livrée à Dieu, il ne pensait pas auparavant qu'elle était à même de le faire bénéficier de son expérience spirituelle. Cela lui fut révélé, semble-t-il, par la réflexion en cellule ; des indices menus, des phrases commencées lui revenaient à l'esprit et prenaient un sens nouveau. Il avait été en relation avec des personnes qui faisaient grand cas de sa mère : le Père Dinet, le Père de la Haye, le Père de Saint-Jure, Dom Raymond, la Mère Françoise de Saint-Bernard. Il comprenait maintenant leur vénération pour elle à la lumière de ses lectures et de sa première expérience de la vie d'oraison. Cependant ni Dom Raymond, ni le Père de la Haye n'avaient probablement commis l'indiscrétion de révéler au jeune moine qu'ils étaient en possession de lettres d'oraison ou de relations spirituelles de sa mère. La Mère Françoise de Saint-Bernard non plus.

Il dut en avoir connaissance par le Canada et plus précisément par la Mère Marie de Saint-Joseph qui lui écrivait régulièrement. Dans les derniers mois de 1645, en effet, Marie de l'Incarnation avait été à la dernière extrémité. Comme elle se préparait à son dernier passage, elle fit venir dans sa cellule sa compagne de Tours et lui fit prendre sous sa table de travail, là où les Religieuses conservaient leurs livres et objets personnels¹, quelques papiers de conscience, avec mission de les brûler secrètement dès qu'elle aurait rendu le dernier soupir. Marie de Saint-Joseph proposa une autre solution ; si Marie de l'Incarnation venait à mourir, elle enverrait le tout au frère Claude Martin, et il serait ainsi l'héritier de sa mère : que pouvait-elle lui laisser d'autre ? Marie acquiesca².

(1) *Constitutions et Règlements*, f° 86 r.

(2) Elle avait déjà pensé d'elle-même à cette solution, ainsi qu'en témoigne une lettre à son fils du 1^{er} septembre 1643, O p. 184.

Dans sa lettre de 1646 au frère Claude, Marie de Saint-Joseph dut raconter simplement ce qui s'était passé. La curiosité du jeune Religieux, mise en éveil, n'eut de cesse qu'il n'eût obtenu communication des écrits de sa mère. En fait Marie de l'Incarnation avait bien peu de chose sous la main. Le Père de la Haye avait gardé la Relation de 1633. Elle-même, avant de quitter Tours, « avait brûlé quantité d'autres papiers de cette nature³ ». Le reste avait été confié à la Mère Françoise de Saint-Bernard : c'était ses « Oraisons des exercices de dix jours » (les Retraites) et un livret touchant les mêmes matières. A Québec, elle avait peu écrit. Le temps lui manquait et elle était parvenue à un stade de la vie spirituelle où il lui était très difficile de rendre compte de ce qui se passait en elle.

Aussitôt que Claude Martin sut que sa mère pourrait peut-être lui communiquer quelque chose, il s'empressa de le lui demander. Pour mieux parvenir à ses fins, il attaqua sa mère au point qu'il devinait le plus sensible. Il fit valoir ses droits d'enfant frustré dans son affection. Puisque sur le plan naturel, il n'avait pas joui de tout ce qu'un fils reçoit normalement de sa mère, n'avait-il pas droit aux communications d'ordre spirituel⁴ ? Marie de l'Incarnation était incapable de se dérober à une telle argumentation. Mais elle n'avait rien qui puisse répondre exactement à l'attente de son fils. Elle lui fit promesse néanmoins qu'il aurait un jour le peu qu'elle conservait à Québec : « Quant à mes papiers, que sont-ils ? Je n'en ai que peu, mon très cher fils, car je ne m'arrête pas à écrire des matières que vous pensez. Il est vrai qu'étant malade à l'extrémité, j'avais donné le peu que j'en avais à la Mère Marie de Saint-Joseph pour les faire brûler, mais elle m'a dit qu'elle vous les enverrait ; ainsi fussent-ils toujours tombés entre vos mains quand vous n'eussiez pas témoigné les désirer. Mais puisqu'ainsi est que mes écrits vous consolent et que vous les voulez, quand je n'aurais qu'un cahier, j'écrirai dessus qu'il vous doit être envoyé, si je meurs sans parler et sans avoir connaissance de ma mort⁵. »

Quant à une autobiographie complète, il n'y fallait pas songer puisqu'elle n'en avait pas. En revanche, elle promettait à l'avenir de lui parler à cœur ouvert de sa vie mystique : « Vous désirez savoir la conduite de Dieu sur moi. J'aurais de la satisfaction à vous la dire, afin de vous donner sujet de bénir cette Bonté ineffable qui nous a si amoureusement appe-

(3) O p. 517.

(4) Voir aussi O p. 525.

(5) O p. 317.

lés à son service. Mais vous savez qu'il y a tant de danger que les lettres ne tombent en d'autres mains, que la crainte que cela n'arrive me retient. Je vous assure néanmoins que ci-après je ne vous cèlerai rien de mon état présent : au moins vous en parlerai-je si clairement que vous le pourrez connaître. A dire vrai, il me semble que je dois cela à mon fils qui s'est consacré au service de mon divin Maître, et avec lequel je me sens avoir un même esprit⁶. »

Chaque année, Claude Martin aurait donc droit à une relation spirituelle, pour lui seul, rendant compte de l'état actuel de Marie de l'Incarnation. Pour le contenter, elle joignait à la lettre de 1646 un petit écrit connu de son seul directeur : « Voici un papier qui vous fera voir les dispositions où j'étais quand je relevai de maladie, il y a près de deux ans⁷. » Le frère Claude Martin ne se tint pas pour satisfait. Il voulait que sa mère lui raconte sa vie et il en fit candidement la demande dans une lettre qu'elle reçut par la flotte de 1647. Après en avoir parlé au Père Lalemant, Marie de l'Incarnation promit⁸ ; malgré ses occupations sans nombre, elle pensait qu'il était de son devoir de donner à son fils ce témoignage de grande confiance et d'immense affection : « Je vous écrirai ce que vous me demandez... De vous envoyer à présent (la chose) que vous me marquez, j'y aurais un peu de peine outre qu'il ne me serait pas possible de le faire avant le départ des vaisseaux... Enfin si Dieu le veut, je vous enverrai quelque jour ce que vous me demandez ou d'autres le feront pour moi, et j'écrirai, après la presse de mes affaires d'obligation, ce que vous désirez, afin que la chose soit en état de vous être envoyée quand la Providence l'ordonnera⁹. »

Autre chose est de promettre, autre chose de pouvoir. Quand arriva l'échéance de 1649, Marie de l'Incarnation n'avait rien de prêt. Elle prit néanmoins le temps de lui écrire durant ses nuits d'été une lettre très ample qui est un véritable traité de théologie mystique, en réponse à des consultations et à des questions très précises qu'il avait posées. Elle lui révélait en même temps qu'elle se trouvait dans un état où les confidences sur sa vie intérieure lui étaient difficiles, à cause de la simpli-

(6) *Ib.*

(7) O p. 317.

(8) Il est possible que le P. Lalemant n'ait pas attendu que Dom Claude ait exprimé le désir de posséder une relation spirituelle de sa mère ; comme directeur spirituel, il peut avoir éprouvé de son côté le même désir ; Marie de l'Incarnation parle tantôt du commandement du P. Lalemant, tantôt des requêtes de son fils.

(9) O p. 343.

citée et de la subtilité des opérations du Seigneur en elle : « Il se trouve des dispositions intérieures si simples et spirituelles, dit-elle, que l'on n'en peut parler, et on ne peut trouver des termes assez significatifs pour se faire entendre. L'onction intérieure que l'on possède ou dont l'on est possédé est si sublime que tout ce que l'on voudrait dire de Celui de qui on veut parler paraît bas et indigne de lui... l'occupation intérieure retenant l'esprit ne lui permet pas de s'entretenir extérieurement¹⁰. »

Marie de l'Incarnation se mit au travail néanmoins en dépit de ses répugnances. Le P. Lalemant d'ailleurs était là pour lui rappeler sa promesse, car comme directeur, il désirait également avoir une connaissance précise des chemins par lesquels Dieu l'avait fait passer depuis son enfance. L'hiver ne pouvait convenir à un travail de cette nature. Les cellules étaient trop froides pour que l'on y pût écrire ; quant aux salles communes, les seules chauffées de la maison, on n'y faisait rien de secret. Les mois d'été, durant la présence des navires dans le port, le temps était dévoré par le courrier de France et les affaires de toutes sortes à traiter : « Comme je suis chargée de tout le temporel de cette famille, qu'il me faut faire venir de France toutes nos nécessités, qu'il m'en faut faire le paiement par billets, n'y ayant pas d'argent en ce pays, qu'il me faut traiter avec des matelots pour retirer nos denrées, et enfin qu'il me faut prendre mille soins et faire mille choses qu'il serait inutile de vous dire, il ne se peut faire que tous les moments de mon temps ne soient remplis de quelque occupation¹¹. »

Les conditions de travail favorables à la rédaction d'une Relation spirituelle se rencontraient seulement dans le mois du printemps canadien : mai, et le premier mois d'été : juin. Avec un peu de chance on pouvait y joindre, certaines années, la fin d'octobre et le début de novembre. Comme pour la correspondance, le travail de nuit était le seul vraiment effectif, car on était alors assuré de n'être pas dérangé. Mais Marie de l'Incarnation arrivait aux environs de la cinquantaine et l'année 1645 lui avait donné un sérieux avertissement : elle n'avait jamais été malade jusque-là malgré un surmenage intensif ; maintenant elle devait compter davantage avec sa santé

La rédaction de son autobiographie était bien avancée en mai et juin de 1650 ; pas assez pour pouvoir être envoyée à

(10) O p. 372.

(11) O p. 377-378.

son fils par la flotte de l'automne¹². Elle fut terminée probablement en novembre. Survint l'incendie du 30 décembre. Eveillée soudainement, Marie de l'Incarnation s'était rendue dans la chambre de son office pour y faire à la hâte le tri des papiers de la communauté qu'il fallait à tout prix sauver ; voici comment elle raconte elle-même ses hésitations : « Je laissai mes papiers et tout ce qui servait à mon usage particulier. Ces papiers étaient ceux que vous m'aviez demandés, et que j'avais écrits depuis peu par obéissance. Sans cet accident mon dessein était de vous les envoyer, parce que je m'étais engagée de vous donner cette satisfaction, à condition que vous les eussiez fait brûler après en avoir fait la lecture. La pensée me vint de les jeter par la fenêtre, mais la crainte que j'eus qu'ils ne tombassent entre les mains de quelqu'un me les fit abandonner volontairement au feu... Après toutes ces réflexions, je mis encore la main dessus comme par hasard, et je me sentis portée intérieurement à les laisser. Je les laissai donc pour obéir à l'Esprit de Dieu qui me conduisait, car je vous assure que je ne voudrais pas pour quoi que ce fût qu'on les eût vus : car c'était toute la conduite de Dieu sur moi depuis que je me connais. J'avais différé plus de cinq ans à rendre cette obéissance¹³. »

Après l'accident, Marie de l'Incarnation se considérait comme déliée de ses engagements envers son fils. Elle avait fait tout ce qui était en elle pour le contenter. Dieu en avait disposé autrement : « A présent, c'en est fait, mon très cher fils, il n'y faut plus penser. » Au fond, elle était très heureuse que Dieu lui ait donné ainsi l'occasion de soustraire aux regards indiscrets le « secret du Roi ». Mais elle comptait sans l'obstination de Dom Claude qui revint à la charge par le courrier de 1652 : « Puisque vous le voulez, écrit-elle, si je puis dérober quelques moments à mes occupations qui sont assez continues, j'écrirai ce que ma mémoire et mon affection me pourront fournir, afin de vous l'envoyer l'année prochaine¹⁴. » Elle lui affirmait qu'il y trouverait l'explication surnaturelle de cette vocation impérieuse qui l'avait en quelque sorte contrainte à abandonner son enfant.

(12) Avant de partir pour la France à l'automne, le P. Lalemant venait de rendre le manuscrit encore incomplet à Marie de l'Incarnation après en avoir pris connaissance : « Quant à ce qui vous touche, n'attribuez pas à un défaut d'affection si je ne vous ai pas envoyé les papiers que vous m'aviez demandés ; je ne les gardais que pour cela ; car autrement je les eusse fait brûler après avoir satisfait à mon Supérieur qui m'avait commandé de les écrire et qui me les avait remis entre les mains », O p. 485.

(13) O p. 425-426 ; les exemplaires des *Constitutions* furent tous brûlés, on recopia sur celui du P. Lalemant, cf. J t. II, p. 407.

(14) O p. 485.

L'Ursuline se remit donc au travail au mois de mai 1653. La rédaction était commencée lorsque arriva le temps des exercices spirituels, entre l'Ascension et la Pentecôte, c'est-à-dire entre le 22 mai et le 1^{er} juin¹⁵. Au cours de cette retraite, les perspectives changèrent du tout au tout. De 1648 à 1650, Marie de l'Incarnation s'était efforcée de reproduire la Relation de 1633 en la complétant pour les années ultérieures. Après l'incendie de 1650, sur l'ordre formel du P. Lalemant, elle s'était remise tout doucement au travail pour reconstituer le manuscrit perdu : « Mon Supérieur m'avait obligée de récrire les mêmes choses que j'avais écrites autrefois et qui avaient été brûlées avec notre monastère. »

Sa retraite de la fin mai fut une illumination. Elle revit sous un jour nouveau toute l'histoire de son âme et de sa vocation. Vie intérieure et vie extérieure lui apparurent comme intimement liées dans un même dessein providentiel, et elle connut l'unité de l'action divine dans les « états où (elle avait) passé dans le siècle et dans la religion, (les) providences et conduites de Dieu sur (elle), (sur ses) actions (et sur ses) emplois ». Elle ne s'était pas rendu encore compte à ce point de la compénétration des deux plans. Elle lut l'action divine dans les événements même les plus fortuits et les plus matériels de son existence antérieure : « Alors, sans penser à quoi cela pourrait servir, je pris du papier et en écrivis sur l'heure un Index ou abrégé, que je mis en mon portefeuille¹⁶. » Par une coïncidence curieuse, le P. Lalemant, profitant de cette retraite, lui avait dit de solliciter de Notre-Seigneur une connaissance claire de ce qui serait pour sa plus grande gloire. La réponse était venue dans la prière ; elle était double : s'offrir en victime pour le Canada dont la situation semblait désespérée ; écrire l'histoire de sa propre vie spirituelle depuis son premier appel à la vie mystique.

Marie de l'Incarnation s'ouvrit au sujet du premier point : le P. Lalemant lui permit probablement de faire cette offrande le jour même de la Pentecôte, 1^{er} juin 1653. Pour le second elle eut honte d'en parler tout de suite. Quelques jours après, « pressée de l'esprit intérieur », elle montra l'*Index* et avoua que, sur les instances de son fils, elle avait l'intention de développer ce sommaire afin de remplacer ce dont l'incendie de 1650

(15) O p. 515.

(16) *Ib.* Sur la structure de la Relation de 1654 et sa présentation de l'itinéraire spirituel de Marie de l'Incarnation sous forme d'états, voir F. JETTÉ, « L'itinéraire spirituel de Marie de l'Incarnation », dans *La Vie spirituelle* 92, 1955, p. 618-643. On trouvera une analyse de la Relation dans P. RENAUDIN, *Marie de l'Incarnation Ursuline*, coll. « Les Maîtres de la spiritualité chrétienne », Paris, 1942, p. 28-45.

l'avait privé. « Il ne se contenta pas de me dire qu'il était juste que je vous donnasse cette satisfaction, il me commanda même de le faire¹⁷... Lorsque je présentai mon *Index* à mon supérieur, ajoute-t-elle, et qu'il en eut fait la lecture, il me dit : 'Allez sur le champ m'écrire ces deux chapitres, savoir le vingt-et-deux et le vingt-et-cinq.' J'obéis sur l'heure et y mis ce qu'il me fut possible¹⁸. » Puis elle reprit le travail par le début. En août, à l'arrivée des vaisseaux, il y avait déjà 96 pages in-quarto¹⁹ et elle en était au songe de la Noël 1633. Les 39 premiers chapitres étaient rédigés²⁰. Parmi eux, les deux dont le P. Lalemant avait demandé la rédaction immédiate.

La double destination de l'œuvre, le P. Lalemant et son fils, empêchait Marie de l'Incarnation d'envoyer cette première partie à Dom Claude sans attendre le reste. Du moins lui adressait-elle une copie de l'*Index* pour le faire patienter : « Il me semble... que cet écrit, court, mais substantiel, vous donnera une suffisante intelligence de l'esprit intérieur qui me conduit, en attendant que je vous en puisse donner une plus ample connaissance²¹. »

La seconde moitié de la rédaction fut écrite en mai et juin 1654 : Marie de l'Incarnation l'envoya à son fils en l'accompagnant de deux lettres qu'elle date du 9 et du 12 août. Elle lui demandait de pardonner le caractère imparfait de l'écrit qu'elle avait composé, comme elle avait pu, au milieu de distractions sans nombre, ainsi que sa brièveté : « Vous pensez peut-être qu'il y a peu d'écrits pour tant d'années de vie spirituelle pendant lesquelles sa divine bonté m'a fait passer par beaucoup d'états et d'expériences²². » De fait la Relation de 1654 est beaucoup plus ramassée que ne l'était celle de 1653. Et elle invitait Dom Claude à lui dire simplement s'il avait besoin d'éclaircissements : « Si vous avez des difficultés sur les matières ou sur la façon de m'expliquer, mandez-moi vos pensées et vos doutes en me désignant le lieu, et je tâcherai avec l'assistance du Saint-Esprit de vous satisfaire. »

Il était trop dangereux de confier l'écrit à l'un des capitaines de navire comme une simple lettre. Marie de l'Incarnation profita du passage en France d'un Père Jésuite : « J'ai mis enfin entre les mains du R.P. de Lyones les écrits que

(17) O p. 516

(18) *Ib.* Ce sont les chapitres 18 et 22 de la rédaction définitive, ceux relatifs aux deux ravissements trinitaires.

(19) Trois cahiers de 16 feuillets chacun.

(20) O p. 515.

(21) O p. 521.

(22) O p. 526.

je vous ai promis afin qu'il vous les donne en mains propres²³. » De 1650 à 1659 en effet, le Jésuite se rendit en France presque chaque année, partant à l'automne et revenant au printemps, afin d'expédier les affaires relatives aux Missions de la Nouvelle-France. « Je n'ai pas eu le loisir de relire ce que je vous envoie, et beaucoup moins d'en faire une copie. Si néanmoins le vaisseau du Père ne part pas si tôt, il me faudra faire un acte d'obéissance au Père Lalemant qui est d'en faire écrire une copie par ma chère Mère de Saint-Athanase qui a été ma Supérieure, et en qui seule je pourrai avoir cette confiance. Cela néanmoins ne laissera pas de me mortifier beaucoup²⁴. » Elle ajoute, avec une pointe de malice : « Mais je passerai pardessus, parce que si ces écrits venaient à être perdus, vous pourriez exiger de moi un second travail que je ne serais peut-être pas en état d'entreprendre. »

Le manuscrit achevé comptait deux cents pages. Il est très probable que la Mère Marguerite de Saint-Athanase eut le temps de faire la copie dont parlait Marie et que son humilité redoutait²⁵, car le P. de Lyonnes ne prit place sur les vaisseaux qui partirent que dans la dernière semaine de septembre ; par lettre du 27, l'Ursuline faisait ses dernières recommandations à son fils au sujet des écrits : « Je les ai faits avec répugnance et les envoie avec peine... Je ne désire pas que qui que ce soit en ait la communication et la connaissance que vous... Si vous veniez à tomber malade et que vous fûssiez en danger de mort, faites-les jeter au feu ou plutôt, afin que je sois plus assurée, envoyez-les à ma nièce qui aura soin de me les faire tenir si je vous survis. Voilà bien des conditions, mais... je suis délicate sur ce point²⁶. »

Nous avons la chance de pouvoir pénétrer de plain-pied dans une vie intime aussi farouchement gardée. Il faut savoir gré à Dom Claude d'avoir poussé sa mère dans ses derniers retranchements et arraché des confidences qu'elle avait peine à faire. Elle avait eu pourtant le pressentiment de l'importance de son travail et de son retentissement à travers les siècles, puisqu'elle l'avait composé comme une sorte de mémorial spirituel à la gloire de Dieu : « Le R.P. Lalemant m'avait dit que je demandasse à Notre-Seigneur que, s'il voulait quelque

(23) O p. 532.

(24) *Ib.*

(25) La copie était destinée non à servir de double à Marie de l'Incarnation qui aurait eu la tentation permanente de la détruire, mais aux archives personnelles du P. Jérôme Lalemant ; celui-ci devait mourir à Québec le 26 janvier 1673.

(26) O p. 548 ; cf. p. 549.

chose de moi avant ma mort qui pût contribuer à sa gloire, il lui plût de me le faire connaître²⁷. »

L'invitation faite à Dom Claude d'indiquer ses difficultés de lecture n'était pas tombée dans l'oreille d'un sourd ; il en profita pour demander un complément d'information. En 1655, sa mère lui répond : « J'ai vu et considéré tous les articles de votre lettre qui me prépare bien de l'ouvrage qu'il me serait impossible d'entreprendre maintenant. Pour l'amour de Celui qui nous a tant aimés, il faut que vous preniez patience ; ce me sera un travail pour le printemps prochain si Dieu me conserve la vie, auquel temps je répondrai à vos articles et interrogations à loisir. Il vaut mieux en user de la sorte que de faire plusieurs pièces détachées²⁸. » L'écrit, composé en mai-juin 1656, fut confié au P. Lalemant : « (Il) a bien voulu (en) être le porteur afin de vous le mettre entre les mains²⁹. »

Selon Claude Martin, ce supplément était « un écrit très considérable ». « Ce n'est autre chose, dit-il, qu'une longue explication de quelques passages difficiles de la Relation dont je viens de parler et un éclaircissement de quelques dispositions intérieures sur lesquelles elle ne s'était pas assez expliquée³⁰. »

Dom Claude en a édité vingt fragments qui couvrent une vingtaine de pages. Etant donnée l'importance qu'il attachait à l'écrit à titre d'éclaircissement de la Relation de 1654, il a dû faire imprimer à peu près tout ce qu'il possédait. Le reste, il l'a utilisé sans le citer expressément, en quelques développements de la *Vie* où il n'est plus possible de les reconnaître.

La Relation de 1654 est l'œuvre capitale de Marie de l'Incarnation. Dom Claude l'a bien senti puisqu'elle lui a servi de cadre à son ouvrage sur sa mère. Il l'a publiée intégralement, non sans en retoucher le style. Chaque chapitre de la Relation est suivi de commentaires où Claude Martin cite abondamment les autres écrits de l'Ursuline : Relation de 1633, Relation de 1636, Relation de 1656, Retraites, papiers de conscience et lettres. Mais toujours la Relation de 1654 sert de point de référence, d'écrit de base. En effet, malgré les défauts que Marie de l'Incarnation signalait elle-même en la lui envoyant, la Relation de 1654 est la plus fidèle image de sa vie telle que Dieu l'a édifiée jour après jour, pour en faire un monument

(27) O p. 515.

(28) O p. 557-558.

(29) O p. 572.

(30) V Introduction, p. (14).

de sa tendresse, le miroir de son action à la fois douce et rigoureuse en une âme qui ne lui opposait aucun obstacle volontaire et se laissait agir sous sa conduite.

Dom Claude Martin a eu peur du style de sa mère ; non pour lui, mais pour ses lecteurs ; il a pensé qu'il avait le droit de le remodeler au goût de son temps ; bien plus, il s'y est cru tenu par respect pour sa mère qui n'avait jamais eu la pensée qu'elle pourrait un jour être publiée. Heureusement pour nous, il existe une copie très fidèle faite sur l'original : c'est le manuscrit conservé par les Ursulines de Trois-Rivières. Petit in-quarto (16 × 19) relié en parchemin et comprenant 99 feuillets, il représente en plus petit format, mais selon une distribution de pages à peu près semblable, le manuscrit original de Marie de l'Incarnation qui devait se présenter sous la forme d'un ensemble de six cahiers de 32 pages chacun, soit 192 pages (elle parle de deux cents). Le manuscrit de Trois-Rivières n'est point de la main de Marie de l'Incarnation, il n'est point non plus de la Mère de Saint-Athanase. Il appartenait au XVIII^e s. à un Sulpicien français qui naquit à Tulle en 1709 et entra dans la Société de Saint-Sulpice en 1730. M. Sartelon fut ordonné un an avant son passage au Canada, en 1733. Il devait mourir en 1782, probablement chapelain des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Montréal³¹.

Quelques réflexions à partir de ces dates devraient permettre de faire un peu de lumière sur l'origine du manuscrit. Sartelon avait 25 ans quand il fut ordonné et quitta la France. Le manuscrit n'est pas de lui et trahit une main féminine. S'il avait voulu se procurer avant de quitter la France le texte de la Relation de 1654, il lui aurait été assez facile d'acheter le volume édité en 1677 par Dom Claude Martin. On peut ajouter que la possession d'une copie du texte original de préférence à l'édition imprimée lui importait peu. Au début du XVIII^e siècle on ne se souciait pratiquement pas de textes critiques lorsqu'il s'agissait d'auteurs du XVII^e. De plus, un jeune prêtre qui se destine aux Missions ne s'embarrasse pas habituellement de considérations de cette sorte. Les perspectives changent, par contre, si Pierre Sartelon, devenu canadien, s'est mis en peine de se procurer un texte de la grande Relation spirituelle de Marie de l'Incarnation. S'il existait en Nouvelle-France des copies faites directement sur l'original, il lui était relativement facile de s'en procurer³². Or on a vu plus haut qu'entre le 8 août

(31) Sur Pierre Sartelon, voir J t. II, p. 144-145.

(32) Selon la tradition du couvent de Trois-Rivières, le manuscrit ferait partie de la Bibliothèque léguée au monastère par l'abbé de Calonne,

et le 27 septembre 1654, Marguerite de Saint-Athanase avait eu le temps d'exécuter une transcription de l'exemplaire que Marie de l'Incarnation destinait à son fils. Dès lors, pourquoi aller chercher plus loin ?

Dom Jamet a fait remarquer que, de son côté, le Père de Charlevoix avait eu sous les yeux une copie de l'original quand il composa avant 1723 la vie de l'Ursuline. En effet, jusqu'au chapitre 23 de la Relation, chaque fois qu'il cite la Relation, il combine le texte imprimé de 1677 et le manuscrit original : lui aussi a dû se procurer une copie partielle lors de ses longs séjours en Nouvelle-France³³. Tout compte fait, l'hypothèse de copies canadiennes paraît plus recevable que l'autre. En France, il était toujours possible de se procurer l'édition imprimée : quant à l'obtention d'une copie de l'original, elle aurait imposé des recherches et des frais de transcription dont on faisait l'économie de gaieté de cœur³⁴.

Ce chapitre a permis de mieux connaître l'activité littéraire de Marie de l'Incarnation au Canada. Les pages précédentes l'avaient fait voir à l'œuvre en France. Pour mémoire, il convient de rappeler l'activité épistolaire intense qui ne lui laissait pas pratiquement de repos durant les trois mois d'été³⁵. Pour le reste, on peut établir la chronologie suivante :

- 1642-1645 : Rédaction de « Mémoires » en vue des futures Constitutions et Règlements.
- Noël 1645 : Elévation sur la double beauté de Fils de Dieu.
- 1646-1647 : Avec le P. Jérôme Lalemant elle met au point le texte définitif des Constitutions et Règlements.
- Été 1647 : Longue lettre à son fils sur son état spirituel présent et réponse à de nombreuses consultations touchant la vie mystique.
- 1649-1650 : Rédaction d'une Relation spirituelle qui, à peine achevée, périt dans l'incendie du 30 décembre 1650.
- 1652-1653 : Sur l'ordre du P. Lalemant reprise de la rédaction de cette Relation que Marie de l'Incarnation ne semble pas avoir poussée bien loin et qu'elle dut détruire en 1654.

cf. J t. II, p. 145 ; sur ce dernier, voir *Les Ursulines de Trois-Rivières depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, t. II, Trois-Rivières, 1892, p. 437-516.

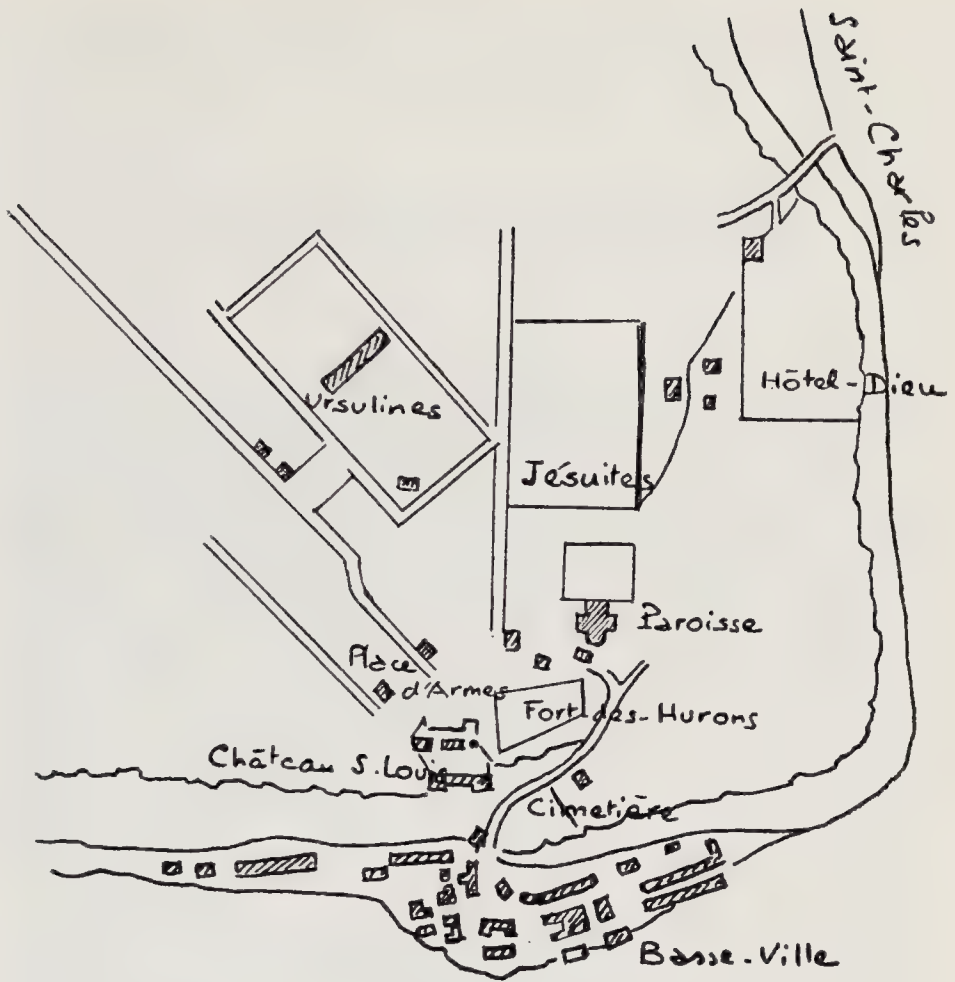
(33) Cf. J t. II, p. 146-147.

(34) Après la mort de Dom Claude il est possible que le ms. original ait été remis avec le dossier des lettres à Marie Buisson et qu'il soit resté au couvent de Tours jusqu'à la Révolution ; sur le sort des Lettres, voir l'Introduction à la *Correspondance*, p. XII-XXII.

(35) Cf. *supra*, 3^e partie, chapitre 5.

- mai-juin 1652 : Composition d'une petite biographie de Marie de Saint-Joseph.
- 22 mai-1^{er} juin 1653 : Rédaction rapide de l'*Index* qui servira de plan à la Relation de 1654.
- 1^{re} quinzaine de juin 1653 : Communication de l'*Index au P. Lalemant* et rédaction des chapitres 22 et 25.
- juin-juillet 1653 : Rédaction des 39 premiers chapitres de la Relation de 1654.
- mai-juillet 1654 : Marie de l'Incarnation achève la Relation. Sur l'ordre du P. Lalemant la Mère Marguerite de Saint-Athanase en fait une copie destinée à rester à Québec dans les dossiers du P. Lalemant.
- mai-juillet 1656 : Eclaircissements et compléments à la Relation de 1654 pour répondre aux questions et demandes de Dom Claude.

La vie de Marie de l'Incarnation donne le vertige. Une fois de plus, on reste confondu devant une telle activité dans les conditions les plus défavorables qu'on puisse imaginer.



Saint-Lauré

Québec en 1660

III. — LA COMMUNAUTE DE QUEBEC

La vie en communauté à Québec se révéla difficile dès l'origine à cause du manque d'homogénéité du groupe. Marie de l'Incarnation le reconnaît très sincèrement : « Dans les apparences humaines, si nous fussions toutes sorties d'une même maison, nous n'aurions point eu d'affaires pour nous unir¹. » Les Religieuses ne venaient pas seulement de maisons différentes, mais de Congrégations dont les règles n'étaient pas les mêmes. Il semble d'ailleurs que les Ursulines de Paris se soient montrées dans l'ensemble beaucoup plus traitables que celles de Tours, un peu jalouses de n'avoir été les seules à réaliser la première fondation d'Ursulines en pays de mission. Je ne parle pas de Marie de l'Incarnation ni de Marie de Saint-Joseph, mais de celles qui vinrent par la suite et de la communauté de Tours dans son ensemble dont l'amour-propre était chatouilleux.

En 1644, étaient arrivées à Québec deux tourangelles, Anne Compain de Sainte-Cécile et Anne Le Boutz de Notre-Dame qui, sous prétexte que le règlement d'alors n'était que provisoire, le frondèrent ; elles s'y conformaient lorsque cela leur semblait bon, n'hésitant pas quand l'occasion s'en présentait, à n'en tenir aucun compte². Le caractère d'Anne Compain ne nous est pas connu. Elle semble s'être mal faite au climat et aux conditions de vie canadienne. Celui d'Anne Le Boutz, au contraire, est facile à deviner à travers les lettres de Marie de l'Incarnation. Elle était assez sûre d'elle, agissant avec autorité et décision, ayant beaucoup de compétence en tous domaines. Lorsqu'elle fut malade à l'extrémité, en 1651-1652, Marie de l'Incarnation déclara : « C'est une fille propre à tout. Sa maladie ne nous a pas peu incommodées³. » Mais elle avait ce qu'on

(1) O p. 579. Sur l'activité des Ursulines, voir RJ 1651 (Q p. 4, Th. 37, p. 172), RJ 1668 (Q p. 41, Th. 41, p. 228-232). Depuis 1650 Notre Dame est la « première et principale Supérieure de la communauté », J t. II, p. 440.

(2) O p. 578.

(3) O p. 498.

pourrait appeler un tempérament « à incidences variables » ; et elle se montrait très entière pour défendre chacune de ses opinions successives, alors même que la nouvelle était en contradiction avec la précédente. Elle aurait volontiers « changé les règlements et constitutions à mesure (qu'ils l'incommodaient)⁴ ». « Elle est trop libre à dire ses sentiments et elle les change un peu trop facilement, écrit Marie de l'Incarnation, ce qui choque extrêmement celles qui ne connaissent pas son fond, car au reste elle est très vertueuse et très exacte en matière de régularité⁵ ». Ses Supérieures de Québec l'estimèrent malgré ses défauts puisque Marguerite de Saint-Athanase en fit une maîtresse des novices.

Ce furent les deux dernières religieuses de Tours à passer à Québec, car la communauté de Tours ne répondit pas aux appels qu'on lui fit en 1656⁶, puis en 1670⁷ ; par mauvaise humeur, semble-t-il. Les brouilleries entre Tours et Québec commencèrent l'année de l'incendie, à la suite de faux rapports. Le responsable n'est pas connu car Marie de l'Incarnation voulut taire son nom « pour le respect que je lui porte et pour les obligations que je lui ai⁸ », mais il n'est pas impossible qu'Anne Compain de Sainte-Cécile ait trempé dans cette affaire. Marie de l'Incarnation gardait pour elle-même le secret des tractations difficiles qui avaient été engagées à Paris en 1639 et qui se poursuivirent ensuite à Québec à l'arrivée des deux Ursulines parisiennes. Anne de Sainte-Cécile chercha à savoir. Comme il arrive presque toujours en pareil cas aux gens qui se croient bien informés, elle ne connaissait pas le quart de ce qui s'était passé et son imagination travaillait pour compléter les données fragmentaires qu'elle avait pu découvrir. Quand les Religieuses de Tours reçurent les lettres de la Mère Anne Compain, les esprits s'échauffèrent. Marie de l'Incarnation s'en aperçut lorsque les vaisseaux lui apportèrent le courrier de 1651. Elle en parle à son fils sur un ton d'indignation contenu : « L'on a été dire à nos Mères de Tours que lorsque nous passâmes par Dieppe pour venir en Canada, nous fîmes un nouveau contrat avec les Mères de la Congrégation de Paris où il y avait des clauses préjudiciables à notre Congrégation de Tours. Ce bruit s'est répandu dans toute la communauté, en sorte que toutes celles qui m'ont écrit ne se sont pas oubliées

(4) O p. 579.

(5) O p. 643.

(6) O p. 592.

(7) O p. 935.

(8) O p. 482.

de m'en parler, et quelques-unes avec ressentiment. Elles m'écrivent même les termes de ce prétendu contrat et disent que c'est moi qui me suis laissé tromper et qu'on a abusé de ma facilité. Je me doute bien qui est la personne qui leur a fait ce rapport... vous ne sauriez croire le mauvais effet que cela a causé dans l'esprit de quelques-unes⁹... »

Les Jésuites de la Mission furent les boucs émissaires sur lesquels se porta l'indignation des tourangelles. Marie de l'Incarnation ressentit vivement le coup : « On a rapporté au R.P. Lalemant les sentiments de nos Mères lorsqu'il a passé à Tours¹⁰... »

Si Anne de Sainte-Cécile est réellement coupable d'avoir répandu ces faux bruits, on devine qu'il y eut une explication sévère entre elle et sa Supérieure. Précisément, c'est à partir de ce moment qu'elle commence à réclamer son retour en France. Marie de l'Incarnation essaya de lui faire entendre raison, car elle était très opposée à une telle éventualité : « A moins d'une nécessité absolue, comme si une fille était si arrêtée à s'en vouloir retourner qu'on ne la pût retenir qu'avec violence et peut-être au préjudice de son salut¹¹. »

La situation créée par l'incendie de 1650, la maladie de Marie de Saint-Joseph, les sept longs mois de lit de la Mère Anne de Notre-Dame qui fut alors très malade, les attaques iroquoises, finirent par décourager une autre Religieuse, la Mère Anne de Lézenet des Séraphins, arrivée en 1643, originaire de Ploërmel et appartenant à la Congrégation de Paris. En 1655, Marie de l'Incarnation écrit à son fils avec une pointe de découragement : « ... Il y a près de cinq ans que je combats ce dessein et que j'exhorte (les deux Religieuses) à se rendre fidèles à leur vocation... Vous pouvez croire que des esprits si peu affermis n'accommodent pas beaucoup une communauté. Je ne m'explique pas davantage, mais il suffit de vous dire que cette croix est une de celles dont j'ai voulu parler au commencement de ma seconde supériorité¹². » Anne Compain et Anne

(9) O p. 426-427. Sur les faux bruits qui circulaient à Tours au sujet de l'union, voir O p. 430-431, 482, 484-485, 935-936.

(10) O p. 427.

(11) O p. 484.

(12) O p. 539. Peu avant le départ des deux religieuses, Marie de l'Incarnation eut une vision dont elle a fait le récit dans une lettre à une Ursuline de Tours, O p. 569. De la Mère Anne de Lézenet des Séraphins, les Annales ms. des Ursulines de Québec disent : « C'était une fille d'oraison et fort intérieure ; devenue fort infirme elle fut obligée de repasser en France où elle mourut un an après son arrivée... Messieurs ses parens ont fait du bien à notre communauté qui lui reste fort obligée », p. 10.

de Lézenet reprirent donc le chemin de leurs monastères respectifs. On se quitta en « paix et douceur », mais les rapports avec Tours ne s'améliorèrent pas à la suite du rapatriement. Anne Compain fit connaître ses griefs et, comme il n'y avait personne pour relever ses erreurs d'interprétation, il fut très difficile de dissiper les malentendus.

Ils ne se dissipèrent même jamais. Lorsqu'à la fin de sa vie, Marie de l'Incarnation fit venir plusieurs Religieuses de France pour assurer la relève, elle sentit à nouveau combien certaines Ursulines de Tours étaient montées contre elle et son œuvre : « J'ai été étonnée de ce qu'on m'a mandé de chez vous que nos chères Sœurs avaient dit en plusieurs rencontres qu'elles passeraient volontiers en Canada pourvu qu'elles fussent seules à Montréal¹³. »

Les incidents de 1651 et l'incertitude dans laquelle vécut la colonie durant de longues années après la destruction de la nation huronne rendirent Marie de l'Incarnation très circonspecte dans ses demandes de renfort : « Nous ne nous pressons pas de demander des sœurs de chœur en France¹⁴... » « Nous craignons qu'on ne nous envoie des sujets qui ne nous soient pas propres et qui aient de la peine à s'accommoder au vivre, à l'air, aux personnes, écrit-elle en 1652. Mais ce que nous appréhendons davantage est qu'elles ne soient pas dociles et qu'elles n'aient pas une bonne vocation¹⁵. » Elle est si peu désireuse de recommencer une expérience malheureuse qu'elle décline l'offre que lui fait la Supérieure de Tours de lui envoyer sa nièce, Marie Buisson. Elle s'en explique à Dom Claude : « J'avais un grand désir de faire venir ma nièce de l'Incarnation qu'on m'a mandé plusieurs fois être sage et vertueuse et avoir une grande vocation. J'eusse même pris plaisir à la dresser en toutes nos fonctions et en tout ce qui regarde le pays. Mais la crainte que j'ai eue qu'elle ne fut pas contente et de l'exposer au hasard d'un retour m'a retenue¹⁶. »

Les converses faisaient cruellement défaut au monastère de Québec. Marie de l'Incarnation hésite à faire venir de France des filles qui traverseraient dans l'intention de se faire Reli-

(13) O p. 936. A Tours cependant, les religieuses désireuses de passer en Canada ne manquaient pas, par exemple Renée de Saint-François, la sœur de la Mère Marie de Saint-Joseph, cf. Tours Bibl. munic. ms. 1443 f° 162 (Lettre mortuaire ; ce ms. a brûlé en 1940).

(14) O p. 485.

(15) *Ib.* p. 484 ; dans une lettre de 1644, Marie de l'Incarnation précise les qualités qu'elle croit nécessaires pour la « vocation du Canada », O p. 239.

(16) O p. 484 ; voir aussi O p. 506.

gieuses converses à Québec¹⁷. Elle préférait des converses déjà formées. Cependant elle accueillit en 1653 Françoise Ouen qui était venue de France dans ce but¹⁸. Elle devait faire profession le 18 mai 1655 sous le nom de Sœur de Sainte-Madeleine. En 1657, le Père Jérôme Lalemant réussit à obtenir pour Québec une religieuse de Magny, la Mère Marie de Villiers de Saint-André, âgée de 26 ans, qui arriva accompagnée d'une « fille séculière nommée Anthoinette Mekinon que nos Mères de Dieppe lui donnèrent parce que l'année précédente on les avait priées de nous chercher une fille pour être sœur converse »¹⁹; ce fut la Sœur de Sainte-Marthe qui fut bientôt suivie au noviciat des converses par la Sœur Marie Dodier de la Passion.

Le nombre des choristes venues de France restait faible : six seulement en comptant la Mère Marie de Villiers, depuis les défections de 1655²⁰. Il n'y eut pas d'autre arrivée avant 1671. Par contre, le noviciat canadien nous paraît, à distance, florissant. Ce n'était pas tout à fait l'avis de Marie de l'Incarnation, habituée en son siècle aux fondations-éclair se peuplant à une cadence rapide. En 1657 elle écrit à son fils que les postulantes sont rares, car la colonie est encore peu peuplée et que l'on marie les filles jeunes²¹; beaucoup d'ailleurs n'ont pas de dot et il est impossible de les recevoir sans un secours des familles, étant donnée l'extrême pauvreté de la maison. L'appréciation de Marie de l'Incarnation est un peu sévère : le Canada s'est révélé tout de suite riche en vocations proportionnellement au chiffre de la population.

Mais ici un problème canonique se posait : l'existence juridique de la communauté de Québec ne serait acquise qu'à dater du jour où le monastère aurait ses bulles propres. S'il s'était agi de fonder un monastère de l'une ou l'autre Congrégation, il n'y aurait peut-être pas eu tant de difficultés. Paris et Bordeaux avaient la faculté de fonder des monastères dans n'importe quel diocèse avec la permission de l'Ordinaire. Mais

(17) O p. 483. On proposait précisément cette solution à Antoinette Barré qui finit par se faire converse au monastère de Saint-Denys sous le nom de Sœur Colombe de l'Assomption, cf. POMMEREU, *Chroniques*, t. II, 3^e partie, p. 465, 474.

(18) *Annales ms. des Ursulines de Québec*, p. 17-18; elle avait 33 ans; son noviciat commença au jour de son embarquement.

(19) *Annales* p. 19. Arrivée le 29 juin.

(20) Pour 1658 on attendait deux religieuses de Bretagne, de la Congrégation de Bordeaux; Marie de l'Incarnation fut obligée de les remercier à cause d'un accident qui privait la communauté d'une partie de ses ressources, O p. 591-592.

(21) O p. 591. La Mère Marie de Villiers de Saint-André porte un jugement sévère sur les postulantes et novices canadiennes qui, trouve-t-elle, s'écoutent trop, « ce climat leur causant une complexion assez faible et flasque », O p. 1007.

Québec, fondé par des Religieuses détachées de deux Congrégations et n'appartenant à aucune, se trouvait dans une situation anormale.

L'affaire des bulles préoccupait au plus haut point Marie de l'Incarnation. Elle en parle presque chaque année à partir de 1644. On les sollicita en Cour de Rome avec l'appui de la Reine Anne d'Autriche. La réponse romaine fut une dérobade : tant qu'il n'y aurait pas d'évêque résidant au Canada, les bulles ne seraient pas accordées. « Il faut que vous sachiez que quelque faveur que nous ayons pu avoir du côté de la Cour, on ne nous a point voulu donner nos bulles à Rome, qu'il n'y ait ici un évêque²². Ce refus nous a obligées à prendre d'autres mesures et à consulter les docteurs sur les bulles de nos Congrégations. Ils les ont trouvées bonnes, et ont jugé qu'elles pouvaient légitimement s'étendre jusques ici avec les assurances et les approbations des prélats qui nous y ont envoyées. Ainsi, sans autres nouvelles bulles de Rome, nous pouvons recevoir des novices, faire des professes et accomplir toutes les fonctions de notre institut, de la même manière que si nous étions en France²³. » Néanmoins, Marie de l'Incarnation aurait bien voulu recevoir ces bulles ; elle y revient encore dans ses lettres de 1649 à 1650²⁴ ; puis elle se résigne à vivre sans elles. Mais, en plus des bulles, pour recevoir à la profession une religieuse, il fallait un consentement épiscopal. A cette fin, l'archevêque de Rouen accorda des lettres de grand vicaire au Supérieur des Missions de la Nouvelle-France²⁵.

C'est ainsi que le P. Lalemant put recevoir à la profession la « demoiselle » de Madame de la Peltrie, Charlotte Barré de Saint-Ignace, qui prononça ses vœux le 21 novembre 1648, bientôt suivie par la belle-sœur du gouverneur : Philippine Gertrude de Boullongne de Saint-Dominique (professe du 9 décembre 1650). On a dit plus haut que l'essai de Madame de la Peltrie n'eut pas de suite ; celui de Madame d'Ailleboust, la femme du gouverneur, dura tout juste un mois (janvier 1653). La profession de la première Canadienne de naissance, Geneviève Bourdon de Saint-Joseph, fut célébrée le 25 novembre 1654²⁶ ; en septembre 1658 on note deux entrées : Anne Bourdon de Sainte-Agnès, et Marie Boutet de Saint-Augustin ; puis en 1659, c'est

(22) Cf. O p. 229, 294-295.

(23) O p. 344.

(24) O p. 378, 398.

(25) O p. 485 et JJ p. 186-187 ; sur l'ouverture du noviciat, voir *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 143-147.

(26) *Annales ms. des Ursulines de Québec*, p. 17.

Jeanne-Louise Godefroy²⁷. Madame de la Peltrie arrondissait presque toujours les dots. On lit en effet dans les *Annales* : « Il n'y a guère eu de filles qui aient été reçues religieuses en cette communauté de son vivant auxquelles elle n'ait contribué à faire la somme de leur dot et qui auraient été privées de la religion sans ce secours. Elle donnait aux unes 1.000 livres, aux autres 200 écus, aux autres 800 livres, ou plus ou moins selon le besoin²⁸. » En 1668, Marie de l'Incarnation dénombrait 21 religieuses, et ajoutait : « Tant en pensionnaires que domestiques, il y a d'ordinaire 50 à 55 personnes qui est pour le pays une charge qui demande des soins et des peines sans relâche²⁹. » Avec l'arrivée de quatre religieuses de France en 1671, trois de chœur et une converse, il était possible d'envisager l'avenir avec une certaine confiance³⁰. On pensera même à ce moment à une fondation à Montréal³¹.

Dès 1641, la communauté bénéficia du ministère d'un aumônier séculier attaché en propre au service du monastère. On a vu paraître plus haut M. Fau qui ne fit que passer. Arrivé le 12 août 1641, il se rembarqua sur la flotte de 1643³². Il logeait chez les Jésuites et prenait ses repas au parloir des Ursulines. Ses appointements étaient fixés à 90 livres par an en plus de la nourriture³³. Les Hospitalières l'avaient également retenu pour confesseur ordinaire. N'ayant pu se faire au climat canadien, M. Fau sollicita son remplacement dès l'année qui suivit son arrivée, mais il dût attendre jusqu'en 1643 l'arrivée d'un autre confesseur, René Chartier, qui débarqua le 19 août³⁴. Celui-ci arrivait avec l'intention de ne plus quitter le Canada, mais il fit de mauvaises affaires, s'endetta et finalement repassa

(27) Sur les postulantes canadiennes, voir *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 223-228, 264-270 ; P.-G. ROY, *Les petites choses de notre histoire*, 5^e série, Lévis, 1923, p. 72-73. Il y eut des essais sans lendemain, comme celui de Marguerite de Thavenet, cf. J.-B.-M. HERTEL de ROUVILLE, « Généalogie de la famille Hertel », dans *Nova Francia* 5, 1930, p. 158 ; ou celui de Marie Raisin, compagne de Marguerite Bourgeoys, cf. *Annales ms. des Ursulines de Québec*, p. 27.

(28) *Annales*, p. 31.

(29) O p. 813.

(30) Le recensement de Québec de 1666 signale chez les Ursulines 18 professes dont 5 converses, 21 pensionnaires et 7 domestiques dont 6 engagés, *RAPQ* 1935-1936, p. 5-7 ; sur l'arrivée de nouvelles religieuses en 1671, voir *infra*, chapitre 9.

(31) O p. 894.

(32) *Annales ms. des Ursulines de Québec*, p. 9.

(33) *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 92.

(34) *Annales*, p. 10. Il devait y avoir en plus des raisons de santé, d'autres d'ordre psychologique, car dès septembre 1642 il alla demeurer à l'Hôtel-Dieu et servit de chapelain aux Hospitalières dont il était déjà le confesseur (*Annales de l'Hôtel-Dieu*, p. 43).

en France en 1648³⁵, laissant Jésuites et Ursulines dans l'incertitude sur ses projets d'avenir³⁶. Il avait été l'objet d'une saisie judiciaire et la maison qu'il habitait à Québec fut vendue après son départ sans son aveu afin d'éteindre les quelque 800 livres de dettes qu'il laissait derrière lui. On se doutait dès 1647 qu'on ne le reverrait plus, car les Ursulines firent engager par le P. Charles Lalemant un nouveau « prêtre » qui arriva le 13 septembre 1648, Guillaume Vignal³⁷. Il devait rester dix années et demie en fonction, après quoi il retourna en France pour se faire admettre chez les Sulpiciens qui le destinèrent, sur sa demande, à la Mission de Montréal (1659). Il y fut capturé par les Iroquois et tué deux jours plus tard le 27 octobre 1661. Guillaume Vignal était un saint homme, humble, dévoué, généreux. Les Ursulines apprécièrent beaucoup sa charité qui se manifesta très concrètement après le sinistre du 30 décembre 1650 : « Notre confesseur voyant que nous étions dans la disette et chargées d'un grand nombre d'ouvriers, écrit Marie de l'Incarnation à son fils, entreprit de faire valoir une terre que nous avions défrichée, mais que nous avons abandonnée pour travailler au plus pressé. Il y mit des gens et y travailla lui-même plus qu'aucun autre... » La récolte fut magnifique : « Ce secours avec ce qui nous est venu de France nous a fait passer l'année à 40 personnes que nous sommes, y compris nos ouvriers³⁸. » En partant, M. Vignal laissa aux Ursulines sa maison, contiguë à leur enclos, et un arpent de terre, qui leur fournirent une rente annuelle de 50 livres dès qu'elles purent les céder en location³⁹.

De 1658 à 1660, ce furent les Jésuites qui s'acquittèrent des fonctions de chapelain⁴⁰ ; puis, en 1660, Mgr de Laval nomma un prêtre déjà âgé : « En cette année Mgr de Laval nous donna M. Pélerin très bon et vertueux prêtre pour être notre confesseur et chapelain ; il ne le fut qu'environ dix mois ; ses infir-

(35) *Annales ms.*, p. 12.

(36) Son père lui écrit le 8 septembre 1648 : « Le P. Allemant dit qu'on vous a demandé si vous ne retourneriez au Canada, afin que si vous ne retourneriez qu'ils enverroient un autre pour assister les Ursulines ; le départ de la flotte a lieu à la mi-mars », AD. Maine-et-Loire 14 H 7, 36^e pièce ; sur ses dettes, voir dans le même dossier la lettre de son frère Louis-Thénadre Chartier de Lotbinière du 15 mars 1653.

(37) JJ p. 116 ; sur Guillaume Vignal, voir O. MAURULT, *Marges d'histoire*, t. III, *Saint-Sulpice*, Montréal, 1930, p. 189-196 ; on trouvera une relation de son martyre aux Arch. de Saint-Sulpice à Paris, ms. 1209, n° 13.

(38) O p. 476 ; R.-L. SEGUIN, « L'équipement aratoire de l'habitant du XVI^e au XIX^e s. », dans *CD 29, 1964*, p. 115-142.

(39) *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 93.

(40) A partir de 1650 les Ursulines eurent pour confesseur extraordinaire (aux Quatre-Temps) le P. Pierre Chastelain ; cf. E. GIGUÈRE, dans *DBC* t. I, p. 208-209 ; en 1656 le P. Jérôme Lalemant est rappelé en France ; il y restera jusqu'en 1659.

mités l'obligèrent de repasser en France et pour lors Monseigneur agréa que les Révérends Pères Jésuites nous fissent la charité de nous confesser; ce fut le R.P. Lalemant qui nous a fait cette grâce jusques à sa mort » (1673)⁴¹.

Dans le petit monastère de la basse-ville occupé pendant les premières années, Marie de l'Incarnation signale le « tourier » de la communauté, un petit jeune homme qui appartenait à Madame de la Peltrie et couchait dans la sacristie. Avec le temps, le personnel domestique s'accrut⁴². Il y eut des garçons de ferme occupés à « désarter » (= défricher) puis à cultiver les concessions du couvent; il y eut aussi les « engagés », ouvriers en bâtiment et charpentiers. Les *Annales manuscrites* mentionnent deux donnés dont le lien à la communauté avait un caractère définitif⁴³. Ainsi en 1646 : « Cette année, le nommé frère Jacques vint de France et se donna à la maison pour faire le jardin où il a beaucoup travaillé pour le défricher et le mettre en état de servir⁴⁴. » Et en 1647 : « Le 16 décembre de cette année Pierre Moreau, maçon, s'est donné à la communauté pour servir en ses besoins; il était venu engagé dès l'année 1641, n'étant lors âgé que de 24 ans; et après avoir servi 6 ans à gages, il se remet de tout à la communauté, lui remettant à son profit la somme de 180 livres que l'on lui devait et qu'il eût pu disposer ailleurs⁴⁵. » Il y en eut peut-être d'autres.

Les « donnés » se laissaient plus facilement gouverner que les engagés et les domestiques. Pour tenter l'aventure canadienne, il fallait une certaine dose d'audace et d'esprit d'indépendance. En général, on trouvait outre-Atlantique plus d'hommes prêts à se muer en coureurs des bois, qu'en paisibles domestiques de couvent. Marie de l'Incarnation retrouvait, pour gouverner ce monde, l'autorité dont elle usait autrefois avec les rouliers et mariniers de l'entreprise de son beau-frère. Il y avait des rixes. Ainsi, à la date du 21 octobre 1665, fête patronale des Ursulines, le *Journal des Jésuites* porte la men-

(41) *Annales ms. des Ursulines*, p. 22. Le 14 août 1667, Madame de la Peltrie fit une fondation de Messes destinée à doter le chapelain : AUQ; copie : ASQ Polygr. 3, n° 42 et 43.

(42) O p. 98.

(43) Le défrichage par main-d'œuvre salariée revenait à 150 livres l'arpent (*Annales de l'Hôtel-Dieu*, p. 54); voir R.-L. SÉGUIN, *L'équipement de la ferme canadienne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Montréal, 1959.

(44) *Annales ms. des Ursulines de Québec*, p. 11.

(45) *Ib.*, p. 12; l'acte de donation de Pierre Moreau, passé le 1^{er} janvier 1652 en présence du P. Jérôme Lalemant et de M. Guillaume Vignal se trouve aux AUQ, de même que l'acte d'acceptation des Ursulines du 7 janvier 1652.

tion suivante : « Le 21, le P. Bardy fait le panégyrique de sainte Ursule aux Ursulines. Ce même jour, les deux hommes des Mères qui, dans le vin, avaient tué un soldat, ont été fouettés et le plus criminel fleurdelysé par les mains du bourreau⁴⁶. » L'affaire avait eu lieu un soir, sur les dix heures dans la maison de service, « séparée de la clôture d'environ 50 pieds »⁴⁷. Les domestiques avaient fait de copieuses libations avec plusieurs soldats du régiment de Carignan. Après boire, ils en vinrent aux coups : « Ne s'estimant pas assez forts pour résister corps à corps (les hommes) se barricadèrent afin de se défendre, de la maison, par les redoutes. Ils le firent et, se voyant pressés, deux d'entre eux firent leurs décharges sur leurs ennemis, dont il y en eut un tué sur la place. » Marie de l'Incarnation fit tout ce qu'elle put auprès de M. de Tracy pour que les deux inculpés échappent à la peine capitale, mais ses démarches n'obtinrent pas du Conseil de guerre que le châtement soit limité au fouet et au fer rouge : « L'un fut condamné (en outre) à servir le Roi un an et l'autre dix. Elle les demanda néanmoins aux juges, écrit Dom Claude, pour les temps qu'ils ne seraient pas obligés de travailler aux ouvrages du Roi, ce qui lui fut accordé : et même la sentence de celui qui était condamné à dix années de servitude, fut depuis modérée à cinq pendant lesquelles il fut traité fort doucement à la sollicitation de cette charitable Mère⁴⁸. » Il y avait eu d'autres affaires moins graves, mais on voit que les « hommes des Mères » n'étaient pas tous des enfants de chœur.

La correspondance de Marie de l'Incarnation porte la trace de bien des soucis causés par les diverses exploitations agricoles qui faisaient vivre la communauté. En 1657, l'avant-veille de la moisson, un orage d'une rare violence « écrasa en un moment la grange de notre métairie, tua nos bœufs et écrasa notre laboureur »⁴⁹. C'était le 13 août. Le *Journal des Jésuites* précise que le charretier fut seulement blessé et que deux des quatre bœufs s'en tirèrent avec des blessures⁵⁰. Mais la perte s'élevait à 4.000 livres⁵¹. L'année suivante, le 22 août, nouvelle alerte. A huit heures du soir, les Iroquois surgissent des bois voisins et appellent de loin le pâtre, « à dessein comme l'on

(46) JJ p. 336-337.

(47) V p. 630.

(48) *Ib.* ; le *Journal des Jésuites* signale une rixe avec combat à l'épée en mai 1646 (JJ p. 45) ; les *Jugements et délibérations* du 4 mai 1665 mentionnent une autre rixe, antérieure à celle qui nous occupe.

(49) O p. 598.

(50) JJ p. 218.

(51) O p. 598.

croit de l'emmener vif, comme ils avaient fait un vacher quelques jours auparavant ». Le garçon n'attendit pas les sauvages. Il avait de bonnes jambes et réussit à leur échapper, puis après un long détour, il revint au couvent conter son aventure. Dix hommes armés montèrent à la métairie : elle était en feu et les bœufs avaient disparu : « Le lendemain on les a trouvés dans un lieu fort éloigné où, épouvantés du feu, ils s'étaient retirés, ayant traîné avec eux une longue pièce de bois où ils étaient attachés. Dieu nous les a conservés, écrit Marie de l'Incarnation, excepté un seul qui s'est trouvé tout percé de coups de couteau. La maison était de peu de valeur, mais la perte des meubles, des armes, des outils et de tout l'attirail nous cause une très grande incommodité. C'est ainsi que sa bonté nous visite de temps en temps. Elle nous donne et elle nous ôte⁵². »

Lorsque quelque nouvelle Religieuse arrivait de France à destination de l'Hôtel-Dieu de Québec, il était de règle qu'elle fît une visite au couvent des Ursulines. On la recevait dans la clôture « avait toute la joie et affection possible »⁵³. C'est avec joie aussi que les Ursulines accueillaient les Hospitalières qui montaient à Ville-Marie, pour peupler l'Hôtel-Dieu fondé par M. de la Dauversière et Madame de Bullion⁵⁴ : « Cette année 1659, lit-on dans les *Annales manuscrites des Ursulines*, dès le commencement de septembre arrivèrent trois Religieuses hospitalières de La Flèche pour Montréal, savoir les Mères de Bressolles, Massé et Maillet. Elles n'étaient pas encore voilées, et n'avaient rien dans leurs habits et coiffures qui les distinguât des séculières, sinon une petite guimpe carrée. Madame notre fondatrice obtint de Monseigneur de Laval qu'elles logeassent dans notre monastère, ce qu'elle obtint facilement, et elles y demeurèrent près d'un mois, attendant une occasion favorable pour monter à Montréal. Nous leur fîmes du mieux qu'il nous fut possible, et elles nous édifièrent fort par leur vertu⁵⁵. »

(52) *Ib.* ; cf. JJ p. 239 : « La nuit (21 août) les Iroquois parurent au Cap-Rouge qui prirent Jean Hayot qui, par finesse, se sauva de leurs mains » ; c'est lui le vacher dont parle Marie de l'Incarnation ; voir aussi RJ 1658 (Q p. 18, Th. 42, p. 228-230).

(53) *Annales des Ursulines*, p. 28.

(54) B. CLERMONT, *Marie de la Ferre, 1592-1652, Les Hospitalières de Saint-Joseph*, Montréal, 1964 ; Sr MORIN, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, éd. Æ. FAUTEUX, E.-Z. MASSICOTTE, et C. BERTRAND, Montréal, 1921, p. 110. (Noter que l'année suivante, 1660, sœur Marie Morin se trouvait parmi les pensionnaires des Ursulines : E. LEFEBVRE, *Marie Morin, premier historien canadien de Villemarie*, Montréal, 1961, p. 38) ; Sr MONDOUX, *L'Hôtel-Dieu, premier Hôpital de Montréal*, 1942, p. 162-164.

(55) *Annales des Ursulines*, p. 21 ; JJ p. 263 ; « Jeanne Mance, Marie de l'Incarnation et Madame de la Peltrie », p. 335-336.

Autre séjour dix ans plus tard : « Cette année (1669) arrivèrent les Révérendes Mères du Ronceray et Lejumeau qui venaient pour donner le voile aux Hospitalières de Montréal. Elles logèrent chez nous comme les premières, mais elles ne furent guère parce que l'occasion se présenta bientôt de monter à Montréal où est leur monastère. » Les deux Hospitalières avaient avec elles une fille qui voulait se faire converse à l'Hôtel-Dieu de Montréal. A Québec elle manifesta un « grand désir de ne pas passer outre et de rester chez nous ». « On eut bien de la peine à lui faire changer de résolution », note l'Annaliste.

Ce fut désormais une tradition ; les Hospitalières de Montréal étaient assurées de trouver un bon gîte d'étape chez les Ursulines de Québec, et selon la Sœur Morin, historiographe de l'Hôtel-Dieu, on aurait pu croire qu'il s'agissait de Religieuses du même habit, tant était étroite leur mutuelle union⁵⁶.

Après avoir parlé des religieuses et de leur monastère, il est temps de s'occuper de leurs élèves, pensionnaires et externes, puisque aussi bien elles étaient leur principale raison d'être.

D'emblée, les petites Indiennes ont fait la conquête des Ursulines que, de loin, par le moyen des *Relations des Jésuites*, elles avaient attirées en Nouvelle-France. Le pensionnat n'avait pas beaucoup de points communs avec ceux de France. Tout d'abord, les Indiennes étaient de tout âge ; on en rencontre de trois ans, voire de deux ans, il y en avait de dix-sept qui étaient en état de se marier. Les premières années, les filles confiées aux Ursulines furent presque toutes tirées de la réduction de Sillery. « Leur monastère... renferme plus de joie dans son petit pourpris (= enclos) que les palais des Césars dans leur grande étendue, écrit le P. Le Jeune... Outre les petites Françaises qu'elles instruisent, elles ont de petites Séminaristes sédentaires... nous en envoyons d'autres passagères, vêtues à la sauvage, qui demeurent quelque temps... pour y être instruites sur les mystères de notre créance⁵⁷ ».

Ainsi, les Ursulines avaient-elles de jeunes Indiennes qui restaient seulement quelques jours ou quelques semaines dans le but d'être catéchisées ; elles gardaient les vêtements qu'elles portaient habituellement dans leurs villages ; les autres étaient habillées à la française et apprenaient à lire et écrire en français.

(56) *Annales des Ursulines*, p. 28 ; *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, p. 97.

(57) RJ 1641 (Q p. 2-3 ; Th. 20, p. 124).

« Pour les filles sauvages, écrit Marie de l'Incarnation, nous en prenons de tout âge⁵⁸ ». « S'il y a quelque fille qui soit en danger de perdre ou la vie, ou l'honneur, ou les bonnes grâces de ses parents ou enfin qui soit en quelque peine que ce soit, les capitaines qui ont l'œil à ce que leurs gens vivent en vrais chrétiens, nous les amènent afin de les garder et de les instruire⁵⁹ ». Mais c'était surtout pour les préserver d'un rapt qu'on les mettait aux Ursulines : « Il arrivera, dit l'Ursuline, que quelque sauvage, soit chrétien, soit païen, voudra s'oublier de son devoir et enlever quelque fille de sa nation pour la garder contre la loi de Dieu : on nous la donne et nous l'instruisons et la gardons jusqu'à ce que les Révérends Pères la viennent retirer⁶⁰ ». Le temps où les Religieuses avaient le plus de monde était les mois d'hiver, durant les chasses des Indiens qui pouvaient durer six mois.

Le problème crucial pour les Indiennes, grandes et petites, était celui de l'acclimatation. L'existence claustrale différait si profondément de la vie libre qu'elles connaissaient et qu'elles aimaient ! Les Jésuites avaient eux-mêmes éprouvé de grands déboires au Séminaire des garçons, à Notre-Dame des Anges, où le règlement, extrêmement mitigé pourtant, n'avait pas réussi avec les enfants de dix à quinze ans que l'on avait groupés. Il en fut de même, à un degré moindre, il est vrai, chez les Ursulines. « Ce n'est pas que je manque d'aucune chose, disait à ses parents la petite Nicole Assepanse ; je mange tant que je veux, les vierges me donnent de beaux habits et elles m'aiment beaucoup, mais je ne vous puis quitter⁶¹ ». Beaucoup faisaient comme la jeune Marie Negabamat, la toute première « séminariste », qui s'enfuit dans les bois après avoir déchiré la robe à la française qu'on lui avait donnée⁶². Généralement, les parents n'insistaient pas, les Indiens aimaient beaucoup leurs enfants et usaient rarement de contrainte avec eux : « (Plusieurs filles) ne demeurent (chez nous) que jusqu'à ce qu'elles soient tristes, ce que l'humeur sauvage ne peut souffrir ; dès qu'elles sont tristes, les parents les retirent de peur qu'elles ne meurent... Il y en a d'autres qui s'en vont par fan-

(58) O p. 802 ; le Séminaire était dédié à saint Joseph ; sur la dévotion des Ursulines : Mère Saint-Joseph BARNARD, « Un pèlerinage des Ursulines de Québec dans le domaine de saint Joseph », dans *Cahiers de Joséphologie* 16, 1968, p. 28-62.

(59) O p. 287 ; cf. O p. 163. Marie de l'Incarnation signale que l'hiver est la période de plus grande affluence, O p. 286.

(60) O p. 802.

(61) O p. 96.

(62) O p. 95.

taisie et par caprice ; elles grimpent comme des 'écurieux' notre palissade qui est haute comme une muraille et vont courir dans les bois. Il y en a qui persévèrent et que nous élevons à la française⁶³. »

Par exception, les Ursulines pouvaient accueillir des femmes adultes, telle cette bonne veuve « algonquine-nipisirienne » dont parle longuement Marie de l'Incarnation dans une lettre de 1664, en confessant qu'elle n'avait encore jamais vu pareille ferveur chez une femme sauvage⁶⁴.

Ce qui surprit le plus les Ursulines chez les jeunes Indiennes fut leur facilité de caractère et leur intelligence⁶⁵. Leur mémoire de primitives, leurs dons d'observation et d'imitation les rendaient aptes à apprendre sans grande peine la langue et les manières françaises. Par ailleurs, les petites Indiennes, habituées à une grande réserve de la part de leurs parents, goûtaient les démonstrations affectives dont elles étaient l'objet : Madame de la Peltrie s'en montrait toute émue. Marie de l'Incarnation note aussi les « caresses » que faisaient aux religieuses les petites, « ce qu'elles ne font jamais à leurs mères naturelles⁶⁶ ». Plus que tout, c'est le travail de la grâce dans ces jeunes âmes qui ravissait Marie de l'Incarnation et ses compagnes : « On ne croira que difficilement en France les bénédictions que Dieu verse continuellement sur ce petit séminaire⁶⁷. »

Aux heures de récréation, on chantait beaucoup, en français et en sauvage. Marie de l'Incarnation trouve très belles les voix des jeunes Indiennes. Elle avait de vraies faiblesses pour ses petites ; un jour qu'elles s'étaient plaintes à un père Jésuite de passage « de ce qu'elles n'étaient point braves et qu'on ne leur donnait pas de belles robes neuves comme on faisait aux filles françaises », elle se mit aussitôt en devoir de leur faire elle-même robes, mitaines et chausses avec « une pièce de belle serge rouge⁶⁸ ».

Le nombre des séminaristes sauvages ne paraît jamais avoir été très élevé, au moins pour celles que l'on gardait un assez long temps au séminaire. En 1640, Marie de l'Incarnation en dénombre dix-huit, « tant résidentes que passagères⁶⁹ ». En

(63) O p. 802.

(64) O p. 730.

(65) O p. 102.

(66) O p. 97.

(67) O p. 95. Les *Annales de l'Hôtel-Dieu* racontent l'histoire d'une Indienne, Marguerite, ancienne élève des Ursulines, qui recueillit et soigna deux captifs français en 1662 et les protégea contre les mauvais traitements des Iroquois (*Annales*, p. 134-136).

(68) V p. 627-628.

(69) O p. 97.

1642, elle écrit : « Nous en avons eu cette année au-dessus de nos forces⁷⁰. » Après les années 1650 on constate une brusque décroissance, la terreur iroquoise règne, et les Sauvages n'osent plus venir pour la traite. Les rapports avec la colonie française se font rares⁷¹. Les réfugiés hurons, par contre, donnent bien du travail. Mais dans la petite maison de Madame de la Peltrie la place manque.

Cinq ans plus tard, Marie de l'Incarnation constate un nouveau départ du séminaire, sans spécifier s'il s'agit de filles françaises ou sauvages : « Depuis notre rétablissement après notre incendie, le séminaire est sensiblement augmenté, le nombre de nos filles a tellement accru, et nous avons été si surchargées que j'ai été contrainte, à mon grand regret, d'en refuser plusieurs qui s'en allaient les larmes aux yeux... Nous sommes tellement surchargées que sans un miracle nous ne pourrions subsister⁷². » De plus en plus, ainsi qu'on va le voir, le séminaire se spécialise dans l'éducation des filles françaises dont le groupe augmente en proportion du développement de la colonie. Le total des religieuses employées dans les charges proprement éducatives est révélateur : « Nous avons tous les jours sept religieuses de chœur employées à l'instruction des filles françaises sans y comprendre deux converses qui sont pour l'extérieur. Les filles sauvages logent et mangent avec les filles françaises, mais pour leur instruction, il leur faut une maîtresse particulière et quelquefois plus selon le nombre que nous en avons... Je viens de refuser à mon grand regret sept séminaristes algonquines parce que nous manquons de vivres, les officiers ayant tout enlevé pour les troupes du Roi qui en manquaient. Depuis que nous sommes en Canada, nous n'en avons refusé aucune nonobstant notre pauvreté, et la nécessité où nous avons été de refuser celles-ci, m'a causé une très sensible mortification, mais il me l'a fallu subir et m'humilier dans notre impuissance, qui nous a même obligées de rendre quelques filles françaises à leurs parents. Nous nous sommes restreintes à seize Françaises et à sept Sauvages⁷³. »

(70) O p. 159.

(71) « Les empêchements que les Iroquois apportent au christianisme ne nous (permettent) pas d'avoir comme auparavant des filles sauvages », O p. 484.

(72) O p. 579.

(73) O p. 801 ; à propos d'une élève Iroquoise, elle écrit en 1667 : « Elle tient de l'humeur des femmes de sa nation qui sont les créatures du monde les plus douces et les plus dociles », O p. 786. En ce qui concerne l'organisation du pensionnat, deux traditions se trouvaient en présence lors de la rédaction des *Constitutions* : Paris où il y avait une seule maîtresse avec des sous-ordre, Tours où le pensionnat était divisé en classes

Quant aux externes, il n'y avait pas de limite de nombre : les Ursulines accueillaienent tout ce qui se présentait. A l'année 1663, on lit dans les *Annales* le passage suivant, qui montre bien la facilité d'accueil des Ursulines : « Ce fut cette année aussi bien que dans la précédente et encore dans la suivante (donc de 1662 à 1664), que les Sauvages étant tout ramassés dans un fort qu'on leur avait construit dans la ville entre la cathédrale et le château pour les garantir des incursions des Iroquois, les filles sauvages au nombre de 60 ou 80 venaient tous les jours en classe comme les externes, et après leur avoir fait dire leurs prières, chanter des cantiques, répéter le catéchisme et fait l'instruction ou explication de la doctrine chrétienne, on leur distribuait à manger de la sagamité, chacun apportant son ouragan (= écuelle) et sa cuillère, et après avoir rendu grâce à Dieu, (elles) s'en retournaient à leurs cabanes remportant les restes à leurs parents⁷⁴. » Les *Relations des Jésuites* ont rendu hommage à l'accueil des Ursulines ; « Leur séminaire, lit-on dans la Relation de 1648, ne refuse aucune Française, ni aucune fille sauvage ; l'aumône se fait chez elles en tout temps, leur cœur est plus grand que leurs biens⁷⁵. »

Pour les Françaises, les Ursulines recevaient à l'externat toutes les filles habitant la ville même de Québec⁷⁶. La population n'était pas considérable puisqu'au recensement de 1666, la ville ne comptait pas encore 600 habitants. Quant aux filles « écartées », c'est-à-dire celles des habitants qui s'étaient installés sur la côte de Beauport, à l'île d'Orléans, au Cap Rouge et à Sainte-Foy, ou sur la côte sud, elles devaient nécessairement entrer au pensionnat. Le séjour de chacune se limitait souvent à six mois ; en fait, il n'est guère de fille de la région de Québec qui n'ait passé quelque temps aux Ursulines⁷⁷. « Sans

autonomes ayant chacune leur propre maîtresse. A Québec dont le pensionnat était réduit, le projet comporta d'abord une maîtresse assistée d'une sous-maîtresse ; Anne Compain de Sainte-Cécile et Anne Le Boutz de Notre-Dame (de Tours) s'y opposèrent et réclamèrent deux maîtresses du pensionnat sur le pied d'égalité, sous une maîtresse générale ; elles regrettèrent ensuite cette solution qui ne fut retenue que par égard pour leur intervention, O p. 578.

(74) *Annales des Ursulines*, p. 24.

(75) RJ 1648 (Q p. 18, Th. 32, p. 212-214).

(76) Pierre Boucher constatait que l'instruction donnée par les Ursulines avait fait « beaucoup de bien au pays » : *Histoire véritable et naturelle... de la Nouvelle-France*, p. 12.

(77) A. Roy, *Les lettres, les sciences et les arts au Canada sous le régime français*, Paris, 1930, p. 45 s. ; A. GOSSELIN, *L'instruction au Canada sous le régime français, 1635-1670*, Québec, 1911 ; H. BARABÉ, « Marie de l'Incarnation, éducatrice », dans *Rev. de l'Université d'Ottawa*, 1940, p. 82-96 ; L. GROULX, « Missionnaires de l'Est en Nouvelle-France : Réductions

l'éducation que nous donnons aux filles françaises qui sont un peu grandes, durant l'espace de six mois ou environ, elles seraient des brutes pires que les Sauvages. C'est pourquoi on nous les donne presque toutes les unes après les autres, ce qui est un gain inestimable pour ce pays⁷⁸ ».

A la fin de sa vie, Marie de l'Incarnation donne une durée un peu plus longue au séjour des filles françaises, mais elle se plaint encore de sa brièveté : « Comme plusieurs ne sont pensionnaires que peu de temps, il faut que les maîtresses s'appliquent fortement à leur éducation et qu'elles apprennent quelquefois dans un an à lire, à écrire, à jeter, les prières, les mœurs chrétiennes, et tout ce que doit savoir une fille⁷⁹. » Plus le temps s'écoulait, plus l'œuvre d'éducation des filles françaises apparut urgente aux Religieuses : « Les filles françaises seraient de vraies brutes sans l'éducation qu'elles reçoivent de nous, et de laquelle elles ont encore plus besoin que les Sauvages, car les Révérends Pères peuvent suppléer à celles-ci, mais ils ne peuvent le faire aux autres pour les raisons que vous pouvez juger⁸⁰. »

Les colonies, dans leurs débuts, manquent toujours de femmes. Le Canada ne fit pas exception. Cela rendait les parents extrêmement prudents pour la garde de leurs enfants. Il ne fallait pas tenter Dieu. On ne pouvait s'absenter de la ferme sans danger pour les fillettes de 13 à 15 ans, ni les laisser seules avec les « engagés », ne serait-ce que le temps de la messe du dimanche. Dans bien des cas, la « pension » chez les Ursulines tranquillisait les parents jusqu'au moment où un mariage était conclu.

Mais les Ursulines avaient une tâche difficile, car les filles qu'on leur donnait étaient généralement trop « déniaisées » à

et Séminaires », dans *RHAF* 3, 1949, p. 45-72. L'horaire du pensionnat de Québec était le suivant (*Const. et Règlements*, f° 75-77) :

5 h 30 ou 6 h	Lever.
7 h	Prière en commun, Messe, Déjeuner puis travail de classe.
10 h	Litanies de N.D., dîner, puis récréation jusqu'à midi.
12 h à 14 h 30	Travail, puis Gôûter.
15 h	Vêpres de N.D. et quelques prières.
15 h 30 à 16 h	Catéchisme pour les Françaises.
16 h à 16 h 30	Catéchisme pour les Indiennes.
17 h 30	Souper, récréation jusqu'à 18 h 45.
18 h 45	Prière du soir, Examen de conscience.

Les pensionnaires doivent toutes être couchées à 20 h.

Les dimanches : « Congé général pour toutes les Sœurs qui ont quelque intelligence des langues des Sauvages de parler aux Séminaristes pour s'exercer et s'entretenir avec elles ».

(78) O p. 507. Marie veut dire que les petites Françaises se conduisaient par leur seul instinct, comme les animaux.

(79) O p. 802.

(80) O p. 476.

leur gré : « Ce que je puis dire est que les filles en ce pays sont pour la plupart plus savantes en plusieurs matières dangereuses que celles de France. Trente filles nous donnent plus de travail dans le 'pensionnaire' que soixante ne font en France. Les externes nous en donnent beaucoup, mais nous ne veillons pas sur leurs mœurs comme si elles étaient en clôture⁸¹. »

Dans les dernières années, l'accroissement subit de la population contraignit les Ursulines à faire un grand effort. Le personnel se révélait insuffisant pour faire face aux nouvelles conditions et Marie de l'Incarnation s'occupa de faire venir plusieurs nouvelles Religieuses de France : « La colonie française s'augmente aussi tous les jours... Cette grande multiplication d'hommes et de fidèles augmente aussi nos charges et notre travail. Nous avons été obligées d'accroître nos classes⁸²... » La pauvreté du couvent de Québec ne facilitait pas la tâche des Religieuses. « Les pensionnaires en France ne grèvent point les monastères où elles sont instruites, dit-elle ; ce n'est pas de même en Canada⁸³. »

Les Indiennes n'apportaient rigoureusement rien ; pour les Françaises cela dépendait surtout de la situation des parents. Un pauvre « habitant » pouvait avoir de bonnes raisons de demander aux Ursulines de se charger de sa fille, sans avoir les moyens de payer sa pension : « Nous sommes chargées d'un grand nombre de filles en notre séminaire sur (le) seul appui (de la Providence). L'on me fait quelquefois des questions sur ce sujet, et on me demande si j'ai fondation pour tout cela. Je réponds que nous avons celle de la Providence. En effet je m'y sens très forte et elle ne m'a encore jamais manqué⁸⁴. »

Les budgets se révèlent difficiles à établir : « Nous avons toutes les peines imaginables à subsister, écrit Marie de l'Incarnation en 1660... Nous faisons de grands frais pour notre séminaire ; non qu'il y ait un grand nombre de filles sauvages sédentaires, mais parce qu'on nous donne plusieurs filles françaises pour l'entretien desquelles les parents ne peuvent fournir que peu de chose et d'autres ne peuvent rien donner du tout. Et ce qui est à remarquer, les Françaises nous coûtent sans comparaison plus à nourrir et à entretenir que les Sauvages⁸⁵. »

(81) O p. 802.

(82) O p. 895.

(83) RJ 1648 (Q p. 18, Th. 32, p. 212-214).

(84) O p. 541.

(85) O p. 637.

Une pension complète était de 120 à 200 livres par an⁸⁶. Ce sont les sommes versées respectivement par M. Bourdon pour sa fille Marguerite qu'il mit chez les Ursulines le 8 septembre 1650, et par Jeanne Mance pour Catherine Primot, de Montréal, donnée pour pensionnaire le 13 août 1652.

De nombreuses pensions sont payées soit par les Jésuites, soit par Madame de la Peltrie dont la générosité semble sans limites : « Le 12 mai 1652, lit-on dans le *Registre des pensionnaires*, Louise et Marie-Madeleine Marsolet sont entrées en notre séminaire pour y être instruites. Louise a été mise par le R.P. Ragueneau, et Marie-Madeleine par Madame notre fondatrice sa marraine qui payent leurs pensions, 120 livres par année⁸⁷. » Les Jésuites et Madame de la Peltrie aident donc souvent des parents en difficulté. Ils paient la première année de pension, ou au contraire permettent à une fille de rester au séminaire en versant aux Ursulines le prix d'une deuxième année. Les Ursulines se chargent à peu près régulièrement des filles sauvages et ne reçoivent pour cela aucune aide.

Si une élève est trop grande pour être admise au pensionnat, on fait une exception en sa faveur et elle vit avec la communauté de la même manière que Madame de la Peltrie. Ainsi voit-on dans le *Registre des pensionnaires* des notices de ce genre : « Le 5 septembre 1654 est sortie de cette maison Mademoiselle de la Blanchetière pour épouser M. d'Otteville, neveu du R.P. de Lyonnes, la dite demoiselle nous ayant été donnée l'année précédente au même mois par Monsieur de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, qui l'avait amenée de France. Le R.P. de Lyonnes nous a payé pour son année de pension la somme de 500 livres en marchandises. La dite demoiselle a été avec la communauté cette année par dispense. »

Lorsqu'une petite Française avait été rendue à la colonie par les Iroquois après quelques années d'une captivité qui s'était muée en adoption par la tribu, on la confiait de préférence aux Ursulines : « L'an 1666... M. de Tracy... mit chez nous en notre séminaire... deux pauvres filles revenues de captivité, payant leur pension pour un an à chacune si elles voulaient demeurer ; ou si elles se voulaient marier avant l'année finie, on leur rendait ce qui restait de leur pension ; outre cela il les fit habiller, fournir de linge et autres nécessités. L'une de

(86) Marie de l'Incarnation donne le chiffre de vingt à trente pensionnaires en 1669 et indique que le montant de la pension des filles françaises est de 120 livres, O p. 852.

(87) AUQ, *Registre de pensionnaires* (non-folioté); éd. de quelques extraits du « Livre des entrées et sorties des filles françaises et Séminaristes », dans M.-E. CHABOT, *Marie de l'Incarnation d'après ses lettres*, p. 312-313.

ces deux filles ayant peu de temps après agréé un parti qui se présenta, fut mariée, l'autre passa son année chez nous et au bout de ce temps témoignant désirer être sœur converse, on la mit à l'épreuve, mais elle ne réussit pas et sortit au bout de quelques mois⁸⁸. »

Le 17 octobre 1650, l'incertitude de la situation de Québec avait incité Madame de la Peltrie à refaire un contrat de fondation ; l'existence du monastère était désormais assurée, même s'il devait quelque jour se replier en France en attendant que la situation de la Nouvelle-France se soit éclaircie. Au lieu de rendre les Religieuses fondatrices à leurs monastères respectifs en cas de dissolution et d'inviter les professes québécoises à choisir un monastère français où leur serait versée la rente nécessaire pour leur entretien, Madame de la Peltrie envisageait le transfert du monastère de Québec en France sans dispersion de la communauté⁸⁹. En 1660, elle fit mieux : ses affaires familiales lui ayant enfin donné la possibilité de constituer un fonds suffisant au monastère de Québec, elle augmenta la première fondation de 1639 et la porta à 17.000 livres⁹⁰. La somme n'avait rien d'excessif. L'un des avantages de la nouvelle fondation était de faire reposer le revenu sur les deux collèges de Rouen et de Rennes : au lieu d'avoir à faire exploiter des terres lointaines par un régisseur qu'elles ne pourraient surveiller, les Ursulines s'en remettaient entièrement aux Pères Economes des deux collèges pour toucher des rentes fixes. Mais les termes du contrat montrent que la fondation laissait encore beaucoup à désirer. Elle se réduisait pour le moment à un fonds de 4.000 livres sur le collège de Rennes, valant seulement 200 livres de rentes. Pour les autres revenus, Madame de la Peltrie se réservait l'usufruit d'une bonne partie et concédait l'usufruit de l'autre à Madame d'Ailleboust. Le contrat de 1660 apportait donc plus d'espérances que d'améliorations dans l'immédiat. L'acte de 1660 affectait en outre une partie de la fondation (2.000 livres) « à la pension de six petites filles lesquelles l'on sera obligé de choisir pauvres » que Madame de la Peltrie se réservait de désigner elle-même⁹¹. En 1664 enfin, la fondatrice constitue une rente de 100 livres sur un fonds de 2.000 livres affecté à « la subsistance d'un chapelain propre et particulier des Ursulines de Québec, ses filles, quand il s'en trouverait qui soit entièrement à elles », à charge de dire deux messes par

(88) *Annales des Ursulines*, p. 25.

(89) Sur le contrat de 1650, voir O p. 476 et 507 ; ASQ, Doc. Faribault n° 86 ; cf. *supra*, 3^e partie, chapitre 9.

(90) AUQ, orig. et deux copies.

(91) Fondation du 29 septembre 1660 pour l'instruction de six pauvres filles françaises, copie : ASQ, Séminaire n° 92, 19, p. 2.

semaine à ses intentions⁹². Malgré les restrictions apportées par Madame de la Peltrie à sa donation, il est certain que le contrat de 1660 améliorerait la situation financière de la communauté. Les jours tragiques de 1641-1643 et de 1651-1652 ne reviendraient plus.

Le chapitre suivant traitera des rapports de Marie de l'Incarnation et de ses filles avec les Indiens. Auprès de la colonie française, les Ursulines exercèrent un apostolat parallèle, mais surtout à l'égard des femmes. « Les sœurs pourront par obéissance vaquer à l'instruction de toutes celles de leur sexe qui se présenteront pour être instruites à leurs grilles, dit-on dans les *Constitutions* ; elles ne le feront toutefois ordinairement et régulièrement que les dimanches aux servantes et autres pauvres créatures de leur sexe⁹³ ». Il y avait donc, le dimanche, des instructions régulières, mais à n'importe quel jour toute femme de la colonie pouvait venir frapper à la porte des Ursulines pour demander un conseil, une aide spirituelle ou matérielle. On s'efforçait toujours de répondre à son attente.

Lorsque Madame d'Ailleboust eut fondé à Montréal la confrérie de la Ste-Famille, de concert avec le Père Chaumonot et vint l'organiser ensuite à Québec (1664), le monastère des Ursulines devint le siège de la branche féminine de l'Association. Mgr de Laval l'érigea canoniquement le 4 mars 1665 : « L'on a institué dans ce pays une congrégation de la Sainte-Famille pour la réformation des ménages, dans laquelle les hommes sont conduits par les Révérends Pères, les femmes associées par des dames de piété, et les filles, jusqu'à ce qu'elles soient mariées, par les Ursulines, écrit Marie de l'Incarnation le 19 août 1664. Elles se rangent le dimanche chez nous, où une de nous a le soin de leur faire l'instruction⁹⁴. »

Toutes sans exception étaient d'anciennes élèves des Ursulines. Le travail de l'Association prolongeait en quelque manière l'œuvre déjà réalisée au temps de leur séjour au séminaire : « On ne fait que conserver en elles les sentiments et les pratiques qu'on leur avait déjà enseignés. »

Nulle part en France un couvent d'Ursulines n'avait été à même d'exercer une influence aussi profonde. Dans les villes du royaume l'élite seule était atteinte de manière effective. On pouvait bien donner des instructions de temps à autre aux

(92) Fondation du 14 août 1664 pour l'entretien d'un chapelain, copie : ASQ, Polygr. n° 3, p. 42 et 43.

(93) *Constitutions et Règlements*, I^{re} partie, chapitre 5, f° 67 v.

(94) O p. 735.

enfants des classes sociales défavorisées, en pratique, les Ursulines se voyaient seulement confier les filles de bonnes familles : nobles et bourgeoises. A Québec, au contraire, la scolarité est universelle ; l'instruction n'est pas poussée ; on demande aux Religieuses d'apprendre aux enfants à lire et à écrire et tout ce dont elles auront besoin en tant que mères de famille ; mais toutes les filles, quel que soit leur niveau social, vont aux Ursulines : « Il n'y en a pas une qui ne passe par nos mains, et cela réforme toute la colonie et fait régner la religion et la piété dans toutes les familles⁹⁵. » La constatation est de Marie de l'Incarnation qui n'est point portée à se décerner des compliments !

(95) O p. 735. Sur le caractère populaire du pensionnat et surtout de l'externat, voir *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 322-333, 481-482, 484-490.

IV. — LES « ENFANTS DES BOIS »

Au début du xvii^e siècle, la France s'éveille à sa vocation missionnaire : depuis de longs siècles la vieille chrétienté d'expression française n'avait plus été en contact direct avec les non-chrétiens. Avec le Canada lui est donné à nouveau de participer activement à la naissance d'une Eglise.

Pour Marie de l'Incarnation « nouvelle Eglise » est pratiquement synonyme de « primitive Eglise » : en Nouvelle-France, elle a l'immense joie de se trouver plongée dans un climat qui lui semble celui même de l'Eglise des temps apostoliques ; tout y concourt : les courses des missionnaires, semblables aux voyages de saint Paul¹, la proximité continuelle avec la mort et la perspective du martyre, l'éveil rapide de l'âme de quelques Indiens à une vie d'union à Dieu. Marie de l'Incarnation se sent comblée : « Il semble que la ferveur de la primitive Eglise soit passée dans la Nouvelle-France, écrit-elle le 3 septembre 1640². » C'est là sa première impression, celle qu'elle communique à ses correspondants de France après une année d'expérience missionnaire : « Nous voyons dans notre primitive Eglise le zèle et l'ardeur de la primitive Eglise convertie par les Apôtres³. »

Au contact de la sève surnaturelle qui fait germer spontanément les attitudes chrétiennes dans l'âme des Indiens, il lui semble assister à une sorte de théophanie qui tout à la fois lui donne une joie profonde et la plonge plus avant dans son néant ; elle se croit indigne du milieu dans lequel elle vit maintenant. La conversion, parfois totale, des Indiens la provoque elle-même à une nouvelle conversion⁴ : « Il vous faut

(1) L'admiration de Marie de l'Incarnation pour les missionnaires se manifeste tout au long de sa correspondance ; voir par exemple O p. 94, 105, 118, 124, 565, 583, 597, 615-616, 860, 872, 883.

(2) O p. 94.

(3) O p. 104. Voir les citations rassemblées par S. LABELLE, *L'esprit apostolique selon Marie de l'Incarnation*, p. 102-105, 109-110, 149-151 ; les *Véritables motifs des Messieurs et Dames de Montréal*, parus en 1643, comparent également la colonie de Montréal à la Chrétienté primitive. Parmi les passages les plus caractéristiques de la *Correspondance*, voir p. 139, 154, 201.

(4) S. LABELLE, p. 35-40.

parler, non de la barbarie de nos sauvages car il n'y en a plus dans notre nouvelle Eglise, mais on y voit un esprit tout nouveau qui porte je ne sais quoi de divin qui me ravit le cœur, non par une joie sensible, mais d'une manière que je ne puis exprimer. Nous avons ici des dévots et des dévotes sauvages, comme vous en avez de polis en France⁵... » « Pensez-vous, ma très aimée Mère, qu'il ne faille pas changer d'état pour entrer dans les véritables sentiments de ces fonctions apostoliques de notre nouvelle Eglise ? Il le faut sans doute !⁶ » La ferveur des néophytes la remplit de joie, surtout à la pensée de ce qu'ils étaient avant d'embrasser la foi⁷. Côtayer les petits, les humbles qui appartiennent au Seigneur et répondent candidement à son amour, lui apporte un soulagement, même physique, au milieu de ses croix : « Quel plaisir de se voir avec une grande troupe de femmes et de filles sauvages, dont les pauvres habits qui ne sont qu'un bout de peau ou de vieille couverture, n'ont pas si bonne odeur que ceux des dames de France ! Mais la candeur et simplicité de leur esprit est si ravissante qu'elle ne se peut dire⁸. » Elle ne peut se rassasier du spectacle des foules indiennes en prière ; il est toujours neuf pour elle : « Pour ce qui est des Sauvages cela m'est toujours nouveau, car la pensée de ce qu'ils ont été avant que de connaître Dieu et de ce qu'ils sont à présent qu'ils le connaissent me touche à un tel point que je ne puis dire⁹. »

Marie n'a pas été déçue par la Nouvelle-France, elle a trouvé ce qu'elle y venait chercher : le don continuels d'elle-même pour l'amplification du royaume. « Chacun tend à ce qu'il aime, dit-elle ; les marchands à gagner de l'argent, et les Révérends Pères et nous à gagner les âmes¹⁰. » « Ceux qui ne viennent en Canada que pour le temporel n'y trouveront jamais leur compte si bien que ceux qui y viennent pour donner leur vie pour Jésus-Christ¹¹. » Elle reconnaît très simplement que la vie au Canada est extrêmement rude, que les sacrifices qu'elle impose sont continuels : « Pour bien goûter la vocation du Canada, il faut de nécessité mourir à tout¹². » Mais ce n'est là

(5) O p. 139 ; cf. O p. 501 : « Tout y est sauvage, les fleurs aussi bien que les hommes. »

(6) O p. 140.

(7) O p. 538, et *infra* n. 9.

(8) O p. 108.

(9) O p. 398-399 ; J t. II, p. 371, 373.

(10) O p. 678. Ses conversations avec les missionnaires de retour à Québec sont fréquemment évoquées dans sa *Correspondance* ; quand elle en trouvait l'occasion elle écrivait à ceux qui étaient au loin, voir par ex. RJ 1642 (Q p. 36, Th. 22, p. 194), et chapitre suivant.

(11) O p. 103.

(12) O p. 140 ; cf. O p. 165.

que l'envers d'une réalité dont la splendeur la confond et suscite son action de grâce : « L'on nous figurait le Canada comme un lieu d'horreur ; on nous disait que c'était le faubourg de l'enfer et qu'il n'y avait pas au monde un pays plus méprisable. Nous expérimentons le contraire, car nous y trouvons un paradis que pour mon particulier je suis indigne d'habiter¹³. »

L'œuvre d'évangélisation à laquelle elle s'adonne répond à une aspiration profonde de son être. Les modalités en sont multiples : assistance matérielle des sauvages, conversations avec eux, enseignement direct. Les baptêmes conférés dans la chapelle des Ursulines aux Indiens que les religieuses ont préparés elles-mêmes, sont les moments privilégiés de cette œuvre apostolique et des instants de grande joie : « Comme l'on baptise souvent des hommes et des femmes dans notre chapelle, nous voyons des sentiments si chrétiens dans nos bons néophytes, que notre extérieur fait connaître la joie de nos cœurs. Ce sont des biens du Paradis qui adoucissent les épines du Canada et les rendent plus aimables que tous les plaisirs de la terre¹⁴. »

L'Indien ne conçoit pas un accueil qui ne soit pas marqué par un « festin ». Lorsqu'un hôte arrive dans un village, il est intégré dans la communauté et a d'emblée droit à être nourri comme un membre de la famille. Si l'arrivant est un personnage important, on organise aussitôt un grand repas en son honneur. Sous peine de grave impolitesse, les Ursulines devaient en agir de même à l'égard de tous leurs visiteurs ; ils s'attendaient à trouver chez elles en arrivant de quoi satisfaire leur solide appétit d'hommes des bois. Le plat national des Indiens de toute race était la « sagamité » : c'est une sorte de bouillie à base de farine, faite à partir de grains de maïs torréfiés et réduits en poudre ; pour lui donner du goût, les Indiens y ajoutaient des morceaux de viande, des haricots ou du poisson. Les Ursulines de Québec mirent vite au point une recette à elles. La sagamité des Mères avait une saveur particulière : « Pour en traiter splendidement 60 ou 80 on n'y emploie qu'environ un boisseau de pruneaux noirs, quatre pains de six livres pièce, quatre mesures de farine de pois ou de blé d'inde, une douzaine de chandelles de suif fondues, deux ou trois livres de gros lard, afin que tout soit bien gras, car c'est ce qu'ils aiment¹⁵. » Même économiques, au regard des grands repas de l'ancienne France, les « festins » qui se reproduisaient souvent et pour des troupes nombreuses, obéraient lourdement le bud-

(13) O p. 112.

(14) O p. 165.

(15) O p. 113.

get des Ursulines : « Ce nous est une consolation bien sensible de nous ôter le pain de la bouche pour le donner à ces pauvres gens¹⁶. »

Marie de l'Incarnation ne s'est pas méprise sur le caractère des Indiens¹⁷. Si, dans ses lettres, elle souligne surtout les aspects positifs et cite des traits destinés à montrer à ses correspondants de France à quel point la grâce travaillait les nouveaux convertis, elle sut vite à quoi s'en tenir sur leur comportement. Elle connaît leur insouciance qui rappelle celle des enfants : « L'humeur des sauvages... est d'oublier facilement ce qui les fâche¹⁸. » Elle sait qu'il ne faut pas trop se fier à eux, car le mensonge tient une large place dans leurs relations sociales et elle affirme qu'ils sont « naturellement ingrats ». Dans une longue lettre à son fils, écrite un an seulement avant sa mort, elle a répondu à un certain nombre de questions que celui-ci lui avait posées sur la société indienne et ses croyances. Mais les traits de mœurs l'intéressent beaucoup moins que la pensée religieuse, et elle s'attarde sur les points qui lui semblent être soit des pierres d'attente au regard de la doctrine chrétienne, soit des obstacles particulièrement difficiles à surmonter dans l'œuvre d'évangélisation¹⁹.

En arrivant à Québec, Marie croyait qu'il était possible de faire évoluer la société indienne et de la rapprocher des manières de vivre « civilisées ». A dire vrai, le contact entre Français et Indiens, considéré de loin par les évangélisateurs comme un facteur d'élévation morale, s'était révélé assez décevant²⁰. Les Jésuites avaient vite fait le nécessaire pour le limiter et, dans la mesure du possible, le contrôler. Dans l'ensemble les convertis étaient meilleurs « pratiquants » que les colons, mais ils avaient besoin d'être très sérieusement encadrés pour persévérer et pour éviter d'emprunter aux Français le moins digne d'imitation : « Il en (va) des Sauvages comme des Français. Il y en a de plus ou moins dévots les uns que les autres, mais

(16) O p. 97, 98 ; cf. O p. 157.

(17) « Il faut que vous sachiez qu'il y a de grandes affaires à convertir les Sauvages », O p. 855.

(18) O p. 178. On a relevé la conception pessimiste que Marie de l'Incarnation se faisait de la vie hors de la lumière de l'Évangile, sa pensée sur la « nature corrompue » de l'homme, sa croyance en l'action continue du démon ; parler de conceptions « inconsciemment jansénistes » est très exagéré : A. RÉTIF, *Marie de l'Incarnation et la mission*, p. 120-126.

(19) O p. 915 s.

(20) C. de ROCHEMONTEIX, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e s.*, t. I, p. 289 s., G.-F.-G. STANLEY, « The Policy of Francisation as applied to the Indians during the Ancien Regime », dans *RHAF* 3, 1949, p. 333-348 ; C.-J. JEANEN, « Francisation et évangélisation des Amérindiens de la Nouvelle-France au XVII^e s. », dans *Rapport de la Soc. Canad. d'Hist. de l'Eglise cath.* 35, 1968, p. 33-46.

universellement parlant, ils sont plus dévots que les Français. On ne les met pas pourtant en la bourgade des Français, crainte qu'ils n'en imitent d'aucune, quoiqu'ils soient assez sages dans ce pays, mais les Sauvages ne sont pas capables de la liberté française quoiqu'honnêtes²¹. »

Très vite, on s'aperçut aussi que les adultes ne changeraient pas de manière de vivre ; la sédentarisation pourrait être obtenue dans une certaine mesure : l'exemple des tribus de race huronne-iroquoise démontrait que les Indiens n'y étaient pas entièrement réfractaires ; mais les Indiens comme tels ne se mueraient jamais en paisibles agriculteurs. L'espoir se maintint plus longtemps pour les enfants, et spécialement pour les filles. Lorsque les Hurons, plus évolués que les Algonquins et les Montagnais, se furent réfugiés à Québec en 1650, les Jésuites pensèrent que par le jeu des alliances matrimoniales, on pourrait parvenir à constituer une nation métisse empruntant ses qualités aux deux races. Aussi bien, la Nouvelle-France manquait-elle encore d'épouses pour les colons, et, comme il semblait difficile d'en faire venir de France avant de longues années, les petites Indiennes élevées par les Ursulines pourraient peut-être y suppléer : « Nous avons des Huronnes que les Révérends Pères ont jugé à propos que nous élevassions à la française car comme tous les Hurons sont à présent convertis et qu'ils habitent proche des Français, on croit qu'avec le temps ils pourront s'allier ensemble, ce qui ne se pourra faire que les filles ne se soient francisées tant de langage que de mœurs²². »

La méthode préconisée par les Révérends Pères n'échoua pas entièrement²³, témoin cette lettre écrite par l'Ursuline en 1663. Elle écrit en effet le 20 octobre : « Nous en avons élevé à la française, qui savent lire et écrire, nous les avons mariées avec des Français. Les Révérends Pères et nous, nous sommes cotisés pour cela, Il nous en coûta l'année passée pour le trousseau de deux, 600 livres tournois. Nous les avons nourries et entretenues l'une sept ans, l'autre quatre. Elles savent lire et écrire et sont fort bien pourvues, habiles en leur ménage, aussi sages et posées que des Françaises. On les prend pour Françaises parce qu'en leur prononciation, elles ne diffèrent pas des Françaises²⁴. »

Mais pour quelques réussites, que d'échecs ? La lettre où Marie de l'Incarnation expose le mieux sa pensée date d'une

(21) O p. 221-222.

(22) O p. 545-456 ; cf. O p. 821.

(23) On peut citer quelques noms : la première épouse de Pierre Boucher, Marie Oueba dinskoue ; celle de Laurent Duboc, Marie-Félix Arontio ; celle de Jean Durand, Catherine Annennonkak.

(24) O p. 718.

époque où l'administration royale avait repris à son compte les anciens projets des Jésuites qui semblaient maintenant chimériques²⁵ : « Je ne sais à quoi tout cela se terminera, écrit-elle, car pour vous parler franchement, cela me paraît très difficile. Depuis tant d'années que nous sommes établies en ce pays, nous n'en avons pu civiliser que sept ou huit qui aient été francisées ; les autres qui sont en grand nombre sont toutes retournées chez leurs parents, quoique très bonnes chrétiennes. La vie sauvage leur est si charmante à cause de sa liberté que c'est un miracle de les pouvoir captiver aux façons d'agir des Français, qu'ils estiment indignes d'eux²⁶... » « De cent qui ont passé par nos mains, à peine en avons-nous civilisé une²⁷. »

Laisser les Indiens à leur vie n'était pas nécessairement un mal si du moins ils restaient bons chrétiens ; ce qui était plus pénible pour les missionnaires était de devoir renoncer à recruter parmi eux un clergé autochtone. Plusieurs grandes élèves indiennes manifestèrent des vellétés de vie religieuse. Marie de l'Incarnation s'en réjouit fort d'abord. En 1642, elle parle de deux nièces du chef algonquin Noël Negabamat : la première, Agnès Chabvekveche, avait écrit à son oncle : « Je désire aimer et servir en cette maison où je suis Celui qui a tout fait. Je désire y demeurer toute ma vie pour instruire des filles de ma nation... » Et l'autre, Anne-Marie Uthirdchich : « De tout mon cœur je souhaite d'être vierge (comme les filles vierges en cette maison)... Quand je serai plus grande, j'instruirai les filles de ma nation²⁸... » Il y eut plusieurs essais ; aucun ne réussit. Les Hospitalières avaient eu un peu plus de chance, car une Indienne fit profession dans leurs rangs ; elle devait mourir au bout de quelques mois²⁹. « Nous avons fait épreuve des filles sauvages, écrit Marie de l'Incarnation ; elles ne peuvent durer en clôture, leur naturel est fort mélancolique, et la coutume de la liberté d'aller où elles veulent étant retenue augmente cette mélancolie³⁰. »

(25) O p. 809 et 821.

(26) O p. 828.

(27) O p. 809 ; cf. O p. 890. Sur l'éducation à la française on pourra voir la lettre de Mgr de Laval à M. Poitevin, curé de Saint-Josse à Paris, du 8 novembre 1668, ASQ, Lettres.

(28) O p. 162.

(29) Les Ursulines accueillirent une jeune veuve huronne : Cécile Arenhatsi, désireuse de se faire religieuse ; elle demeura deux ans avec elles, mais elle n'avait pas la santé suffisante pour les tâches de converse ; c'est elle qui faillit se tuer lors de l'incendie en sautant d'une fenêtre, voir *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 166-168. Les Hospitalières accueillirent une ancienne élève des Ursulines, Agnès Skanudharoua, qui mourut après un an de noviciat, le 3 novembre 1657, CASGRAIN, *L'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 208-209 ; P.-G. ROY, « La première religieuse huronne », dans *Les petites choses de notre histoire*, 5^e série, Lévis, 1923, p. 74-75.

(30) O p. 718.

Les déboires des Jésuites avaient été encore plus cuisants : « Encore que le pays se rétablisse, il faudra toujours dépendre de l'Europe pour avoir des ouvriers de l'Évangile, le naturel des Sauvages américains, même des plus saints et spirituels, n'étant nullement propre aux fonctions ecclésiastiques, mais seulement à être enseignés et conduits doucement dans la voie du ciel³¹. »

A les évangéliser, du moins, Marie de l'Incarnation consacrera toutes ses énergies. C'est pour cela qu'elle a tant travaillé à apprendre et à faire apprendre les langues indiennes. A son arrivée, elle s'était mise au montagnais et à l'algonquin. En 1650, à l'âge de cinquante ans, elle avait appris le huron. L'iroquois vint ensuite. Au cours des dix dernières années de sa vie, elle s'employa à enseigner les langues aux Ursulines canadiennes de la génération montante et à mettre par écrit le fruit de son expérience. Elle écrit en 1662 : « J'avais l'hiver dernier trois ou quatre jeunes sœurs continuellement auprès de moi pour assouvir le désir qu'elles avaient d'apprendre ce que je sais des langues du pays. Leur grande avidité me donnait la ferveur et des forces pour les instruire de bouche et par écrit de tout ce qui est nécessaire à ce dessein³². » Elle détaille, à l'intention de son fils, tout le travail accompli en trois mois de l'hiver 1661-1662 : « Depuis l'Avent de Noël jusqu'à la fin de février je leur ai écrit un catéchisme huron, trois catéchismes algonquins, toutes les prières chrétiennes en cette langue et un gros dictionnaire algonquin. Je vous assure que j'en étais fatiguée au dernier point³³. » Dans le même temps, elle envoyait des matériaux au Père Ducreux pour l'*Histoire du Canada* qu'il préparait³⁴.

Lorsque sa santé lui laissait assez de forces pour faire des cours, Marie de l'Incarnation n'y manquait pas. C'était l'occupation des matinées d'hiver. En 1668, alors qu'elle va sur ses soixante-dix ans, elle peut encore écrire à son fils : « Comme ces choses sont très difficiles, je me suis résolue avant ma mort de laisser le plus d'écrits qu'il me sera possible. Depuis le commencement du Carême dernier jusqu'à l'Ascension, j'ai écrit un gros livre algonquin de l'histoire sacrée et de choses saintes, avec un dictionnaire et un catéchisme iroquois qui est un trésor. L'année dernière, j'écrivis un gros dictionnaire

(31) O p. 396.

(32) O p. 678.

(33) *Ib.*

(34) O p. 718 et 818 ; l'*Historia canadensis* parut à Paris en 1664 (rééd. avec trad. anglaise à Toronto, 1951-1952, par P.-J. ROBINSON et J.-B. CONACHER) ; sur le P. Ducreux, voir Abbé SCOTT, *Nos anciens historio-graphes*, Lévis, 1930, p. 162-167, DBF t. XI, c. 1317.

algonquin à l'alphabet français ; j'en ai un autre à l'alphabet sauvage. Je vous dis cela pour vous faire voir que la bonté divine me donne des forces dans ma faiblesse pour laisser à mes sœurs de quoi travailler à son service pour le salut des âmes³⁵. » Ses dernières forces étaient donc employées à seconder la prédication de la doctrine évangélique.

Aussi lui fut-il très pénible de voir que l'œuvre de construction, si péniblement menée par les missionnaires et par elle-même, était minée à la base par d'autres Français, uniquement soucieux de leurs intérêts économiques. Pour faciliter la traite des fourrures, les agents de la Compagnie des Cent-Associés et les marins firent connaître aux Indiens les boissons alcoolisées. Les indigènes les ignoraient totalement avant l'arrivée des Européens ; ils se montrèrent tout de suite très vulnérables ; l'absence de sel ou de condiments dans leur alimentation avait pour effet de rendre leur organisme particulièrement apte à ressentir tous les effets de l'alcool. Aussi leur fallait-il peu de chose pour glisser à cet état second, voisin du rêve, qui les rendait si heureux qu'ayant une fois goûté l'alcool ils y revenaient à toute occasion. Les scènes décrites par les témoins des beuveries indiennes sont à peine croyables. A la faveur de l'inconscience, les derniers instincts se déchaînent ; les Français n'ont plus qu'à se barricader solidement dans leurs maisons en attendant que les effets de l'ivresse soient dissipés. Mais la tentation d'obtenir à bon compte fourrures, viande d'orignal, raquettes indiennes, couvertures ou autres objets d'utilité courante, est plus forte que tout : en dépit des interdictions officielles, les habitants, femmes y compris, fournissent à l'envi vin, bière et eau-de-vie aux Indiens.

Marie de l'Incarnation s'en plaint dès les premières années. « Les Français leur ayant fait goûter de l'eau-de-vie ou du vin, ils le trouvent fort à leur goût, mais il ne leur en faut qu'une fois pour les rendre comme fols et furieux... Cette boisson les tue³⁶... » Avec le temps, la situation ira empirant³⁷. En principe la traite de l'eau-de-vie reste interdite en Nouvelle-France, sauf au temps du gouverneur de Mézy. Elle ne l'est pas en Nouvelle-

(35) O p. 801.

(36) O p. 221.

(37) Voir par ex. O p. 681, 686, 839, 863. Sur le rôle de Mgr de Laval : D. LEWACK, *L'œuvre antialcoolique de Mgr de Laval, vingt-cinq ans de luttes héroïques, 1659-1685*, Québec, 1952 ; A. VACHON, « Mgr de Laval et la traite de l'eau-de-vie », dans *Rapport de la Soc. canad. d'Hist. de l'Eglise cath.* 1957-1958, p. 33-34 ; it., « L'eau-de-vie dans la société indienne », dans *Canad. Hist. Assoc. report* 1960, p. 22-32 ; G.-F.-G. STANLEY, « The Indians and the Brandy Trade during the Ancien Regime », dans *RHAH* 6, 1952, p. 489-505 ; R. HARANG-TIERCIN, *La Police de l'alcool et de la course des bois au Canada sous le régime français*, Paris, 1941.

Hollande et en Nouvelle-Angleterre. La concurrence jouant, les sauvages sont bientôt à la merci du plus offrant. Les belles Chrétientés sont ravagées l'une après l'autre. Celle d'Iroquoisie est atteinte à peine née : « Les Anglais et les Hollandais traitent à ces peuples une prodigieuse quantité d'eau-de-vie et de vin dont ils s'enivrent sans cesse... Ces sortes de boissons sont de grands obstacles à la foi et elles mettent les choses en état de ne baptiser que les vieillards, les enfants et les moribonds³⁸. »

Les Algonquins de la région de Québec et des Trois-Rivières qui sont en contact avec les Français à longueur d'année sont particulièrement atteints. Leur situation arrache à Marie de l'Incarnation un véritable cri de détresse au soir de sa vie : « Ce sont les Algonquins qui excèdent le plus en l'ivrognerie en ces quartiers par la faute des Français qui leur donnent des boissons. Et ce qui est le plus déplorable, ils y accoutument leurs femmes et leurs enfants de sorte que cette nation qui se perdait autrefois sans la foi, si Dieu n'y met la main, se va perdre dans la foi³⁹. »

C'est en effet une série d'échecs successifs qu'elle contemple durant ses trente années de présence en Nouvelle-France. Les espoirs s'effondrent presque à mesure qu'ils naissent : la nation huronne est dispersée et anéantie au moment même où elle s'ouvre à l'Évangile ; les maladies contagieuses font des ravages parmi les Algonquins ; l'alcoolisme achève de dégrader ce qui reste. A plusieurs reprises, Marie se demande si Dieu n'a pas voulu établir en Nouvelle-France une Église « passagère »⁴⁰. Son optimisme foncier triomphe cependant des déconvenues. La découverte de nouveaux champs d'apostolat rallume sans cesse son zèle pour l'extension du « Royaume de Jésus-Christ ».

Lorsqu'en 1653, on parle de fonder une mission sur les bords du lac Ontario, en pays iroquois, elle écrit : « Je sais bien que je n'irai pas... car ce n'en est ni le temps, ni ce qui est convenable à ma condition⁴¹ », mais elle serait prête à partir au moindre signe qui lui serait fait : « Si l'on me disait, il faut maintenant partir pour aller aux Indes, ou à la Chine, ou aux Iroquois, afin d'en apprendre la langue et de travailler à leur conversion, me voilà prête⁴²... »

Elle sent que Dieu a fait d'elle une pierre essentielle dans l'édifice de la Chrétienté nouvelle ; sa prière accompagne les

(38) O p. 808.

(39) O p. 872.

(40) O p. 102, 398, 735.

(41) O p. 507.

(42) *Ib.*

Jésuites et les Sulpiciens qui partent à la conquête des terres encore inexploitées : « Il est vrai qu'encore que notre clôture ne me permette pas de suivre les ouvriers de l'Évangile dans les nations qui se découvrent tous les jours, étant néanmoins incorporée comme je suis à cette nouvelle Église, Notre Seigneur m'ayant fait l'honneur de m'y appeler, il me lie si fortement d'esprit avec eux, qu'il me semble que je les suis partout et que je travaille avec eux en de si riches et de si nobles conquêtes⁴³... »

L'esprit apostolique de Marie trouve son plein épanouissement dans le désir du martyre⁴⁴. Elle a connu intimement les Jésuites martyrs de la Nouvelle-France : le P. Jogues, le P. de Brébeuf, le P. Garnier ; elle s'est entretenue avec ceux qui avaient échappé de peu à la mort après avoir enduré des tortures dont le récit fait frémir⁴⁵. Elle-même s'est vue plusieurs fois à quelques pas de la mort, durant la guerre iroquoise. Elle s'y prépare de bon cœur en 1650 : « Réjouissez-vous donc si nous mourons et si l'on vous porte la nouvelle que notre sang et nos cendres sont mêlés avec (celles des Indiens chrétiens). Il y a de l'apparence que cela arrivera si les mille Iroquois qui se sont détachés pour aller à la Nation Neutre viennent rejoindre ceux qui sont à nos portes⁴⁶. »

Marie serait heureuse de verser son sang, mais elle s'en croit indigne : « Il faut avoir beaucoup travaillé pour être trouvée digne de répandre son sang pour Jésus-Christ⁴⁷. » Hélas, écrit-elle en 1650, « je suis indigne d'un tel honneur et d'une si haute grâce quoiqu'elle paraisse fort proche de nous⁴⁸. » A défaut du martyre de sang, le martyre de désir ne lui a pas manqué pour couronner sa vocation apostolique.

(43) O p. 734-735.

(44) O p. 133, 615.

(45) O p. 105-106.

(46) O p. 395.

(47) O p. 133.

(48) O p. 394.

V. — LE PARLOIR DES URSULINES

La voie par laquelle Marie de l'Incarnation entre habituellement en contact avec le petit monde québécois et canadien, est la double grille du parloir. Les Constitutions des Ursulines de Québec prévoyaient un parloir particulier pour la Supérieure et la dépositaire, ou mieux encore un pour chacune d'elles, à raison du grand nombre des affaires à traiter¹. Sa grille est munie de volets et de rideaux qui ne sont point tirés pour tous. Si l'on excepte les Indiens et les missionnaires, il n'est guère de personnes qui soient accueillies à visage découvert. Les coutumes monastiques ont en effet marqué fortement de leur empreinte l'esprit de la maison ; les sœurs, lit-on dans les Constitutions, « considèreront les parloirs comme des lieux où elles sont hors de leur élément et où on a sujet de craindre les embûches de l'ennemi de (leur) bonheur »².

Les Ursulines ne sont pourtant pas des contemplatives, et le parloir peut aussi devenir le lieu où elles puisent un surcroît d'esprit missionnaire ; n'est-ce pas là qu'elles rencontrent les « ouvriers de l'Évangile » en partance pour les postes lointains ? Ces missionnaires, qui témoignent le plus souvent d'une « allégresse non-pareille », allant vers l'aventure « dans le seul appui de la Providence, à l'apostolique (= à la manière des Apôtres) »³.

Les Jésuites des trois résidences proches, de Sillery, de Québec et de Notre-Dame des Anges, viennent souvent au monastère, soit pour les conférences spirituelles, soit pour la prédication des retraites, ou tout simplement pour traiter des affaires courantes et s'occuper des Indiens. Dès les premiers mois, Marie de l'Incarnation et ses compagnes eurent maintes fois l'occasion de recevoir le P. Vimont, le P. Le Jeune, le P. de Quen, le P. Pijart, le P. Buteux⁴.

A leur arrivée d'Europe, la plupart des Pères s'initiaient à leur tâche à Québec même durant quelques semaines ou

(1) *Constitutions et Règlements*, f° 72 v.

(2) *Ib.*, f° 9 r.

(3) O p. 103.

(4) O p. 94 s. et 164 s.

quelques mois ; c'était pour l'Ursuline l'occasion de lier amitié avec eux. Avant de partir en mission, ils venaient dire adieu aux Religieuses et se recommander à leurs prières. On s'entretenait sur un ton mi-plaisant, mi-sérieux de l'éventualité du martyre : « Si cela arrive, leur disait-on, nous en chanterons un *Te Deum*⁵. »

Marie de l'Incarnation a toujours eu une grande capacité d'émerveillement ; elle se sentait réconfortée à la vue de l'héroïsme des Jésuites : « (Le P. Druillettes) vint ces jours passés témoigner la joie qu'il avait de s'exposer seul dans un lieu où il serait abandonné de tous les secours humains », écrit-elle par exemple le 7 octobre 1646 peu après le départ du missionnaire au pays des Abénakis. « Ensuite, ajoute-t-elle, il partit avec autant d'allégresse que s'il fut allé dans le paradis⁶ ». Du P. Crespieul, elle écrit encore en 1671 : « Il vint nous dire adieu tout riant de ce qu'il allait souffrir pour Jésus-Christ⁷. »

Au couvent de Québec, les Religieuses ne manquent pas de prier avec ferveur pour les absents que l'on suit par la pensée. Une lettre arrive parfois d'une mission lointaine, apportée par un canot sauvage ; ce n'est pas fréquent : « Le P. Poncet est parti pour aller catéchiser les Népissiriniens qui sont à trois cents lieues d'ici, écrit Marie à son fils en 1645 ; peut-être ira-t-il plus loin. Nous n'avons pas plus souvent de ses lettres que des vôtres⁸. » Ce sont en effet surtout les canots de la traite qui apportent chaque printemps à Québec les nouvelles des pays d'en-haut ; les autres occasions gardent un caractère exceptionnel.

Néanmoins Marie tient à entretenir une correspondance active avec les missionnaires ; plusieurs de leurs lettres ont été conservées grâce aux citations qu'elle en a faites à l'intention de ses correspondants de France⁹.

Mais si les lettres sont rares, les Religieuses bénéficient de longues relations orales lorsque les Pères descendent à Québec. L'Ursuline prend « un singulier plaisir » à les faire

(5) O p. 105.

(6) O p. 293. Arrivé au Canada en 1643, le P. Druillettes était un saint homme qui semble avoir été favorisé du charisme des miracles, voir L. CAMPEAU, dans *DBC* t. I, p. 289-291. Voir le départ des Pères Dablon et Chaumonot pour Gannentaha, O p. 565-566.

(7) O p. 947. Le P. François Crespieul, né à Arras en 1639, fut envoyé au Canada en 1670, cf. L. ANGERS, dans *DBC* t. II, p. 167-168.

(8) O p. 270. Marie de l'Incarnation fournissait les missionnaires de linge d'autel et leur donnait de quoi orner les chapelles : POMMEREU, *Chroniques*, t. II, 3^e partie, p. 444.

(9) On trouvera des citations tirées des lettres du P. Chaumonot dans O p. 223, 556, 622 ; et du P. De Quen dans O p. 277-278.

parler¹⁰. Ainsi en 1640 le P. Ragueneau raconte aux Religieuses comment, voulant baptiser une Huronne en danger de mort contre le gré du mari, il reçut sur la tête un grand coup de tomawack qui, par miracle, ne lui fit pas de mal : « Je ne sais comment cela s'est fait, conclut-il¹¹. » Puis c'est le P. Pijart qui fait le récit de son retour de Huronie au cours duquel les Indiens le firent manier la pagaie tout le long du parcours ; il était arrivé à Québec dans un état de complet épuisement¹².

Après un séjour de deux années chez les Outaouais, le P. Allouez fit en août 1667 une conférence aux Ursulines ; il leur raconta qu'il avait dû se contenter durant de longs mois de glands et d'une sorte de lichen que l'on appelait la « tripe-de-roche » car elle pousse sur les rochers : « Je lui demandai comment il avait pu vivre de cette mauvaise nourriture, écrit Marie de l'Incarnation, et quel goût il y trouvait : ' Tout semble bon, me dit-il, à celui qui a faim '13. » De même, en 1669, l'abbé de Fénelon, le frère du futur archevêque de Cambrai, fit le récit de l'hiver qu'il venait de passer chez les Iroquois, « n'ayant eu que de la sagamité pour tout vivre et de l'eau pure à boire¹⁴ ».

Avec plusieurs missionnaires, Marie de l'Incarnation a noué des relations plus intimes ; on a parlé plus haut du P. Poncet qui a joué un rôle important dans la réalisation de sa vocation canadienne ; il y avait également le P. Chaumonot, son compagnon de traversée de 1649¹⁵, et le P. Bressani avec qui elle apprit la langue huronne en 1650 ; elle parle de lui avec émotion à son fils au moment où le Jésuite rentre en France de manière définitive : « Vous verrez un martyr vivant, des souffrances duquel vous avez ci-devant entendu parler, surtout de sa captivité au pays des Iroquois. Sans faire semblant de rien, regardez ses mains ; vous les verrez mutilées et presque sans aucun doigt qui soit entier. Il a eu encore cette année trois coups de flèche à la tête qui ont pensé faire sa couronne et la fin de ses travaux. Il a un œil dont il ne voit presque point à cause des coups¹⁶. »

(10) O p. 122.

(11) O p. 105.

(12) O p. 118.

(13) O p. 788, cf. *infra* chapitre 7. Marie de l'Incarnation a parfois reçu de la part des missionnaires des confidences très intimes, relevant de la direction de conscience, voir par exemple O p. 533 ; elle nous dit par ailleurs qu'elle aurait aimé suivre les missionnaires comme les saintes femmes avaient fait pour Jésus, s'il n'y avait eu pour elle la vocation à la vie cloîtrée, O p. 860.

(14) O p. 841.

(15) O p. 230.

(16) O p. 406.

De chacun des Pères de l'ancienne mission huronne qui retournaient en France, Marie de l'Incarnation avait obtenu l'assurance qu'ils iraient visiter Dom Claude et lui parler de sa mère ; c'étaient le P. Daran, le P. Bonnin « l'un des plus fervents missionnaires qui se puisse rencontrer », le P. Pierre Pijart, le P. Greslon, le P. Duperron¹⁷.

Il n'existe malheureusement que peu de témoignages sur les rapports que Marie entretenait avec les Pères qui subirent le martyre en 1647-1649. Elle avait eu l'occasion de converser avec le P. Jogues à Québec ; c'est même lui qui persuada à une jeune Huronne, pensionnaire des Ursulines, de quitter les Religieuses pour retourner avec lui en Huronie, quelques jours avant sa capture (juillet 1642)¹⁸. Quant au P. Garnier, elle fut sa confidente durant une douzaine d'années bien qu'elle ait surtout communiqué avec lui par lettres¹⁹. Le P. de Brébeuf, lui, avait longtemps séjourné à Québec ; lors de l'établissement du règlement provisoire qui servit de base aux Constitutions propres des Ursulines de Québec, il avait été appelé à donner son avis avec le P. Le Jeune et le P. de Quen²⁰.

Le Journal que le P. Lalemant prit l'initiative de rédiger à partir du jour où il fut nommé Supérieur de la Mission de Nouvelle-France, est l'un des documents qui permet le mieux d'entrer dans l'intimité de la vie québécoise ; avec sa précision coutumière le P. Supérieur a noté les menus faits, tel l'échange des étrennes au 1^{er} janvier entre Jésuites, Religieuses et notables de la petite capitale. En 1646, les Jésuites firent un excellent repas de nouvel an avec « deux belles pièces de tourtière » que leur firent porter les Ursulines « sur le dîner »²¹. Le P. Lalemant ajoute : « (Elles) m'envoyèrent prier que je les allasse voir devant la fin de la journée ; j'y allai et saluai aussi Madame de la Peltrie, qui envoya étrennes ; je pensai omettre cela ; et il n'est pas à propos de l'omettre. »

Les échanges avec les « habitants » étaient de tous les jours ; tant que les Religieuses ne purent suffire à leurs propres besoins, on les aida en leur apportant légumes, œufs, pièces de gibier²². Parmi les amis les plus fidèles, Marie de l'Incar-

(17) O p. 395, 403, 405.

(18) O p. 167.

(19) O p. 396-397.

(20) J t. II, p. 405 ; cf. *supra*, 3^e partie, chapitre 3.

(21) JJ p. 24-25. La tourtière est une terrine où l'on faisait cuire primitivement les tourtes et volatiles apparentés ; les Canadiens connaîtront sous ce nom des pâtés de volaille ou de gibier d'un type très particulier ; voir R. DOUVILLE et J.-D. CASANOVA, *La vie quotidienne en Nouvelle-France*, p. 66.

(22) O p. 109.

nation mentionne les familles de Pierre Le Gardeur de Repentigny²³ et de Jean Bourdon²⁴ ; elle parle aussi de M. Denys, bourgeois de Tours, établi en ce pays²⁵. On devine une petite clientèle dévote, attirée par le rayonnement de la Supérieure. Marie en prend souvent conseil pour les affaires temporelles ; elle en donne aussi ; une lettre à Gillette Roland laisse entrevoir ce que pouvaient être les conversations de parloir : « Tous les événements qui nous arrivent sont des secrets cachés de la divine Providence, laquelle se plaît d'y aveugler tout le monde, de quelque condition et qualité qu'il soit. J'ai vu et consulté là-dessus plusieurs personnes qui toutes m'ont dit : ' Je ne vois goutte en toutes mes affaires ; et néanmoins nonobstant mon aveuglement, elles se font sans que je puisse dire comment. ' Cela s'entend de l'établissement du pays en général et de l'état des familles en particulier.²⁶ »

Il faut renoncer à faire défiler ici tous ceux que reçut Marie de l'Incarnation, depuis les commis de la traite des fourrures²⁷, jusqu'aux aventuriers comme Chouart des Groseillers²⁸, en passant par les officiers du régiment de Carignan ou de la milice²⁹. Les petits « habitants » étaient accueillis aussi : « Les maisons religieuses qui sont ici font une partie des plus considérables de la colonie, écrit-elle à son fils ; si une seule partait, cela serait capable de décourager la plus grande partie des Français qui n'ont soutenu qu'en considération des maisons religieuses et par leur moyen³⁰. »

Une lettre nous apprend que l'Ursuline eut plusieurs conversations particulières avec Talon³¹ ; mais elle fut surtout la conseillère de plusieurs des gouverneurs de la Nouvelle-France, en particulier du gouverneur d'Argenson et du marquis de Tracy, lieutenant-général du Roi pour l'Amérique française.

Argenson appartenait à une grande famille tourangelle dont le rôle fut capital dans l'histoire de la Compagnie du Saint-Sacrement. Bailli de Touraine à dix-huit ans, il en avait trente-trois lorsqu'il débarqua à Québec le 11 juillet 1658, à l'une des

(23) O p. 240.

(24) O p. 833-834.

(25) Voir O p. 563 ; c'est le frère de Nicolas Denys, voir J. LUNN, dans *DBC* t. I, p. 269 ; H.-M. AUVRAY, « Nicolas Denys, gouverneur-lieutenant général de Terre-Neuve, Cap-Breton, de l'île Saint-Jean et autres lieux », dans *BSAT* 35, 1967, p. 71-76 ; Chartrier du château de Coulaines (Indre-et-Loire).

(26) O p. 353 ; cf. O p. 483.

(27) O p. 678.

(28) O p. 874 ; il y a une autre appréciation de lui moins flatteuse dans O p. 742.

(29) O p. 583 et 774.

(30) O p. 476.

(31) O p. 883.

périodes les plus difficiles de la colonie, car il connut le paroxysme des guerres iroquoises qui mettaient en jeu l'avenir de celle-ci ; il n'avait à sa disposition pour faire face aux Indiens que des moyens dérisoires. « Je vous dirai en confiance qu'il a eu à souffrir en ce pays dont il a été chargé sans avoir pu avoir du secours de la France, si bien que l'impuissance où il s'est vu de résister aux Iroquois ne voulant pas dégarnir la garnison de Québec..., lui a donné du chagrin », écrit Marie de l'Incarnation à son fils lors du rappel en France du gouverneur. « Il s'est trouvé des esprits peu considérés qui ont murmuré de sa conduite et qui en ont fait de grosses plaintes, capables d'offenser un homme de sa qualité et de son mérite. Il a souffert cela avec beaucoup de générosité... Pour notre particulier, nous perdons beaucoup en M. d'Argenson, car c'était un homme très charitable à notre égard et qui ne laissait passer aucune occasion de nous obliger. Il me faisait souvent l'honneur de me visiter en votre considération³². » Dom Claude Martin s'était en effet lié au bailli de Touraine, probablement par l'entremise de confrères de la Compagnie du Saint-Sacrement dont d'Argenson, frère du gouverneur, fut trois fois secrétaire et une fois président.

Malgré sa piété et son goût pour les choses de Dieu, Argenson s'était heurté au caractère de Monseigneur de Laval qu'il jugeait trop entier et autoritaire. De leur côté, Maisonneuve et d'Ailleboust agissaient comme si le gouverneur n'existait pas, et, à Québec, il n'avait pas su inspirer confiance. Marie de l'Incarnation parle du « défaut de personnes de conseil à qui il pût communiquer en confiance de certaines affaires secrètes ».

Avec le marquis de Tracy, on rencontre au contraire un homme à qui tout réussit au-delà des espérances. Il avait reçu le 19 novembre 1663 sa commission de « lieutenant-général dans toute l'étendue des terres en l'Amérique méridionale et septentrionale ». Embarqué à La Rochelle le 26 février 1664, il fait voile tout d'abord vers les Antilles d'où il déloge les Hollandais, réinstallant des gouverneurs à la Martinique, à la Tortue, à la Guadeloupe, à la Grenade, à Marie-Galante, à Cayenne. L'année suivante, il remonte vers la Nouvelle-France où il retrouve les premiers éléments du régiment de Carignan grâce auquel il doit mâter les Iroquois. Son séjour au Canada ne dura que deux années, mais il eut maintes fois l'occasion de témoigner son estime aux Ursulines et à leur Supérieure : « Nous allons perdre Monsieur de Tracy. Le roi qui le rappelle en France,

(32) O p. 673 ; cf. O p. 632-633.

a envoyé un grand vaisseau de guerre pour l'emmener avec honneur... (Il) a gagné tout le monde par ses bonnes œuvres et par les grands exemples de vertu et de religion qu'il a donnés à tout le pays. Nous perdons beaucoup pour notre particulier... C'est le meilleur ami que nous ayons eu depuis que nous sommes en ce pays³³. » Pour qui sait ce que les Ursulines doivent à d'Ailleboust, à d'Argenson et aux amis de Québec, l'aveu de Marie de l'Incarnation en dit long. Et elle ajoute : « Nous souhaiterions pour le bien de l'Eglise et de tout le Canada que Sa Majesté le voulut renvoyer. Nous prierons pour cela. » On se souvient que c'est sur les instances de M. de Tracy que Monseigneur de Laval consentit à faire la dédicace solennelle de la petite église des Ursulines.

Mais Marie de l'Incarnation n'eut pas que des amis. Dom Claude affirme « (qu'il serait difficile de rapporter toutes les contradictions qu'(elle) a eues en Canada³⁴ ». Il rapporte l'indignation de l'une des Religieuses qui, ne pouvant se contenir, lui disait : « Mais, notre Mère, ne voyez-vous pas de quelle manière ces personnes-là vous traitent : en vérité je m'étonne comme vous n'en avez point de ressentiment !³⁵ »

Ni Dom Claude ni Marie de l'Incarnation ne nous disent de qui il s'agit ; le contexte montre que Marie eut plusieurs fois à subir la mauvaise humeur de créanciers trop pressés, puisque Dom Claude rapporte cette réponse de sa mère : « Un jour, étant chargée de beaucoup de dettes et n'ayant pas le moyen de les acquitter, j'eus crainte de mécontenter ces personnes-là. Lorsque j'étais en cette pensée, je reçus une lettre de France que je fus porter avant que de l'ouvrir aux pieds de la sainte Vierge à qui j'avais souvent recommandé nos affaires et de qui j'attendais du secours, et je trouvai en cette lettre que la piété de la Reine nous faisait une aumône de deux mille livres³⁶. » L'aumône fut reçue en août 1645³⁷.

Avec Marie de l'Incarnation, tout interlocuteur jouissait d'un préjugé favorable. Sa bonté de cœur lui a plusieurs fois fait porter des jugements trop bienveillants sur des personnes qui n'en méritaient pas tant. Eut-elle tort de croire trop vite

(33) O p. 780 ; voir aussi O p. 767 ; on a parlé plus haut des deux petites Françaises ramenées du pays des Iroquois et placées par lui chez les Ursulines (*supra*, chapitre 3) ; c'étaient Madeleine Bourgery et Anne Baillargeon ; sur les résidences de Tracy à Québec, voir P.-G. ROY, *Le vieux Québec*, 1^{re} série, Québec, 1923, p. 46-52.

(34) V p. 639.

(35) V p. 641.

(36) V p. 641-642.

(37) *Registre des bienfaiteurs*, année 1645.

en la conversion du sorcier Pigarouich ? Non sans doute, car l'Indien était d'une nature passionnée et ses sincérités, pour être successives, n'en étaient pas moins profondes.

Quant à ses amis ils la mirent parfois en situation délicate, car des désaccords profonds ou des conflits les opposèrent. On songe particulièrement à d'Argenson et d'Ailleboust qui se brouillèrent et durent se séparer. Bourdon et Argenson furent également en difficulté à la suite des enquêtes royales sur la gestion défectueuse de la Communauté des habitants.

La discrétion de l'Ursuline dans ses lettres à son fils est désespérante pour l'historien ; elle ne parle généralement qu'en termes très généraux des conflits qui opposent les hommes en place dans la colonie. Presque rien sur M. de Queylus et les Jésuites ; silence à peu près total sur les rapports tendus d'Argenson et de Monseigneur de Laval ; rien sur l'enquête judiciaire de Péronne Dumesnil en 1660 et sur l'assassinat de son fils dans une rue de Québec par ceux dont il dérangeait les agissements ; rien sur les accusations de malversations qui pesèrent sur Bourdon et Villeray. Marie de l'Incarnation sait se taire, et elle se tait complètement plutôt que de s'exposer à brouiller les situations en colportant des nouvelles incomplètes. Sa réserve cesse quand il s'agit du gouverneur de Mézy dont le conflit avec Mgr de Laval est de notoriété publique.

Sur ce point, sa correspondance est certainement le reflet de son attitude habituelle : elle refuse de se mêler de ce qui ne la regarde pas directement, et prend bien garde d'envenimer les conflits en parlant à tort et à travers. L'hagiographe y trouve son compte, mais l'historien ?

VI. — MONSEIGNEUR DE LAVAL

(1659-1666)

Le P. Charles Lalemant avait soulevé la question de l'organisation future de l'Eglise canadienne très peu de temps après la réinstallation des Français à Québec¹. Le 2 novembre 1633, il écrivait : « Avec le temps, il faudra un évêque au Canada, car, pour maintenant, ceux qui sont là ne dépendent d'aucun évêque²... » ; ce qui n'était pas tout à fait exact car les pouvoirs des missionnaires leur avaient été directement conférés par le Souverain Pontife qui est le premier évêque de la Chrétienté.

Toujours est-il que les Jésuites se montrèrent peu pressés de parler à nouveau de cette affaire. Ce furent les Associés de Montréal qui remirent la question à l'ordre du jour³. Dans l'exposé des « Véritables motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France », les fondateurs de Ville-Marie émettaient le souhait qu'un évêché fût créé dans les contrées françaises d'Amérique.

Dans les années qui suivirent la fondation de Montréal, la Compagnie du Saint-Sacrement dont les Associés de Montréal avaient tout l'appui, désigna comme candidat possible un ancien conseiller à la Chambre des Comptes devenu prêtre, Thomas Le Gauffre, originaire du Grand-Lucé au diocèse du Mans⁴. Mais il mourut le 21 mars 1646, laissant 10.000

(1) J. BLAIN, « Les structures de l'Eglise et la conjoncture coloniale en Nouvelle-France, 1632-1674 », dans *RHAF* 21, 1968, p. 749-756.

(2) C. de ROCHEMONTEIX, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e s.*, t. II, p. 189.

(3) G. de VAUMAS, *L'éveil missionnaire de la France*, p. 388-398 ; C.-M. MORIN, « Les tentatives du secrétaire François Ingoli pour l'érection d'un évêché au Canada, 1631-1641 », dans *Rapport de la Soc. canad. d'Hist. de l'Eglise cath.*, 1944-1945, p. 69-82.

(4) Sur Le Gauffre : voir Paris B.N. ms. fr. 23.062 et 23.968 ; J. GRANDET, M. Le Gauffre, évêque nommé de la Nouvelle-France, rééd. dans *Le Canada français* 12, 1924, p. 198-203 ; Abbé MARTIN, « Thomas Legauffre et les Messieurs de Montréal », dans *La Province du Maine* 18, 1938, p. 49-51 ; P. LEMPEREUR, *La Vie du Vénérable Père Bernard*, Paris, 1708, *passim* (surtout à partir de la p. 247).

écus à l'intention du futur évêché, au moment même où l'évêque de Vence, Antoine Godeau, signalait à l'Assemblée du Clergé de France la nécessité d'établir la hiérarchie en Nouvelle-France où les Sauvages convertis ne pouvaient pas recevoir le sacrement de confirmation. L'Assemblée du Clergé suivit avec intérêt la proposition de l'évêque de Vence, et le délégua avec l'évêque de Séz, Jacques Camus de Pontcarré, pour en parler à la Reine (25 mai 1646). A la séance du 11 juillet, il en fut à nouveau question et Mazarin qui présidait l'Assemblée promit d'y contribuer « jusqu'à 1.000 écus par an »⁵. L'affaire n'eut pas de résultat immédiat : elle eut pour effet néanmoins d'inciter l'archevêque de Rouen, Harlay, à réaffirmer le pouvoir de juridiction qu'il avait déjà revendiqué sur la Nouvelle-France en tant qu'Ordinaire du principal port d'embarquement, Dieppe.

On a vu que les Jésuites canadiens, en la personne du P. Vimont, avaient alors sollicité de lui des lettres de grand vicaire. La mesure déplut au général des Jésuites à Rome, mais il n'était pas possible au Père Caraffa de désavouer ouvertement son subordonné. Les lettres de grand vicaire furent renouvelées par l'archevêque de Rouen en 1649.

L'idée d'un évêché canadien n'était pas abandonnée. La Compagnie des Cent-Associés fit une démarche en ce sens auprès du général des Jésuites dans une lettre en date du 15 juin 1651, proposant même les noms du P. Charles Lalemant, du P. Ragueneau ou du P. Le Jeune⁶. Le généralat déclina l'offre, mais l'attitude du nouvel évêque de Rouen, François de Harlay de Champvallon, et celle des Sociétaires de Montréal, allaient précipiter les événements. En 1653, le premier faisait publier solennellement au Canada le jubilé d'Innocent X, forçant ainsi les Jésuites de Nouvelle-France à révéler la dépendance dans laquelle ils se trouvaient depuis 1647 à l'égard de l'archevêché de Rouen et qu'ils avaient jusqu'alors tenue secrète.

Quant aux Associés de Ville-Marie, ils proposaient à nouveau par l'entremise de Godeau à l'Assemblée du Clergé, le 9 août 1656, la création d'un évêché à Montréal. Pour doter l'évêché, ils offraient la moitié de l'île de Montréal avec tous les droits seigneuriaux ; leur candidat était nommé, c'était l'abbé de Queylus, membre de la Compagnie de Saint-Sulpice

(5) *Procès-verbal de l'Assemblée du Clergé de 1646*, Paris, 1646, p. 749-750.

(6) Lettre de la Compagnie des Cent-Associés au Père G. Nickel dans Th. 36, p. 68 s.; et B. SULTE, *Histoire des Canadiens français*, t. III, p. 31-32; G. de VAUMAS, *L'éveil missionnaire de la France*, p. 388.

depuis 1645 et créateur du séminaire de Clermont-Ferrand⁷. L'Assemblée accueillit favorablement la requête jugeant l'affaire « absolument nécessaire » ; elle chargea Godeau du soin d'en poursuivre l'exécution. Lors d'une nouvelle séance le 10 janvier 1657, l'évêque de Vence mit les évêques au courant des tractations et leur proposa le nom de Queylus qui avait été accepté à la Cour. Selon lui, le choix était « agréable aux Pères Jésuites ».

Ce n'était pas exact. Sans perdre de temps, les Jésuites firent agir de puissantes influences à la Cour, et lorsque le Roi, quinze jours après, chargea Gueffier de présenter une instance à Rome pour l'érection d'un évêché, le nom proposé était celui de François de Montmorency-Laval. Queylus, néanmoins, s'embarqua, ayant obtenu de l'archevêque de Rouen une délégation assez imprécise, pour exercer une juridiction sur la Nouvelle-France.

Les négociations traînèrent deux ans à Rome, car l'affaire n'était pas simple⁸ ; les intérêts des Jésuites et de la Société de Montréal divergeaient ; de son côté, le gouvernement royal désirait l'érection d'un évêché résidentiel, suffragant de Rouen, semblable aux évêchés de France, et entrant du même coup dans les cadres légaux du Concordat de 1516. A Rome, au contraire, la Congrégation de la Propagande s'efforçait de donner à l'action missionnaire le maximum d'indépendance à l'égard du pouvoir séculier, en rattachant directement au Siège Apostolique la hiérarchie des terres de mission. Enfin le 11 avril 1658, après deux années de pourparlers, parut le décret de la Propagande proposant pour vicaire Apostolique de la Nouvelle-France le candidat des Jésuites, François de Montmorency-Laval⁹. Celui-ci était nommé évêque de Pétrée le 6 mai ; la nomination d'un Vicaire Apostolique dans la dépendance immédiate du Saint-Siège au lieu d'un évêque résidentiel, mécontenta à la fois l'Assemblée du Clergé, l'archevêque de Rouen et la

(7) Sur Queylus, voir M.-Cl. DAVELUY, *La Société de Notre-Dame de Montréal*, p. 307-312 ; A. VACHON, dans *DBC* t. I, p. 659-664.

(8) R. CORRIGAN, *Die Propaganda-Kongregation und ihre Tätigkeit in Nord Amerika, Munich*, 1928, p. 149-174.

(9) (Bertrand de La Tour), *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, Cologne, 1761 ; A. GOSSELIN, *Vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec et apôtre du Canada, 1622-1708*, Québec, 1890 ; C. GUÉRY, « Mgr de Laval-Montmorency, grand-archidiacre d'Evreux et évêque de Québec », dans *Rev. cath. de Normandie*, 1, 1891, p. 542-552 ; 2, 1892, p. 95-106, 162-171, 271-285. Un numéro spécial de la revue *Le Canada français* a été consacré en 1923 à Mgr de Laval (t. 10, 1923, p. 250-392) ; H. GAILLARD de CHAMPRIS, *Mgr François de Montmorency-Laval, premier évêque de la Nouvelle-France*, Paris, 1924 ; E. BÉGIN, *François de Laval*, Québec, 1959.

Cour¹⁰. Pour éviter les difficultés, le nonce Piccolomini, assisté d'André de Saussay, évêque de Toul, sacra Mgr de Laval dans une église exempte, celle de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, le 8 décembre 1658 ; ce qui eut pour résultat de provoquer les protestations de l'archevêque de Paris.

François de Laval n'avait qu'une hâte : rejoindre sa mission. Il s'embarqua sur la flotte du printemps en compagnie de trois prêtres séculiers, ayant réussi à faire reconnaître par le Roi ses pouvoirs de « Vicaire Apostolique », mais « sans préjudice des droits de la juridiction ordinaire », solution nègre-blanc qui ne tranchait rien et promettait beaucoup de désagréments pour l'avenir.

« Le 16 juin, lit-on dans le *Journal des Jésuites*, fit profession aux Ursulines sœur Antoinette de Sainte-Marthe. Sur les six heures du soir, ce même jour, arriva de France à Québec le premier vaisseau qui nous donna un évêque, avec M. de Charny, le P. Lalemant et deux prêtres¹¹ ».

Dans la mesure où elle en pouvait recueillir les échos, Marie de l'Incarnation avait suivi les tractations avec un intérêt très vif. Ne lui avait-on pas fait savoir de Rome qu'il était inutile de solliciter les bulles d'érection de son monastère tant que la hiérarchie n'aurait pas été instaurée en Nouvelle-France ? Aussi longtemps qu'il n'y aurait pas d'évêque, le couvent des Ursulines aurait seulement une existence de fait, non de plein droit. Dès que les premières nouvelles d'une nomination parvinrent à Québec, elle en écrivit à son fils : « M. de Bernières me mande et le R.P. Lalemant me le confirme, que l'on nous veut envoyer pour évêque M. l'abbé de Montigny qu'on dit être un grand serviteur de Dieu. Ce serait un grand bien pour ce pays d'avoir un supérieur permanent, et il est temps que cela soit, pourvu qu'il soit uni pour le zèle de la religion avec les Révérends Pères Jésuites, autrement tout irait au désavantage de la gloire de Dieu et du salut des âmes¹². » Par le courrier de l'année suivante Marie put faire confidence à son fils de ses premières impressions sur Monseigneur de Laval : « Nous avons plutôt reçu l'évêque que la nouvelle qui nous le promettait.

(10) A. GOSSELIN, « Les Normands au Canada, Juridiction exercée par l'archevêque de Rouen », dans *Rev. cath. de Normandie*, 5, 1895-1896, p. 69 s., 152 s.; J. BLAIN, « L'archevêque de Rouen, l'Eglise du Canada et les historiens, Un exemple de déformation historique », dans *RHAF* 21, 1967, p. 199-216 ; pour les années postérieures, voir W.-H. PARADIS, « L'érection du diocèse de Québec et l'opposition de l'archevêque de Rouen, 1626-1674 », dans *RHAF* 9, 1955, p. 465-501.

(11) JJ p. 258.

(12) O p. 597.

Mais ç'a été une agréable surprise de toutes manières. Car outre le bonheur qui revient à tout le pays d'avoir un Supérieur ecclésiastique, ce lui est une consolation d'avoir un homme dont les qualités personnelles sont rares et extraordinaires... C'est un homme d'un haut mérite et d'une vertu singulière. J'ai bien compris ce que vous m'avez voulu dire de son élection ; mais que l'on dise ce que l'on voudra, ce ne sont pas les hommes qui l'ont choisi. » Elle fait suivre cet éloge de son appréciation personnelle, car elle s'est déjà formé un jugement sur Mgr de Laval aux premiers temps de son épiscopat : « Je ne dis pas que c'est un saint. Ce serait trop dire : mais je dirai avec vérité qu'il vit saintement et en apôtre. Il ne sait ce que c'est que respect humain. Il est pour dire la vérité à tout le monde, et il la dit librement dans les rencontres¹³. »

Il y avait donc déjà eu quelques heurts entre le nouvel évêque et certains fonctionnaires : « Il fallait ici un homme de cette force pour extirper la médisance qui prenait un grand cours et qui jetait de profondes racines... » Pour sa part, Marie aurait préféré plus de souplesse : « Ce n'est pas lui qui se fera des amis pour s'avancer et pour accroître son revenu. Il est mort à tout cela. Peut-être que s'il ne l'était pas tant, tout en irait mieux, car on ne peut rien faire ici sans le secours du temporel¹⁴. » L'Ursuline cependant insiste sur l'impression profonde produite par le prélat sur les fidèles : « Sa vie est si exemplaire qu'il tient tout le pays en admiration. Il est intime ami de M. de Bernières, avec qui il a demeuré quatre ans par dévotion¹⁵ ; aussi ne se faut-il pas étonner si, ayant fréquenté cette école, il est parvenu au sublime degré d'oraison où nous le voyons¹⁶. »

A Québec, on n'avait pas pris les dispositions nécessaires pour accueillir l'évêque : rien n'avait été encore prévu pour son logement¹⁷. Il était d'abord descendu à l'aumônerie de l'Hôtel-Dieu où il demeura près de trois mois ; les Ursulines lui proposèrent alors de s'installer dans la maison de Madame de la Peltrie, très indépendante du grand couvent et qui servait alors à loger les pensionnaires : « Nous lui avons prêté notre séminaire qui est à un des coins de notre clôture et tout proche de la paroisse. Il y aura la commodité et l'agrément d'un beau

(13) O p. 613.

(14) O p. 632.

(15) H. GAILLARD de CHAMPRIS, « Jean de Bernières et Mgr de Laval, ou le directeur laïque d'un futur évêque », dans *Le Canada français* 10, 1923, p. 294-306.

(16) O p. 613.

(17) P.-G. ROY, *Le vieux Québec*, 1^{re} série, Québec, 1923, p. 27-31.

jardin, et afin que lui et nous soyons logés selon les canons, il a fait faire une clôture de séparation. Nous en serons incommodées parce qu'il nous faut loger nos séminaristes dans nos appartements ; mais le sujet le mérite et nous porterons cette incommodité avec plaisir jusqu'à ce que sa maison épiscopale soit bâtie¹⁸. » Le séjour de Monseigneur de Laval dans la maison de Madame de la Peltrie se prolongea une bonne année « pendant laquelle il disait quasi tous les jours la messe dans notre église¹⁹ ».

Arrivé en juin 1659, l'évêque différa la première visite canonique de la communauté des Ursulines jusqu'en avril 1660²⁰ ; il voulait tout d'abord prendre une connaissance suffisante des lieux et des personnes. Ce fut pour Marie de l'Incarnation l'occasion de constater qu'au sein même de sa communauté, il n'y avait pas pleine unanimité sur les Constitutions établies avec tant de peine en 1646-1647²¹. Quelques sœurs se plainquirent à l'évêque de l'ampleur des Constitutions, de leur style diffus, de leur prolixité. Marie s'en explique dans une lettre à la Supérieure du couvent de Tours où les susceptibilités s'étaient réveillées aux premiers bruits de changement ; on l'a déjà citée partiellement, mais il importe d'y revenir : « L'année dernière, lorsque Mgr notre Prélat faisait sa visite, quelques-unes de nos sœurs lui firent entendre à notre insu qu'il serait bon qu'il nous donnât un abrégé de nos Constitutions. Il ne laissa pas perdre cette parole, car il en a fait faire un selon son idée, dans lequel, laissant ce qu'il y a de substantiel, il retranche ce qui donne de l'explication et ce qui en peut faciliter la pratique. Il y a ajouté ensuite ce qu'il lui a plu, en sorte que cet abrégé, qui serait plus propre pour des Carmélites ou pour des Religieuses du Calvaire que pour des Ursulines, ruine effectivement notre Constitution. Il nous en a fait faire la lecture par le R.P. Lalemant qui n'a pas peu donné à Dieu en cette action, parce que c'est lui qui a le plus travaillé à nos Constitutions²². » Comme Mgr de Laval effectua en avril 1661 une nouvelle visite canonique du couvent, il est fort probable qu'il en profita pour faire connaître les Constitutions qu'il proposait : « Il nous a

(18) O p. 613-614. D'après la Mère Marie Villiers, Mgr de Laval occupa un an la maison de Madame de la Peltrie, O p. 1007.

(19) *Annales ms. des Ursulines de Québec*, p. 21.

(20) *Ib.*, p. 22.

(21) Sur les rapports de Mgr de Laval avec les Ursulines, voir L. HUDON, « Mgr de Laval et les communautés de femmes », dans *Rapport de la Soc. canad. d'Hist. de l'Eglise cath.*, 1957-1958, p. 40-45 ; M.-E. CHABOT, « Constitutions et règlements des premières Ursulines de Québec », dans *Revue de l'Univ. Laval* 19, 1964, p. 117-120.

(22) O p. 652-653.

donné huit mois ou un an pour y penser. Mais, ma chère Mère, l'affaire est déjà toute pensée et la résolution toute prise : nous ne l'accepterons pas, si ce n'est à l'extrémité de l'obéissance. Nous ne disons mot néanmoins pour ne pas aigrir les affaires ; car nous avons affaire à un Prélat qui, étant d'une très haute piété, s'il est une fois persuadé qu'il y va de la gloire de Dieu, il n'en reviendra jamais, et il nous en faudrait passer par là²³. » La résolution de Marie de l'Incarnation est donc prise. Elle est prête à recommencer les discussions si pénibles qu'elle a menées autrefois avec le P. Vimont et le P. Le Jeune. Elle tentera tout pour sauver son œuvre et l'esprit qu'elle s'est efforcée de donner à sa Communauté. Elle en appelle à son expérience : « J'attribue tout ceci au zèle de ce très digne Prélat, mais comme vous savez, mon intime Mère, en matière de règlement l'expérience le doit emporter par-dessus toutes les spéculations. Quand on est bien, il s'y faut tenir parce que l'on est assuré qu'on est bien ; mais en changeant, on ne sait si l'on sera bien ou mal. » Du moins, Marie ne se sent pas isolée comme en 1640-1641 ; le P. Lalemant est là pour la conseiller et imprimer au conflit un caractère moins tendu : « Le R.P. Lalemant... est notre meilleur ami et avec (lui) nous pouvons traiter confidemment. Il a un soin incroyable de nous tant pour le spirituel que pour le temporel, et comme il est très bien dans (l') esprit (de Mgr de Laval) il rabat bien des coups qu'il nous serait difficile à supporter²⁴. »

Néanmoins, Marie a de la peine à se faire aux récitations « recto tono » qui ont remplacé le chant de l'ordinaire aux grand'messes : « Il craint que nous prenions de la vanité en chantant et que nous ne donnions de la complaisance au dehors. Nous ne chantons plus aux messes, parce, dit-il, que cela donne de la distraction au célébrant et qu'il n'a point vu cela ailleurs²⁵. »

Devant l'opposition de Marie de l'Incarnation qui fut aussi totale sur le fond que courtoise dans la forme, Monseigneur de Laval renonça à son « abrégé ». Le 22 juillet 1662, il approuva les Constitutions et Règlements de 1647, « à la réserve de cinq articles... que nous ordonnons être changés ». Il prit la peine de parapher de sa propre main chacun des 158 feuillets du manuscrit. Dans l'approbation en forme, il indique : « Il y en a une autre copie de 470 pages (235 feuillets) paraphée de la même sorte ». Ce second exemplaire incluait probablement

(23) *Ib.*(24) *Ib.*(25) *Ib.*

le « Cérémonial » auquel il est fait plus d'une fois allusion dans la partie des « Règlements ». Les cinq articles dont Mgr de Laval ne consentit pas à faire le sacrifice étaient les suivants : « Le chant pendant la consécration à la Sainte Messe... ne sera plus en usage. Quelques parties des grandes messes qui se chantaient en plain-chant... se diront dorénavant toutes entières à voix droite. La communion journalière de quelqu'une des sœurs... ne s'observera plus. Les expositions du Saint-Sacrement aux premiers dimanches du mois et aux fêtes... cesseront hors celles qui se trouveront dans l'octave du Saint-Sacrement ; enfin... les jeunes professes... n'auront plus aucune voix au chapitre avant quatre ans accomplis depuis leur profession²⁶. »

Les réserves de Mgr de Laval portaient sur des points secondaires et sur des dévotions chères aux religieuses ; l'essentiel était sauf. Cependant l'avenir n'était pas absolument dégagé. Marie de l'Incarnation avait 62 ans, Monseigneur de Laval n'en comptait pas 40 ; elle était usée par un surmenage de plus de quarante années. L'approbation des Constitutions comportait une menace pour le jour où elle ne serait plus. Elle en avait appelé à son « expérience » contre les « spéculations » de l'évêque ; l'évêque en appelait à son « expérience à venir » : « Nous (nous réservons) toujours le pouvoir de changer ci-après, ajouter ou retrancher dans les dits Constitutions et Règlements ce qu'une plus longue expérience et changement des temps nous pourrait faire voir être à propos, pour la gloire de Dieu et le plus grand bien de votre communauté. »

Marie de l'Incarnation avait-elle bien conscience de la fragilité de son succès ? Elle se montre très optimiste dans une lettre de 1666 à une Ursuline de Tours : « Les choses, grâce à Dieu, sont en très bon état et ce que nous avons fait entre nous est approuvé du Saint-Siège par Monseigneur de Petrée, commissaire apostolique, qui a fait tomber son approbation tant sur notre union que sur nos Constitutions, avec le pouvoir de nous établir partout, supposé le congé de nos supérieurs dans les formes ordinaires²⁷. » L'approbation de Monseigneur de Laval était toute temporaire et ne remplaçait nullement les bulles romaines si longtemps escomptées. Le monastère n'avait toujours pas d'existence canonique et, pour lui en donner une, Monseigneur de Laval trouvera beaucoup plus simple d'incorporer les Ursulines de Québec à la Congrégation de Paris en 1681. Aussi bien la ville de Québec n'était-elle plus à ce moment une terre de missions et la dernière des Ursulines de la Congrè-

(26) *Constitutions et Règlements*, f° 159 v.

(27) O p. 763.

gation de Bordeaux, la Mère Anne Le Boutz de Notre-Dame, venait de mourir, tandis que les professes parisiennes étaient au nombre de huit dont une converse²⁸ ; à l'époque où le Père Lalemant avait aidé Marie de l'Incarnation à mettre au point les Constitutions, les « bordelaises » étaient au nombre de quatre contre cinq « parisiennes ». L'acte d'acceptation de 1681 fut signé dans l'allégresse, autant qu'on en puisse juger par la rédaction officielle qui nous est parvenue.

L'œuvre d'union si péniblement réalisée mourait moins de dix ans après Marie de l'Incarnation qui n'avait pas craint d'écrire : « Si j'avais vu du gauchissement de préférence en cette matière si importante, l'on m'aurait plutôt ôté la vie que de le souffrir²⁹ ! »

(28) Mgr de Laval a donc attendu la mort de la dernière tourangelle pour apporter à l'œuvre de Marie de l'Incarnation les modifications qu'il souhaitait ; jusque-là il avait différé ; cela dénote chez lui un grand sens de la justice et le respect des engagements pris ; voir *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 349-352.

(29) O p. 763.

VII. — L'EXPANSION DE LA NOUVELLE-FRANCE

(1660-1670)

Au lendemain de la paix-miracle de 1653, les Iroquois portèrent la guerre beaucoup plus à l'Ouest, chez les Eriés, qu'ils finirent par anéantir comme ils avaient fait pour les Hurons. Mais la nation iroquoise des Onontagués sortit si affaiblie de la lutte qu'elle voulut reconstituer ses effectifs en s'agrégeant les Hurons de l'île d'Orléans. Après bien des hésitations, certains acceptèrent et obtinrent le consentement du gouverneur à condition que les Onontagués se prêtent à l'installation d'une mission parmi eux. Ce fut l'origine de ce que Marie de l'Incarnation appelle la mission d'Ontario qui se situait en réalité au bord du petit lac Gannentaha, et dura deux années (1656-1658).

Les Iroquois de la tribu des Agniers, les plus proches des Français, n'ont pas désarmé ; ils s'abstiennent le plus souvent de se faire représenter dans les tractations avec les Français. Les Hurons de Québec les inquiètent, car ce sont des auxiliaires efficaces pour les Blancs, peu familiers avec la petite guerre indienne ; ils servent en quelque sorte de couverture à la colonie française. Le 20 mai 1656 les Agniers tombent à l'improviste sur les Hurons restés à l'île d'Orléans ; le nombre des prisonniers et des tués s'éleva à 71 ; les Français de Québec n'étaient pas intervenus, puisque les Iroquois étaient en paix avec eux, mais leur prestige en pâtit fort.

La paix fut définitivement rompue en 1658, les manœuvres des Agniers ayant réussi à détruire l'alliance entre Français et Iroquois de l'Ouest ; plusieurs Français furent tués en forêt ; aussi le gouverneur intérimaire Louis d'Ailleboust, qui avait succédé à Lauson, ordonna-t-il de retenir en otages tous les Iroquois qui se présenteraient aux postes français.

Argenson, arrivé le 28 juillet 1658, n'avait pas les moyens de s'opposer victorieusement aux Indiens¹ ; ce fut à nouveau

(1) Sur l'organisation de la défense dans le gouvernement de Québec, voir Cl. de BONNAULT, « Le Canada militaire, Etat provisoire des officiers de milice de 1641 à 1760 », dans *RAPQ* 1949-1951, p. 292-294 ; pour Québec même, voir p. 296-297 ; pour la Pointe-de-Lévy, p. 313-314 ; pour Sainte-Foy, p. 375-376 ; pour Beauport, p. 391-392 ; pour Beaupré, p. 397-398.

la terreur durant deux années ; en quelques mois plus de quatre-vingts Français furent tués, tandis que d'autres étaient emmenés en captivité. En 1660 les Iroquois semblaient maîtres de la situation ; et l'on prit à Québec les mesures de défense les plus sévères lorsque l'annonce de l'arrivée d'une grande armée indienne eut été signalée. Un captif iroquois avait parlé de 800 hommes : « La nouvelle... donna une telle appréhension à Mgr notre évêque qu'il n'arrivât mal aux religieuses qu'il fit emporter le Saint-Sacrement de notre église et commanda à notre communauté de le suivre. Nous ne fûmes jamais plus surprises, car nous n'eussions pu imaginer qu'il y eût sujet de craindre dans une maison forte comme la nôtre. Cependant, il fallut obéir. Il en fit de même aux Hospitalières. Le Saint-Sacrement fut pareillement ôté de la paroisse². » Ainsi Monseigneur de Laval fit-il replier les Religieuses à proximité du fort, car les maisons des Ursulines et des Hospitalières ainsi que l'église paroissiale, pourtant peu éloignées, lui paraissaient trop exposées et il préférait regrouper les communautés dans la maison des Jésuites, la plus proche du fort :

« Il fut arrêté qu'on ferait la visite des maisons religieuses pour voir si elles étaient en état de soutenir. Elles furent visitées en effet plusieurs fois par M. le Gouverneur et par des experts ; et ensuite l'on posa deux corps de garde aux deux extrémités de la maison. La faction s'y faisait régulièrement. L'on fit quantité de redoutes dont la plus forte était proche de notre écurie, pour défendre la grange d'un côté et l'église de l'autre. Toutes nos fenêtres étaient garnies de poutreaux et murailles à moitié avec des meurtrières. L'on avait fait des défenses sur nos perrons. Il y avait des ponts de communication d'un appartement à l'autre, et même de notre maison à celle de nos domestiques. Nous ne pouvions même sortir dans notre cour que par une petite porte à moulinet, où il ne pouvait passer qu'une personne à la fois. En un mot notre monastère était converti en un fort gardé par vingt-quatre hommes bien résolus. Quand on nous fit commandement de sortir, les corps de garde étaient déjà posés³. » Marie obtint de rester au monastère la nuit. Elle argua de ses fonctions de dépositaire

(2) O p. 619-620 ; P.-G. ROY, « Québec au printemps de 1660 », dans *BRH* 31, 1925, p. 33-39 ; L.-P. DESROSIERS, « Il y a trois cents ans », dans *CD* 25, 1960, p. 85-101.

(3) O p. 620 ; pour les Hospitalières, voir *Annales de l'Hôtel-Dieu*, p. 112-114, et CASGRAIN, *L'Hôtel-Dieu*, p. 216-220. L'Annaliste des Hospitalières parle, pour celles-ci, de trois semaines d'exode hors de leur monastère, et non de huit jours ; l'Hôtel-Dieu était moins bien situé pour la défense.

pour obtenir la permission de veiller sur le mobilier et les provisions et d'empêcher le pillage⁴ : « J'eus la permission de ne point sortir, afin de ne pas laisser notre monastère à l'abandon de tant d'hommes de guerre à qui il me fallait fournir les munitions nécessaires tant pour la bouche que pour la garde. Trois autres religieuses demeurèrent avec moi⁵, » la Sœur Charlotte Barré de Sainte-Ignace, et deux converses : la Sœur Catherine de Sainte-Ursule et Marie de la Passion. Le reste de la communauté se replit pour les nuits sur la maison des Jésuites : « Notre communauté et celle des Hospitalières... furent conduites chez les Révérends Pères où le Père Supérieur leur donna des appartements séparés de leur grand logis, à savoir, à la nôtre le logis de la Congrégation (de la sainte Vierge), et aux Hospitalières un autre qui est assez proche. Tout cela est comme un fort fermé de bonnes murailles, où l'on était en assurance⁶. »

Les réfugiés des environs s'entassèrent comme ils purent soit dans le fort soit chez les Jésuites soit dans la maison de l'évêque, soit dans les dépendances du couvent des Ursulines : « Nous avons six ou sept familles logées tant chez nos domestiques que dans nos parloirs et offices extérieurs. Le reste se barricada de tous côtés dans la basse-ville⁷ ».

Le jour, la communauté reprenait possession du couvent ; le soir, elle se retirait chez les Jésuites. Cela dura une huitaine de jours, du 19 au 27 mai. A partir du jour de la Fête-Dieu qui tombait cette année le 27 mai, on jugea inutile de continuer cette manière de transhumance : « La visite de notre monastère ayant été faite, on jugea que les Religieuses y pouvaient demeurer en sûreté et sans crainte des Iroquois, et néanmoins qu'on n'y laisserait pas d'y faire la garde jusqu'à ce que l'on eût reçu des nouvelles des habitations supérieures que l'on croyait être assiégées⁸. » Les chiens doubleraient les sentinelles.

En réalité ni Trois-Rivières, ni Montréal n'avaient eu à subir de siège. Tout l'effort des Iroquois s'était porté au Long-Sault contre le petit fort remis en état sur l'Outaouais par Adam Dollard des Ormeaux. Lorsqu'ils en furent venus à bout, ils ne pensèrent qu'à rentrer dans leur pays pour célébrer leur victoire et torturer les captifs⁹. Le 25 juin, Marie de l'Incar-

(4) *Annales ms. des Ursulines de Québec*, p. 22.

(5) O p. 620.

(6) *Ib.*

(7) *Ib.*

(8) O p. 621.

(9) La bibliographie sur le Long-Sault est immense et d'inégale valeur ; voir surtout A. POULIOT et S. DUMAS, *L'exploit du Long-Sault, Les témoi-*

nation écrit à son fils : « On tient pour certain qu'ils reviendront à l'automne ou au printemps de l'année prochaine ; c'est pourquoi on se fortifie dans Québec. Et pour le dehors, M. le gouverneur a puissamment travaillé à faire des réduits ou villages fermés, où il oblige chacun de bâtir une maison pour sa famille et contribuer à faire des granges communes pour assurer les moissons, faute de quoi, il fera mettre le feu dans les maisons de ceux qui ne voudront pas obéir. C'est une sage police, et nécessaire pour le temps, autrement les particuliers se mettent en danger de périr avec leurs familles. De la sorte, il se trouvera neuf ou dix réduits bien peuplés et capables de se défendre. Ce qui est à craindre, c'est la famine, car si l'ennemi vient à l'automne, il ravagera les moissons ; s'il vient au printemps, il empêchera les semences¹⁰. » La tactique d'Argenson était sage en attendant que la colonie, secourue par la métropole, puisse prendre l'offensive. Les Indiens ne pouvaient réussir que les attaques-surprises¹¹ ; ils étaient très mal préparés à prendre d'assaut des villages fortifiés à la française et bien pourvus d'armes à feu.

En France, dès la première nouvelle de la reprise des hostilités iroquoises, les Ursulines de Tours s'étaient affolées et avaient parlé de rappeler Marie de l'Incarnation et ses compagnes ; celle-ci s'en étonna quand elle apprit la nouvelle en 1659 : « Dieu nous préserve de cet accident ! Si nous n'avons pas quitté après notre incendie et pour toutes nos autres pertes, nous ne quitterons pas pour les Iroquois à moins que tout le pays ne quitte... Je suis néanmoins trompée si jamais cela arrive¹² ! »

L'on pouvait encore tenir sur place, mais l'aide de la métropole s'imposait absolument : « Si l'on ne va humilier ces barbares, écrit l'Ursuline, ils perdront le pays et ils nous chasseront tous par leur humeur guerrière et carnassière¹³. » En 1660-1661 les délégations se suivent en France pour déterminer le ministère à agir : au Père Le Jeune, à Bourdon et à Villeray, succède Pierre Boucher, le gouverneur de Trois-Rivières ; Argenson, à son retour, fait son rapport au Roi, tandis que son successeur Du Bois d'Avaugour envoie le sien.

gnages des contemporains, « Cahiers d'Histoire » 12, Québec, 1960 ; L.-P. DESROSIERS, « Dollard des Ormeaux dans les textes », dans *CD* 10, 1945, p. 41-86 ; A. VACHON, « L'affaire du Long-Sault : valeur de la source huronne », dans *Rev. de l'Univ. Laval* 18, 1964, p. 495-515 ; it. « Dollard », dans *DBC* t. I, p. 274-283.

(10) O p. 627.

(11) L.-P. DESROSIERS, « Guérillas dans l'île de Montréal », dans *CD* 31, 1966, p. 79-95.

(12) O p. 615.

(13) O p. 648.

En Nouvelle-France même, après une nouvelle année très dure qui avait fait une centaine de victimes, et où l'on avait encore parlé de rapatriement, l'étreinte se desserrait car, à nouveau, les Sinèkes (Onontagués et Goyogouins) envoyaient des ambassadeurs pour renouer avec les Français et libéraient quelques prisonniers¹⁴. On commençait à entrevoir le terme de l'épreuve. Le Roi envoya en 1662 une compagnie avec la promesse de détacher en Nouvelle-France un régiment entier l'année suivante. Et Pierre Boucher revint avec deux cents engagés : « (Le Roi) l'a écouté avec une bonté extraordinaire, et... lui a promis d'envoyer ici un régiment l'année prochaine, avec de petits bateaux pour voguer sur la rivière des Iroquois... que sa Majesté veut détruire afin de se rendre maître de tout le pays¹⁵. »

Avec son optimisme habituel, Marie fait siennes toutes les espérances des Canadiens¹⁶. De fait le pays est à la veille d'une période d'expansion. Elle en admire les promesses : « Un des points sur lequel le Roi questionna le plus M. Boucher (fut de) savoir si le pays était fécond en enfants. Il l'est en effet, et cela est étonnant de voir le grand nombre d'enfants très beaux et bien faits sans aucune difformité corporelle, si ce n'est par accident. Un pauvre homme aura huit enfants et plus, qui l'hiver vont nu-pieds et nu-tête, avec une petite camisole sur le dos, qui ne vivent que d'anguilles et d'un peu de pain ; et avec tout cela ils sont gros et gras¹⁷. » Là se trouve l'avenir de la colonie, plus encore que dans l'émigration qui sera toujours insuffisante par la faute de la métropole.

Colbert était entré au ministère en 1661 ; il n'était pas homme à laisser échapper des mains du Roi un atout de la taille de la Nouvelle-France. Dans son plan de rétablissement de l'économie française, le développement des colonies d'outre-mer devait rendre la France plus indépendante de l'étranger pour les ressources qu'elle ne pouvait trouver chez elle. Il était urgent d'agir si l'on ne voulait pas que la colonie, dans le marasme depuis la mort de Richelieu (1642), ne succombe, faute de l'appui de la métropole¹⁸. La Compagnie des Cent-

(14) O p. 671-672 ; dans sa lettre du 16 septembre 1661, elle n'excluait pas l'hypothèse d'un retour forcé en France, O p. 659.

(15) O p. 684

(16) L.-P. DESROSIERS, « Revers et succès, 1662-1663 », dans *CD* 27, 1962, p. 77-96.

(17) O p. 684.

(18) On pourra lire la lettre du gouverneur d'Avaugour au ministre, du 4 août 1663, et le *Mémoire de ce qui serait à faire pour se fortifier contre les insultes des Iroquois en Canada*, dans *BRH* 36, 1930, p. 12-23.

Associés n'était guère agissante : elle l'avait montré à l'évidence après un premier effort de peuplement. Depuis près de quinze ans, elle n'exerçait même plus d'action directe, ayant passé la main à la Communauté des Habitants pour l'administration des finances et la traite des fourrures, moyennant une redevance, d'ailleurs mal payée surtout durant les années de guerre.

En 1662, la Compagnie des Cent-Associés fit faillite. Colbert en profita pour faire proclamer sa déchéance et annexer la colonie du Canada au domaine royal. L'oraison funèbre de la Compagnie est brève sous la plume de Marie de l'Incarnation. A l'automne 1663, elle mande à son fils : « Vous savez que le Roi est à présent le maître de ce pays ; Messieurs de la Compagnie ayant appris qu'il avait dessein de le leur ôter, ils sont allés au-devant et le lui ont offert. Il les a pris au mot avec promesse de les dédommager, et ainsi ce changement s'est fait sans beaucoup de peine¹⁹. » Elle se rend compte en effet, avec la majorité des habitants, que la Compagnie a failli à sa mission. Il lui suffit de comparer le Canada de 1639 à celui de 1663 pour se rendre compte du peu de progrès accompli et de tout le temps perdu.

« Dans les règlements qui ont été faits, Québec se nomme ville²⁰, et la Nouvelle-France, province ou royaume. L'on a élu un maire et des échevins ; et généralement tous les officiers, qui sont gens d'honneur et de probité, ont été faits par élection. On remarque entre tous une grande union²¹ ». Marie manifeste néanmoins un certain scepticisme que l'avenir ne justifiera qu'à demi, mais que l'on comprend aisément : « Tout cela sonne gros et commence bien, mais il n'y a que Dieu qui voie quelles en seront les issues, l'expérience nous faisant voir que les succès sont souvent bien différents des idées que l'on conçoit²². »

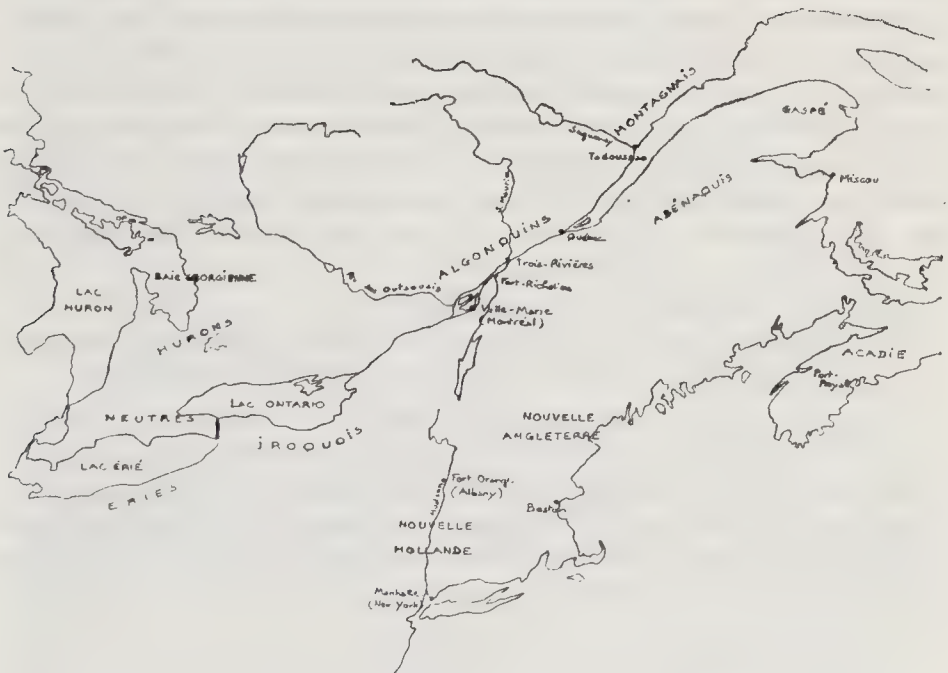
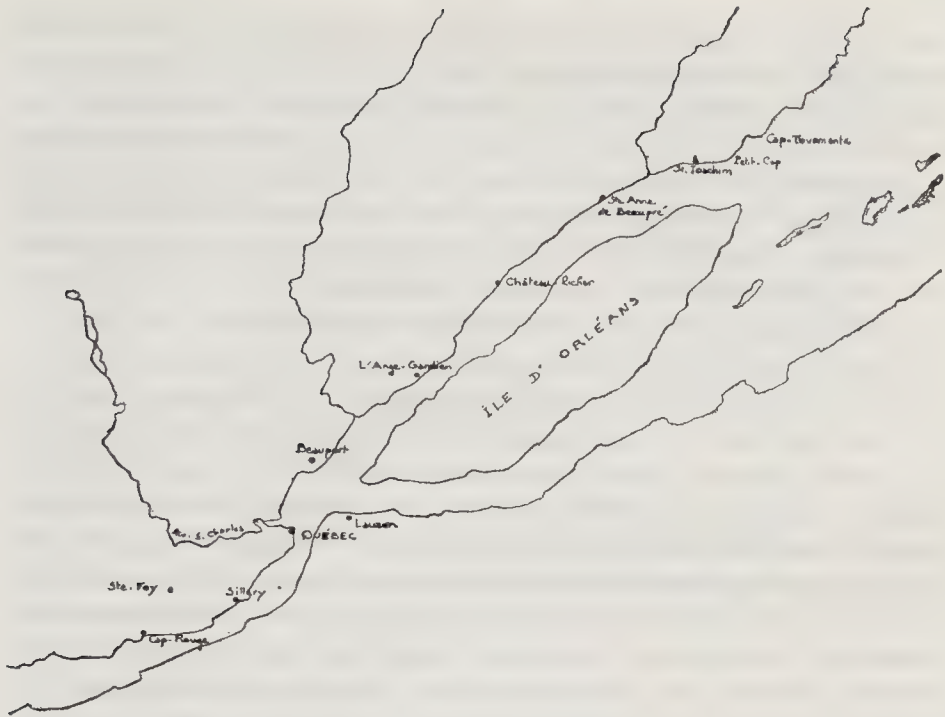
Cependant dans l'immédiat la décision royale et les plans de développement tracés par Colbert allaient lui causer de cruels soucis. Si l'on envisageait un afflux prochain de colons, il fallait repenser la distribution des terres, sous peine de contraindre les nouveaux venus à s'installer à l'écart des centres habités. La guerre iroquoise venait de démontrer la vulnérabilité des fermes distantes les unes des autres et séparées par de grands espaces forestiers. On se souvient qu'Argenson

(19) O p. 710.

(20) Fr.-X. CHOUINARD, *La ville de Québec, Histoire municipale*, I, Régime français, Québec, 1963.

(21) O p. 710.

(22) O p. 711.



avait pris à ce sujet des mesures draconiennes et menacé de mettre le feu aux exploitations dont les habitants ne voudraient pas rejoindre les « villages fermés ». Or, la Compagnie des Cent-Associés avait accordé aux premiers habitants de vastes étendues de terre qui n'avaient pas été mises en culture. La colonisation du Canada telle qu'on l'envisageait entraînait donc au préalable une sorte de réforme agraire où les grands domaines inexploités seraient repris à leurs possesseurs et distribués aux nouveaux venus de manière plus rationnelle.

Les Ursulines avaient bénéficié des privilèges des premiers arrivants puisque leurs titres de propriété remontaient à 1637. Elle se sentirent donc visées par l'édit signé le jour même où le Canada passait dans le domaine royal. Le 21 mars 1663 en effet, en présence du Roi siégeant en son Conseil et des principaux notables de Québec venus en France, était dressée l'ordonnance suivante : « Ayant été remontré à Sa Majesté que l'une des principales causes que le... pays ne s'est pas peuplé comme il aurait été à désirer... provient des concessions de grande quantité de terres qui ont été accordées à tous les particuliers habitants du dit pays... il se trouve par ce moyen que dans une fort grande étendue de pays, le peu de terres qui se trouvent aux environs des demeures... se trouvant défrichées, le reste est hors d'état de le pouvoir jamais être. Sa Majesté étant en son Conseil a ordonné et ordonne que dans six mois du jour de la publication du présent arrêt dans le dit pays tous les particuliers habitants d'icelui feront défricher les terres contenues en leurs concessions, sinon et à faute de ce faire, le dit temps passé, ordonne Sa Majesté que toutes les terres encore en friche, seront distribuées par nouvelles concessions au nom de Sa Majesté soit aux anciens habitants d'icelui soit aux nouveaux²³... » L'édit ne fut affiché à Québec que le 8 août 1664 ; le gouverneur de Mézy avait différé jusque-là sa publication, sentant bien la difficulté que son application soulèverait dans la pratique. Mais en principe le 8 février 1665, les terres non-exploitées devaient faire retour à la couronne²⁴.

Outre d'assez nombreuses concessions dans la banlieue même de Québec, dont seules étaient en culture la métairie Saint-Joseph et quelques terres plus proches du monastère, les Ursulines possédaient l'immense seigneurie de Sainte-Croix dans l'actuel comté de Lotbinière, au sud du fleuve à quelques lieues en amont de Québec, 250 arpents de terre à Sillery qui

(23) *Edits et Ordonnances*, t. I, Québec, 1854, p. 33.

(24) ASQ, Polygr. 13, n° 37.

leur avaient été cédés par le P. Le Mercier en 1654, 320 arpents à Lauzon concédés en 1654 également par Jean de Lauzon pour la dot de Sœur Anne de Lauzon, et un fief dans l'île d'Orléans sur la paroisse actuelle de Saint-Pierre, acquis sur Olivier Le Tardif²⁵. Les concessions les plus menacées par l'édit étaient celles de la banlieue de Québec qui n'avaient pas encore été mises en culture, ainsi que la seigneurie de Sainte-Croix qui comprenait une lieue de front sur le fleuve et dix lieues de profondeur ; car pour les autres, les concessions n'avaient pas été directement faites par la Compagnie des Cent-Associés ; c'étaient des arrière-fiefs rétrocédés aux Ursulines et enclavés dans des concessions plus vastes dont les propriétaires défendraient eux-mêmes leurs intérêts.

Marie de l'Incarnation et ses filles attendaient beaucoup de leurs concessions. Lorsqu'il serait possible de les exploiter, elles apporteraient aux ressources du monastère le complément qu'une fondation insuffisante rendait indispensable. L'édit royal semblait ruiner ces espérances.

A dater de la publication de l'ordonnance, ce fut, semble-t-il, une levée de boucliers contre les notables et les maisons religieuses ; une sorte de vague de protestations déferle contre ceux qu'on appelle les « accapareurs de terres ». Les Ursulines ne sont pas seules visées ; les Jésuites, les Hospitalières et Monseigneur de Laval pour le Séminaire sont pris à partie ; Marie de l'Incarnation parle aussi de « plusieurs personnes de mérite » qui en furent victimes ; on reconnaîtra aisément en celles-ci quelques-uns des gros propriétaires fonciers, colons des premières heures : « On ne saurait croire combien il s'est trouvé de calomniateurs contre Monseigneur notre Prélat, contre les Révérends Pères, contre nous et contre plusieurs personnes de mérite et cela pour la plupart à cause du tem-

(25) Sur les terres des Ursulines, voir P.-G. Roy, *Inventaires des concessions en fief et seigneuries, foi et hommages, Beauceville, 1927-1928*, t. I, p. 124-125 (fief et seigneurie de Lauzon, arrière-fief des Ursulines concédé le 4 mai et le 1^{er} juin 1654, 320 arpents de terre) ; p. 142-147 (fief des Ursulines à Québec, concessions du 15 janvier 1637 et du 28 septembre 1639 ; accroissements des 10 septembre 1651, 18 septembre 1655, 22 août 1658) ; p. 147-149 (seigneurie de Sainte-Croix, concédée le 16 janvier 1637, une lieue de front sur 10 lieues de profondeur) ; p. 173-175 (fief de Saint-Joseph concédé le 14 octobre 1639) ; p. 302-304 (arrière-fief des Ursulines dans la seigneurie de Sillery, concédé le 11 février 1654, 253 arpents) ; t. II, p. 16-18 (fief Saint-Joseph, cf. *supra* ; il contenait 60 arpents). Le 26 octobre 1650 la Compagnie de Beaupré céda aux Ursulines des terres à Beaupré et à l'île d'Orléans ; le 9 août 1652 les terres de Beaupré furent rétrocédées, mais les Ursulines gardèrent celles de l'île d'Orléans : voir ASQ, Seigneuries 3 n° 31 ; RAPQ 1939-1940, p. 173 ; *ib.*, 1953-1955, p. 45-49 ; P.-G. Roy, *L'île d'Orléans, Québec, 1928*.

porel. L'on a écrit des lettres diffamatoires qui sont allées jusqu'au Roi, qui a découvert les fourberies des calomniateurs et l'innocence des serviteurs de Dieu²⁶. »

Marie essaya de gagner du temps ; elle multiplia les démarches pour obtenir un délai supplémentaire et en appela au lieutenant-général du Roi pour l'Amérique, M. de Tracy, dont l'arrivée était annoncée pour le printemps de 1665. C'était s'assurer ainsi le bénéfice d'un nouveau délai de quelques mois après l'expiration du terme fixé (8 février) : « On nous a voulu faire perdre nos concessions disant que nos titres, tout confirmés qu'ils sont, ne sont que fourberies... J'envoyai mes papiers à M. le Gouverneur, le suppliant de surseoir cette affaire jusqu'à l'arrivée de M. de Tracy qui réglerait les choses après en avoir pris les connaissances. Il m'accorda cette grâce, malgré ces Messieurs qui déclamaient d'une étrange manière contre moi²⁷. »

Peu après son arrivée à Québec, le 30 juin²⁸, le lieutenant-général promit d'étudier le dossier des Ursulines et de lui donner, si possible, une solution conforme au désir des Religieuses : « M. de Tracy ayant pris connaissance de l'affaire nous a promis sa protection et il attend que M. l'Intendant soit arrivé pour régler toutes choses²⁹. » Il ne semble pas qu'une mesure particulière ait été prise en faveur des Ursulines ; leur cas n'était pas unique puisque Jésuites, Hospitalières et anciens habitants se trouvaient dans la même situation. Après avoir pris connaissance suffisante du pays, l'intendant Talon fit une ordonnance générale, donnant en quelque sorte l'interprétation juridique de l'édit royal de 1663. Le 24 janvier 1667 il fit enregistrer par le conseil souverain de la Nouvelle-France une ordonnance selon laquelle tous les propriétaires de concessions devaient faire la déclaration de ce qu'ils possédaient, « donnant les conditions et clauses portées par les titres pour qu'il puisse être connu (s'il ne s'y trouve aucune clause) au préjudice des droits de souveraineté³⁰ ». L'ordonnance réglementait en outre l'octroi des concessions à l'avenir et en exigeait l'en-

(26) O p. 752 ; l'allusion porte peut-être aussi sur les rapports faits en France par Jean Péronne-Dumesnil, inspecteur des comptes de la Compagnie des Cent-Associés, qui dénonça de prétendues malversations des principaux habitants ; ces difficultés survinrent surtout à partir de 1663 ; cf. P.-G. Roy, « Jean Péronne Dumesnil et ses Mémoires », dans *BRH* 21, 1915, p. 161-173, 193-210, 225-231.

(27) O p. 752.

(28) JJ p. 332.

(29) O p. 752.

(30) P.-G. Roy, *Arch. de la Province de Québec, Ordonnances et Commissions des Gouverneurs et Intendants*, t. I, Beauceville, 1924, p. 55-64.

registrement. Les Ursulines agirent en conséquence ; le 6 décembre de la même année, elles firent prêter foi et hommage en leur nom, ou rendre aveu, selon la nature de leurs terres, par leurs deux procureurs, Martin Boutet, sieur de Saint-Martin et Romain Becquet, notaire à Québec³¹. La menace qui pesait sur leur temporel était levée³².

Dans le même temps, la menace autrement grave que les Iroquois faisaient planer sur la Nouvelle-France était conjurée. Pour défendre la colonie, le Roi avait enfin envoyé les renforts promis de longue date. En 1665 avec Tracy débarquèrent les 1.300 hommes du régiment de Carignan-Balthazard que commandait le colonel de Sallières³³. La troupe avait de beaux états de service. Levé en 1644 par Thomas-Emmanuel de Savoie, prince de Carignan, le régime avait été donné à Louis XIV après la paix des Pyrénées et incorporé dans l'armée française à titre de régiment étranger. En vue de la campagne canadienne, les dix compagnies de Carignan reçurent l'appoint du régiment allemand de Jean de Balthazard pour former une sorte de demi-brigade ou régiment de marche, conservant ses deux drapeaux colonels ; en tout une vingtaine de compagnies. Avant de partir au Canada, le régiment de Carignan avait brillamment servi en Hongrie contre les Turcs³⁴. Deux campagnes, l'une d'hiver, l'autre d'automne, montrèrent aux Iroquois que les colonies françaises étaient devenues trop fortes pour qu'ils puissent se passer de leur alliance.

Marie de l'Incarnation voyait en l'intervention de l'armée française une condition absolument nécessaire à « l'établissement solide de ces contrées... (à) la liberté de l'Eglise et... (à) l'ordre de la justice³⁵ ». Pour elle, l'expédition est une véritable croisade, destinée à rendre à nouveau possible la diffusion de l'Évangile et la reprise de la pénétration missionnaire. Elle

(31) Sur Romain Becquet, voir A. GODBOUT, dans *RAPQ* 1953-1955, p. 535-536.

(32) Les *Annales ms. des Ursulines de Québec* relatent plusieurs achats de terres : p. 27, le 1^{er} juin 1666, la terre de Clairefontaine (32 arpents) ; p. 29, le 12 mars 1671, la terre du Petit-Saint-Joseph.

(33) B. SULTÉ, *Le régiment de Carignan, Mélanges historiques* compilés par G. MALCHELOSSE, t. 8, Montréal, 1922.

(34) Général SUZANNE, *Histoire de l'Infanterie française*, t. IV, Paris, 1876, p. 117-121.

(35) O p. 740 ; cf. O p. 768. De loin, Dom Claude avait tendance à juger sévèrement cet emploi de la force ; l'Ursuline lui répond que Mgr de Laval avait d'abord jugé de la même manière, mais que l'expérience l'avait fait changer d'avis : « Il tombe d'accord avec toutes les personnes sages du pays, ou qu'il faut les exterminer si l'on peut, ou que tous les chrétiens et le christianisme du Canada périsse », O p. 649 ; voir « Mgr de Laval et la menace iroquoise », dans *BRH* 67, 1961, p. 36-46.

y revient à plusieurs reprises dans ses lettres de 1665 et 1666³⁶ : « Ce qui les anime tous (soldats et officiers), dit-elle, est qu'ils vont à une guerre sainte et qu'ils vont combattre pour la foi³⁷. » Et ailleurs : « (L'armée) est en bonne résolution de signaler sa foi et son courage. On leur fait entendre que c'est une guerre sainte où il ne s'agit que de la gloire de Dieu et du salut des âmes³⁸. » A la veille de la campagne décisive, elle redit encore : « Il semble à toute cette milice qu'elle va assiéger le paradis et qu'elle espère le prendre et y entrer parce que c'est pour le bien de la foi et de la religion qu'elle va combattre³⁹. »

Marie n'a donc pas de doute sur la légitimité de l'emploi de la force. Elle se réjouit comme tout le monde du succès de la campagne qui fut surtout une victoire de prestige et d'intimidation : « Pour feu de joie, l'on mit le feu aux quatre bourgs, dans toutes les cabanes, dans tous les forts, et dans tous les grains tant ceux qui étaient amassés que ceux qui étaient encore sur pied dans les campagnes⁴⁰. » Mais elle s'apitoie sur le sort des vaincus : « Que deviendront-ils ? où iront-ils ? L'on a brûlé leurs bourgs, l'on a saccagé leur pays, la saison est trop avancée pour se rebâtir, le peu de grain qui est resté de l'incendie des moissons ne sera pas capable de les nourrir, étant du nombre de 3.000⁴¹. »

Le point de vue de Marie de l'Incarnation était celui de Monseigneur de Laval, des Jésuites et généralement des contemporains. La suite des événements devait leur donner raison puisque les territoires de l'Ouest s'ouvrirent à nouveau largement aux missions et que les Iroquois eux-mêmes accueillirent les missionnaires : « On instruit avec liberté ces nations qui étaient autrefois si féroces et si cruelles, non seulement aux Français, mais encore aux Sauvages chrétiens, écrit-elle en 1668. C'est un miracle de la Toute-Puissance de Dieu, de les voir aujourd'hui si doux et si traitables qu'ils vivent avec nous, comme si nous n'étions qu'un peuple⁴². »

(36) Sur l'esprit de croisade, voir P. PIOLIN, « De l'esprit des Croisades en France au XVII^e siècle », dans *Rev. du Monde catholique* 51, 1877, 157-181 ; RJ 1661 (Q p. 21, Th. 46, p. 290).

(37) O p. 740.

(38) O p. 755.

(39) O p. 768.

(40) O p. 774 ; L.-P. DESROSIERS, « L'Iroquoisie, terre française », dans CD 20, 1955, p. 33-60 ; it., « La paix de 1667 », *ib.*, 29, 1964, p. 25-45. Le procès-verbal de la prise de possession des forts d'Agnié, le 17 octobre 1666, se trouve dans B. SULTE, *Mélanges historiques*, t. 8, p. 57 s. ; le *Journal de la marche du marquis de Tracy contre les Iroquois de la Nouvelle-France*, fut imprimé à Paris en 1667.

(41) O p. 775.

(42) O p. 805.

Année après année, Marie enregistre les progrès de la colonie et de l'œuvre missionnaire ; elle s'en réjouit, comme d'un rayon de lumière sur un pays où l'avenir fut longtemps si sombre. La petite colonie se transforme à vue d'œil : « C'est une chose prodigieuse de voir l'augmentation des peuplades qui se font en ce pays⁴³... » « Ceux qui sont établis depuis longtemps dans ce pays ont tant d'enfants que cela est merveilleux et tout en foisonne. Il y a quantité de belles bourgades, des villages et des hameaux, sans parler des habitations solitaires et écartées⁴⁴. »

Il y a pourtant quelques ombres au tableau : l'émigration n'a pas toujours la qualité que les autorités spirituelles de Nouvelle-France auraient désirée et, pour l'avenir, se dessine déjà la menace de la Nouvelle-Angleterre dont le développement a été beaucoup plus rapide : « Il est vrai qu'il vient ici beaucoup de monde de France et que le pays se peuple beaucoup. Mais parmi les honnêtes gens, il vient beaucoup de canailles de l'un et de l'autre sexe qui causent beaucoup de scandales. Il aurait été bien plus avantageux à cette nouvelle Eglise d'avoir peu de bons chrétiens que d'en avoir un si grand nombre qui nous cause tant de trouble⁴⁵. »

L'appréciation de l'Ursuline semble trop sévère ; les aventuriers arrivaient moins nombreux qu'elle ne veut bien le dire ; mais son jugement se justifie si l'on prête attention à la rapidité avec laquelle les nouveaux arrivants passaient maîtres dans la traite de l'eau-de-vie. Lorsque l'intendant Bouteroue fit en 1669 le recensement de la population de Trois-Rivières, du Cap-de-la-Madeleine et de Champlain, des habitants lui apprirent que plusieurs commerçants ou colons allaient jusqu'à trente, quarante ou cinquante lieues pour porter de l'eau-de-vie aux Indiens.

L'Ursuline semble par ailleurs présager les difficultés de l'avenir lorsqu'elle parle de la Nouvelle-Angleterre. « (Ils) sont devenus si forts qu'on dit qu'ils sont plus de quarante mille⁴⁶ ». Il était déjà trop tard pour regagner le temps perdu. Les quelques milliers d'habitants de la Nouvelle-France ne se dévelop-

(43) O p. 862 ; cf. O p. 852.

(44) O p. 862 ; cf. O p. 832, RJ 1668 (Q p. 2, Th. 51, p. 166). Sur l'expansion du Canada, voir : Th. CHAPAIS, *Jean Talon, Intendant de la Nouvelle-France (1665-1672)*, Québec, 1904 ; L. GROULX, « Colonisation au Canada sous Talon », dans *RHAF* 4, 1950, p. 61-73 ; R. LAMONTAGNE, *Succès d'intendance de Talon*, Montréal, 1964. Les années 1665-1672 sont certainement la grande époque canadienne et celle du plus rapide essor ; L. GROULX, *La naissance d'une race*, Montréal, 1919.

(45) O p. 863.

(46) O p. 742.

peraient jamais au même rythme, même avec l'appui de la métropole. L'idée d'une annexion de la Nouvelle-Angleterre par le Roi de France ne lui est pas venue, mais elle a exprimé par deux fois le regret que les établissements hollandais de l'actuel Etat de New-York n'aient pas été incorporés à la Nouvelle-France. L'idée avait été maintes fois exprimée par les autorités coloniales. Elle n'avait rien de chimérique en 1666, puisque la France était alliée aux Etats de Hollande et que les Anglais faisaient figure d'occupants. Elle écrit en 1667 : « Si la Nouvelle-Hollande, aujourd'hui occupée par les Anglais, appartenait au Roi de France, on serait maître de tous ces peuples et on y ferait une colonie française admirable⁴⁷. » Et l'année suivante : « Si Manate, Orange et lieux circonvoisins appartenaient au Roi de France, l'on ferait de toutes ces contrées une magnifique Eglise⁴⁸. » On sait que la colonie fondée par Henri Hudson en 1609 n'atteignit jamais une population de plus de 1.600 âmes. En 1664, les Anglais firent état de concessions antérieures à l'établissement batave pour exiger du gouverneur de la Nouvelle-Amsterdam la remise de la rade et des postes de la vallée de l'Hudson. Dix ans plus tôt, après la paix iroquoise de 1653, Marie de l'Incarnation écrivait déjà en France : « Nous appréhendons plus à présent les Anglais que les Iroquois⁴⁹. »

Mais en 1666, après l'expédition de Tracy, il y avait lieu d'être optimiste. De 1661 à 1664, il était arrivé une moyenne de trois cents colons par an ; le flux des immigrants se maintint au taux de deux cents et plus de 1665 à 1672 ; après l'expédition en terre iroquoise, Talon conçut le dessein de garder au Canada à titre de colons la majeure partie des effectifs du régime de Carignan-Balthazard. Il serait facile en France de lever un nouveau régiment pour le remplacer, beaucoup plus que de recruter des colons pour la Nouvelle-France. Le projet de l'intendant rencontra une opposition de la part du gouverneur de Courcelles qui voulait garder sous la main une troupe constituée de préférence aux miliciens levés sur le pays ; le colonel de Sallières désirait de son côté ramener son régiment en France. La réponse vint du côté des officiers et soldats que le pays attirait. Comme le Roi autorisa ceux qui le désiraient à se fixer en Nouvelle-France, une forte proportion opta pour la vie cana-

(47) O p. 787.

(48) O p. 808. La voie du Saint-Laurent étant obstruée par les glaces de la fin-novembre à la mi-avril, Talon rêvait pour la Nouvelle-France du débouché de la rivière d'Hudson qui prenait sa source non loin du Richelieu. En 1667 les Hollandais, en lutte contre l'Angleterre, avaient demandé l'aide de Louis XIV ; Talon suggéra de faire payer cette aide par la cession du domaine hollandais d'Amérique du Nord.

(49) O p. 540.

dienne. Lorsqu'en juin 1668, Sallières revint à La Rochelle, il n'avait pour tout effectif que les deux compagnies colonelles de soixante hommes chacune, le reste étant demeuré outre-Atlantique.

L'œuvre d'évangélisation ne restait pas en retard. De nouveaux champs d'apostolat s'étaient ouverts au Nord, à la suite des explorations du Père Nouvel ; vers l'Ouest, la pénétration missionnaire et militaire allait de pair. Toute la région des Lacs était maintenant connue et jalonnée de postes de mission. Le P. Dablon, le P. Druillettes, les abbés Bréhant de Galinée et Dollier de Casson, les abbés de Fénelon et Trouvé parcouraient la région et prenaient contact avec de nouvelles tribus, tandis que le P. Allouez se dirigeait vers le Nord. A l'heure où Marie de l'Incarnation va disparaître, elle sent qu'une nouvelle phase de l'histoire des missions commence et que tous les espoirs sont permis⁵⁰. Elle écrit à la Supérieure des Ursulines de Dijon : « (La) grâce du ciel continue et a ouvert la porte à l'Évangile de tous les côtés de cette Amérique où les missionnaires de la Compagnie de Jésus se sont répandus d'un courage qui ne se peut exprimer⁵¹. »

C'est pour elle une immense joie qui se joint à celle que lui apporte l'annonce d'une prochaine fondation de son Ordre à la Martinique. L'œuvre missionnaire est désormais bien engagée⁵².

(50) O p. 828 ; R. LAMONTAGNE, « L'exploration de l'Amérique du Nord à l'époque de Jean Talon », dans *Rev. d'Hist. des Sciences* 15, 1962, p. 27-30 ; O. MAURALT, « Sur les pas des missionnaires-explorateurs », dans *Rev. de l'Univ. d'Ottawa*, 1, 1931, p. 316-341 ; P. MARGRY, *Découvertes et établissements des Français*, Paris, 1879, t. I, p. 101-166 ; J. ROUSSEAU, « Les voyages du P. Albanel au Lac Mistassini et à la Baie James », dans *RHAF* 3, 1949, p. 556-586 ; A. YON, « François de Salignac de la Motte-Fénelon », dans *CD* 33, 1968, p. 127-156.

(51) O p. 805.

(52) Les Récollets font leur réapparition au Canada en 1670 ; Marie de l'Incarnation en parle dans sa lettre du 27 août 1670, O p. 871-872 ; voir O. JOUVE, *Les Frères Mineurs à Québec (1615-1905)*, Québec, 1905 ; it., *Le Père Gabriel de la Ribourde, Récollet*, Québec, 1912.

VIII. — LES APPROCHES DE LA VIEILLESSE

La grande maladie de l'automne 1645 avait été un premier avertissement. Marie de l'Incarnation ne s'était jamais ménagée. Lorsqu'elle fut rétablie, elle ne se ménagea pas davantage.

Il faut attendre l'année 1654 pour qu'elle commence à donner à son fils des nouvelles de sa santé, signe qu'elle se sent vieillir et que, de France, Dom Claude manifeste quelque inquiétude : « Pour ma disposition du corps, écrit-elle le 18 octobre, elle est assez bonne et je ne me sens pas encore beaucoup des incommodités de l'âge, sinon que ma vue s'affaiblit. Pour la soulager, j'use des lunettes, avec lesquelles je vois aussi clair qu'à l'âge de vingt-cinq ans ; elles me soulagent encore d'un mal de tête habituel qui en est bien diminué. Je suis aussi devenue un peu replète¹. » Marie de l'Incarnation allait avoir cinquante-cinq ans. Au XVII^e siècle, on se sentait vieux à cet âge.

En 1657, elle acheva son second sexennat de Supérieure ; les Constitutions interdisaient de réélire une religieuse pour plus de deux triennats successifs. Les élections se firent le 24 mai : ce fut Marguerite de Saint-Athanase qui devint Supérieure, on lui donna pour Assistante la Mère Cécile de Sainte-Croix et Marie de l'Incarnation reçut la charge de dépositaire². Un mois plus tard, elle était quasi-mourante : une forte fièvre accompagnée de délire et, par moment, l'impossibilité complète de communiquer avec son entourage : cela se passait aux alentours du 21 juin, lorsque le vaisseau du capitaine Tadourneau abordait dans le port, amenant en Nouvelle-France l'Ursuline de Magny, la Mère Marie de Villiers de Saint-André, qu'accompagnait Antoinette Mekinon venue de Dieppe pour se faire converse³.

(1) O p. 550.

(2) JJ p. 213 ; *Annales ms. des Ursulines*, p. 18.

(3) JJ p. 216 ; *Annales*, p. 17-18 (qui donnent par erreur la date du 29 juin).

Au cours de sa maladie, Marie de l'Incarnation dit qu'elle avait « le cerveau tellement occupé qu'(elle) ne pouvait faire un acte d'élection ». « L'extrémité où je me suis trouvée... m'a fait concevoir, plus que jamais, qu'il faut travailler pour Dieu et pratiquer fortement la vertu quand on est en santé, surtout qu'il faut conserver sa conscience nette et être humble, écrit-elle à son fils⁴. » Et elle se rend ce témoignage que sa vie était réellement telle : « Si j'eusse été troublée de scrupule ou autrement, j'eusse été très mal, car en deux occasions où j'ai voulu recevoir les Sacrements, je ne pus me confesser, mais seulement me présenter pour recevoir l'absolution générale⁵. »

La convalescence fut rapide. Avant la fin de juillet, Marie de l'Incarnation était sur pied et commençait à répondre aux innombrables lettres qui étaient arrivées pendant sa maladie : « Notre bon Jésus m'a rendu la santé en sorte que je suis en état de faire les fonctions régulières... Je suis... dans un office bien divertissant dans le Canada, c'est d'avoir le soin du temporel ; mais ce qui me donne du repos dans le tracé, c'est que Dieu est partout, et qu'il n'y a lieu ni affaires qui nous puissent empêcher de l'aimer actuellement⁶. »

S'il avait été besoin pour l'Ursuline de prendre conscience de la proximité de la mort, elle y aurait été invitée par les événements⁷. On a vu quelle fut la situation de Québec en 1660 sous la menace directe des bandes iroquoises. L'année suivante avait laissé planer les mêmes menaces. En 1663, la nature elle-même se mit de la partie.

La vallée du Saint-Laurent correspond géographiquement à une zone encore instable, résultant d'un affaissement entre les chaînes apalachiennes au sud, et le socle de très vieilles roches que l'on appelle le bouclier canadien au nord. Le sol porte les traces de cet affaissement, car de part et d'autre de la plaine du Saint-Laurent, on constate la présence de failles. Selon le géographe Raoul Blanchard, il se pourrait que l'affaissement soit récent, car certaines failles continuent à jouer, occasionnant des tremblements de terre parfois spectaculaires comme il y en eut en 1791 et 1870 dans les Laurentides, et en 1663, 1837, 1860, 1870 à Québec même⁸.

(4) O p. 589.

(5) *Ib.*

(6) O p. 589, 588.

(7) « J'aspire au repos afin de me disposer à la mort. L'on se rit de moi quand j'en parle, parce qu'on me voit agir dans nos affaires comme une personne qui aime l'action, je veux dire avec allégresse et sans chagrin », O p. 638.

(8) A. GAGNON, « Le tremblement de terre de 1663 dans la Nouvelle-France », dans *MSRC*, sect. I, 9, 1891, p. 41-52 ; A. POULIOT, *Le tremblement*

La série de 1663, dont Marie de l'Incarnation entretient longuement son fils, fut impressionnante par sa violence et sa durée : « Les tremblements de terre ont été si grands et si terribles en ce pays, que nous avons été longtemps dans la créance que le monde allait prendre fin... Comme ces secousses nous étaient inusitées elles faisaient des impressions bien différentes sur nos esprits lorsqu'elles arrivaient⁹. » Les séismes commencèrent dans la soirée du 5 février et se poursuivirent durant une quarantaine de jours : « Les jours gras... furent signalés... par le tremble-terre effroyable et surprenant qui commença une demi-heure après la fin du salut du lundi 5 de février, jour de la fête de nos saints martyrs du Japon, lit-on au *Journal des Jésuites*, savoir sur les 5 heures et demie, et dura environ deux *Miserere*, puis la nuit et ensuite les jours et les nuits suivantes à diverses reprises, tantôt plus forte, tantôt moins forte... Cela dura jusques au 15 de mars ou environ assez sensiblement¹⁰. »

Marie de l'Incarnation crut réellement sa fin proche : « Je me suis vue presque à tous moments sur le point de consommer mon sacrifice, écrit-elle à son fils... J'ai été plus de deux mois qu'il ne se passait jour que je ne me misse en disposition d'être englouie toute vive dans quelque abîme¹¹. » Les bouleversements auxquels elle assista firent une impression très forte sur son imagination¹². C'est à partir de ce moment qu'elle commença à signaler dans sa correspondance tous les phénomènes célestes qu'il lui fut donné de contempler, comme si dans ces événements qu'elle savait naturels, elle voyait les « signes dans le ciel », annonciateurs des derniers temps. Il ne convient pas de trop insister sur cet aspect de sa psychologie, car elle ne fait jamais explicitement la liaison entre le bouleversement cosmique et la proximité du jugement dernier. Par contre, elle interprète les grands tremblements de terre de 1663 comme une manifestation de la colère de Dieu à l'endroit de la Nouvelle-France : l'intervention de la Justice de Dieu ayant été provoquée en quelque sorte par la traite de l'eau-de-vie.

Aux élections du printemps de 1663, Marie de l'Incarnation fut nommée pour la troisième fois Supérieure : elle allait le

de terre de 1663 en Nouvelle-France, Dossier établi pour le Congrès annuel de la Soc. canad. d'Hist. de l'Eglise catholique, 7-9 juin 1963 ; R. BLANCHARD, *Le Canada français, Province de Québec*, Paris-Montréal, 1960, p. 11-15.

(9) O p. 686.

(10) JJ p. 316 ; certains tremblements de terre étaient encore perceptibles au mois d'août en quelques lieux, CASGRAIN, *Histoire de l'Hôtel-Dieu*, p. 244.

(11) O p. 686.

(12) O p. 687 s.

demeurer jusqu'en 1669 malgré les épreuves physiques qu'elle traversa alors. A partir de l'été 1664 les souffrances deviennent continuelles. Marie y fut préparée par un songe prophétique qu'elle raconte ainsi dans une lettre à son fils : « Je vis en songe Notre Seigneur attaché à la croix tout vivant, mais tout couvert de plaies dans tous les endroits de son corps. Il gémissait d'une manière très pitoyable, étant porté par deux jeunes hommes, et j'avais une forte impression qu'il allait chercher quelqu'âme fidèle pour lui demander du soulagement dans ses extrêmes douleurs. Il me semblait qu'une dame se présentait à lui pour cet effet, mais peu après, elle lui tourna le dos et l'abandonna dans ses souffrances, et moi, je le suivis, le contemplant toujours dans ce pitoyable état et le regardant d'un œil de compassion. Je n'en vis pas davantage¹³. » La soumission à la volonté de Dieu est devenue si naturelle à Marie de l'Incarnation, qu'elle n'éprouve pas même le besoin de la formuler. Son acceptation appartient au domaine des choses allant de soi : « Il me semblait avoir continuellement sous les yeux (ce divin Sauveur crucifié), mais qu'il ne me faisait part que d'une partie de sa croix. »

Maladie du foie accompagnée de terribles néphrites et de douleurs d'entrailles, avec une forte température, tel fut le lot de Marie de l'Incarnation en 1664-1665. Elle confesse que ses douleurs furent « des plus violentes et des plus insupportables... Si Dieu ne m'eût soutenue, dit-elle, la patience me serait échappée et j'aurais crié les hauts cris¹⁴. » Une première fois, on lui administra le sacrement des malades ; ce qui, à l'époque, signifiait qu'elle paraissait à l'extrémité. Il y eut pourtant un mieux très sensible, puis à nouveau, la malade se sentit au plus mal : « (La) rechute... commença par un mal de côté comme une pleurésie, avec une colique néphrétique, et de grands vomissements accompagnés d'une rétraction des nerfs qui m'agitait tout le corps jusqu'à ses extrémités. Et pour faire un assemblage de tous les maux, comme je ne pouvais durer qu'en une posture dans le lit, il se forma des pierres dans les reins qui me causaient d'étranges douleurs, sans que ceux qui me gouvernaient pensassent que ce fut un nouveau mal jusqu'à ce qu'une rétention d'urine le découvrit¹⁵. »

La médication apportée ne fit qu'empirer l'état de l'Ursuline, aussi les médecins jugèrent-ils qu'il valait mieux laisser la malade en paix, et ils firent bien. Le mal dû commencer dès la fin d'août 1664, car contrairement à son habitude, Marie

(13) O p. 744.

(14) *Ib.*

(15) O p. 745.

de l'Incarnation n'écrivit aucune lettre en septembre et octobre ; les deux seules lettres de l'année sont du 19 août et Dom Claude n'en reçut aucune. Du moins, eut-il la consolation d'apprendre l'année suivante que sa mère avait été très entourée dans sa maladie : « Toutes les bonnes âmes de tout le pays faisaient à Dieu des prières et des neuvaines pour ma santé... Monseigneur notre digne évêque... me fit l'honneur de me visiter plusieurs fois. Le R.P. Lalemant me rendit toutes les assistances d'un bon Père. La Mère de Saint-Athanase, notre Assistante, quoiqu'elle fût chargée à mon défaut de toute la maison, voulut être mon infirmière et ni elle ni aucune de mes sœurs, quoiqu'elles me veillassent jour et nuit avec des fatigues incroyables, ne fut par la miséricorde de Dieu ni malade ni incommodée¹⁶. »

Lorsqu'elle écrit à son fils le 29 juillet 1665, Marie a repris une partie de ses activités. Elle « se porte beaucoup mieux », mais n'est pas guérie. Il y a encore des accès de fièvre, des maux d'entrailles presque continuels ; elle se sent très faible et sans aucun appétit : « Mais tout cela me paraît comme des roses en comparaison du passé. Je marche par la maison à l'aide d'un bâton. J'assiste aux observances, excepté à l'oraison qui se fait à quatre heures du matin, parce que mes maux me travaillent un peu en ce temps-là. » Mais l'état de la malade reste stationnaire ; il lui faut maintenant compter avec un état de faiblesse chronique qui lui rend très difficile l'accomplissement de sa charge ; en 1666, elle écrit : « Je suis devenue extrêmement faible par mes grandes maladies qui ont déjà duré deux ans, durant lesquelles je me suis très mal acquittée de ma charge ; je souhaite le repos et ma déposition¹⁷. »

Marie se fait peu à peu à un nouveau rythme de vie ; elle accepte simplement son état comme l'expression de la volonté de Dieu sur elle et comme une nouvelle manière de le servir. Elle s'en explique à l'été 1667 dans une belle lettre à son fils : « Ma disposition... est bonne puisque les croix sont les délices de Jésus. Je ne me remets point de ma grande maladie, elle a des suites très douloureuses à la nature quoiqu'elle se les soit apprivoisées, et qu'elle soit accoutumée à la souffrance... Ces croix me sont si aimables et ces douleurs si précieuses que... je les aimerais mieux que tous les trésors et toutes les délices de la terre, même les plus innocentes¹⁸. » Elle se sent devenue très faible : « Je ne me puis tenir à genoux le quart d'une messe, et encore faut-il que je sois appuyée... (La) nourriture

(16) *Ib.*

(17) O p. 765-766.

(18) O p. 790.

que je prends en un jour n'est pas le quart d'un repas ordinaire et ne serait pas suffisante pour nourrir un enfant¹⁹. »

Elle se plaint de nausées, d'un « dégoût étrange » de toute nourriture. Vers Pâques son état se compliqua d'un abcès à l'oreille qui la fit terriblement souffrir et occasionna une surdité temporaire : « J'en recevais (de l'incommodité) tant dans les parloirs où les affaires m'appelaient, que dans la communication avec mes sœurs. Et cette incommodité me peinait plus que la douleur même, parce que les autres en souffraient²⁰. » Avec une énergie peu commune, Marie de l'Incarnation dominait ses souffrances et forçait son corps à marcher : « Je devrais toujours garder le lit et être dans l'inaction. Cependant je ne m'arrête pas un moment. Je suis la première levée et la dernière couchée et il est rare que je prenne du repos. J'assiste à toutes les observances. Il y a quatre mois que j'écris continuellement des lettres et des mémoires pour nos affaires de France ; enfin, je fais ma charge par la miséricorde de Dieu²¹. »

Si Dom Claude n'avait tant insisté autrefois pour que sa mère n'eût aucun secret pour lui, Marie de l'Incarnation ne lui aurait peut-être pas fait de telles confidences. Le plus étonnant en ces conditions lui semble être sa réélection comme Supérieure en 1666 : « Me voyant réduite en cet état, j'estimais que l'on me donnerait du repos et que l'on mettrait la charge sur des épaules plus fortes que les miennes qui penchent si fort vers la terre²². »

C'est presque un adieu qu'elle fait à son fils à l'automne de 1667 : elle le prépare à son départ pour l'éternité, car il lui semble qu'elle ne passera pas l'hiver : « Je vous recommande que quand vous aurez appris la nouvelle de ma mort, vous me procuriez le plus de messes qu'il vous sera possible des Révérends Pères de votre Congrégation. J'attends cette grâce de leur bonté et de la vôtre²³. » Marie de l'Incarnation serait sans doute bien étonnée d'apprendre qu'elle doit encore vivre près de cinq années et exercer dix-neuf mois encore la lourde charge de Supérieure. Car un mieux se produit au cours de l'hiver. En 1668, l'Ursuline jeûne tout le carême qui, au Canada, coïncide avec une période de grands froids²⁴. L'année suivante, avec la joie de sortir de charge, elle a celle d'avoir « plus de santé qu'à l'ordinaire²⁵ ». De même en 1670, elle jeûne encore

(19) *Ib.*

(20) O p. 791

(21) *Ib.*

(22) O p. 794.

(23) O p. 797.

(24) O p. 800.

(25) O p. 849.

tout le carême, quitte à l'expier au temps pascal : « Quinze jours après, j'ai eu une petite maladie qui a donné l'alarme à mes sœurs, car dès qu'on me voit un peu mal, on croit que je vais mourir²⁶. »

Pour mesurer la force d'âme et l'énergie de Marie, on peut rappeler ici, sans crainte de redites, qu'en 1667, alors qu'elle préparait son fils à l'idée qu'il pourrait recevoir un jour prochain l'annonce de sa mort, elle trouva la force de transcrire un « gros dictionnaire algonquin à l'alphabet français²⁷ ». Elle pouvait faire sienne la parole de Saint Martin : « *Non recuso laborem* » !

Pour suivre son évolution spirituelle au cours de ces années de déclin physique, l'historien ne dispose plus que de quelques lettres. L'ère des Relations autobiographiques est close ; la dernière est celle de 1656 (le « Supplément »), complétant celle de 1654 dont le plan s'était imposé dans une intuition soudaine ; elle avait revu alors en quelques instants, en un seul regard pour ainsi dire, la conduite de Dieu sur elle depuis sa naissance. Mais elle eut conscience d'y avoir dit tout l'essentiel. Sans doute aurait-elle pu développer le récit de certaines grâces passées, en ajouter d'autres qu'elle a négligé de rapporter ; parler du présent lui fut par la suite autrement difficile. Durant les dix années qui suivent l'envoi de la Relation à son fils, elle l'entretient très peu de ses dispositions intérieures²⁸. On possède pour cette décennie de belles lettres de direction, des réponses à des questions posées par ses correspondants, ou des conseils de vie spirituelle, mais Marie ne parle pas d'elle-même. Cela lui est difficile, d'abord à cause des innombrables affaires dont elle est chargée, et surtout parce qu'elle se sent incapable de le faire. Les états qu'elle traverse sont trop simples, trop constants aussi.

Elle s'en excuse auprès de son fils qui a insisté auprès d'elle pour avoir des communications de conscience : « Ce n'est pas manque de bonne volonté si je ne m'entretiens avec vous de choses spirituelles selon votre inclination et la mienne : mais je suis, aussi bien que vous, si accablée d'affaires que tout ce que je puis faire après y avoir satisfait, c'est de m'acquitter des observances régulières. Je soupire après la retraite et la solitude, mais il n'est pas en ma disposition de choisir cet état... Je vous assure que je ne puis rien écrire des choses spirituelles ; et si je le pouvais faire, il n'y a rien qui me

(26) O p. 879.

(27) Cf. *supra*, 4^e partie, chapitre 4.

(28) Durant trois années de cette décennie, de 1656 à 1659, Marie de l'Incarnation est privée de la présence du P. Jérôme Lalemant.

donnât tant de satisfaction que de vous donner ce contentement. Demeurons-en là, s'il vous plaît, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu d'en disposer autrement²⁹. » C'est donc surtout derrière son impuissance à écrire qu'elle se retranche. Elle n'a pas grâce pour cela. Plus tard, peut-être, Dieu lui redonnera la possibilité et la facilité de le faire.

Alors Dom Claude prit un autre biais ; ne pouvant obtenir de confiance sur l'état spirituel de sa mère, il lui demanda simplement quelles étaient ses pratiques de dévotion particulières. Elle lui répondit longuement le 16 septembre 1661, en lui confiant qu'elle en avait fort peu car les dévotions extérieures lui étaient difficiles³⁰. Depuis les débuts de sa vie religieuse néanmoins, elle garde une pratique dont Dieu le Père lui-même fut l'inspirateur le jour où il lui fit entendre cette parole : « Demande-moi par le Cœur de mon Fils, c'est par lui que je t'exaucerai. » « Du depuis... c'est par cette pratique que j'achève mes dévotions du jour³¹. » La prière de Marie de l'Incarnation anticipe sur le culte de réparation préconisé par sainte Marguerite-Marie Alacoque. La médiation du Cœur de Jésus peut, selon elle, conférer une valeur satisfaisante à ses propres actes de charité et de religion, leur donner ce surcroît d'efficacité grâce auquel ils compenseront en une certaine manière les négligences coupables des hommes : à la différence de la Visitandine, cependant, la satisfaction est présentée au Père par le Cœur de Jésus, et non au Cœur de Jésus lui-même : « C'est par le Cœur de mon Jésus, ma voie, ma vérité, et ma vie que je m'approche de vous, ô Père éternel. Par ce divin Cœur, je vous adore pour tous ceux qui ne vous adorent pas ; je vous aime pour tous ceux qui ne vous aiment pas ; je vous adore pour tous les aveugles volontaires qui par mépris ne vous connaissent pas. Je veux par ce divin Cœur satisfaire au devoir de tous les mortels. Je fais le tour du monde pour y chercher toutes les âmes rachetées du Sang très précieux de mon divin Epoux. Je veux vous satisfaire pour elles toutes par ce divin Cœur³². »

On notera dans cette admirable prière³³ le double mode de satisfaction que se propose l'Ursuline : la satisfaction de suppléance et la satisfaction d'expiation ; pour cette dernière,

(29) O p. 641.

(30) O p. 659.

(31) J t. II, p. 315 ; J t. I, p. 226, 228 ; O p. 224, 236, 385.

(32) O p. 659 ; voir O p. 184, 897.

(33) Sur la prière missionnaire de Marie de l'Incarnation : voir S. LABELLE, *L'esprit apostolique selon Marie de l'Incarnation*, p. 161-184 ; A. RÉTIF, *La Mission*, Paris, 1953 (chapitre 5) ; F. JETTE, « L'oraison apostolique de Marie de l'Incarnation », dans *Spiritus* 6, 1965, p. 55-66.

elle fait appel à la valeur infinie de la rédemption par le Sang du Christ dont elle a pris conscience avec tant d'acuité au seuil de sa vie mystique, le 24 mars 1620. Les termes de totalité reviennent constamment sous sa plume, c'est une tournure de style qui lui est familière et correspond à un aspect foncier de sa psychologie. L'idée aussi de parcourir le monde à la recherche des âmes se rencontre fréquemment dans ses écrits et trahit l'intensité de son esprit missionnaire.

Elle en vient ensuite aux applications concrètes ; la chrétienté du Canada « cette nouvelle Eglise », les missionnaires qui sont à son service, les Iroquois qui la persécutent et dont elle « demande la conversion avec toute l'instance qui (lui) est possible ». Marie de l'Incarnation y ajoute les deux noms qui lui sont le plus chers au monde : Claude Martin et Marie Buisson ; puis ceux de quelques personnes qui lui sont liées spirituellement ; enfin l'Ursuline fait mention des bienfaiteurs du couvent et de la mission de Nouvelle-France.

Mais Marie ne sépare pas les deux dévotions au Cœur du Verbe incarné et au Cœur de sa Mère. Pour remercier le Seigneur de ses immenses grâces à son égard, elle n'a d'autre moyen que de lui offrir l'amour de Notre Dame : « Je vous offre son Sacré Cœur, ce Cœur qui vous a tant aimé. Souffrez que je vous aime par ce même cœur, que je vous offre les sacrées mamelles qui vous ont allaité et ce sein virginal que vous avez voulu sanctifier par votre demeure avant que de paraître dans le monde³⁴. »

La prière se conclut par une contemplation amoureuse de la Vierge : « Je dis ensuite ce que l'amour me fait dire à la très Sainte Vierge. » Pratiquement, c'est le seul exercice auquel Marie soit régulièrement fidèle lorsque son état intérieur lui laisse la liberté de le faire, sans s'astreindre toutefois à la récitation d'une formule : « Dans l'exercice même que je viens de rapporter, je suis le trait (= l'attirance) de l'esprit, et ce n'est ici qu'une expression de l'intérieur, car je ne puis faire de prières vocales qu'à la psalmodie, mon chapelet d'obligation m'étant même assez difficile³⁵. »

Depuis l'année 1638 environ, Marie de l'Incarnation porte également au cou une petite chaîne de fer en signe du saint esclavage et des vœux de servitude qui la lient à Notre Dame : « Je n'y ai point d'autre pratique, sinon en la baisant de m'offrir pour esclave à cette divine Mère³⁶. »

(34) O p. 660.

(35) *Ib.*

(36) O p. 661 ; après la mort de l'Ursuline, la chaîne fut envoyée à Dom Claude. Sur le saint esclavage, voir les références rassemblées par

En dépit de sa difficulté à se plier aux récitations de formules, Marie de l'Incarnation redit assez volontiers une petite oraison de sa composition sur la double beauté du Verbe incarné dans sa nature divine et humaine. L'oraison est en latin ; c'est un de ses amis, Bernières peut-être, qui est responsable de la rédaction latine. La dévotion à la double beauté du Verbe incarné est née à la suite d'une grâce mystique, « un transport extraordinaire », qu'elle eut à Tours probablement vers la Noël 1635, et dont l'illumination de Noël 1645 fut le renouvellement³⁷.

Pour terminer l'énumération de ses pratiques de dévotion, Marie de l'Incarnation rappelle à son fils la vénération dont elle entoure saint François de Paule depuis sa petite enfance.

Entre 1661 et 1670, Marie de l'Incarnation enrichit ses exercices du soir d'une nouvelle pratique ; après s'être adressée à la sainte Vierge séparément, elle prit l'habitude de faire une prière à toute la sainte Famille : « Je prends... un petit quart d'heure le soir, dit-elle, pour présenter le Cœur du Fils de Dieu à son Père pour cette nouvelle Eglise, pour les ouvriers de l'Évangile, pour vous et pour mes amis. Je m'adresse ensuite à la sainte Vierge, puis à la sainte Famille et tout cela se fait par des aspirations simples et courtes³⁸. »

La dévotion à la sainte Famille, bien propre de la colonie de Montréal depuis les origines, prit en effet une extension considérable à partir de 1663, date à laquelle le P. Chaumonot et Madame d'Ailleboust posèrent à Ville-Marie les premiers fondements de la Confrérie de la Sainte-Famille³⁹. Monseigneur de Laval prodigua ses encouragements, invita Madame d'Ailleboust à organiser la confrérie à Québec en 1664 et fit composer par Messieurs des Maizerets et Henri de Bernières avec le concours des Pères Dablon et Bouvart, un office de la sainte Famille, dont le style fut revu ensuite par le trop fameux Santeul⁴⁰. On adopta ensuite un chapelet de la sainte Famille

J. ROBIN, *L'enseignement spirituel du Vénérable Louis-Marie Baudouin d'après sa vie et ses écrits*, Paris, 1948, p. 113-122. Également L. LE CROM, dans *Catholicisme*, t. IV, c. 421-422.

(37) V p. 529.

(38) O p. 897..

(39) Sur la dévotion à la sainte Famille, voir surtout Mère BARNARD, « Un pèlerinage des Ursulines de Québec dans le domaine de Saint-Joseph », p. 50-55 ; O p. 881 ; P. HURTUBISE, « Aspects doctrinaux de la dévotion à la sainte Famille en Nouvelle-France », dans *Eglise et Théologie* 3, 1972, p. 45-68. Les Ursulines avaient également une grande dévotion à l'Enfant Jésus ; le 25 novembre 1671, le P. Lalemant inaugurait dans l'avant-chœur une petite chapelle dédiée à l'Enfant Jésus : *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 305-306.

(40) *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 260-263.

qui fut popularisé par les Jésuites dans les diverses compagnies du Régiment de Carignan-Balthazard. A Québec le couvent des Ursulines fut choisi pour siège de la section féminine de la Confrérie⁴¹. Marie de l'Incarnation entra simplement dans le courant général qui répondait à ses aspirations intimes puisque sa dévotion à la Vierge et à saint Joseph se manifeste tôt dans sa vie spirituelle. Elle aimait en effet marquer les pages de ses écrits des abréviations de Jésus, Marie et Joseph.

En 1663, les terribles bouleversements naturels, dont la région de Québec est le théâtre pendant quarante jours, lui rendent la mort plus présente. A cette occasion, elle lève un peu le voile qui masque son état intérieur ; il lui semble que l'événement vient de marquer un approfondissement dans le dépouillement d'elle-même et de toute chose : « Je n'ai jamais expérimenté d'état qui m'ait mise en un si grand dépouillement de moi-même et de tout ce qui est au monde. J'avais... dans mon âme une émotion qui me faisait approuver le procédé de Dieu et qui me pressait de chanter dans ce même fond quelque chose de grand pour le louer et le bénir⁴². » Le tremblement de terre de 1663, dans lequel elle a vu le signe de la Justice de Dieu, irrité par la traite des boissons enivrantes, est aussi pour elle l'occasion d'entrer plus avant dans son état de victime. Elle s'était d'abord offerte en 1640-1641 à porter le poids des péchés qu'auraient pu commettre son fils et sa nièce. En 1653, ce fut pour toutes les missions de Nouvelle-France éprouvées par les Iroquois qu'elle s'offrit. Maintenant elle se présente à Dieu « pour être la victime de tous les péchés des hommes qui l'avaient obligé de faire le châtimement que nous avions devant les yeux et qui menaçait tout le monde. »

Il faut néanmoins attendre l'année 1670, deux ans avant sa mort, pour avoir une description complète de ses relations avec le Seigneur. Il y a si longtemps qu'elle se trouve dans l'état dont elle fait la description, qu'elle ne craint pas d'affirmer : « Il y a près de cinquante ans que Dieu me tient en cet état, quoique dans les temps, il y ait eu en cet état foncier et permanent des dispositions plus simples et plus internes où l'on est plus délivré du sens et où la pureté de l'esprit est plus grande⁴³. »

Elle n'entend pas nier la diversité des états par lesquels elle est passée depuis sa « conversion » du 24 mars 1620 ; mais, à l'heure de mourir, elle voit mieux la continuité et l'unité

(41) O p. 735.

(42) O p. 714.

(43) O p. 899.

profonde de sa vie spirituelle. Tout s'est simplifié à l'extrême. La grâce initiale cependant ne différait pas essentiellement de celle qui anime maintenant sa vie intérieure.

L'état est celui d'un grand anéantissement et d'une désappropriation de toutes choses, d'une pauvreté spirituelle, celle qu'elle décrivait déjà admirablement dans un chapitre terminal de la Relation de 1654. L'âme est d'abord passée par les purifications de la partie sensitive et inférieure ; sont venues ensuite celles de l'entendement, puis de la volonté : « La volonté ayant perdu son amoureuse activité, l'âme dans son unité et dans son centre demeure dans un amour actuel, dans les embrassements de l'Époux, le suradorable Verbe incarné. Cet état est un respir doux et amoureux qui ne finit point. C'est un commerce d'esprit à esprit et d'esprit dans l'esprit⁴⁴. » De 1654 à 1670, il n'y a pas eu de modifications profondes, d'événements venant changer la nature des rapports de Marie de l'Incarnation avec son Dieu. Seulement un approfondissement sur lequel il lui est difficile de discourir : « Je me sens dans une pauvreté qui m'anéantit sous son poids aux pieds de sa divine Majesté », confie-t-elle au Père Poncet⁴⁵.

A son fils, elle se dit « anéantie » en présence de Dieu, consciente de son indignité foncière à un point difficilement traduisible : « Cependant toute imparfaite que je suis, et pour anéantie que je sois en sa présence, je me vois perdue par état dans sa divine Majesté, qui depuis plusieurs années, me tient avec elle dans un commerce, dans une liaison, dans une union et dans une privauté que je ne puis expliquer⁴⁶. »

Il n'y a que Dieu, rien que Dieu ; il confisque absolument toutes ses puissances ; elle est seule en face de sa simplicité incompréhensible : « C'est une espèce de pauvreté qui ne me permet même pas de m'entretenir avec les anges, ni des délices des bienheureux, ni des mystères de la foi. Je veux quelquefois me distraire moi-même de mon fond, pour m'y arrêter et m'égayer dans leurs beautés, comme dans des choses que j'aime beaucoup ; mais aussitôt je les oublie et l'esprit qui me conduit me remet plus intimement dans mon fond où je me perds dans Celui qui me plaît plus que toutes choses⁴⁷. »

Des vues qu'elle a de Dieu, elle ne peut rien dire, tant tout est simple : « J'y vois ses amabilités, sa Majesté, ses grandeurs, ses pouvoirs, sans néanmoins aucun acte de raisonnement ou

(44) J t. II, p. 459.

(45) O p. 888.

(46) O p. 896-897.

(47) O p. 897.

de recherche, mais en un moment qui dure toujours. Je veux dire ce que je ne puis exprimer, et ne le pouvant exprimer, je ne sais si je le dis comme il faut. L'âme porte en ce fond des trésors immenses et qui n'ont point de bornes. Il n'y a rien de matériel, mais une foi toute pure et nue, qui dit des choses infinies⁴⁸. »

Au Père Poncet, Marie de l'Incarnation disait : « L'âme expérimente la véritable pauvreté d'esprit : elle y possède tous les Mystères, mais par une seule et simple vue, car d'y faire des réflexions, cela lui est impossible : la pensée des anges et des saints ne peut être que passagère, car en un moment et sans y penser, elle oublie tout pour demeurer dans ce fond où elle est perdue sans aucune opération des sens extérieurs⁴⁹. »

La méditation, la réflexion même sont impossibles, l'âme n'a plus ce qu'il faut pour cela ; elle vit dans une région plus profonde ; elle est toute passée dans son regard : « Quelque sujet que je puisse prendre et quoi que j'en ai lu ou entendu lire quelqu'un avec toute l'attention possible, je l'oublie aussitôt... Je me trouve en un moment, sans que j'y fasse réflexion dans mon fond ordinaire, où mon âme contemple Dieu dans lequel elle est. Je lui parle selon le mouvement qu'il me donne, et cette grande privauté ne me permet pas de le contempler sans lui parler, et en ce parler de suivre son attrait⁵⁰. » L'imagination n'a aucune part, « elle cherche de quoi entretenir son activité naturelle et inconstante⁵¹ », mais ses détours ne retiennent absolument rien à l'union foncière. Non plus d'ailleurs que les activités extérieures⁵². Marie de l'Incarnation est parvenue depuis longtemps à un état de parfaite union où aucune occupation extérieure ne peut l'attirer hors de son centre : « Si les affaires, soit nécessaires, soit indifférentes font passer quelques objets dans l'imagination, ce ne sont que de petits nuages semblables à ceux qui passent sous le soleil et qui n'en ôtent la vue que pour quelque petit moment, le laissant aussitôt en son même jour. Et encore durant cet espace, Dieu luit au fond de l'âme qui est comme dans l'attente, ainsi qu'une personne qu'on interrompt lorsqu'elle parle à une autre ; et qui a néanmoins la vue de celui à qui elle parlait. Elle est comme l'attendant en silence, puis elle retourne dans son intime union... L'âme n'interrompt point son amour actuel⁵³. »

(48) *Ib.*

(49) O p. 888.

(50) O p. 930.

(51) O p. 931.

(52) « (Elle) voltige çà et là pour trouver sa nourriture, mais cela ne fait rien à ce fond », O p. 897 .

(53) O p. 888. Image très voisine dans O p. 373 .

Cependant, il y a des moments où l'union se fait plus intense ; par instants Dieu s'empare de l'âme avec violence : « Ce qui me consume de telle sorte par intervalles que, si la miséricorde n'accommodait sa grâce à la nature, j'y succomberais et cette vie me ferait mourir... Je m'aperçois quelquefois, et je ne sais si d'autres le remarquent, que, marchant par la maison, je vais chancelant ; c'est que mon esprit pâtit un transport qui me consume. Je ne fais presque point d'actes dans ces occasions parce que cet amour consumant ne me le permet pas⁵⁴. » Marie connaît donc des instants de passivité presque totale ; mais le plus souvent « (l'âme) parle à son Epoux un langage d'amour que lui seul lui peut faire produire⁵⁵. »

Elle décrit aussi un autre état où elle ne se sent pas libre d'aller à Dieu à son accoutumée et de se porter vers lui de tout son élan ; c'est un état « crucifiant » dit-elle : « Mon âme contemple Dieu qui cependant semble se plaire à me rendre captive ; je voudrais l'embrasser et traiter avec lui à mon ordinaire, mais il me tient comme une personne liée, et dans mes liens je vois qu'il m'aime, mais pourtant je ne le puis embrasser. Ah ! que c'est un grand tourment. Mon âme néanmoins y acquiesce parce qu'il ne m'est pas possible de vouloir un autre état que celui où sa divine Majesté me veut. Je regarde celui-ci comme un état de purgation ou comme un purgatoire, car je ne le puis nommer autrement ; cela étant passé, je me trouve à mon ordinaire⁵⁶. »

A l'intention de son fils, et pour lui montrer que les plus grandes souffrances du corps et les plus absorbantes occupations extérieures ne pouvaient troubler son union profonde avec Dieu, elle lui a décrit dans la lettre du 29 juillet 1665 les trois états de ce qu'elle nomme « l'oraison surnaturelle » : l'oraison de quiétude où l'intelligence est occupée par la contemplation passive des attributs divins puis de l'unité divine, l'oraison d'union où la volonté tient une plus grande place, et le mariage mystique (dans lequel) les sens sont tellement libres que l'âme qui y est parvenue « peut agir sans distraction dans les emplois où sa condition l'engage⁵⁷ ».

Marie de l'Incarnation a conscience d'y être parvenue dès la Pentecôte 1628 : mais depuis elle a pénétré davantage dans l'intelligence de tout ce qu'implique cet état sublime. Son expérience lui a montré à travers les vicissitudes de son existence.

(54) O p. 931.

(55) *Ib.*

(56) *Ib.*

(57) O p. 748.

spécialement au cours des longues épreuves de 1631-1633, puis de 1639-1647, que Dieu l'a conduite « réellement » « dans un état où rien ne la peut distraire, où tout lui est égal, où, soit qu'il faille souffrir, soit qu'il faille agir, elle le fait avec une parfaite liberté des sens et de l'esprit, sans perdre cette divine présence⁵⁸ ».

Il est difficile de décrire pareil état et surtout de le faire bien entendre de ceux qui n'y ont pas accès : « Ce qui se passe est si subtil et si divin que l'on n'en peut parler comme il faut : c'est un état permanent où l'âme demeure calme et tranquille en sorte que rien ne la peut distraire : ses soupirs et ses respirs sont à son Bien-Aimé, dans un état épuré de tout mélange, autant qu'il le peut être en cette vie... Elle expérimente ce que c'est que la véritable pauvreté d'esprit, ne pouvant vouloir que ce que la divine volonté veut en elle⁵⁹. »

Nous touchons là au secret de cette vie extérieurement si pleine, si tourmentée, si livrée à toutes les importunités d'autrui. Marie de l'Incarnation pourvoyait à tout avec une totale liberté d'esprit et des sens, mais son âme ne quittait pas la région profonde où Dieu l'avait attirée. Rien ne pouvait l'en rappeler : « Quand une âme est parvenue à ce dernier état, ni l'action ni les souffrances ne la peuvent distraire ou séparer de son Bien-Aimé ; et s'il faut souffrir les douleurs de la maladie, elle est comme élevée au-dessus du corps et les endure comme si ce corps était séparé d'elle-même ou comme s'il appartenait à un autre⁶⁰. » L'âme de Marie était en ce monde, comme n'y étant pas ; c'était déjà en quelque manière le paradis, sans la joie du paradis et sans la vision immédiate de l'essence divine⁶¹.

(58) *Ib.*

(59) *Ib.*

(60) O p. 749 ; cf. O p. 765, 888.

(61) Sur l'union mystique dans la vie apostolique : J. LEBRETON, « *Tu solus Sanctus* », *Jésus-Christ vivant dans les Saints*, Paris, 1948, p. 169-206 ; Marie de la Trinité HUBERT, *Une éminente réalisation de la vocation apostolique, Marie de l'Incarnation, Ursuline de Tours et de Québec*, Rome, « Regina mundi », 1957 (polyc.) ; A. RÉTIF, *Marie de l'Incarnation et la Mission*, Tours-Paris, 1964 ; S. LABELLE, *L'esprit apostolique d'après Marie de l'Incarnation*, Ottawa, 1968.

IX. — LA MORT DES FONDATRICES

Les deuils se sont multipliés dans la famille de Marie de l'Incarnation tandis qu'elle travaillait à implanter sa nouvelle communauté à Québec. Son frère Hélye mourut sans doute au cours de l'hiver 1640-1641¹ ; sa sœur Claude, un peu après l'été 1642². C'étaient les deux plus intimes. Une autre de ses sœurs perdit son mari en 1644-1645³.

Mais c'est surtout à partir de 1660 que les disparitions commencent à se faire nombreuses dans sa double famille spirituelle, le couvent de Tours et celui de Québec. Chacune éveille un peu plus fortement dans le cœur de l'Ursuline le désir du paradis : « Quoique dans mon fond je ne veuille ni vie, ni mort, quand je pense néanmoins à la mort ou que j'en entends parler, mon cœur s'épanouit et se dilate, parce que c'est elle qui me doit délivrer de ce moi-même qui me nuit plus que toutes les choses du monde⁴. »

Elle s'entretient volontiers avec ses correspondants du temps de son « passage » ; moins souvent avec son fils pour ne pas l'inquiéter. Au reçu de la nouvelle de la mort de la Mère Marie Le Coq, son ancienne maîtresse des novices, elle se prend à songer à la sienne qui n'est peut-être plus très lointaine, et elle écrit à la Mère Françoise de Saint-Bernard : « Mon intime Mère, nous ne sommes pas bien éloignées d'âge, ainsi nous ne serons pas longtemps sans connaître à découvert les biens et les avantages qui sont enfermés dans les croix et dans la vie cachée des âmes choisies. La bonne Mère Le Coq les voit à présent et elle se rit, s'il faut parler ainsi, de la bassesse des opinions humaines. Pour mieux dire, elle voit la vanité et l'aveuglement du cœur humain qui se brûle à la lampe et à la fumée... J'ai été surprise de la mort si subite de cette bonne Mère⁵... »

Marie de l'Incarnation se trompait sur son compte : en 1660 elle avait encore presque douze années à vivre ; ce sera, à partir de 1664, dans les conditions très douloureuses que l'on

(1) O p. 127.

(2) O p. 192.

(3) O p. 235.

(4) O p. 594.

(5) O p. 636 ; cf. p. 639.

a vues au chapitre précédent⁶. La flotte de 1662 lui apporta à la fois la nouvelle de la disparition de Françoise de Saint-Bernard, son ancienne prieure, toujours si aimée, et de Dom Raymond de Saint-Bernard, le directeur des premières années : « Ma chère Mère Françoise de Saint-Bernard et mon très bon Père Dom Raymond... ont payé le tribut et... sont dans la patrie qu'ils ont tant désirée. Quoique leur mort m'ait été très sensible, la première m'ayant donné l'entrée dans la sainte religion et l'autre m'ayant élevée et conduite fort longtemps dans la vie spirituelle, je ne laisse pas d'envier leur bonheur, étant persuadée qu'il n'y a rien de plus agréable ni de plus souhaitable que de quitter le corps pour aller jouir de Dieu⁷. » En 1669, ce devait être le tour de la Mère Marie Beluche de la Nativité⁸.

L'été de 1667 fut marqué par un grand événement dans les Annales des Ursulines. La petite église édifiée de 1656 à 1658 aux frais de Madame de la Peltrie avait été seulement bénie le jour de l'Épiphanie de 1659 par le Supérieur des Jésuites, le Père De Quen⁹. M. de Tracy, qui désirait se montrer agréable à la fois aux Ursulines et à leur fondatrice, supplia Mgr de Laval de faire la dédicace de la chapelle¹⁰.

L'évêque se fit un peu prier. Il ne voyait pas l'utilité de faire la grande et longue cérémonie de consécration pour une simple chapelle ouverte au culte depuis huit ans. Finalement, il se laissa convaincre pour ne pas indisposer le lieutenant-général : « Cette année (1667) le 17 août, Mgr de Laval, évêque de Pétrée, fit la dédicace de notre église sous la protection ou invocation de saint Joseph, écrit l'annaliste des Ursulines. Nous devons cette grâce aux instantes prières que M. de Tracy en fit à mon dit Seigneur qui ne put lui refuser¹¹. » Selon Marie de l'Incarnation, cela se fit « avec une magnificence extraordinaire. Tout y fut ravissant et les cérémonies y furent exactement observées à la romaine¹² ».

L'oratoire des Ursulines était son œuvre. Elle avait veillé sur le chantier, probablement fourni des plans. C'est elle qui avait choisi le modèle du retable dans un recueil de planches comme en avaient alors les gens de métier ; elle avait, dit la Mère de Saint-Athanase, « enseigné et stylé les ouvriers qui ont

(6) Cf. *supra*, chapitre 8.

(7) O p. 677.

(8) O p. 879.

(9) *Annales ms. des Ursulines de Québec*, p. 20.

(10) Mgr de Laval venait de dédier l'église paroissiale ; sur celle-ci voir P.-G. Roy, *La ville de Québec*, t. I, p. 179-180, 321-322 ; J.-T. NADEAU, « La cathédrale de Québec », dans *L'Almanach de l'Association catholique* 8, 1924, p. 91-97.

(11) *Annales des Ursulines*, p. 27.

(12) O p. 784 .

fait le retable de notre église, les redressant quand ils s'éloignaient des règles de leur art¹³ ». Ailleurs, la Mère de Saint-Athanase complète cette information : « Elle a fait toutes les peintures et dorures dont le retable est enrichi, et cela nonobstant les autres emplois considérables qu'elle a toujours eus en cette maison¹⁴. » Quant à la Mère de Pommereu, elle précise dans ses chroniques qu'« elle apprit (ce métier) à quelques jeunes filles du pays qui seules travaillèrent avec elle sans la pouvoir beaucoup soulager pour n'être pas habituées à ces sortes d'ouvrages »... « Elle fit faire aussi, ajoute-t-elle, de beaux ornements d'autel par deux jeunes sœurs nées dans le Canada qui n'avaient fait ni vu d'ouvrages à point de brodeur ; cependant elles y réussirent fort bien avec leur chère Supérieure qui fut leur maîtresse en cela comme en tout le reste¹⁵. »

Marie de l'Incarnation avait eu la joie d'enrichir son église de nombreuses reliques. Elle avait en effet la dévotion aux reliques autant sinon plus que les autres Religieuses de son temps. Son fils lui en fournit. Le P. Poncet également, et d'autres Jésuites. Elle les recevait avec grande reconnaissance¹⁶.

Trois jours après la Dédicace de l'église, le couvent des Ursulines était endeuillé par la mort de la troisième professe « canadienne », la sœur de Madame d'Ailleboust, Mère Philippine de Saint-Dominique. Née à Ravières en Champagne vers 1608¹⁷, elle s'était embarquée pour Montréal au printemps de 1643, en compagnie de son beau-frère Louis d'Ailleboust et de sa jeune sœur Marie-Barbe, sa cadette d'une dizaine d'années. Lorsque Louis d'Ailleboust fut appelé à Québec pour remplir les fonctions de gouverneur, elle se décida à demander son admission chez les Ursulines où elle entra le 2 décembre 1648¹⁸. Elle avait une quarantaine d'années. On sait peut de chose sur elle, car la lettre circulaire que l'on adressa sans doute aux Communautés d'Ursulines de France, n'a pas été gardée¹⁹. Elle

(13) V p. 748 ; les Levasseur y travaillèrent sans doute : M. BARBEAU, « Les Le Vasseur, maîtres menuisiers, sculpteurs et statuaires », dans *Archives du Folklore* 3, 1948, p. 38-39.

(14) V p. 746, cf. p. 612.

(15) Mère de POMMEREU, *Chroniques*, t. II, 3^e partie, p. 444.

(16) En 1662 on reçoit de Dom Claude des reliques des martyrs Juste, Modeste, Maxime et Felix, venues de Rome (*Annales*, p. 24) ; en 1665 des reliques de l'une des compagnes de sainte Ursule (par le P. Beschefer) (*Annales*, p. 25) ; en 1667 le P. Poncet envoie deux chefs de saints martyrs à Madame de la Peltrie (*Annales*, p. 27) ; en 1668 ce sont des reliques de saint Wulfran, envoyées par Dom Claude (*Annales*, p. 27 bis) ; et en 1670 des reliques de saint Fortunat et de sainte Eugénie (*Annales*, p. 28 bis). En 1664 une sœur de Madame d'Ailleboust, Bénédictine à Reims, envoya une croix faite avec le bois de l'ancienne chässe de saint Benoît (O p. 724).

(17) Ravières se trouvait dans le comté de Tonnerre en Champagne (Yonne).

(18) *Annales*, p. 13.

(19) *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 307-309.

avait certainement une grande emprise sur l'esprit de sa sœur et l'affection que lui portait sa cadette n'est pas étrangère aux deux tentatives de vie religieuse que fit Madame d'Ailleboust, l'une au temps de son mariage, l'autre au temps de son veuvage. Les *Annales des Ursulines de Québec* affirment que « c'était une fille de grande vertu, unie à Dieu, silencieuse, douce, débonnaire (et) charitable ». La Mère de Saint-Dominique approchait de la soixantaine quand elle mourut « d'un gros rhume »²⁰.

Le 8 juin 1669, c'était au tour d'une bonne converse d'un dévouement sans limites, qui s'était littéralement tuée à la tâche, Anne Bataille de Saint-Laurent. Elle était dieppoise et avait quatre ans de profession lorsque Marie de l'Incarnation et sa compagne passèrent à Dieppe quelques semaines avant de s'embarquer ; de ce jour date sa vocation. En 1642 enfin on lui proposa de passer en Nouvelle-France où les Ursulines n'avaient pas de converses. Marie de l'Incarnation ne se ménageait pas ; les autres religieuses non plus ; Anne de Saint-Laurent se mit de tout son cœur à les imiter avec l'énergie des gens du peuple, durs à la tâche : boulangerie, lessives, porcherie, etc... « Comme elle voyait mes répugnances à lui accorder tant de travail, dit Marie de l'Incarnation, elle usait d'un si saint artifice pour me fléchir à ses désirs, qu'elle me persuadait quasi malgré moi, que c'était ce qui la faisait vivre ». Elle ne consentit à s'aliter que lorsqu'elle fut à bout, le dimanche après l'Ascension. Six jours après, on lui fermait les yeux ; elle avait 54 ans²¹.

Marie de l'Incarnation était sortie de charge trois mois auparavant, à l'expiration de son troisième sexennat ; elle consacra désormais ses dernières forces à s'acquitter de ses fonctions d'Assistante et de Maîtresse des novices²². L'Assistante de Québec remplissait à peu près l'office de la sous-prieure d'un monastère français : « C'est à elle, au défaut de la Supérieure, de présider dans toutes les assemblées de la communauté et de régler tout ce qu'il y a à régler sur le champ... c'est elle à proprement parler qui doit être l'œil, l'oreille et la main de la Supérieure pour lui faire rapport de tout ce qui se passe à la maison qui mérite le considérer, en conférer avec elle²³. » Matériellement la charge était fort prenante car l'organisation pratique de la maison regardait l'Assistante : tableau des offices de semaine, travail manuel des sœurs, vigilance sur les sec-

(20) *Annales*, p. 26 bis.

(21) O p. 844 ; voir aussi *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 310-315.

(22) O p. 923 ; également O p. 884.

(23) *Constitutions et Règlements*, n° 128 s.

tures de table et les points d'oraison, etc... Avec la charge du noviciat cela semble bien lourd pour une santé aussi délabrée que celle de Marie de l'Incarnation. D'autant que « son ouïe était devenue fort pesante et cela lui causait parfois de la mortification²⁴ ».

Les premiers mois de son dernier hiver, elle fut fidèle à faire ses classes de « sauvage » : « (Son) zèle... lui fit entreprendre cet hiver, nonobstant son âge, de faire leçon tous les jours des langues sauvages²⁵. » Néanmoins, son activité diminuait beaucoup et son recueillement allait grandissant. Il semblait qu'elle s'éloignât insensiblement et devînt étrangère à la terre : « Les dernières années de sa vie, écrit Marguerite de Saint-Athanase, elle ne se pouvait plus porter sans un grand besoin (= nécessité) aux affaires extérieures tant à cause de sa faiblesse et de ses infirmités corporelles, que principalement à raison de son abstraction et continuel ravissement en Dieu ; elle n'avait presque plus d'attention à tout ce que l'on faisait, ni à tout ce que l'on disait, sinon par petits moments²⁶. » Avec cela, elle était d'une totale docilité à sa Supérieure et éprouvait une vraie joie à obéir²⁷.

Mais la proximité de l'Au-delà ne l'empêchait pas de songer à l'avenir. Les jeunes Canadiennes étaient de bonnes Religieuses, mais leur formation intellectuelle avait été, par la force des choses, assez rudimentaire. Trop de tâches avaient sollicité les Ursulines pour qu'elles aient eu le loisir de les pousser fort avant dans cette direction. Novices et professes de Québec avaient besoin de l'aide des Religieuses formées en France. Si le projet de fondation à Montréal se précisait, il faudrait de toute nécessité faire venir plusieurs Religieuses : les prêtres de Saint-Sulpice en effet en la personne de M. de Queylus avaient fait des démarches en ce sens auprès des Ursulines de Québec en 1669²⁸. Il en avait déjà été question quinze ans plus tôt (1654)²⁹. Les Ursulines avaient alors sollicité un délai : Québec n'était pas en mesure de réaliser une fondation immédiatement, n'ayant ni le personnel, ni les ressources suffisantes ; par ailleurs Mgr de Laval jugeait sage de ne pas se lancer dans une fondation sans préparation. Il ne voulait envoyer à Montréal que des Religieuses déjà « faites au pays », ce qui excluait une fondation faite directement par un monastère français.

Toutes ces raisons militaient en faveur d'un renforcement de l'effectif du monastère de Québec. On s'y était résolu en

(24) V p. 743.

(25) O p. 1026.

(26) O p. 1023.

(27) O p. 1022.

(28) O p. 894.

(29) O p. 546.

1666 : les Ursulines de Paris n'avaient personne ; celles de Bourges proposaient deux Religieuses. On ne sait pourquoi le projet ne fut pas alors poussé plus loin. Marie de l'Incarnation met en avant la trop grande pauvreté du couvent : « Nous ne pouvons pas beaucoup nous augmenter, à raison que tout est exorbitamment cher en ce pays » écrit-elle en 1669 à la prieure de Mons³⁰.

Mais « beaucoup » exclut seulement une arrivée massive de Religieuses françaises. Car au moment où Marie écrit ces quelques mots, de nouvelles tractations sont en cours, et précisément dans les monastères flamands appartenant à la Congrégation de Bordeaux³¹. Le P. Crespieul s'est entendu avec la prieure de Namur et il semble que Québec puisse compter sur trois Religieuses pour 1671, deux de chœur et une converse. Mgr de Laval a donné son accord et chargé le P. Ragueneau de mener l'affaire à bonne fin. En apprenant que les pourparlers étaient si avancés, le monastère de Mons manifesta du désappointement : il ne manquait pas de Religieuses désireuses de passer en Nouvelle-France³². Le désappointement fut à son comble lorsque l'on sut qu'aucune Religieuse de Flandre, ni de Namur ni de Mons, ne passerait au Canada, l'évêque de Namur et l'archevêque de Cambrai refusant les lettres d'obédience pour des raisons d'ordre politique, semble-t-il.

Le P. Ragueneau lui-même fut pris de cours. On était déjà en janvier, il fallut faire vite. Coup sur coup, il écrivit aux deux monastères de Tours et de Vannes, de la Congrégation de Bordeaux. Les Ursulines de Tours n'étaient pas prêtes ; celles de Vannes ne firent pas de réponse positive. Il y avait bien aussi le monastère de Carcassonne, de la Congrégation de Bordeaux, qui proposait depuis quelque temps deux Religieuses, mais l'une des deux se cassa le bras et il fallut décommander.

Alors le P. Ragueneau se tourna vers les Ursulines de Paris ; le couvent du faubourg Saint-Jacques lui proposa deux Religieuses, tandis que M. Poitevin, grand-vicaire de Mgr de Laval pour ses affaires de France, s'entendait avec l'archevêque de Bourges et obtenait des lettres d'obédience pour les Religieuses qui s'étaient proposées en 1666³³. L'équilibre était donc définitivement rompu en faveur des Ursulines de la Congrégation de

(30) O p. 853.

(31) O p. 892.

(32) O p. 923.

(33) Lettre de la Mère Anne de Saint-Charles, Supérieure des Ursulines de Bourges, au P. Ragueneau, 1^{er} mars 1671, AÜQ ; les Religieuses devaient partir de Bourges le samedi 14 mars pour être à Orléans le lundi 16 ; les deux Ursulines de Paris devaient les y rejoindre pour gagner avec elles, le port de La Rochelle.

Paris. La nouvelle de l'arrivée prochaine de quatre Religieuses de France arriva à Québec le 11 juin³⁴ : « Un homme venu de la pêcherie nous a assuré (qu'il) les avait vues à La Rochelle. Nous ne savons cela que par (le) rapport de cet homme parce que ni elles, ni nos Mères ne nous ont point écrit³⁵. » A la fin d'août, les Ursulines n'avaient point débarqué et l'on commençait à s'inquiéter à Québec. A tort. Voici comment les *Annales manuscrites* du couvent relatent l'arrivée : « Le 15 ou 16 septembre, M. Bazire étant arrivé de France nous apporta l'heureuse nouvelle qu'il avait laissé son vaisseau à l'île aux Coudres, dans lequel étaient quatre Religieuses qui nous venaient de France ; voyant que faute de vent favorable le vaisseau ne pouvait venir, l'empressement, joint au désir de les voir et posséder, nous fit chercher les moyens de hâter leur venue ; à cet effet, nous procurâmes qu'une chaloupe fût au-devant du vaisseau leur porter des rafraîchissements et nous les invitâmes à venir dans le petit bâtiment dans lequel l'on avait mis le bon frère Juchereau, jésuite, qui allait au-devant de deux des leurs qui étaient dans le même vaisseau que nos Religieuses. M. de Dombourg, frère de deux de nos sœurs, pour nous obliger, s'était bien voulu charger de la conduite de ce petit bâtiment et nous y avons aussi envoyé un de nos domestiques, outre les matelots qui le conduisaient. Quelque diligence que pût faire cet équipage, ils ne purent être de retour avant le 19 du même mois, qu'elles arrivèrent enfin sur les cinq heures du soir, un samedi, et furent reçues dans notre communauté avec les sentiments de joie qui se peuvent bien sentir, mais non pas expliquer³⁶. »

Il y avait la Mère Marie Drouet de Jésus, une religieuse de trente-cinq ans qui, pour avoir fait profession à seize ans, se trouvait avoir plus de vingt ans de vie religieuse ; et sa compagne de Bourges, Marie Gibault du Breuil de Saint-Joseph, beaucoup plus jeune puisqu'elle n'avait encore que vingt-quatre ans, dont quatre ans de profession. De Paris étaient venues la Mère Marie Lemaire des Anges qui allait avoir trente ans, et la sœur Marie Dieu de la Résurrection, une converse, la doyenne du groupe, qui approchait de la quarantaine³⁷.

(34) *Annales*, p. 29.

(35) O p. 923.

(36) *Annales*, p. 29-30 ; le compte des dépenses relatives à leur voyage a été publié par M.-E. CHABOT, *Marie de l'Incarnation d'après ses lettres*, p. 324-326.

(37) Sur Marie Drouet de Jésus, voir *Les Ursulines de Québec*, t. II, p. 73-74, et *Les Ursulines des Trois-Rivières*, t. I, p. 90-105. Sur Marie Gibault du Breuil de Saint-Joseph, voir *Les Ursulines de Québec*, t. II, p. 241-242. Sur Marie Lemaire des Anges, voir *Les Ursulines de Québec*, t. II, p. 242-245, et *Les Ursulines des Trois-Rivières*, t. I, p. 120-124. Sur Marie Dieu de la Résurrection, voir *Les Ursulines de Québec*, t. II, p. 81-82.

Conformément à la tradition, avant d'entrer définitivement en clôture les arrivantes firent quelques excursions, à l'Hôtel-Dieu d'abord, à Sillery, et jusqu'à Notre-Dame de Foy, car elles avaient fait un vœu à la Madone de Foy à qui les Jésuites avaient dédié un sanctuaire à deux lieues à l'est de Québec.

Le renfort était d'autant plus important que les Sulpiciens venaient de renoncer définitivement à leur projet d'établir les Ursulines à Montréal : « (Ils) n'y veulent que des filles séculières qui aient la liberté de sortir pour aller çà et là, afin de solliciter et d'aider le prochain », écrit Marie de l'Incarnation à Tours à l'automne 1671³⁸.

On avait entretenu une correspondance également avec les Ursulines de Saint-Denys qui se tenaient prêtes à envoyer une ou deux Religieuses à Québec, mais le monastère se réserva en fin de compte pour une fondation à la Martinique. Le couvent de Tours avait été sollicité en 1666, mais les circonstances se prêtaient mal alors à cette seconde fondation en pays de mission, du fait de la guerre anglo-française : « M. de Tracy, comme aussi des personnes de créance qui ont fait voyage en ce pays-là, nous ont assuré que les Ursulines y auraient un grand emploi, écrit Marie de l'Incarnation à la prieure de Saint-Denys pour l'encourager. On leur amènerait des pensionnaires de toutes les îles où il y a un grand nombre de personnes fort accommodées (= riches) qui ont de la peine à retenir (= garder) leurs filles, et ne peuvent leur donner l'éducation nécessaire pour être bonnes chrétiennes³⁹... » L'Ursuline insiste dans sa lettre du 11 septembre 1669 : « Ne vous laissez pas abattre pour toutes les contradictions... La plus grande peine que vous aurez sera la chaleur du climat... Je serais de ceux qui vous conseillent de ne pas laisser échapper cette occasion de donner de la gloire à Dieu. » L'année suivante, Marie renouvelle encore ses encouragements : « Que je sais bon gré à vos généreuses filles de ne craindre ni la mer, ni les ouragans. Je me sens unie à elles dans la générosité de cœur qu'elles font paraître... Si vous allez à la Martinique, ce vous sera un grand avantage que nous n'avons pas eu ici, de n'avoir point d'autre langue à étudier que le baragouin des nègres que l'on sait dès qu'on l'a entendu parler⁴⁰. »

Pour un peu, Marie de l'Incarnation se sentirait une vocation pour la Martinique, malgré ses soixante-dix ans : « Mais... il faut nous contenter de notre petite mission canadoise. » En tout cas, plusieurs jeunes sœurs de Québec rêvaient déjà de

(38) O p. 936.

(39) O p. 859 ; voir également O p. 886, 890, 936.

(40) O p. 890.

la Martinique : l'esprit apostolique de Marie de l'Incarnation était contagieux⁴¹. Jusqu'à la dernière heure de sa vie, la première Ursuline canadoise fut vraiment hantée par l'œuvre missionnaire.

Madame de la Peltrie était de trois ou quatre années plus jeune que Marie de l'Incarnation. L'Ursuline admirait le travail de Dieu en celle-ci. L'âge avait apaisé la soif de l'aventure. La générosité naturelle s'était muée chez Madame de la Peltrie en une bonté inépuisable. Elle avait fait de grands progrès en humilité et, avec cette noblesse naturelle de manières dont elle ne s'était jamais départie, elle tenait sa petite place dans les emplois de la communauté. Son fief, c'était la lingerie dont elle tint dix-huit ans l'office ; elle aimait bien faire le ménage et la vaisselle, s'occuper des malades, et avait obtenu qu'au chœur, au réfectoire et à l'ouvroir, sa place fût la dernière⁴². Elle n'était pas Religieuse, elle n'était que « Fondatrice » : « Madame notre fondatrice court à grands pas dans la voie de la sainteté. Je suis ravie de la voir, et si vous la voyiez, vous le seriez comme moi⁴³. »

Une pleurésie l'emporta en une semaine au début de l'hiver 1671-1672. On s'aperçut du mal le 12 novembre, lendemain de la saint Martin. Le médecin de la communauté était alors M. Bonamour qui avait soigné en juin la petite Algonquine de sept ans, Catherine, dont le comportement fit l'admiration de Marie de l'Incarnation⁴⁴. M. Bonamour se contenta d'observer attentivement sa malade — cela valait mieux que de la faire souffrir inutilement. En trois jours le mal avait fait de tels progrès que Madame de la Peltrie se décida à dresser son ultime testament. Elle convoqua à cette fin Romain Becquet, le procureur des Ursulines, notaire à Québec. L'intendant Talon vint au monastère « tant pour honorer sa personne que pour autoriser ses dernières volontés⁴⁵ ». On était au 15 novembre.

Comme une bonne chrétienne, elle rend « grâce à Notre Seigneur Jésus-Christ de ce qu'il l'a faite fille de l'Église catholique, apostolique et romaine, dans laquelle par son infinie bonté elle a vécu et veut mourir, lui en dût-il coûter mille vies si elle les avait... » Madame de la Peltrie demande à être inhumée avec les Ursulines, mais son cœur sera enterré sous

(41) La fondation de la Martinique ne se réalisa que le 8 avril 1682 : M. de Chantal GUEUDRÉ, *Histoire de l'Ordre de sainte Ursule en France*, t. II, p. 25, 232, 297-313, 465, 505.

(42) POMMEREU, t. II, p. 431.

(43) O p. 784. « C'est une sainte », dit-elle en 1669, O p. 853.

(44) *Annales ms. des Ursulines de Québec*, p. 29 ; sur la petite Algonquine, voir O p. 924.

(45) RJ 1672 (Q p. 68, Th. 56, p. 276). Elle avait fait un premier testament le 18 juillet 1669 ; orig. ASQ, Polygr. 3, n° 44.

le marchepied de l'autel de l'église des Jésuites⁴⁶. Elle prescrit de le mettre « dans une caisse de bois sans être polie, et qui sera remplie de terre et de chaux vive dans laquelle on l'enfoncera sans autre enveloppe... pour être consommé, anéanti et réduit en poudre aux pieds de la Divine Majesté... (au) très Saint-Sacrement de l'autel ». Le testament confirme les dispositions antérieurement prises en 1660 pour les pensionnaires à recevoir, et en 1667 pour les messes à dire ; il constitue le couvent des Ursulines légataire universel — une succession bien difficile et embrouillée.

Le 17 novembre, M. Bonamour l'avertit qu'elle ne passerait pas la journée du lendemain. Elle s'en réjouit fort. A qui lui demandait si elle ne regrettait pas la vie : « Point du tout, répondit-elle, j'estime mille fois plus le seul jour de ma mort que toutes les années de ma vie. » Elle fut ravie à la pensée de mourir un mercredi, le jour de la semaine consacré à saint Joseph. En l'absence de l'évêque, Henri de Bernières, le propre neveu de son pseudo-mari de 1638-1639, lui donna les derniers sacrements⁴⁷. « Elle entra dans l'agonie en priant Dieu et expira doucement deux heures après sur les huit heures du soir », le 17 novembre 1671.

Ses obsèques furent célébrées le lendemain chez les Ursulines et son cœur porté en grande pompe à la chapelle des Jésuites « par un des plus considérables habitants du pays, ancien conseiller du Conseil souverain » — selon toute apparence Jean Juchereau de la Ferté⁴⁸ — que suivaient le gouverneur de Courcelles et l'intendant Talon.

Deux mois plus tard, le mardi 16 janvier 1672, à la suite d'une intoxication alimentaire, Marie de l'Incarnation se trouva au plus mal. Elle n'avait jamais voulu entendre parler de régime : « Quand je vins en Canada, dit-elle à sa Supérieure, Dieu me fit connaître que son bon plaisir était que j'y vécusse à l'apostolique, et que je mangeasse, ainsi qu'il est dit dans l'Evangile, de tout ce que l'on me présenterait⁴⁹... »

(46) Le *Registre des bienfaiteurs de l'église des Jésuites* mentionne en 1665 et 1672 : le grand tableau de l'autel, 50 livres de rente pour l'entretien de la lampe d'argent du sanctuaire, un don de 1.000 livres, et 100 écus de rente pour les Missionnaires sur un fonds de 6.000 livres.

(47) A. GOSSELIN, *Henri de Bernières, premier curé de Québec*, Québec, 1902. Au dire du P. de Charlevoix, Marie de l'Incarnation l'aurait beaucoup apprécié (*La Vie de la Mère Marie de l'Incarnation*, Paris, 1724, p. 368). Elle fait d'ailleurs son éloge dans une lettre de 1659, O p. 613 ; voir aussi p. 649.

(48) Il se démit avec Ruelle d'Auteuil en 1666 ; quant à Rouer de Villeraie, il fut renvoyé en 1669 ; tels sont les trois ex-conseillers : Jean Juchereau est celui qui avait le plus de liaison avec les Ursulines : voir J. DELALANDE, *Le Conseil souverain de la Nouvelle-France*, Québec, 1927, p. 164 ; L. CAMPEAU, dans *DBC* t. I, p. 412.

(49) V p. 732.

Les descriptions de la maladie laissées par Dom Claude sont à la fois pittoresques et difficiles à interpréter : « Elle fut entièrement arrêtée la nuit du quinze au seizième janvier de l'année 1672 par un débordement de cerveau sur la poitrine qui la pensa étouffer⁵⁰. » Marie de l'Incarnation fit peut-être cette nuit-là une sorte de crise cardiaque qui se compliqua d'une crise hépatique aiguë ; elle passa en effet vingt-quatre heures très pénibles, l'estomac soulevé de nausées continuelles, accompagnées de vomissements : « A (cette crise) succéda une oppression étouffante qui ne pouvait recevoir de soulagement ; puis une douleur de tête des plus violentes qui se puissent souffrir et qui lui causait une insomnie perpétuelle⁵¹ ». Elle souffrait beaucoup et tout changement de position était accompagné de douleurs. Du côté du foie, il se produisit deux points sensibles : « Il se forma au même lieu deux grosses enflures qui étaient comme les sources de toutes ses douleurs⁵². »

La clôture des Ursulines de Québec était moins rigoureuse que celle de France : lorsque Madame de la Peltrie était tombée malade, on avait accordé facilement la permission d'entrer aux personnes du dehors qui désiraient la voir, et point seulement aux femmes. Le jeune Henri de Bernières que Mgr de Laval avait donné aux Ursulines comme Supérieur ecclésiastique et qui était en même temps son grand-vicaire, accorda assez largement les autorisations nécessaires à ceux qui exprimèrent le désir de revoir une dernière fois l'Ursuline. Mgr de Laval était en France ; en son absence, c'était le grand-vicaire Bernières qui donnait les permissions : « Ceux qui la connaissaient et qui avaient la liberté d'entrer dans le monastère, l'allaient visiter comme un sujet d'admiration et pour être édifiés par un si bel exemple de patience⁵³. »

Le samedi 20 janvier, on crut que l'issue approchait. A une heure et demie de l'après-midi, on lui apporta la Communion en viatique. Elle reçut le sacrement des malades le dimanche, jour de sainte Agnès ; puis elle fit ses adieux, demandant pardon à M. de Bernières et au P. Jérôme Lalemant, et par eux à Mgr de Laval ; puis elle remercia la Mère de Saint-Athanase et toute la communauté du soin qu'on avait eu d'elle ; elle leur demanda également pardon. La Supérieure fit entrer les élèves dans sa chambre d'infirmierie : « Toutes les pensionnaires françaises et les séminaristes sauvages lui furent ensuite présentées pour recevoir sa bénédiction qu'elle leur donna avec une bonté et une tendresse singulières, particulièrement aux petites Sau-

(50) V p. 726.

(51) *Ib.*

(52) *Ib.*

(53) V p. 727.

vages⁵⁴. » On lui amena aussi la dernière venue : une petite fille d'un des grands chefs algonquins : « Elle... lui fit mille caresses, puis prenant cette occasion, elle dit des merveilles aux Religieuses pour les exciter à l'estime de leur vocation et à l'amour des petites Sauvages⁵⁵. »

La communauté se résignait moins facilement qu'elle à sa mort ; toutes priaient pour obtenir de la garder encore un peu. Le P. Lalemant lui fit un devoir de s'unir à ses filles. Elle le fit sans aucun enthousiasme, répondant à son directeur « que si c'était la volonté de Dieu, elle était aussi contente de vivre que de mourir ». Le P. Lalemant ne fut pas dupe et insista : « Tout cela est bon, ma Mère, mais vous vous devez mettre de notre côté, et faire tout votre possible pour vous conserver à cette communauté qui vous souhaite, et qui croit avoir encore besoin de vous. » Alors, elle consentit à faire la prière de saint Martin : « Mon Seigneur et mon Dieu, si vous jugez que je sois encore nécessaire à cette petite communauté, je ne refuse point la peine et le travail, que votre sainte volonté soit faite⁵⁶. »

Quelques jours après elle allait mieux. Les progrès furent même très rapides. On put croire que l'alerte de janvier serait semblable à celles de 1645, 1657 et 1664, et que Marie Guyart prenait un nouveau bail avec la vie. En remerciement, la communauté chanta un *Te Deum* dans l'oratoire : « Elle assista à la cérémonie, et de là en avant, elle se fortifia peu à peu, en sorte qu'elle allait par le monastère par le secours de deux petits bâtons et à l'admiration des médecins qui ont souvent déclaré depuis qu'elle ne vivait plus que par miracle⁵⁷. »

La joie était grande à Québec. Le Carême fut bon. Marie de l'Incarnation eut assez de force pour prendre part à la longue cérémonie des Rameaux, le 10 avril ; le Jeudi-Saint de même : « Elle assista encore le Vendredi-Saint à la Passion et à l'Adoration de la croix⁵⁸. » Mais elle en avait probablement trop fait et dut avouer le soir à sa Supérieure que son côté droit la faisait cruellement souffrir. M. Bonamour⁵⁹, appelé d'urgence, crut reconnaître deux abcès et décida de les ouvrir. Il le fit avec un rasoir et en s'y reprenant à plusieurs fois dès le lendemain, Samedi-Saint 16 avril à six heures du matin. Il y alla de bon cœur et fit deux plaies de quatre doigts de long et de profondeur jusqu'à l'os ; il jugea même bon de les agran-

(54) V p. 728.

(55) *Ib.*

(56) V p. 728-729.

(57) V p. 729.

(58) V p. 730.

(59) « Le plus expérimenté chirurgien du pays », voir G. NADEAU, dans DBC t. I, p. 110.

dir le soir : « Elle souffrit (cette opération) avec une patience admirable, sans dire une seule parole de plainte, ni faire paraître aucun mouvement d'impatience, non plus que si son âme eût été entièrement séparée de son corps. »

Les pansements, qui se succédèrent ensuite deux fois par jour, ravivèrent périodiquement ses souffrances : « Une fois... que le chirurgien la pansait, ce qu'il faisait deux fois le jour avec un renouvellement de toutes ses douleurs, mettant les fers et les mains dans ses plaies pour les nettoyer, et y mettant ensuite de gros pelotons de charpie trempés dans des eaux caustiques et piquantes, elle ne put s'empêcher de trémousser tant soit peu par l'excès de la douleur qu'elle ressentit ; mais elle s'aperçut aussitôt de ce trémoussement et le prenant pour un défaut ou une lâcheté, elle s'en fit confusion devant Dieu et devant ceux qui étaient présents, en disant : ' Ah ! bon Dieu ! que je suis impatiente '.⁶⁰ »

Au bout de huit jours de ce traitement, il apparut qu'elle n'était plus en mesure de se relever. Elle déclina au cours des deux dernières semaines d'avril, trouvant sa joie et sa force dans la communion qu'elle faisait tous les deux jours. Sa pensée allait à son fils et surtout aux Indiens⁶¹. Durant sa vie en Nouvelle-France, elle avait souvent demandé à Dieu de faire de son purgatoire un prolongement de l'œuvre apostolique qu'elle avait commencée. Ce qu'en dit Dom Claude est très caractéristique des croyances populaires qu'elle partageait. Elle avait donc « demandé à Dieu qu'il lui plût lui faire la grâce de lui donner pour purgatoire après sa mort, d'aller exciter toutes ces nations barbares à embrasser la foi, et d'accompagner les missionnaires pour les animer à travailler à leur conversion⁶² ».

Elle avait cependant acquis la certitude que son purgatoire serait autre et se passerait sur terre. L'offrande qu'elle avait faite d'elle-même en 1653 et qu'elle avait renouvelée lors des grands tremblements de terre de 1663, en tiendrait lieu. Aussi ne pensait-elle qu'à tirer le meilleur parti de ses souffrances en les offrant à Dieu pour les Indiens et la Nouvelle-France : « Tout est pour les Sauvages, disait-elle, je n'ai plus rien à moi et je ne puis disposer de rien⁶³. » Elle avait, en effet, fait abandon pour eux même de ses propres mérites si tant est qu'elle eût conscience d'en avoir. N'avait-elle pas écrit au P. Poncet

(60) V p. 731.

(61) V p. 731-732.

(62) V p. 735 ; c'est une idée qui lui a été familière : voir O p. 36-37, 224, 954.

(63) V p. 735.

en 1669 : « Ah ! je ne souffre rien et je mourrai sans avoir rien fait ni souffert. Si les ouvriers du saint Evangile ne me font pas la grâce de me faire part de leurs travaux, je serai très mal⁶⁴ ! » Le vendredi 29 avril, elle reçut à nouveau la communion en viatique et on lui donna l'extrême-onction.

Durant les quinze derniers jours, les petites Sauvages avaient eu accès libre à sa cellule. De temps à autre une tête au teint cuivré passait dans l'entrebaillement de la porte. Pour Marie de l'Incarnation le plaisir était toujours nouveau : « A chaque fois elle leur donnait sa bénédiction avec des tendresses de mère qui montrait assez qu'elle les portait toutes dans son cœur⁶⁵. » Elle voulut les revoir ensemble une dernière fois pour leur dire adieu, « puis sur le midi du samedi qui était le dernier d'avril (30 avril), elle entra en agonie⁶⁶ ». Une agonie extrêmement paisible et douce, sans agitation ni crainte ! « Elle perdit néanmoins l'ouïe et la parole, mais son esprit demeura toujours à soi, et il était aisé de voir à son extérieur que son âme était dans une profonde union avec Dieu : car on la vit encore en cet état porter d'une main tremblante son crucifix à la bouche, et une autre fois le R.P. Lalemant le voulant prendre pour le lui faire baiser, elle le tint si ferme qu'il fut contraint de lui en faire baiser un autre⁶⁷ ».

A cinq heures, quelques larmes perlèrent à ses yeux ; elle les rouvrit un peu après, regarda ses sœurs, puis parut à nouveau plonger dans son assoupissement : « Enfin sur les six heures du soir... sans faire aucune violence et jetant seulement deux petits soupirs, elle rendit sa belle âme entre les bras de Celui après lequel elle avait soupiré toute sa vie⁶⁸. »

Les secrets de sa vie intime ne seraient plus désormais réservés à son fils et à son directeur. Elle commençait une nouvelle carrière et devenait pour tous maître de vie spirituelle⁶⁹.

(64) O p. 857.

(65) V p. 735.

(66) V p. 736.

(67) *Ib.* Dans les derniers instants, la Mère de Saint-Athanase lui dit quelques mots sur son fils : « A ces paroles... elle s'attendrit et dans cette tendresse elle lui dit... qu'elle la priait seulement de lui faire savoir qu'elle l'emportait en son cœur dans le Paradis où elle solliciterait fortement sa parfaite sanctification ».

(68) V p. 736.

(69) Peu après l'inhumation, on retira son corps du caveau pour faire « tirer son portrait » ; s'agissait-il d'une peinture ou d'un moulage du masque mortuaire ? Les Ursulines de Québec conservent un masque qui semble bien être le sien. Quant au portrait, seul aurait été capable de le faire M. Hugues Pommier, prêtre, débarqué à Québec au printemps de 1664 : G. MORISSET, dans *DBC* t. I, p. 564 ; *it.*, *Peintres et tableaux*, t. II, Québec, 1937, p. 23-36. Sur les miracles, voir surtout RICHAUDEAU, *Vie de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 395-465.

APPENDICE I

Oraison dédicatoire au Verbe Incarné par Dom Claude Martin

Cette « oraison » était destinée à figurer en tête de la Biographie publiée en 1677. (Original perdu ; Copies XVII^e s. : Paris B.N. ms. fr. 15. 793, f^o 1-3 ; 19. 661, f^o 122-124 ; Texte : BN. ms. fr. 15. 793).

(f^o 1 r) Verbe adorable, Fils unique du Tout-Puissant, après vous avoir adoré avec la soumission la plus profonde dans la nature que vous avez épousée pour le salut des hommes, *je vous présente cet ouvrage qui vous appartient* par une infinité de raisons. Il contient l'histoire de la vie sainte de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, votre fidèle servante et ma très chère mère ; c'est-à-dire un récit simple et sincère des grâces que vous avez répandues dans son âme, et de la fidélité inviolable avec laquelle elle les a reçues. Ne serois-je pas bien injuste, mon Dieu, de chercher, sur la terre ou dans les cieus, un autre protecteur de ce livre que Vous ? Ne falloit-il pas vous rapporter les merveilles dont il est rempli, *puisque c'est vous-même qui les avez faites ?* Car vous êtes l'unique auteur des lumières de son esprit (f^o 1 v), des affections de son cœur, de toutes les vertus et de tous les ornemens de son âme.

Vous l'aviez choisie dès l'éternité, pour la faire votre épouse d'une façon toute particulière ; et vous avez exécuté ce dessein dans le temps, avant que la malice du siècle ou la corruption de la nature eût tant soit peu terni le lustre de sa pureté. Elle n'avoit que sept ans que vous luy demandâtes si elle vouloit bien être à vous ; et elle n'eût pas plus tôt acquiescé à l'attrait de votre grâce que vous contractâtes avec elle cette précieuse alliance d'une manière si douce qu'elle eût pu donner de la jalousie aux Anges s'ils eussent été capables d'en avoir. Vous ne voulûtes pas différer plus longtemps cette visite, pour nous marquer la douce impatience de votre Cœur et les saints

empressemens de votre charité en son endroit. Et parce que c'est à cet âge que l'esprit commence à se connoître, que le cœur s'épanouit, que l'âme est comme émancipée — puisqu'elle commence à jouir de la liberté qu'elle n'avoit pas durant les premières années de son enfance —, vous la voulûtes prendre à cet heureux moment, afin de cueillir les premières fleurs de ce parterre et les premiers fruits de ce jardin ; je veux dire les premières pensées de son esprit et les premières affections de son cœur. Le zèle que vous avez témoigné toute sa vie à la séparer du monde et de toute sa corruption, ce soin continuel que vous avez eu de l'attirer entièrement à vous, nous fait bien voir qu'elle vous étoit chère, que vous la vouliez toute pour vous, et que vous ne pouviez souffrir que le monde y eût aucune part. Vous avez occupé toutes les puissances de son âme et tous les sens de son corps : (f° 2 r) son imagination ne luy représentoit, le jour et la nuit, d'autres idées que celle de votre divine majesté, son esprit ne pensoit qu'à vous ; son cœur enflammé d'amour ne soupairoit que pour votre double beauté divine et humaine ; toutes les paroles de sa bouche, tous les traits de sa plume, toutes les saillies de son esprit, tous les mouvemens de son corps, n'étoient que des transports d'amour pour le suradorable Verbe Incarné. Ces désirs ardens de communiquer avec vous et de vous posséder, cette soif continuelle d'entendre votre divine parole, cette faim insatiable de vos augustes sacremens, étoient des feux que vous allumiez vous-même dans son cœur, pour avoir le plaisir de les éteindre, mais d'une manière bien surprenante, et toute semblable à celle dont vous usez dans le ciel envers les anges et les bienheureux, car vous l'affamiez en la rassasiant, et en contentant ses désirs vous les allumiez encore davantage. Cette merveilleuse effusion que vous fîtes de votre Sang sur elle, étoit un bain précieux dans lequel vous lavâtes son âme et la purgeâtes de ses plus légères imperfections : vous l'y laissâtes longtemps plongée, afin qu'elle y puisât une plus grande et plus constante pureté, et que comme une laine pure et blanche, elle fût pénétrée et empourprée de la couleur et des livrées de votre Humanité. L'application continuelle de son cœur aux mystères sacrés de votre vie sur la terre, depuis le moment de votre incarnation dans le sein de votre Mère jusqu'à celui de votre mort sur le sein de la Croix, montre bien que vous l'aviez toute consacrée à votre Humanité, et les désirs pressés qu'elle avoit de posséder votre divin Esprit, qui ne lui laissoient (f° 2 v) ni attention ni affection pour les créatures, nous font voir clairement que vous étiez jaloux de son âme, et que vous l'aviez choisie pour être toute à Vous. C'est encore pour ce sujet que vous étiez toujours proche d'elle, pour accumuler sans cesse

dans son âme grâces sur grâces, et que vous l'avez élevée à un dans son âme grâces sur grâces, et que vous l'avez élevée à un degré d'union si rare et si sublime, que pour en avoir une plus continuelle il faudroit être du nombre de ces esprits purs qui ne cessent point de voir la Face de votre Père.

Votre grâce l'ayant prévenue si amoureusement et s'étant rendue la maîtresse de toutes ses puissances avec tant de douceur, se faut-il étonner si elle a renoncé pour votre amour à ses plus tendres et légitimes sentimens, vous faisant un sacrifice de ce qu'elle avoit de plus cher dans le monde ? Je n'ose pas, mon Dieu, me comparer à Isaac, — l'innocence et la sainteté de cette victime m'épouvantent quand je considère mes péchés — ; mais je puis sans crainte comparer ma bonne mère au Patriarche qui voulut vous sacrifier son fils. J'étois son fils et son unique, qu'elle vous avoit offert avant que j'eusse vu le jour, comme une victime qu'elle vous destinoit, et elle m'immola, malgré la résistance de son cœur et les plus tendres sentimens de la nature, quand elle abandonna le monde pour entrer dans la religion, me laissant tout enfant et dépouillé de tout secours humain. Elle m'a encore immolé mille fois à votre Père sur votre Cœur adorable, comme sur un autel dont la sainteté pouvoit couvrir l'impureté de la victime. Je consens, mon Dieu, à tous ces sacrifices et si je n'ai pas la sainteté d'Isaac, souvenez-vous, Seigneur, afin qu'ils vous soient agréables, que votre Servante avoit le zèle d'Abraham, et qu'elle peut aussi bien que ce (f° 3 r) Patriarche porter à jamais le titre de fidèle.

Enfin, après l'avoir rendue aussi pure que la lumière et l'avoir embellie des plus précieux ornemens de la grâce, vous l'avez élevée à un mariage mystérieux et traitée comme un époux fait une épouse qu'il aime du plus parfait amour ; vous luy avez découvert tous vos secrets pour n'avoir avec elle qu'un même esprit. Vous luy avez donné la clef des Ecritures et de vos trésors pour avoir les mêmes richesses ; vous l'avez appelée à l'état religieux pour n'avoir qu'une même maison ; vous luy avez fait part de vos souffrances et de vos amertumes, pour n'avoir qu'une même table ; vous l'avez attachée à la croix pour n'avoir qu'un même lit ; vous avez voulu qu'elle allât jusqu'à l'autre extrémité du monde pour y étendre votre royaume et n'avoir qu'une même fortune. Enfin, vous l'avez remplie d'un zèle et d'une fécondité apostolique, pour vous gagner des âmes et n'avoir qu'une même famille et une même postérité.

Vous êtes donc, ô Adorable Verbe Incarné, l'auteur de cette vie puisque c'est votre Esprit-Saint, qui a animé votre fidèle

épouse pour luy faire pratiquer héroïquement ces vertus évangéliques qui font les plus grands saints. Ne serait-ce donc pas une injustice de ne pas vous offrir *ce qui vous appartient* par un titre si légitime ? Ce seroit encore violer les plus justes et les plus saintes intentions de cette âme innocente, car je sais qu'elle s'étoit donnée à vous si parfaitement que comme elle n'a rien pensé, qu'elle n'a rien dit, qu'elle n'a rien fait en sa vie que pour votre gloire, elle ne vouloit encore rien être ni avoir après sa mort qui ne fût à vous et pour vous. Il est vray que j'y ai un droit tout particulier, puisqu'elle ne l'a écrite que pour moy et qu'elle me l'a laissée comme l'héritage (f° 3 v) le plus légitime que je pouvois espérer d'elle dans le monde, mais elle savoit que me l'offrir c'étoit vous la présenter, puisqu'étant tout à vous comme je suis par le don irrévocable que je vous ai fait de ma liberté et de ma personne, je ne puis rien avoir qui ne vous appartienne comme moi-même.

Je vous offre donc, Verbe adorable, l'ouvrage de votre grâce, sans me réserver autre droit que celui de l'admirer, et de vous rendre grâce des faveurs que vous y avez répandues avec tant de profusion qu'elles sont découlées jusqu'à moy. Mais, avec la vie de la Mère, recevez celle du fils, afin qu'il mérite d'être écrit dans le livre de vos élus et qu'il puisse dire avec autant de confiance et de vérité que votre Prophète :

O Domine

(quia) Ego servus tuus et filius ancillae tuae.

fr. Claudius Martin.

APPENDICE II

Lettre autographe envoyée à Dom Claude Martin en indien et en français, sur une écorce de bouleau, par les élèves des Ursulines, en 1676.

Paris B.N. n.acq. fr. 6561 (les deux textes sont en regard).

A8atennoron

Aioron atichien a8atoïnes a8a8etida8a8it
sinnonha de8endat donnei8t d'onnontagué doie
g8en din doticha8ata a8eti de 8and8saketion
8eti ondair a8atoïnesta desk8entenrha rik8r
rhe agonatirih8aiensten d'otiatatoeti, esrenni
agon ta8enten rende, ate8entenhaon ta8a
teonoaenha atoen a8attarat ca8arih8ioit
ondaiesken aiondia de iaronhiar teksatate
gen dek8enhoi

A8atennoron Endisk8ar() daat etsi
chiendarnk huronnes Gaspesi
eune d'onnontagué d'oiog8en
algonquines montagnesse et outa-
oises

Monsieur octobre 1676

C'est d'un grand cœur que nous vous remercions
toutes, nous autres fillettes venues des hurons
d'onnei8t, d'onnontagué, d'oiog8en, des algonquins
et des montagnés, nous vous remercions, dis-ie,
de ce que vous avez pitié de nous en ce que vous
désirez que nous soyons instruites des saintes
filles en la foy. Prenez courage, continuez a
avoir compassion de nous, mais sur tout priez
continuellement Dieu qu'il nous donne la grâce
de bien croire afin que nous vous voyons au
Ciel apres nostre mort.

Messieur Vos très humbles filles et ser-
vantes, les huronnes, gaspesi-
enne, d'onnontagué, d'oiog8en, algon-
quines, montagnesse
et 8taoises.

APPENDICE III

Analyse graphologique

Raymond TRILLAT
Expert National
Graphologue Conseil
Paris

Etude : Marie de l'Incarnation.

Documents utilisés : Lettre du 4 septembre 1641 à son fils.
Attestation fournie sur la demande du Gouverneur, M. de Montmagny, le 15 mai 1646.
Deux pages du Registre des pensionnaires, juillet 1662-janvier 1663.

Il est intéressant de découvrir l'évolution de cette écriture en quelques années, puisque les documents examinés s'étalent entre 1641 et 1646, et de voir comme elle s'est transformée d'un état conventionnel, automatique, dominé par une forme imposée avec un rythme rigide, pour se dégager de celui-ci et atteindre une vitalité combative, ardente et audacieuse.

On rencontre ici ces mouvements de repli dans les formes des *d* et des *t* qui initialement sont amenés par l'habitude contemplative sous l'effet de la prière, mais qui chez elle sont gonflés comme des voiles de vaisseaux poussés par le vent de l'imagination, car il y a chez la scriptrice un bouillonnement d'action et de lutte, une audace de conquérante, une fermeté de résistance, malgré les effets de la fatigue qui sont bien visibles dans le document de 1646.

Elle ne s'impose pas dans la violence, mais dans une sorte d'enchaînement spirituel qui englobe dans son personnage toute la vie de son couvent, dont elle a vraiment le sentiment d'être la Mère.

A côté de cela, elle est attentive au détail et cherche la précision.

Ses chiffres sont nets comme ceux d'un gestionnaire et tranchants dans leur verticalité comme dans leur espacement.

Cependant, le point le plus important de cette écriture est la remarquable émotivité qu'elle possède, car tous les mots sont écrits sur des registres différents de force, de puissance, de facture, de dimensions et de rythme, et on ne peut s'empêcher de rapprocher en cela cette écriture de celle de sainte Thérèse de Lisieux, où l'on trouve les mêmes mouvements, le même rythme, la même hyperémotivité.

Mais la différence entre les deux écritures est que celle de sainte Thérèse est toute faite d'émotion, alors que celle de Marie de l'Incarnation est essentiellement construite en vue du combat, de la lutte et de la discussion.

Par ailleurs, on trouve dans ce graphisme une répression impitoyable de toute la partie inférieure, par une censure morale qui s'implante dans sa chair comme un aiguillon, mais qui ressort à certains moments avec une violence de feu.

Elle est capable de don, elle projette même son personnage en direction d'autrui, mais à aucun moment elle ne perd de vue le sentiment de la réalité, et on pourrait presque penser, à voir ce graphisme, à cette marche combative des Jésuites qui sont à la fois spirituels et temporels ?

Elle est franche et scrupuleuse, mais elle a besoin fréquemment de périodes de repli pour pouvoir forcer la timidité de sa nature au rôle de risque et d'audace qu'elle mène.

Son intelligence est logique, mais comporte à l'intérieur de chaque mot une intervention intuitive qui prépare l'équilibre de son jugement.

Elle est créatrice, elle a abandonné cette hésitation qu'elle présentait initialement dans l'expression de ses idées, mais de tous les mots dessinés dans l'ensemble de son graphisme, celui qu'elle redoute et aime à la fois est celui de *Jésus*, qui fait trembler sa plume tout en l'exaltant.

Ainsi, à plus de trois cents ans de distance, cette écriture a encore gardé sa combativité, son ardeur, son enthousiasme mal contenu, mais encore sa vibrante sensibilité.

TABLES

TABLE DES AUTEURS CITES *

- Agnès de Jesus-Maria 28.
 Algoud (H.) 34.
 Allerit (O. d') 396.
 Alonso d'Orosco 41.
 Alphonse de Madrid 41.
 Amat (R. d') 134.
 Ambroise Autpert 205.
 Amelotte (D.) 283.
 Angellier (Baron) 12.
 Anger (P.) 147.
 Angers (L.) 518.
 Anne de Saint-Barthélemy (Bse) 28,
 145.
 Anselme (Père) 12.
 Arcère (L.-E.) 306.
 Ariès (Ph.) 78.
 Armogathe (J.-R.) 204.
 Arnauld (A.) 414.
 Asseline (E.) 131.
 Aubineau (L.) 243.
 Augereau (J.) 461.
 Augustin (Saint) 159, 205.
 Auvray (H.-M.) 521.
 Avenel (M.) 133.

 Babeau (A.) 138.
 Bailley (A.-C.) 337.
 Bainvel (J.-V.) 109.
 Barabé (H.) 500.
 Barbeau (M.) 569.
 Baret (E.) 39.
 Barnard (Mère Saint-Joseph) VI,
 222, 464, 497.
 Barthélemy (E. de) 5, 29.
 Batterel (L.) 136.
 Baudiment (L.) 231.
 Bazin (R.) 320.
 Bazy (A.) 59, 144.
 Beauchesne (Marquis de) 397.
 Beauchet-Filleau (H.) 264.
 Beaugrand-Champagne (A.) 338, 339,
 365.

 Beaumier (J.-L.) VI, 150.
 Beaurepaire (Ch. de) 145.
 Bégin (E.) 527.
 Bélanger (R.) 327, 385.
 Bellarmin (saint Robert) 239.
 Belleval (Marquis de) 298.
 Berault (J.) 283.
 Berneval 309.
 Béroalde de Verville (Fr.) 39.
 Bertout (A.) 167, 300.
 Bertrand (C.) 363, 365, 495.
 Bertrand (L.) 136.
 Bérulle (P. de) 108, 136.
 Binet (E.) 40.
 Blain (J.) 525, 528.
 Blanc (Ch.) 135.
 Blanchard (R.) 553.
 Blémur (J. de) 20.
 Blet (P.) 243.
 Bois-Aubry (de) 17.
 Boiteux (L.-A.) 264.
 Bonnault (Cl. de) 535.
 Bonneau-Avenant 308.
 Bonnefoy (J.-F.) 19.
 Boschet (M.-V.) 361.
 Bossebœuf (Fr.) 30, 55.
 Bossebœuf (L.) 5, 11, 33, 47.
 Bouchard (E.) 212.
 Boucher (A.) 69.
 Boucher (P.) 384, 500.
 Bouchereaux (S.-M.) 147.
 Bouix (M.) 28, 145.
 Boulay de la Meurthe (Comte) 4, 6,
 204.
 Bouquet (Fr.) 6.
 Bourderieux (M.) 96.
 Bourgoing (P.) 42.
 Bourguignon (C.) 165.
 Bremond (H.) VI, 32, 40, 78, 82, 116,
 145, 158, 280, 301, 396.
 Bressani (Fr.) 267.
 Breton (R.) 287.

* On ne trouvera pas de références à Dom Claude Martin et Dom Albert Jamet ; elles auraient été trop nombreuses.

- Broutin (P.) 165.
 Buisard (A.) 148, 150, 193, 231.
 Buron (E.) 267.
- Cabassut (A.) 107.
 Cambray (A.) 278.
 Campeau (L.) 217, 432, 518, 576.
 Canisius (saint Pierre) 239.
 Canivez (J.-M.) 145.
 Carayon (A.) 322, 323.
 Carré de Busserolle (J.-X.) 12, 39, 68.
 Carreau (P.) 4, 5, 204.
 Carteron (N.) 239.
 Cartier (E.) 16.
 Cartier (J.) 204.
 Casanova (J.-D.) 321, 337, 346, 347, 384, 520.
 Casgrain (H.-R.) V, X, 308, 310, 381, 398, 436, 459, 460, 469, 512, 536, 553.
 Catherine de Sienne (sainte) 42.
 Catta (E.) 222.
 Cavallera (F.) 204.
 Cerisiers (R.) 40.
 Certeau (M. de) 204.
 Ceysens (L.) 243.
 Chabot (M.-E.) 353, 358, 390, 397, 417, 503, 530, 573.
 Chaix d'Est-Ange 287.
 Chalendart (M.) 164.
 Chalmel (J.-L.) 39, 155.
 Chambert (E.) 9, 10, 36, 68, 93, 398.
 Champais (Th.) 547.
 Chapot (L.) V, 329, 355, 458.
 Chappuys (G.) 39, 40, 41, 239.
 Charlevoix (Fr.-X. de) V, 576.
 Chaussé (J.) 327, 333.
 Cherot 265.
 Cherreau (O.) 134, 296.
 Chevalier (B.) 4.
 Chevalier (Ch.) 5, 6, 135.
 Chouinard (Fr.-X.) 540.
 Clément de Rome 205.
 Clermont (B.) 363, 495.
 Cognet (L.) 40, 396.
 Colbert de Croissy (Ch.) 136.
 Colin (N.) 239.
 Collon (G.) 34.
 Conacher (J.-B.) 513.
 Coret (L.) 152.
 Corrigan (R.) 527.
 Coste (P.) 243, 244, 283, 285.
 Costerus 41.
 Couanier de Launay (E.-L.) 363.
 Couillard-Després (A.) 271, 345.
 Coysard (P.) 239.
 Cristiani (L.) 152.
- Cultru (P.) 307.
 Cuzin (H.) 82.
- Dagens (J.) 136.
 Dannemarie (J.) 443.
 Daresté (R.) 461.
 Darricau (R.) 301.
 Dassa (B.) 164.
 Daveluy (M.-Cl.) 303, 365, 461, 527.
 Davy (M.-M.) 184.
 Debien (G.) 307, 377.
 Dedouvre (L.) 17.
 Delafosse (M.) 460.
 Delalande (J.) 576.
 Delattre (H.) 210.
 Denys l'Aréopagite (Pseudo-) 114, 115, 144.
 Derréal (H.) 167.
 Des Escuteaux 40.
 Desgranges (H.) 12.
 Desjardins (P.) 430.
 Desrosiers (L.-P.) 339, 365, 430, 432, 470, 536, 538, 539, 546.
 Devine (E.-J.) 430.
 Dhôtel (J.-Cl.) 239.
 Diego de Stella 41.
 Dinet (J.) 244.
 Dion (J.) 138, 142.
 Dollier de Casson (Fr.) VIII, 363.
 Doneda 164.
 Dony d'Attichy (A.) 6.
 Douville (R.) 321, 337, 346, 347, 384, 520.
 Ducreux (Fr.) 513.
 Duez (P.) 220.
 Duine (F.) 147.
 Dumaine (L.-V.) 276.
 Du Manoir (H.) 224.
 Dumas (S.) 537.
 Dumoncel (S.) 239.
 Dumortier (A.) 155.
 Dupâquier (J.) 4.
 Du Peyrat (G.) 133.
 Dupin de Saint-André (A.) 6.
 Du Pont (L.) 41.
 Dupont-Ferrier 298.
 Dupré (A.) 296.
 Du Temple 320.
- Erlanger (Ph.) 139.
 Espinay (G. d') 46.
 Estienne (Y.) 363.
- Fauteux (Æ.) 461, 495.
 Ferland (J.-B.) 333.
 Flenley (R.) VIII, 363.
 Fleuret (A.) 8.

- Fossoyeux (M.) 248, 267.
 Fouqueray (H.) 210, 213, 233, 265.
 François de Sales (saint) 40, 42, 121, 205.
 Fressencourt (Fr.) 334.
 Fumée (M.) 39.
 Funk (Fr.-X.) 205.
- Gagnon (A.) 552.
 Gagnon (E.) 461.
 Gaillard de Champris (H.) 527, 529.
 Gallier (H. de) 298.
 Galuzzi (A.) 17.
 Gandillac (M. de) 115.
 Gaudeffroy-Penelle 320.
 Gaulier (A.-P.) 273.
 Gaultier (R.) 41, 138.
 Gertrude (sainte) 41, 42.
 Gibert (R.) 170.
 Giguère (E.) 492.
 Gillot (J.) 239.
 Giraudet (E.) 4, 10, 11, 13, 35, 148.
 Gobillot (R.) 278.
 Godbout (A.) 461.
 Godefroy de Paris (P.) 16.
 Gosselin (A.) 257, 260, 500, 527, 528, 576.
 Gougaud (L.) 184.
 Goulu (J.) 114, 144.
 Goyau (G.) 254, 363.
 Grandet (J.) 525.
 Grandmaison (Ch. de) 3, 4, 8, 12, 28, 193.
 Granier (M.) 301.
 Grente (G.) 39.
 Gresset (J.-B.) 96.
 Griselle (E.) 387.
 Groulx (L.) VI, 257, 307, 500, 547.
 Guadagno (L.) 239.
 Guénnou (J.) 101, 110, 130.
 Guérin (G.) 275, 278.
 Guérin (L.) 333.
 Guéry (C.) 527.
 Gueudré (M. de Ch.) 19, 165, 287, 575.
 Guiffrey (J.) 11, 148.
 Guillaume de Saint-Thierry 183, 184.
 Guillebert (N.) 237.
 Guillet 273, 275.
 Guillotin de Corson 147.
 Guimar (M.) 306.
- Hamon (A.) 109.
 Hamy (A.) 278.
 Harang-Tiercelin (R.) 514.
 Hauréau (B.) 39.
 Hennequin (J.) 377.
 Hennezel (H.) 34.
- Herberay des Essarts 39.
 Hermant (G.) 243.
 Héroard (J.) 5, 29.
 Hertel de Rouville (J.-B.) 491.
 Hesbert (R.-J.) 396.
 Heurtubise (B.) 204.
 Heurtevent (R.) 281.
 Hopman (M.-V.) 165.
 Houdard (G.) 301.
 Hourlier (J.) 42.
 Hozier (d') 17.
 Hubert (M. de la Tr.) 82, 565.
 Hudon (L.) 443, 530.
 Hurtubise (P.) 560.
 Husson (E.) 150.
 Huxley (A.) 204.
- Imbert-Gourbeyre 107.
 Ingold (A.-M.-P.) 136.
- Jarry (J.) 42.
 Jean d'Avila (Bx) 41.
 Jean de la Croix (saint) 121, 122, 205.
 Jeanen (C.-J.) 510.
 Jérôme (saint) 138.
 Jetté (F.) 82, 123, 224, 389, 476, 558.
 Jimenez (J.) 243.
 Jones (A.-E.) 257, 338.
 Jouve (O.) 257, 549.
 Juge (L.-T.) 285.
 Julien-Eymard d'Angers (P.) 40.
 Jury (W.) 430.
 Juteau (A.) 223.
- Klein (J.) 82.
- Labelle (S.) 50, 78, 151, 254, 387, 507, 558, 565.
 Lacour-Gayet (G.) 301.
 Lalemant (J.) VIII.
 Lamontagne (R.) 547, 549.
 Lanctôt (G.) 257, 307, 341, 365.
 Langlois (G.) 307.
 Larivière (Fl.) 270, 432.
 La Tour (B. de) 527.
 Latourelle (R.) 432.
 La Tourette (G. de) 204.
 Laure 301.
 Laurensi 64.
 Laurent 280.
 Laval (A. de) 237.
 Laverdière (C.-H.) X, 330.
 Le Ber 309.
 Lebeuf 64.
 Le Blanc (P.-G.) 429.
 Le Blant (R.) 304.
 Lebreton (J.) 565.

- Le Brul (E.) 172.
 Lecerf (A.) 254.
 Leclercq (J.) 184, 205.
 Le Crom (L.) 560.
 Ledochowska (T.) 164.
 Lefebvre (E.) 495.
 Lefebvre (J.-J.) 443.
 Le Gaudier (A.) 266.
 Legué (G.) 204.
 Lejeune (A.) 131.
 Le Jeune (P.) 279, 280.
 Lemoine (R.) 167.
 Lempereur (P.) 525.
 Leroy (P.) 70.
 Lescarbot (M.) 384.
 Lewack 514.
 Leymon (H. de) 167.
 Limouzin-Lamothe 243.
 Lonsagne (J.) VII, 82.
 Loth (J.) 204.
 Louis de Grenade 41, 239.
 Lubac (H. de) 224.
 Lunn (J.) 521.
- Maan (J.) 133.
 Mabile (Fr.) 144.
 McLeod (El.) 430.
 Malchelosse (G.) 307, 337, 545.
 Mantelier (P.) 69, 70.
 Marcault (O.) 210.
 Margry (P.) 549.
 Marie de Chantal (Mère) V, VI, 44.
 Marie-Louise de Jésus 28.
 Marteau (M.) 134, 136, 170, 290.
 Martène (Ed.) 5, 18, 41, 44, 156, 204,
 207, 392, 393, 394, 395, 396.
 Martin (Abbé) 525.
 Martin (F.) 267.
 Martin (M. de Saint-Jean) 164.
 Massicotte (E.-Z.) 495.
 Maurault (O.) 492, 549.
 Menedez y Pelayo 39.
 Mennetrier (Ch.) 363.
 Mercier (R.) 13.
 Merlet (M.) 69.
 Métais 320.
 Meusnier (G.) 135.
 Michel (R.) 82.
 Miranda (L.) 139.
 Moine (Cl.) 101, 110, 130.
 Mondoux (Sr) 363.
 Monica 164.
 Montagne (M^{me} P.) 273, 275, 276, 278.
 Montaigne 139.
 Montreux (N. de) 39.
 Moras (C.-B.) 266.
 Morin (C.-M.) 525.
- Morin (M.) 495.
 Morisset (G.) 580.
 Morotius (C.-I.) 62, 131, 144, 145, 199,
 244, 261.
 Musso (Cornelio) 41.
 Myrand (M.) 461.
- Nadeau (G.) 578.
 Nadeau (J.-T.) 568.
- O'Hagan (T.) 374.
 Olphe-Gaillard 40.
 Orcibal (J.) 133, 243.
 Oury (G.-M.) 5, 28, 29, 40, 41, 50, 56,
 59, 110, 138, 142, 164, 189, 192, 220,
 224, 239, 250, 259, 294, 296, 303, 310,
 366, 387, 495.
- Pallu (A.-C.) 231.
 Paradis (W.-H.) 528.
 Pernoud (R.) 139.
 Perret (M.) 3.
 Piacentini (R.) 308.
 Pierre Damien (saint) 205.
 Pignarolle 41, 239.
 Pin 301.
 Piolin (P.) 546.
 Polit (M.) 130.
 Pommereu (M.-M. de) VIII, 135, 152,
 167, 169, 196, 230, 231, 281, 301, 304,
 306, 310, 489, 569, 575.
 Potvin (F.) 432.
 Pouliot (A.) 222, 333, 537, 552.
 Pouliot (L.) 257, 334, 416, 437.
 Prinnet (M.) 144.
 Prud'homme (P.) 430.
- Quincarlet (Ed.) 6.
- Ragueneau (P.) 443.
 Rambaud (A.) 71.
 Ranjard (R.) 3, 8, 150.
 Rapin (R.) 243.
 Raunié (E.) 144.
 Ravenez 165.
 Rayez (A.) 41, 307, 350, 396.
 Raymond de Capoue 108.
 Rebelliau (A.) 285, 296.
 Regnault (L.) 138, 142.
 Rémy (Colonel) 231.
 Renaudin (P.) 32, 82, 414, 420, 476.
 Renault 304.
 Rennard 287.
 Repos (E.) 64.
 Rétif (A.) 429, 510, 558, 565.
 Ribadeneira 41.
 Richard (A.) 134.

- Richaudeau (P.-F.) V, 44, 580.
 Richelieu (A. du Plessis de) 239.
 Robert 147.
 Robin (J.) 560.
 Robinet (A.) 264.
 Robinne (J.) 432.
 Robinson (P.-J.) 513.
 Rochemonteix (C. de) 215, 257, 429,
 430, 431, 510, 525.
 Rodriguez (A.) 220.
 Roland-Gosselin (J.) 301.
 Roques (R.) 115.
 Rotario (Th.-Fr.) 139.
 Rousseau (J.) 549.
 Roustang (F.) 411, 416, 429.
 Roux (A.) 35.
 Roy (A.) 500.
 Roy (J.-E.) 330.
 Roy (P.) 267.
 Roy (P.-G.) 308, 320, 331, 334, 404,
 439, 443, 450, 491, 512, 523, 529, 536,
 543, 544, 568.
 Rumilly (R.) 365.

 Sadoux (J.) 134, 296.
 Sain (D.) 250.
 Saint-Allais (de) 397.
 Saint-Jure (J.-B. de) 411.
 Saintonge (F.) 432.
 Saint-Thomas (Mère) VI, 467, 490,
 491, 506, 512, 533, 560, 570, 573.
 Saint-Venant (R. de) 397.
 Salin (M. de) 266.
 Salone (E.) 331.
 Schmitt (A.) 42.
 Schmitz (Ph.) 396.
 Scott (H.-A.) 333, 513.
 Seguin (R.-L.) 381, 492, 493.
 Séjourné (X.-A.) 212, 242.
 Serouet (P.) 28, 287.
 Sommervogel (C.) 212, 213, 239, 243,
 265, 266.
 Soulié (E.) 5, 29.

 Sourdeval (Ch. de) 136.
 Souriau (M.) 280, 281.
 Souty (P.) 12.
 Standaert (M.) 59, 131.
 Stanley (G.-F.-C.) 349, 510, 514.
 Stegman (A.) 6.
 Suarez (Fr.) 139.
 Sulte (B.) 331, 457, 526, 545, 546.
 Suzanne (Général) 545.
 Swanton (J.-R.) 337.

 Talbot (F.-X.) 432.
 Tamizey de Larroque (Ph.) 134.
 Tanguay (C.) 331, 438.
 Thérèse d'Avila (sainte) 40, 121.
 Thomas (P.) 6.
 Thomas d'Aquin (saint) 115.
 Thuet (Cl.) 239.
 Thuot (G.) 284.
 Tooker (El.) 257, 429.
 Touron (A.) 136.
 Trémault (G. de) 320.
 Tremblay (G.) 374.
 Trigger (Br.-G.) 338.
 Trudel (M.) 257.

 Urfé (H. d') 40.
 Uzureau (F.) 363.

 Vachon (A.) 341, 461, 514, 527, 538.
 Valderama 41.
 Vaumas (G. de) 254, 525, 526.
 Viguié (P.) 273.
 Villaret (E.) 210.
 Villebois (P.) 152.
 Vilnet (J.) 189.

 Warren (B. de) 13, 134.
 White (J.) 337.
 Withmore (P.-J.-S.) 6.
 Wurzbach (A. von) 3.
 Yon (A.) 549.
-

TABLE ONOMASTIQUE

- Abénakis 337-338, 518.
 Absolu (Jeanne) 159, 461.
Acadie 266, 286, 385.
 Acarie (Barbe Avrillot, M^{me}) 131, 167.
 Aiguillon (Madame de Combalet, duchesse d' —) 283, 302, 303, 308, 310, 311, 370, 378, 389, 395.
 Ailleboust (Louis d') 442, 445, 459-464, 467, 490, 522-524, 535, 569.
 — (Madame) voir Boullongue (Barbe de —).
Alençon 274-276, 281, 282.
 Algonquins 257, 333-336, 337-340, 349-350, 370, 372, 429, 430, 435, 436, 457-458, 507-516, 578.
 Allouez (Claude-Jean) 519, 549.
Amboise 135, 196, 230, 297.
 Amiskouevan (Marie) 345.
 Ançot (Capitaine) 327-328, 353.
 Andastes 433.
 Angèle Mérici (sainte) 163-165.
 Angélique de la Conception voir La Vallière (Elisabeth de).
Angers 167, 293, 364, 446.
 Anglais 256-257, 322, 437, 515, 548, 574.
Anguicherie ou *Anglescherie* (L') 65, 68-69.
 Anne d'Autriche 301-302, 310, 311, 388-389, 399, 490, 523.
 Anne de Saint-Barthélemy (Bse) 28, 258.
 Anne de Sainte-Cécile voir Compain.
 Anne de Sainte-Claire voir Le Bugle.
 Anne de Notre-Dame voir Le Boutz.
Antilles 254, 287, 307, 522.
 Arenhatsi (Cécile) 441, 444, 512.
 Argenson (Pierre de Voyer d') 521-524, 535-538, 540-542.
 Arnauld (Antoine) 397.
 Arontio (Marie-Félix) 511.
 Asseline (Eustache —, de Saint-Paul) 131-132, 143.
 Assepanse (Nicole) 345, 497.
 Aubert (François) 30.
 Audouart de Saint-Germain (Guillaume) 460.
 Avaugour (Pierre du Bois d') 538, 539, 544.
Azay-le-Rideau 294.
 Babou de la Bourdaisière (Anne) 9, 28, 148.
Baie-des-Chaleurs 303.
Baie Georgienne 338, 432, 433, 436.
 Baillargeon 503, 504, 523.
Ballan 6.
 Bardy (Claude) 494.
 Barillet (Marc) 9, 56, 567.
 Barillon de Morangis (MM.) 283.
 Barré (Antoinette, Colombe de l'Assomption) 489.
 Barré (Charlotte, de Saint-Ignace) 294, 297, 321, 345-346, 374, 439-440, 490, 537.
 Barré (Pierre) 204.
 Basques 327.
 Bataille (Anne, de Saint-Laurent) 383, 570.
 Bazire (Charles) 573.
Beaumont-les-Tours (Abbaye) 6, 12, 17, 27-31, 148, 192-193, 271, 395, 398.
Beauport 278, 457, 500.
Beaupré 457, 543.
 Beauquemart (Jérôme) 30.
Beauregard 242.
 Beauvais (Anne de) 152-153.
 Beauveau (Famille de) 232-233.
 Beauvillers (Marie et Françoise de) 12, 28-29.
 Becquet (Romain) 545, 575.
 Bellarmin (saint Robert) 238-242.
 Beluche (Marie, de la Nativité) 231-233, 568.
 Benoît (saint) 395, 426.
 Berger (André et Honoré) 398.
 Bermond (Françoise de) 165, 166.

- Bernard (saint) 114, 183, 235-236.
 Bernières (Henri de) 560, 576, 577.
 — (Jean de) 88, 280-311, 320, 321, 369, 370, 377, 379, 386, 387, 392, 452, 528, 529, 560.
 — (Jourdain de) 281, 321.
 Béron (Madeleine, de Sainte-Madeleine) 300, 301, 351, 352, 360.
 Berty (Jean-Jacques) 166.
 Bérulle (Pierre de) 28, 30, 108, 131, 136, 167.
 Béthune (Henri de) 135, 136.
 Binet (Etienne) 40, 284-290, 297.
Bivilliers 275-278, 305.
Blois 157, 192, 298.
 Bonamour (Jean de) 575-579.
 Bonnemer (Florent) 450.
 Bonnin (Jacques) 520.
 Bontemps (Capitaine) 309-310, 317-328.
Bordeaux 134, 163-168, 239, 285, 300, 323, 356-357, 421, 489, 533, 572.
Boston 385.
 Boucher (Pierre) 462, 511, 538-539.
 Bougeonnière 460.
 Boullongne (Marie-Barbe de, Madame d'Ailleboust) 442, 445, 461, 462, 490, 504, 505, 560, 569-570.
 — (Philippe-Gertrude —, de Saint-Dominique) 462, 490, 569-570.
 Bourdon (Jean) 259, 329, 331, 440, 503, 521, 524, 538.
 — (Anne, de Sainte-Agnès) 490, 573.
 — (Jean-François) voir Dombourg.
 — (Geneviève, de Saint-Joseph), 440, 490, 573.
 — (Marguerite) 503.
 Bourgery (Madeleine) 503-504, 523.
Bourges 437, 572-573.
Bourgueil 266.
 Bouteroue (Claude de — d'Aubigny) 547.
 Boutet (Martin) 545.
 — (Marie, de Saint-Augustin) 490.
 Bouvart (Martin) 560.
 Brébeuf (saint Jean de) 257, 339, 340, 358, 411, 429, 432, 435-436, 464, 516, 520.
 Bréchant de Galinée (René de) 549.
 Bréhaut de l'Isle (Achille de) 329.
Brescia 164-165.
 Bresolles (Judith Moreau de) 495.
 Bressani (François-Joseph) 436, 519.
 Brétigny de Quintanadoine (Jean de) 287.
 Bourgeois (Bhse Marguerite) 491.
 Briant (Françoise de —, de Saint-Bernard) 135, 152-153, 155, 157, 159, 169-172, 176, 179-184, 197, 200-203, 210, 217-220, 244-251, 261-264, 286, 289, 291-293, 296-297, 323, 424, 452, 471-472, 567-568.
 Briçonnet (Famille) 299.
 Brienne (Louise de Béon, comtesse de) 302, 310, 311, 389.
 Brûlart de Sillery (Noël) 267, 283-284, 290, 333.
 Buisson (Marie, de l'Incarnation) 158, 233, 250, 390, 391, 396-401, 405, 407, 469, 481, 488, 559.
 — (Paul) 38, 67-79, 88, 90, 93-100, 103, 110, 111, 125, 128, 137, 139, 140, 154-157, 173, 174, 178, 179, 190, 192, 382, 390, 391, 397, 493.
 Bullion (Angélique Faure, dame de) 303, 365, 495.
 Burel (Gilbert) 257.
 Buteux (Jacques) 517.
Caen 280, 283, 321.
 Caën (Emery de) 255.
 Calonne (Jacques-Ladislas de) 480.
 Camus de Pontcarré (Jacques) 526.
Cap-Breton 263, 325, 326, 353, 384, 521.
Cap-de-la-Madeleine 547.
Cap-Rouge 457, 500.
Cap-Tourmente 457.
 Capelle (Françoise) 438.
 Carignan (Régiment de) 494, 499, 521, 522, 539, 545-546, 548, 561.
 Cartier (Jacques) 334, 338, 341, 458.
 Catherine (algonquine) 575.
 Catherine d'Alexandrie (sainte) 164.
 Catherine de Sienne (sainte) 42, 108.
 Catherine de Saint-Augustin voir Simon de Longpré.
 Cazères (Françoise de) 134, 152, 166, 170.
 Cécile de Sainte-Croix voir Richer.
 Cent-Associés (Compagnie des) 257, 260, 264, 267, 268, 284-286, 290, 330, 333, 341-342, 352, 365, 367, 434, 437, 461, 470, 514, 526, 539-540, 543, 544.
 Chabanel (saint Noël) 373, 432.
 Chabdikouechich (Chabvekveche, Agnès) 345, 512.
Chambray-les-Tours 194-196.
 Champlain (Samuel de) 257, 321, 330, 340, 341, 437.

- Champlain* (Lac) 339.
Champlain (village) 547.
 Charles de Saint-Paul *voir* Vialart.
 Charles Borromée (saint) 165, 166.
 Charlevoix (François-Xavier de) 481.
 Charlotte de Saint-Ignace *voir* Bar-
 ré.
Charpraie (La) 68-69, 128-129, 187,
 194-196.
 Chartier (René) 373, 491-492.
 Chartier de Lotbinière (Charles-
 Théandre) 492.
 Charton (Jacques) 300.
 Chastellain (Pierre) 257, 269-270, 492.
 Chaumonot (Pierre) 306, 322-323,
 325, 505, 518, 519, 560.
 Chaussay (Famille) 8, 11, 145, 231.
 Chauveau (François) 364.
 Chauvigny (Madeleine de) *voir* La
 Peltrie.
 — (Marguerite de) 274, 275, 278,
 282.
 — (René de) 274.
 Chavigny (François de) 443, 460.
 Cheffault (Antoine) 285, 286.
 — (Marie) 286.
Chenonceaux 16.
 Catherine (Catherine) 309, 321.
Chinon 192, 196-197, 204, 230, 266.
 Chouart des Groseilliers (Médard)
 521.
 Chouesnard (Marie) 8, 11, 150.
 Claude de Saint-Pierre *voir* La
 Noue.
 Cochon de Vaubougon (Guillaume)
 273-282.
 Colbert (Jean-Baptiste) 349, 540,
 542.
 Compain (Anne, de Sainte-Cécile)
 373-374, 452-453, 485-488, 500.
 Condé (Henri de Bourbon, prince
 de) 212.
 — (Louis de) 437.
 Condren (Charles de) 283.
 Colson (Nicolas) 460.
 Corneille (Pierre) 265.
 Cossé-Brissac (Marguerite de Gon-
 di, duchesse de) 310.
 Coton (Pierre) 167.
 Cottreau de la Bédouère (Marie, de
 Saint-Dominique) 250.
 Couillard de Lespinay (Guillaume)
 329, 345.
 Courcelles (Daniel de Rémy de)
 548, 576.
 Courpon (Capitaine de) 353.
 Coyssard (Michel) 239.
 Coze (Jeanne de Belciel de —, des
 Anges) 204.
 Cramoisy (Sébastien) 279.
 Crespieul (François de) 518, 572.
 Dablon (Claude) 323, 549, 560.
 Dangeul (Anne de) 320.
 Dangon (Claude) 34.
 Daniel (saint Antoine) 257, 432.
 Daran (Adrien) 520.
 Davost (Ambroise) 257.
 Denys (Nicolas et Simon) 521.
 Denys (Pseudo-) 114, 115.
 De Quen (Jean) 358, 374, 517, 518,
 520, 568.
 Desbordes (Henri Godet) 283.
 Deslandes (Noël) 136.
 Desmarets 30.
 Des Moulins de la Queustière (Geor-
 ges) 274.
 Desroches (Noël) 294.
Dezzenano 164.
Dieppe 304-311, 320, 352, 365, 383, 384,
 486, 489, 526.
 — (Hospitalières) 287, 307-311, 319-
 321, 342, 353, 373.
 — (Ursulines) 306-311, 317-319, 322,
 345, 358, 383, 570.
 Dieu (Marie, de la Résurrection)
 573.
Dijon 166, 389, 549.
 Dinet (Jacques) 178, 207, 212-213,
 243-251, 255, 263-267, 270, 285, 392-
 395, 471.
 Dodier (Marie, de la Passion) 489,
 537.
Dol 146-148.
 Dolebeau (Nicolas et Jean) 366.
 Dollard des Ormeaux (Adam) 537.
 Dollier de Casson (François) 388,
 549.
 Dombourg (Jean-François Bourdon
 de) 573.
 Dony d'Attichy (Achille) 395.
 Drouet (Marie, de Jésus) 573.
 Druillettes (Gabriel) 373, 518, 549.
 Duboc (Laurent) 511.
 Du Bouchet (Jeanne, Madame de
 Vaubougon) 274-278.
 Duchesne (Guillaume) 302, 369.
 Ducreux (François) 513.
 Dugué (Jean) 9.
 Dumarché (Charles) 304.
 Dumas (Marguerite) 169, 170.

- Dunkerquois 322.
 Duperron (François) 352, 520.
 Du Plessis-Liancourt (Roger) 382.
 Du Pont (Louis) 41.
 Dupuy (Gilles) 193.
 Durand (Jean) 511.
 Du Roës (Bertranne) 274.
 Du Ronceray (Andrée Devernay) 496.
 Du Theil (Jeanne) 134, 135.
 Du Tremblay (Joseph Leclerc) 17.
 Duval (André) 28.
 Duvergier de Hauranne (Jean) 133.
- Erié* (Lac) 337, 338.
 Eriés 433, 535.
 Eschaux (Bertrand d') 51, 60, 61, 133-137, 146-148, 155, 158, 178, 196, 211, 212, 242, 271-272, 284, 286, 290-293, 296, 297, 300, 302, 303, 355, 369, 399.
 Eudes (saint Jean) 281.
 Eustache de Saint-Paul *voir* Asseline.
Evreux 304.
- Falaise* 283.
 Fau 366, 373, 491.
 Faucamp (Pierre Chevrier de) 364-365, 367.
 Fénelon (François de Salignac de la Mothe —) 519, 549.
Feuillant (Abbaye) 59, 61, 62, 191, 199.
 Février (Marthe) 230.
 Fiessé (René) 302, 360.
 Flécelles (Marguerite de —, de Saint-Athanase) 343, 351-361, 363, 382, 409, 410, 416, 420, 440-441, 446, 478, 480-486, 551, 555, 568, 569, 571, 576-578, 580.
Fondettes 398.
 Fontaine-Maran (Antoine de) 28, 30.
 — (Madeleine de —, de Saint-Joseph) 28, 30, 77, 398.
 Forestier (Marie, de Saint-Bonaventure) 309.
Forges (Les) 170.
 Forget (Louis) 30, 155, 181, 182, 242, 243, 255, 266, 291, 293.
 Forget (M.) 135.
Fort-Orange 431, 548.
Fort-Sainte-Marie 416, 429-432, 464, 468.
- Fouquet (François) 267, 283, 285, 290.
 — (Madame) *voir* Maupeou.
 François d'Assise (saint) 369.
 François de Paule (saint) 6, 17, 560.
 François de Saint-Bernard 51, 52, 57, 61-64, 78, 89, 99, 137, 143.
 François de Sales (saint) 40, 42, 55, 59, 63, 121, 131, 147, 235, 405.
 François-Xavier (saint) 257, 325.
 Françoise de Saint-Bernard *voir* Briant.
 Fumée (Martin) 30.
- Gaignepain (Françoise) 10.
 Gallemant (Jacques) 28, 167.
 Gamitiens (Marie-Ursule) 345.
 Gand (François Derré de) 329, 333.
Gannentaha (Lac) 535.
 Garnier (saint Charles) 257, 269-270, 416, 432, 516, 520.
 Garnier (Jacques) 281.
 Garreau (Léonard) 373.
Gaspé 326, 385.
Gaspésie 303, 327, 337, 353.
 Gatién (M^{lle}) 55.
 Gaultier (Les frères) 30.
 Gaultier (Jacques ?) 170.
 — (Marguerite) 169, 170, 272.
 — (Perrine, dame de Launauy-Razilly) 55, 170, 389.
 Gedouyn (Claude) 278.
 Gertrude (sainte) 41-42.
 Geslin (M.) 167.
 Gibault du Breuil (Marie, de Saint-Joseph) 573.
 Giffard (Robert) 278, 329, 345, 460.
 Gobelin (Anne, dame d'Estournelle de Plainville) 144.
 Godeau (Antoine) 526, 527.
 Godebert de Champagne (Catherine, de Saint-Jérôme) 301-304, 351.
 Godefroy (Jean-Paul) 460.
 — (Jeanne-Louise) 491.
 Gondi (Jean-François de) 301, 302, 352, 355, 416.
 — (Marguerite de) *voir* Cossé-Brissac.
 Gondouin (Nicolas) 304, 326-327.
 Gontery (Jean) 167.
 Goulu (Jean, de Saint-François) 114, 144.
 Goupil (saint René) 431.
 Goussay (M.) 296.
 Grandamy (Jacques) 207, 219, 286, 290-296.

- Grandier (Urbain) 204.
 Grandmaison (Eléonore de, dame de Chavigny) 438, 443.
 Grenade *voir* Louis de Grenade.
 Greslon (Adrien) 520.
 Gruel (Charles de, sr de la Peltrie) 275-278.
 Gueffier (M.) 527.
 Guenet (Marie, de Saint-Ignace) 309, 398.
 Guercheville (La marquise de) 364.
 Guillaume de Saint-Thierry 183, 184, 196.
 Guyart (Catherine, ép. Marc Barillet) 9, 14, 56, 178, 567.
 — (Claude, ép. Paul Buisson) 9, 38, 67-79, 86, 90, 93-100, 111, 125, 137, 139, 140, 154-157, 173-174, 178, 179, 190, 191, 208, 215, 265, 294, 298, 382, 390, 391, 397, 398, 567.
 Guyart (Florent) 6-12, 14, 15, 18, 20, 32, 38, 44, 56, 57, 62, 68, 90, 126, 139, 157, 178.
 — (Hélye) 9, 11, 57, 309, 322, 567.
 — (Hiéremye) 10.
 — (Jeanne, ép. Sylvestre Normand) 10, 175, 178.
 — (Mathieu) 10, 56.
- Haranvilliers* 303, 305.
 Harlay (François de) 306, 308, 490, 526, 527.
 Hayot (Jean) 495, 496.
 Hébert (Louis) 341.
 Henri III 16, 270.
 Henri IV 4, 148, 166, 211.
 Hervé de Tours (Bx) 28.
 Hollandais 367, 431, 470, 515, 522, 548.
 Hotman (François) 461.
 Hudson (Henri) 548.
 Hurault de l'Hôpital (Marie) 400.
 Hurons 256-259, 270, 337-340, 350, 372-374, 404, 410, 416, 429-437, 445-448, 457-458, 464, 468, 499, 511, 515, 519, 520, 535.
 Huron (Lac) 337, 338, 429, 430.
- Ignace (saint) 417, 418.
Ile-aux-Allumettes 372.
Ile-aux-Coudres 462, 573.
Ile-Bouchard (L') 230.
Ile-Saint-Jean 521.
Ile-Saint-Joseph 432-433.
 Innocent X 526.
- Iouanchou 326.
 Iroquois 337-340, 367, 372-373, 429-436, 457-458, 469-470, 492, 499, 503, 515, 516, 519, 522, 535-542, 545-548, 552, 559, 561.
- Jacques (Fr.) 493.
 Jager (Claude) 306.
 Jean d'Avila (saint) 41.
 Jean de la Croix (saint) 121-122, 145.
 Jeanne de Chantal (sainte) 77, 159.
 Jeanne des Anges *voir* Coze.
 Jogues (saint Isaac) 257, 432, 516, 520.
 Joseph (saint) 212, 222-223, 266, 280, 286, 289, 325, 497, 560, 561, 568.
 Joseph (P.) *voir* Du Tremblay.
 Joubert (Marie) 231.
 Jouëne (Madeleine) 274.
 — (Renée) 274.
 Jouye (M.) 132, 169.
 — (Claude) 212.
 — (Geneviève) 172.
 — (Madeleine) 172.
 — (Ursule, de Sainte-Catherine). 169-172, 221, 229, 230, 232, 262-263, 267, 289, 378, 390, 415, 447, 488.
 Juchereau (Fr.) 573.
 Juchereau de la Ferté (Jean) 329, 345, 576.
 Juchereau des Châtelets (Noël) 330.
 Julienne (Charlotte, de Saint-Joseph) 230.
 — (Elisabeth, de l'Incarnation) 272.
 Jullianet (François) 286.
- La Barre (Charles de) 196.
 — (Jeanne de —, du Saint-Esprit) 196, 197.
 La Barrière (Jean de) 59, 144.
 La Blanchetière (M^{lle} de) 503.
 La Bourobonnière (Antoine Hommey ?, sr de) 282, 300.
 La Dauversière (Jérôme Le Royer de) 363-367, 495.
 Ladoré (Abel) 75, 134.
 La Ferre (Marie de) 364.
 La Flèche 210-213, 363, 364, 389, 495.
 La Fontenelle (M. de) 274.
 La Forest (Marie de) 196.
 La Guesle (François de) 16.
 La Guette (M^{me} de) 273.
 La Guiolle (Anthoine) 215, 265, 294, 397.

- La Haye (Georges de) 87, 101, 107, 143, 180, 213-216, 220, 243, 245, 266, 268, 270, 284-286, 290, 297, 299, 300, 310, 369, 393, 471, 472.
- La Hève* 266.
- La Lande (saint Jean) 432.
- Lalemant (Charles) 213, 283-286, 304, 365, 525, 526.
— (saint Gabriel) 432, 435-436.
— (Jérôme) 38, 66, 237, 283, 382, 403, 410-413, 415-428, 429, 437, 451, 458, 459, 464, 466, 469, 473, 474-479, 481, 482, 487-490, 492, 493, 520, 528-531, 533, 535, 557, 560, 577-578, 580.
- Lallemant (Louis) 243, 406.
- La Malbaie* 328.
- La Noue (Claude de —, de Saint-Pierre) 261.
- La Peltrie (Madeleine de Chauvigny, dame de) 221-226, 270, 273-311, 320, 321, 324, 325, 327, 330-336, 345, 346, 348, 351-353, 357, 363-375, 378, 379, 404, 408, 434, 435, 441, 444, 445, 448, 459, 460, 464-467, 490-493, 498, 499, 503-505, 520, 530, 568, 575-577.
- La Place (Jacques de) 304, 326, 365.
- La Rochelle* 276, 319, 365, 366, 383, 384, 461, 522, 549, 572, 573.
- La Tour (P. de) 167.
- Latour (Charles-Eléazar de Saint-Etienne de) 271.
- Laudier (Nicolas) 283, 302-303.
- Launay-Razilly (Claude de) 170, 271, 286, 381.
— (Madame) voir Gaultier.
- Laurent de Paris 20.
- Laurentides* 552.
- Lauson (Charles de, de Sainte-Marie) 264.
— (Jean de) 264, 283, 285, 290, 365, 458, 465, 469, 535, 543.
— (Madeleine de) 381.
- Lauson-Charny (Charles de) 528.
- Lauzon* 457, 543.
- Laval* 134, 167.
- Laval (François de) 61.
- Laval (François de Montmorency —) 128, 188, 320, 358, 419-420, 466, 495, 505, 512, 514, 522-533, 536, 543, 545, 546, 555, 560, 568, 571, 572, 576, 577.
- La Vallière (Elisabeth de —, Angélique de la Conception) 172, 230, 235, 240, 247.
— (Louise de) 172.
- Le Bouthillier de Rancé (Victor) 136, 137, 296, 399-400, 416.
- Le Boutz (Anne, de Notre-Dame) 373-374, 410, 452-453, 485-487, 500, 533.
- Le Bugle (Anne, de Sainte-Claire) 343, 348, 351-363, 466.
- Le Caron (Joseph) 340.
- Lecointre (Anne, de Saint-Bernard) 309.
- Le Coq (Marie, de Saint-Joseph) 169-170, 179, 190, 229, 567.
- Le Gardeur (Famille) 329, 363, 520.
- Le Gaudier (Antoine) 266.
- Le Gauffre (Thomas) 525-526.
- Léger (le petit Brasseur) 404-405.
- Le Gouz (Louise) 196.
- Le Grand-Lucé* 525.
- Lehoux (M.) 134.
- Le Jeune (Paul) 38, 257-259, 267-269, 279, 292, 308, 329-336, 340, 342, 343, 347, 354, 355, 358, 373-374, 378, 404, 406, 408, 448-450, 496, 517, 520, 526, 531, 538.
- Lejumeau (Renée — des Perrières) 496.
- Lelièvre (Jeanne) 135.
- Lemaire (Marie, des Anges) 573.
- Le Mans* 525.
- Lemarchand (M.) 438.
- Le Mercier (François) 257, 464, 467, 543.
- Le Mercier (Jacques) 192.
- Le Moyne (Pierre) 210, 211.
- Le Neuf de la Potherie (Jacques) 345.
- Le Noir (Perrine, de Sainte-Claire) 193, 230-234.
- Le Tardif (Olivier) 329, 543.
- Le Sueur (Jean, M. de Saint-Sauveur) 260, 329, 358.
- Levasseur (Famille) 569.
- Lézeau 283.
- Lézeau (Catherine, de Sainte-Ursule) 537.
- Lézenet (Anne de —, des Séraphins) 373-374, 438-439, 487-488.
- Lhuillier (Madeleine, dame de Sainte-Beuve) 166, 167.
- Liégeois (Jean) 461.
- Liget* (Le, Chartreuse) 41, 134.
- Lignièrès* 230.
- Lingendes (Claude de) 212.
- Loches* 135, 153, 169, 170, 196, 230.
- Long-Sault* 537.
- Longueville (Duc de) 306.

- Lorraine-Vaudémont (Louise de) 16.
Lotbinière (Comté) 542.
Loudun 204.
 Louis XI 4, 17.
 Louis XIII 5, 29-30, 55, 60-62, 211, 212, 243, 244, 341, 399, 413.
 Louis XIV 265, 301, 310, 332, 522-523, 527, 538, 539, 545, 548.
 Louis de Grenade 45.
 Louis de Saint-Bernard 55, 192, 202-203, 213, 244, 264-265, 292.
 Louis de Sainte-Marie 292.
Louisiane 287.
 Lucas (Jacques) 438.
 Luez (Charles de) 60, 148.
 Luynes (Anne-Marie d'Albert de) 310, 368-371, 379, 389.
 Lydel (Claude de) 265, 268.
 Lyonnes (Martin de) 477-478, 503.
- Madeleine de Saint-Joseph *voir* Fontaine-Maran.
Magny-en-Véxin 304, 489, 551.
 Maillard (Michel) 212.
 Maillet (Marie) 495.
Maine (U.S.) 337.
 Maisonneuve (Paul de Chomedey de) 365-369, 383, 461, 503, 522.
 Maizerets, (Louis Anjo des) 560.
 Malebranche (Nicolas) 264.
 Malherbe (François) 436.
Malitourne 398.
Manate (New York) 431, 548.
 Mance (Jeanne) 303, 365-369, 383, 503.
 Marafin (Françoise de) 28.
Maragnan 254.
 Marchand (Mathurin) 296, 389.
 Marest (Gabriel) 384.
 Maret (Marie de) 306.
 Marguerie (François et Marie) 321.
 Marguerite (indienne) 498.
 Marguerite-Marie Alocoque (sainte) 558.
 Marguerite de Lorraine (Bse) 275.
 Marie (Notre Dame) 17, 86, 128, 156, 223-227, 255, 266, 325, 412-414, 423, 440, 443, 446, 464, 467, 501, 523, 537, 559-561.
 Marie de la Nativité *voir* Beluche.
 Marie de Médicis 29-30, 446.
 Marie de Saint-Joseph *voir* Savonnières.
 Marillac (M. de) 167.
Marmoutier (Abbaye) 18, 29, 395.
- Marsolet (Louise et Marie-Madeleine) 503.
 Martène (Edmond) 207, 393-394.
 Martin (saint) 17, 18, 557, 575.
 Martin (Antoine) 32.
 Martin (Claude, père) 32, 35-38, 44-47, 51, 54, 56-58, 68, 74, 137-141.
 (Claude, fils) 31, 35, 41, 44, 47, 54, 56, 57, 71, 76, 78, 79, 87, 91, 100, 103-104, 107, 146, 155-159, 174-179, 207-209, 214-215, 219, 240, 241, 243, 248-250, 258, 265, 268, 294, 298, 311, 382, 387-396, 400, 401, 407, 418, 426, 438, 439, 442, 468, 469, 471-476, 478-482, 520, 522, 545, 551, 556-559, 564, 569, 579-585.
 Martin (Madeleine) 32.
 Martin de Saint-Bernard 60.
Martinique 215, 522, 549, 574, 575.
 Massé (*ou* Macé, Catherine) 495.
 Maunoir (Bx Julien) 212, 242.
 Maupeau (Marie de, dame Fouquet) 310, 389.
 Mazarin (Jules) 457, 526.
 Mekinon (Antoinette, de Sainte-Marthe) 489, 528, 551.
 Ménard (René) 353, 354.
Menetou-sur-Cher 192, 193.
 Menouil (*ou* Menouel, François) 450, 460.
 Métezeau (Paul) 30.
 Metz (Nicolas de) 213.
 Meulles (Pierre de) 299.
 Mézy (Augustin de Saffray de) 514, 524, 542.
 Michelet (Jean) 10, 398.
 — (Jeanne, ép. Florent Guyart) 6, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 18, 27, 32, 56, 111.
 Millanges (Simon) 239.
 Millet (Marthe) 10.
 Milon (Madame) *voir* Pallu.
 Milot (Philippe) 150.
 Miramion (Marie Bonneau, dame de) 310, 398.
Miscou 263, 303-304, 326.
 Moine (Claudine) 101, 110.
Moncé (Abbaye) 28.
Monnais (Prieuré) 376.
Mons 389, 572.
 Montagnais 257, 337-340, 349-350, 370, 429, 435, 436, 509-516.
 Montigny (Philippe de) 320.
 Montespan (Françoise-Athénaïsse, duchesse de) 77.
 Montmagny (Charles Huault de) 267,

- 329-332, 336, 353, 366-370, 378, 383, 431, 443, 461.
Montréal 273, 287, 363-375, 377, 408, 410, 457, 458, 461, 470, 480, 488, 491, 492, 495, 496, 503, 505, 525-527, 537, 560, 569, 571, 574.
 — (Hôtel-Dieu) 303, 363, 365, 495, 496.
Montrichard 172, 230.
Moreau (Philippe) 32, 36, 44-47.
Moreau (Pierre) 493.
Morin (François) 195.
Morin (Marie) 495, 496.
Mortagne 278.
Motheron (Alexandre) 11, 20, 150.
Mouchet (Chanoine) 135.
Muguet (Louis) 239.
Musset (François) 397-400.
- Namur* 572.
Négabamat (Marie) 333-334, 345, 497.
 — (Noël) 333, 512.
Négaskoumat (François-Xavier) 333.
Neutres 338, 339, 430, 516.
New York voir *Manate*.
Nickel (Goswin) 526.
Nicolet (Jean et Gilles) 260.
Nipissings 518.
Nipissing (Lac) 433.
Normand (Sylvestre) 10, 175.
Nouë (Anne de) 257.
Nouveau-Brunswick 337.
Nouvel (Henri) 549.
Nouvelle-Amsterdam voir *Manate*.
Nouvelle-Angleterre 385, 433, 515, 547, 548.
Nouvelle-Ecosse 337.
Nouvelle-Hollande 515, 548.
- Olier* (Jean-Jacques) 364.
Ontario (Lac) 337, 338, 339, 431, 515, 535.
Orange voir *Fort-Orange*.
Orfons 170.
Orléans (Duc d') 399.
Orléans 69-70, 298, 299, 311, 392-393, 572.
 — (Collège) 213, 215, 243, 258, 265, 268.
 — (Ursulines) 167, 298.
 — (Visitation) 192.
Orléans (Ile d') 328-329, 367, 443, 457, 500, 535, 543.
Ossossané 464.
- Ottawa* voir *Outtaouais* (Riv.)
Otteville (M. d') 503.
Oueba (Marie) 511.
Ouen (Françoise, de Sainte-Madeleine) 489.
Outtaouais (Riv. des) 337, 364, 372, 433, 488, 519, 537.
- Pallu* (Etienne) 170.
 — (François) 231, 389.
 — (Françoise, dame Milon) 55, 389.
 — (Marie, de Saint-François) 231.
Paris 70, 259, 283, 289, 291, 297, 298-304, 392, 406, 461, 528.
 — (Collège de Clermont) 263, 268, 270, 285.
 — (Feuillants) 60, 64, 131, 136, 191, 261, 265.
 — (Feuillantines) 143-148, 151-155, 163, 192, 310, 389.
 — (Maison professe des Jésuites) 299.
 — (Port-Royal du Saint-Sacrement) 282, 310, 389.
 — (Sainte-Chapelle) 366.
 — (Ursulines) 114, 165-167, 283-285, 297, 299-306, 310, 351-361, 373, 378, 383, 408, 409, 415, 420-422, 453, 485-486, 489, 499, 532-533, 572-573.
 — (Visitation) 147, 310, 389.
- Patengoli* 164.
Patin (Françoise-Marguerite) 147.
Patrx (M^{lle}) 55, 389.
Paul III 165.
Paul V 167.
Paulin (Charles) 265, 266.
Péan (Antoinette) 398.
Pélerin (M.) 492-493.
Pelleterie (La) 275-277.
Percé 303, 385.
Péricard (François) 239.
Pernay 398.
Péronne du Mesnil (Jean) 524, 544.
Pétun (Nation du) 430, 432.
Pie V (saint) 166.
Pierre de Saint-Hilaire 60.
Pigarouich (Etienne) 524.
Pijart (Pierre) 257, 517-520.
Plessis-les-Tours 5, 6, 17, 60.
Ploërmel 373, 387, 487.
Pointel (Capitaine) 462.
Poitevin (Armand) 512, 572.
Poitiers 167.
Polastron (Mme de) 144.

- Polastron de la Hillière (M. de) 135.
 Pommier (Hugues) 580.
 Poncet de la Rivière (Jean) 268, 285.
 — (Madame) voir Thiersault (Marguerite).
 — (Joseph-Antoine) 215, 258, 268, 270, 278, 280, 283-285, 304, 437, 518, 519, 562, 563, 569, 579.
Pontoise 165, 304, 308.
Pont-de-Cé 61.
Port-Royal (Acadie) 263.
 Poulet (Capitaine) 417.
Pray-en-Vendômois 397, 400.
 Primot (Catherine) 503.
 Puisseaux (Pierre de) 329, 366, 368, 372.

Québec 257-263, 267-269, 278, 304, 307, 325-336, 341, 353, 363, 366, 367, 383-385, 392, 404-405, 410, 416, 431, 433, 434-437, 444, 450, 457-459, 464, 478, 492, 500, 504, 506, 510, 515, 518, 520-525, 529, 535, 536-537, 540-544, 552-553, 560-561, 569, 575.
 — (Fort Saint-Louis), 330, 332, 379, 427, 436-437, 440, 442, 460, 536-537.
 — (Hôtel-Dieu) 303, 319-336, 342, 345, 353, 366, 370, 378-379, 413-414, 434, 440, 442-445, 459-460, 465, 467, 491, 495, 512, 529, 536-537, 543-544, 574.
 — (Résidence des Jésuites) 330, 383, 435, 440-441, 444-445, 460, 517-518, 536-537, 543, 544, 576.
 — (Notre-Dame de Recouvrance) 330, 437.
 — (Notre-Dame des Anges) 334.
 — (Récollets) 330, 334.
 — (Ursulines) 20, 38, 41, 79, 127, 128, 153, 267, 276, 278, 286, 300-311, 319-336, 342-350, 351-361, 368-375, 377-382, 386, 388-389, 408, 409, 413, 414, 415-428, 434-447, 448, 453, 459-468, 474-475, 485-506, 509, 510, 517-525, 528-533, 536-537, 542-544, 567-580.
 Quen voir De Quen.
 Quentin (Claude) 373.
 Queylus (Gabriel Thubières de Lévy de) 524-527, 571.

 Ragueneau (Paul) 432-434, 437, 439-447, 459-460, 464-465, 503, 519, 526, 572.
 Raisin (Marie) 491.

 Raoul (Jeanne, dame de Savonnières) 293, 306-307, 447.
 Raoul de la Guibourgère (Jacques) 306-307.
Ravières 569.
 Raymond de Saint-Bernard 55, 63-66, 76, 86-93, 95, 99-101, 103-104, 114-115, 118, 120-121, 125-128, 131, 137, 141, 143, 151-155, 157-159, 172, 173, 178, 181-182, 187, 191, 197, 199-202, 213, 221, 227, 229, 244-245, 260-265, 267, 270, 297, 300, 303, 307, 319, 369, 395, 410, 424, 471, 567-568.
 Razilly (Isaac de) 266.
Relay (Prieuré) 204.
Rennes 178, 207-208, 215, 243, 308, 504.
 Renty (Gaston de) 364, 367.
 Revol (Antoine de) 146-148.
 Ribadeneira 41.
 Richelieu (Armand du Plessis de) 4, 61, 133, 136, 308, 359, 389, 395, 430, 457, 539.
Richelieu (Fort) 367.
Richelieu (Riv.) 339, 364, 367, 457, 548.
 Richer (Cécile, de Sainte-Croix) 306-311, 322-336, 347, 378, 440, 467, 551.
 Rivery (Paul de) 395.
Rivière-Française 433.
 Roberval (Jean-François de la Roque de) 341.
 Robin de Suré (M.) 296.
 Rodriguez (Alphonse) 220.
 Roland (Marie-Gillette) 52-56, 63, 103, 192, 343, 521.
 — (Pierre) 55.
 Romano 164.
 Rondeau (Noël de) 28, 61, 75, 148.
Rouen 213, 243, 265, 274, 304, 306, 308, 342, 490, 504, 526, 527.
 Rouer de Villeray (Louis) 524, 538.
 Rousseau (M.) 296.
 Rousselé (Marguerite de - de Saché) 41.
 Roussy (Anne de) 167.
 Ruette d'Auteuil (Denis-Joseph de) 576.

Saguenay 327.
 Sain (Dominique) 249-250.
 — (M^{lle}) 55, 389.
 Saint-Cyran voir Duvergier de Hauranne.
Saint-Denis-en-France 216, 304, 310, 389, 489, 574.

- Saint-François* (Riv.) 364.
Saint-Germain-en-Laye 301-302.
Saint-Ignace (Mission) 432.
Saint-Jean (Mission) 432.
Saint-Jure (Jean-Baptiste de) 213, 243, 393, 471.
Saint-Louis (Mission) 432.
Saint-Maurice (Riv.) 337, 340.
Saint-Michel 366-368, 457.
Saint-Pol (M. de) 211.
Sainte-Beuve (Madame de) voir Lhuilier.
Sainte-Croix 267, 542, 543.
Sainte-Foy 366, 457, 500, 574.
Sainte-Marie voir *Fort-Sainte-Marie*.
Salin (Michel de) 266-268, 294.
Sallières (Henri de Chastelard, marquis de) 545-549.
Santeul (Jean-Baptiste de) 560.
Sartelon (Pierre) 480.
Saumur 134-135, 152, 167, 170.
Savonnières de la Troche (Gabrielle de, de l'Annonciation) 446, 447, 453.
 — (Marie de —, de Saint-Joseph) 172, 291-311, 325, 336, 343, 345-348, 355, 371, 378, 404, 409, 411, 436, 441, 446-453, 464, 471-472, 482, 485-488, 570.
 — (Renée de —, de Saint-François) 452, 453, 488.
 — (Simon de) 293, 306-307.
 — (Madame) voir Raoul.
Sééz 526.
Séguier (Pierre) 364.
Selles-sur-Cher 244, 264.
Sevestre (Charles) 329.
Shippigan 303.
Sillery 332-336, 345, 346, 366, 377-379, 410, 444, 457, 496, 511, 517, 542-543, 574.
Simcoe (Lac) 338, 429.
Simon de Longpré (Catherine, de Saint-Augustin) 443-444, 469.
Skanudharoua (Agnès) 512.
Soulet (Alexandre) 134.
Sourdis (François de) 134, 165-167.
 — (Madeleine de) 29.
Souvré (Jean de, marquis de Courtanvaux) 5, 211.
Suramont (M. de) 283.
 — (M^{me} de) 389.
Tadourneau (Capitaine) 551.
Tadoussac 327-328, 337, 353, 373-374.
Talon (Jean) 521, 544, 548, 575, 576,
- Tarisse* (Grégoire) 395.
Terre-Neuve 69, 326, 384, 521.
Tessouehat (Le Borgne de l'Île) 372.
Thavenet (Marguerite de) 491.
Thérèse d'Avila (sainte) 28, 40, 121, 126, 130, 145, 236, 412.
Thérèse de l'Enfant-Jésus (sainte) 255.
Thiersault (Marguerite, dame Poncet de la Rivière) 299, 310, 346, 377.
Tiron (Abbaye) 416.
Tonnereau (Marie) 135.
Tourouvre 275, 276.
Tours 3-9, 29, 30, 33-35, 39, 43, 54, 60, 61, 70, 85, 90, 97, 101, 133-137, 146, 147, 156, 214, 215, 219, 242, 289, 290, 295, 311, 389, 398, 403, 406, 472, 521, 560.
Tours (Archevêché) 49, 51, 133-134, 148, 178, 243, 272, 290, 296.
 — (Capucins) 16, 17, 29, 193.
 — (Carmel) 145, 146, 163, 390.
 — (Cathédrale) 17, 55, 61, 101, 188, 213-214, 249.
 — (Feuillants) 49-52, 59-66, 89, 101, 113-114, 117, 131, 188, 191, 192, 199, 244-245, 264-265, 396.
 — (Jésuites) 210-213, 244, 248, 265-266.
 — (Minimes) 5, 6, 223.
 — (Oratoire) 30.
 — (Petite-Bourdaisière) 11, 135, 148-150.
 — (Saint-Jean-des-Coups) 60-61.
 — (Saint-Julien) 5, 395.
 — (Saint-Martin) 4, 183, 188, 210, 211, 242.
 — (Saint-Pierre-des-Corps) 9-13, 17, 19, 25-27, 42, 44, 49, 57, 60, 70, 101, 297, 389.
 — (Saint-Pierre-le-Puellier) 5, 242, 294.
 — (Saint-Saturnin) 6-12, 47.
 — (Ursulines) 14, 20, 30, 56, 134-135, 148-159, 163, 165, 167-177, 179-181, 188-189, 193-198, 201, 203-205, 208, 217-218, 221, 229-242, 244-246, 253-255, 270-272, 284-297, 299, 323, 351-361, 371, 373-374, 383, 385-387, 390, 397-401, 408, 409, 415, 419, 421, 422, 452, 453, 485, 486-488, 499, 530, 538, 567, 572, 574.
Tours (Visitation) 55, 163, 192, 379, 390.
Tracy (Alexandre de Prouville, marquis de) 466, 494, 503, 521-523, 544-545, 548, 568, 574.

- Trois-Rivières* 227, 337, 341, 364, 367,
 404, 406, 410, 431, 438, 457-458, 462,
 480, 515, 537, 538, 547.
 Trouvé (Claude) 549.
 Turcot (Jean) 438.
 Turgis (Charles) 304, 326.
 Turgis (Elisabeth, de Saint-Michel)
 304.
- Uthirdchich (Anne-Marie) 512.
- Vatel (Jacques) 328, 329.
Vaubougon 274.
 Vauçay de Rocheuse (M.) 296.
- Vaux (M^{lle} de) 389.
 Vendôme (Duchesse de) 55.
Vendôme (Abbaye) 394-396.
 Vialart (Charles, de Saint-Paul) 61,
 143, 145.
 Vignal (Guillaume) 492, 493.
 Villiers (Marie, de Saint-André) 489,
 530, 551.
Villiers (Prieuré) 147.
 Vimont (Barthélémy) 284-286, 300,
 309, 323-329, 336, 342, 351-356, 358-
 359, 368-373, 378, 393, 404, 408, 410,
 415, 420, 517, 526, 531.
 Vincent (M^{lle}) 56.
 Vincent de Paul (saint) 243-244, 283.
 Vitelleschi (Mutius) 322, 357-358.
-

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1. Plan de Tours au xvii ^e siècle	7
2. Le lieu de la vision du Sang et les Feuillants	53
3. L'Anguischerie (propriété des Buisson)	65
4. Les Feuillants de Tours	65
5. La maison des Buisson à Tours	73
6. La Petite-Bourdaisière (couvent des Ursulines)	149
7. Plan du couvent des Ursulines à Tours	171
8. L'église de Chambray-les-Tours	195
9. La Charpraie	195
10. L'oratoire Saint-Joseph (état ancien)	225
11. Les Minimes (Saint-Grégoire de Tours)	225
12. Le manoir de la Peltrie au xvii ^e siècle	277
13. L'église de Bivilliers	305
14. Le manoir d'Haranvilliers	305
15. Indiennes (<i>Descriptio Indiae occidentalis, authore I. de Laet, Leyde 1633, p. 48</i>)	335
16. Québec, la ville	427
17. Québec, le fort ou château Saint-Louis	427
18. Le manoir des Hayes (famille de Savonnières)	449
19. Plan de Québec en 1660	483
20. Carte des environs de Québec	541
21. La répartition des tribus indiennes	541

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	v
TABLE DES SIGLES	xi
I^{re} PARTIE, LA VIE DANS LE MONDE (1599-1630)	1
I. L'enfance (1599-1616)	3
II. La préparation à la vie mystique (1607-1616)	23
III. La jeune femme (1617-1619)	31
IV. Le 24 mars 1620	49
V. Les Feuillants de Tours	59
VI. Quatre années de vie cachée (1621-1624)	67
VII. L'approfondissement de l'expérience mystique (1621-1624)	81
VIII. Dans le gros des affaires (1624-1625)	93
IX. Les révélations trinitaires et le mariage mystique (1625-1629)	113
X. « Il n'y a plus rien à faire pour toi dans le monde » (1628-1630)	133
 II^{me} PARTIE, URSULINE À TOURS (1631-1639)	 161
I. Les Ursulines	163
II. « Je suis le rien propre au Tout » (17 mars 1631)	179
III. Les épreuves du noviciat (1631-1632)	191
IV. L'année de la profession (1633)	207
V. Sous-maîtresse du noviciat (1634-1635)	229
VI. Les Retraites (1634-1635)	243
VII. La vocation canadienne, espoirs et déceptions (1635-1638)	253
VIII. Madame de la Peltrie	273
IX. Le départ de Tours	289

III ^{me} PARTIE, L'ÉTABLISSEMENT (1639-1652)	317
I. Vers le nouveau monde (mai-août 1639)	319
II. La formation à l'apostolat indigène (1639-1640)... ..	337
III. L'arrivée des parisiennes (1640)	351
IV. La désertion de Madame de la Peltrie (1641-1643)	363
V. Le chantier et la correspondance	377
VI. Frère Claude Martin et sœur Marie Buisson	391
VII. Souffrances et joies intimes	403
VIII. Le P. Jérôme Lalemant et les Constitutions (1645-1648)	415
IX. Faudra-t-il quitter le Canada (1650-1652)	429

IV ^{me} PARTIE, LA MÈRE DE LA COMMUNAUTÉ CANADIENNE (1651-1672)	455
I. Le rétablissement (1651-1653)	457
II. La relation spirituelle de 1654	471
III. La communauté de Québec	485
IV. Les « enfants des bois »	507
V. Le parloir des Ursulines	517
VI. Monseigneur de Laval (1659-1666)	525
VII. L'expansion de la Nouvelle-France (1660-1670)..	535
VIII. Les approches de la vieillesse	551
IX. La mort des fondatrices (1671-1672)	567

APPENDICES

I. Oraison dédicatoire au Verbe incarné	581
II. Lettre des petites Indiennes à Dom Claude Martin	585
III. Analyse graphologique de Marie de l'Incarnation (par M. Raymond Trillat)	587

TABLES

Table des auteurs cités	591
Table onomatique	597
Table des illustrations	609

CET OUVRAGE EST SORTI
DES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE CLÉDER,
A TOULOUSE, FRANCE.

022030

TRENT UNIVERSITY



0 1164 0300013 0

BX4705 .M3608 t.2
Oury, Guy Marie
Marie de l'Incarnation 1599-1672

DATE

ISSUED TO

209412

209412

